This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

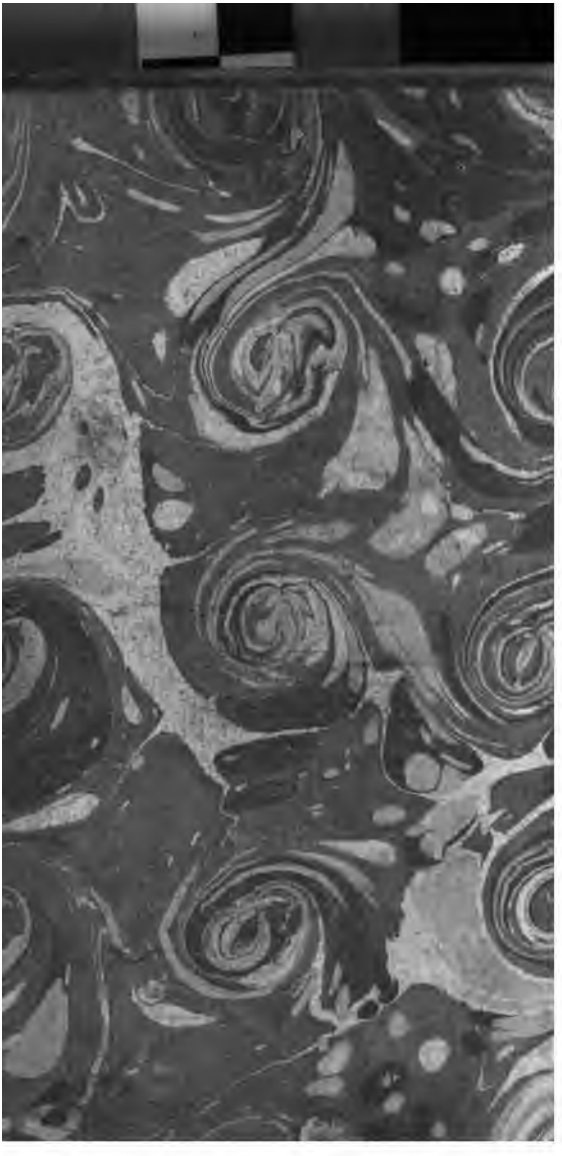

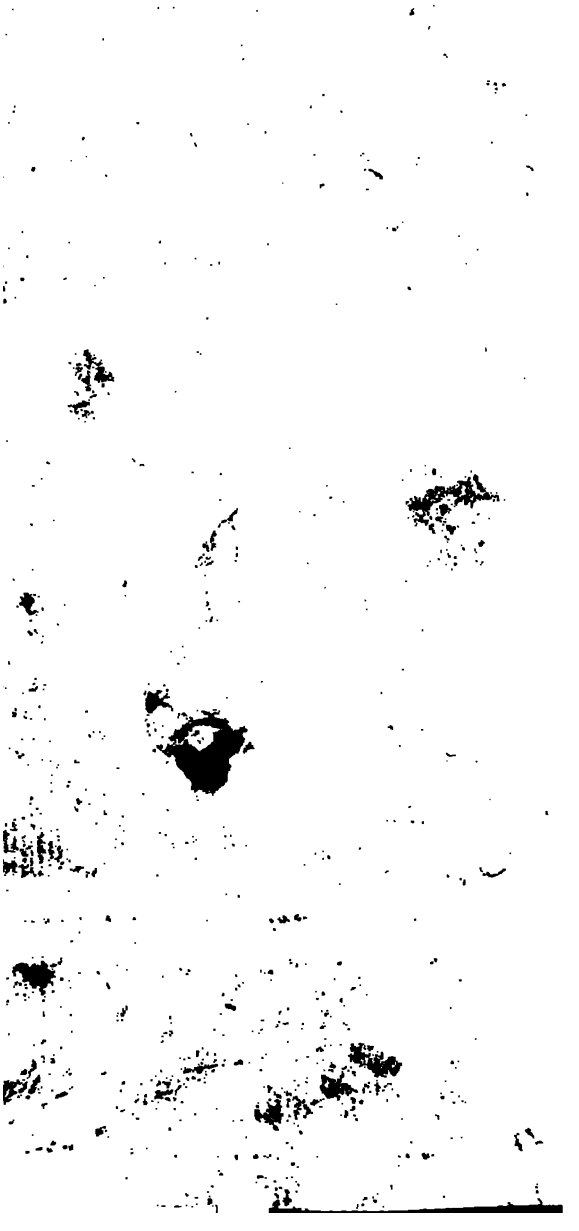

Per. 39/14 f. 61
6

NOUVEAUX MEMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

NOUVEAUX MÉLANGES, DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE.

NOUVEAUX MÉMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTÉRATURE,

Par M. l'Abbé D'ARTIGNY.

TOME SIXIE'ME.

A PARIS,

Chez DEBURE l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

NOUVEAUX MÉMOIRES

D'HISTOIRE, DE CRITIQUE

ET

DE LITTÉRATURE.

PAR M. FRÉRON, DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

TOME SIXIÈME.

A PARIS,

Chez Durand fils, Quai des Augustins, à S. Paul.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

PREFACE.

SANS vouloir prendre un ton de modeſtie qui pourroit être ſuſpect, j'avoue que ces Mémoires ne m'ont jamais paru ni aſſez utiles, ni aſſez bien écrits, pour ſatisfaire un Lecteur également empreſſé de s'amuſer & de s'inſtruire. Avec la meilleure volonté du monde, il m'a été impoſſible de réunir deux avantages, qui ſuppoſent une Littérature choiſie & les précieux talent de donner à ſes productions un tour agréable & délicat. Retenu par la crainte de devenir importun, je m'étois borné aux quatre premiers Volumes. On m'a fait entendre que ce Recueil n'ayant point encore eu le malheur de déplaire, il falloit vaincre la répugnance que j'avois à le continuer. Peut-être eût-il mieux valu ne ſe pas rembarquer ſur une mer *ſi fertile en naufrages*. Mais

l'approbation trop flatteuſe de certaines perſonnes, leurs inſtances réitérées pourroient ſéduire l'Ecrivain le moins aveuglé ſur ſes défauts. Cette eſpéce de preſtige m'a conduit plus loin que je ne penſois. Il eſt tems de faire par raiſon ce qu'il eſt toujours fâcheux d'exécuter enſuite par contrainte. Je termine donc ici mon travail, perſuadé que ſi dans une autre occaſion j'oſe paroître ſur les rangs, on aura pour moi la même indulgence, dont j'ai déjà heureuſement éprouvé les effets, & que le Public ne refuſe jamais à ceux qui craignent d'encourir ſa diſgrace.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce VI. Volume.

ARTICLE LXXXVI. *Eloge Hiſtorique de Louis-Antoine Muratori*, page 1

ART. LXXXVII. *Remarques ſur quelques événemens de l'Hiſtoire de France ſous le régne de Louis XIII*, 36

ART. LXXXVIII. *Mémoire ſur la Vie & les Ouvrages de Pierre Richelet*, 81

ART. LXXXIX. *Particularités ſur Guillaume Colletet & ſur l'Abbé Cotin. Eloge de M. le Marquis de Mimeure*, 101

ART. XC. *Idée générale d'un Abregé Chronologique du P. Philippe. Fragment de l'Hiſtoire Sainte du P. Talon. Eloge du P. Berruyer. Nouvelle Théorie de l'Homme*, 132

ART. XCI. *Remarques détachées de Littérature*, 164

ART. XCII. *Détail de l'affaire du*

Comte de Chalais. Réflexions désintéressées sur le Cardinal de Richelieu. Caractère de Michel le Vassor, Historien de Louis XIII. 203
ART. XCIII. *Recueil des principaux endroits du Livre intitulé, La Vie des trois Maries,* 237
ART. XCIV. *Des noms propres François que plusieurs Poëtes Latins ont employés sans leur donner une terminaison Latine. Fragment d'une Epître de J. E. du Monin,* 291
ART. XCV. *Lettres de M. le Duc de Saint Aignan au Roi, avec les Réponses. Remarques sur l'Histoire de Louis XIV. publiée par M. Reboulet.* 309
ART. XCVI. *Recueil de particularités Historiques & Littéraires.* 321
ART. XCVII. *Extrait des Sermons du P. Philippe Bosquier, Cordelier de l'Observance.* 355

Fin de la Table des Articles.

NOUVEAUX

NOUVEAUX MÉMOIRES D'HISTOIRE, DE CRITIQUE ET DE LITTERATURE.

ARTICLE LXXXVI.

Eloge Hiſtorique de Louis-Antoine Muratori.

Lettre à M. l'Abbé d'Artigny. *

Du 20 Avril 1752.

MONSIEUR,

NOTRE ami commun, le Pere Boule, m'a témoigné que vous deſiriez de con-

* Par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de Saint Jacques de l'Hôpital à Paris, Aſſocié des Académies de Marſeille, d'Angers, & de Rouen.

noître Mr. Muratori & ſes ouvrag
Je vous envoie ce que j'ai recueilli ſ
l'un & l'au re. Mes recherches ne m'o
pas beaucoup coûté. Elles ſont preſq
toutes faites dans la *Storia Letterar*
d'Italia, ouvrage périodique Italien
commencé en 1750. qui a pour Aute
le P. *Zaccaria* Jéſuite Vénitien, d
meurant à Florence, & que l'on imp
me à Veniſe. L'Eloge de Mr. Murate
eſt dans le II. Volume qui a paru
1751. J'en ai fait une eſpéce de tradu
tion; la voici avec quelques additio
que j'ai crû neceſſaires.

Louis Antoine Muratori étoit
Vignole, petite Ville du Marquiſat
même nom, ſituée dans le territoi
de Boulogne. Vous ſçavez que c'
toit auſſi la patrie de Jacques Barro
zio, Architecte & Peintre très-célebr
plus connu par cette raiſon ſous le no
de Vignole. M. Muratori naquit le 2
Octobre 1672. de parens eſtimés po
leur probité, & dont la condition éto
honnête. La nature mit en lui les di
poſitions les plus heureuſes pour l
ſciences; l'éducation les développ
Sans ſortir du lieu de ſa naiſſance, ſa
quitter le ſein de ſa famille, on trou
des maîtres habiles qui ſçurent le fo
mer également à la piété & aux Le
tres. Mûr avant le tems, lorſqu'il ſ

confié aux Jéſuites de Modéne, ils le trouverent, malgré ſa grande jeuneſſe, réglé dans ſes mœurs, ſage dans ſa conduite, & déja pourvû de ces connoiſſances qui ne ſont dans les autres que le fruit de l'âge & d'une longue application. Ils ne tarderent pas à l'aimer & à l'eſtimer. M. Muratori ne ceſſa de les écouter, que pour prendre de nouvelles leçons dans l'Univerſité de la même ville. Ce fut alors qu'il ſe livra en même tems, & avec un ſuccès égal, à la Philoſophie, à la Juriſprudence, & même à la Théologie. La diſſipation ſi ordinaire à cet âge, voulut le tenter; elle ne fut point écoutée. Les plaiſirs s'offrirent à lui; il les rejetta. L'amour de l'étude lui tenoit lieu de tout, & il mérita d'être honoré du titre de Docteur dans les diverſes ſciences qui étoient l'unique objet de ſon application, à un âge où la réputation des autres ne peut encore franchir les limites étroites du Collége.

M. Muratori s'étant deſtiné depuis à l'état Eccléſiaſtique, non par ambition, mais par goût, & ſans doute auſſi parce qu'il s'y crut appellé, il fit une étude plus particuliere qu'il n'avoit fait juſqu'alors de la Théologie, & principalement de la Théologie Morale. Ses amis lui conſeillerent d'y joindre celle du Droit Canonique, ſans négliger la Juriſ-

prudence Civile. Leur vûe étoit qu'il ſe mît en état de parvenir à quelque poſte honorable & utile. Il ſe rendit à leurs conſeils, & s'en dégoûta peu de tems après. On ne fait bien conſtamment que ce que l'on aime. La Poëſie, la Philoſophie Morale, celle des Stoïciens en particulier, la recherche de l'Antiquité, eurent plus d'attrait pour lui; il le ſuivit. Il y ajoûta l'étude de la Langue Grecque, ſans laquelle il ne pouvoit faire beaucoup de chemin dans l'Antiquité.

Il avoit à peine vingt-deux ans, lorſque ſa réputation le fit appeller à Milan par le Comte Charles Borromée, qui aimoit les Lettres, & qui s'étoit déclaré le protecteur de ceux qui les cultivoient. Ce Seigneur lui confia le ſoin du Collége Ambroſien, & de la riche Bibliothéque qui eſt ouverte à tous ceux qui veulent profiter des tréſors qu'elle renferme. M. Muratori étoit là dans ſon élément. Il s'y nourriſſoit des ſucs les plus purs des fruits qu'il pouvoit y cueillir, & qui s'offroient à lui en abondance, lorſqu'on l'en tira en 1700. Raynauld d'Eſte, Duc de Modéne, voyoit avec peine que ceux qui ſont le plus capables de faire honneur à leur patrie, alloient porter leurs talens ailleurs. Il avoit des droits ſur M. Mura-

tori né ſon ſujet ; il les revendiqua, fit revenir notre Sçavant à Modene, le fit ſon Bibliothécaire, & lui donna la garde des Archives de ſon Duché : c'eſt dans ce double emploi que M. Muratori a paſſé le reſte de ſes jours ſans autre bénéfice que la Prévôté de Sainte Marie de Pompoſa, qu'il eut en 1716. & qu'il n'avoit, dit-on, ni recherchée ni demandée.

Les amis que ſon mérite lui avoit acquis durant ſon ſéjour à Milan, ſe multiplierent lorſqu'il fut à Modene. Les Sçavans les plus diſtingués en Italie, & dans les autres parties de l'Europe, s'empreſſerent de lier avec lui un commerce dont ils prévoyoient qu'ils retireroient de grands avantages. De toute part on eut recours à ſes lumieres, & il ſe prêta à tous. Combien de fois ne fut-il pas conſulté par le célébre Cardinal Noris, par MM. Ciampini & Magliabecchi, les P P. Mabillon & Montfaucon, Bénédictins ; le P. Papebroch, Jéſuite ; M M. Maffei & Gori ; par le Cardinal Querini qui enrichit encore ſi fréquemment la République des Lettres de ſes ſçavantes productions, & par beaucoup d'autres, dont l'énumération ſeroit trop longue !

Les Académies, les Compagnies ſçavantes dont l'établiſſement a tant con-

tribué au progrès des Lettres dans le ſiécle dernier & dans le nôtre, ſe diſputerent à qui auroit la premiere l'honneur de ſe le procurer pour Aſſocié. M. Muratori fut admis preſque en même tems dans celle des *Arcadi* de Rome, dans celle de *la Cruſca*, dans celle de Florence qui a pris le titre de *Colombaria*, dans l'Académie Etruſque de Cortone, dans la Société Royale de Londres, dans l'Académie Impériale d'Olmutz. D'autres Sçavans lui demanderent preſque comme une grace l'avantage de lui dédier quelques uns de leurs ouvrages; tels entr'autres Jean Bernardin Taffuri, Valiſnieri, Calogera, Lagomarſini.

Au milieu de ces flatteuſes diſtinctions, M. Muratori eut quelques chagrins à eſſuyer, quelques contradictions à éprouver. Je vous en rapporterai quelques exemples, lorſque je vous rendrai compte de ſes ouvrages. Mais rien ne lui fut plus ſenſible, que le bruit qui ſe répandit que le Pape Benoît XIV. trouvoit dans ſes écrits divers endroits qui pouvoient être cenſurés; qu'il s'en expliquoit ainſi dans un Bref adreſſé à l'Inquiſiteur d'Eſpagne. Attaché d'eſprit & de cœur à toutes les vérités de la Religion, & ne ſe reprochant point d'avoir donné atteinte à quelqu'une, ce bruit l'allarma, il le trou-

bla même. Il n'eut rien de plus pressé que de s'en ouvrir au Pape même. Il lui écrivit des Lettres pleines de respect & de soumission, où il lui exposoit ses inquiétudes, lui faisoit part de sa douleur, le supplioit de l'éclairer, & lui protestoit de son attachement le plus entier à la Religion Catholique & au S. Siége. Le Pape se hâta de le tranquilliser par la réponse qu'il lui fit le 25 Septembre 1745. & que j'abrége. Voici, dit le S^t. Pere, le fait qui vous alarme. Pour faire comprendre à l'Inquisiteur Général d'Espagne, qu'on ne devroit pas se porter à condamner les ouvrages des grands hommes aussi facilement qu'il avoit fait ceux du Cardinal Noris, quoi qu'on y trouvât certaines choses qui déplussent, & qui mériteroient la censure si on les lisoit dans d'autres livres, j'apportois pour exemple les ouvrages des Bollandistes, ceux de M M. de Tillemont & Bossuet, & les vôtres. On donna confidemment une copie de cette lettre au Procureur Général des Augustins, afin de lui donner une preuve de notre attention pour tout ce qui concerne la Religion. Le Pere nous dit que cette lettre méritoit d'être imprimée à la tête des ouvrages du Cardinal Noris. Nous lui répondimes qu'elle ne devoit être ni imprimée, ni autrement

répandue, & que ſi nous voulions qu'elle devint publique, nous en retrancherions le peu qui eſt dit des ouvrages de l'Abbé Muratori, ce peu n'ayant été rapporté que pour appuyer notre propoſition, qu'on ne devoit point défendre les ouvrages des grands hommes, pour quelques endroits qui pouvoient déplaire. Le Procureur Général applaudit à notre réponſe; cependant la lettre fut rendue publique à notre inſçu deux jours après. Cette infidélité nous fit de la peine. Nous fîmes appeller le P. Procureur, & nous lui défendîmes de ſe préſenter davantage en notre préſence, après lui avoir fait les reproches qu'il méritoit. Le Pape ajoute, en parlant à M. Muratori, qu'il n'avoit rien trouvé dans ſes ouvrages de répréhenſible, que certains endroits qui concernoient la Juriſdiction temporelle; que dans les écrits d'un autre, il auroit pû les faire cenſurer; mais qu'il avoit pour lui une eſtime particuliere, & qu'il étoit perſuadé qu'on ne devoit point chagriner un homme d'honneur, ſous le prétexte qu'on ne penſoit pas comme lui ſur des matieres qui n'appartenoient ni au dogme, ni à la diſcipline. Il finit par réiterer les témoignages d'eſtime & d'affection qu'il avoit, dit-il, pour un Sçavant tel

que lui, & lui accorde ſa bénédiction Apoſtolique.

Cette lettre rendit la ſérénité à M. Muratori, & fit évanouir toutes ſes inquiétudes ; mais ſa ſanté qui s'affoibliſſoit l'obligea d'interrompre ſon travail, pour ne s'occuper qu'à la rétablir. Il fit divers remedes qui réuſſirent pour un tems. Il prit l'air de la campagne, & revint à la ville, ſinon guéri, du moins très-ſoulagé. Il profita de cette diſpoſition actuelle, pour mettre la derniere main à quelques écrits qu'il avoit avancés. Ses amis ſe flatterent de le poſſéder encore quelques années. Mais leur eſpérance fut courte : la maladie ſe déclara de nouveau ; les incommodités ſe multiplierent ; il perdit ſucceſſivement les yeux le 4 & le 7 Décembre 1749. La fiévre augmenta ; il ne fit plus que languir juſqu'au moment où Dieu l'appella à lui. Ce fut le 23 Janvier 1750. à l'âge de 77. ans On tranſporta ſon corps à ſainte Marie de Pompoſa. Ses funerailles y furent faites avec beaucoup de ſolemnité, & honorées d'un grand concours de perſonnes de tout état. On mit ſur ſa tombe cette courte inſcription :

Hic jacent mortales exuviæ Ludovici Antonii Muratorii immortalis memoriæ viri.

On a gravé depuis l'inſcription ſuivante au-deſſus de la principale porte de la même Egliſe :

Ludovico Antonio Muratorio
Hujus Eccleſiæ olim præpoſito,
Ambroſianæ, dein Eſtenſis Bibliothecæ præfecto
Sub Rynaldo I. & Franciſco III.
Mutinæ, Regii, Mirandulæ &c. Ducibus,
Viro compluribus editis libris celeberrimo,
In omni ferè ſcientiarum genere doctiſſimo,
Inter Litteratos ſui ævi nemini ſecundo,
De Religione, Italiâ Litteriſque optimè merito,
Regiæ Londinenſis, Plerarumque Italicæ Academiarum ſodali:
Qui Eccleſiam hanc vetuſtate collabantem
Suo ære inſtauravit,
Et ſacrâ ſupellectile ditavit,
Obque in eâ inſtitutum ac dotatum
Pium Caritatis opus,
Meritò pater pauperum appellandus.
Avunculo amantiſſimo & beneficentiſſimo
X. Kal. Februarii anno Jubilæi 1750.
Vitâ functo
Ætaris ſuæ 77.
Monumentum hoc mœrentes poſuerunt
Nepotes ejus hæredes.

Afin de perpétuer ſon nom dans ſa

famille, le Duc de Modene ordonna à François *Soli*, ſon neveu, de prendre le nom de ſon oncle.

L'Auteur de l'Eloge de M. Muratori a partagé les Ouvrages de ce Sçavant en trois claſſes. La premiere des Ecrits imprimés ſéparément. La deuxiéme de ceux qui ſe trouvent dans divers recueils. La troiſiéme comprend ceux qui ſont demeurés manuſcrits. Je ſuivrai cette diviſion.

On ne cite rien du défunt * avant l'année 1697. Cette année, voulant rendre utiles au public les grandes richeſſes de la fameuſe Bibliothéque Ambroſienne, dont il avoit alors le ſoin, il fit part aux Sçavans d'une partie des découvertes qu'il y avoit faites. Il y avoit trouvé des piéces dont on n'avoit aucune connoiſſance, d'autres qu'on connoiſſoit, mais qu'on croyoit perdues, & qu'on déſeſpéroit de pouvoir jamais retrouver. Il les raſſembla, les revit avec ſoin, les enrichit de notes & de diſſertations, & les publia en 2. vol. in 4° le premier en 1697. le deuxiéme en 1698. Le titre de ce recueil eſt : *Anecdota quæ ex Ambroſianæ Bibliothecæ codicibus nunc primùm eruit, notis & diſquiſitionibus auget Ludov. Anton. Muratorius, in eâdem*

* *Ouvrages de M. Muratori.*

Bibliothecâ Ambroſiani Collegii Doctor. Dans le premier volume M. Muratori a mis quatre Poëmes de S. Paulin Evêque de Nole ſur le jour de la naiſſance de S. Felix, qui eſt honoré au même lieu. Les notes dont il a enrichi ces quatre Poëmes, montrent beaucoup de diſcernement & une vaſte lecture. Elles ſont ſuivies de vingt-deux diſſertations. Dans les premieres, il dit à peu près tout ce qu'on peut dire de Turcius Apronianus, d'Aſterius ſon fils ; d'Avita, femme de Turcius & mere d'Aſterius & d'Eunomia ; d'Albine ſi connue par ſa nobleſſe & par ſa ſainteté ; de Therasie, femme de ſaint Paulin, digne d'un tel époux ; de Pinien, mari de Mélanie ; d'Emilius, Evêque de Benevent ; toutes perſonnes dont il eſt fait mention dans les poëſies de S. Paulin. Dans la neuviéme & la dixiéme diſſertation, M. Muratori examine les dignités que S. Paulin a poſſédées. Dans la onziéme il parle des actions les plus conſidérables du même ; dans la douziéme du tems de ſon Epiſcopat ; dans la treiziéme des édifices qu'il a fait conſtruire dans la ville de Nole. La quatorziéme regarde Saint Felix, le tems qu'il a vécu, & l'année de ſa mort. Il recherche dans la quinziéme en quelle année les corps des S S. Martyrs Ger-

vais & Protais furent découverts par S. Ambroiſe, & il fait voir que ce fut en 386. Dans la ſeiziéme il traite des ornemens des Egliſes, & de l'uſage des cierges; dans la dix-ſeptiéme de la ſépulture des anciens Chrétiens; dans la dix-huitiéme des vœux & des préſens qu'on offroit pour honorer les Saints. Dans la dix-neuviéme il montre que le *Dies Natalis* qu'on trouve ſi ſouvent dans les Faſtes ſacrés & dans les Livres Eccléſiaſtiques, ne doit pas toujours s'entendre du jour de la mort des Saints. La vingtiéme eſt pour expliquer ce que ſaint Paulin a penſé des élemens. La vingt-uniéme eſt ſur la figure de la Croix qui étoit à Nole, dont S. Paulin a fait la deſcription. La vingt-deuxiéme eſt une eſpéce de recueil de fragmens des Ouvrages de S. Paulin qui ont été perdus. A la fin M. Muratori a donné par forme d'Appendice une diſſertation touchant l'ancien droit de l'Archevêque de Milan ſur l'Evêque de Pavie.

Le deuxiéme volume contient encore divers écrits anciens, avec des diſſertations ſur les Manichéens & les condamnations qui en ont été faites; ſur la vie & les actions d'Eneas Sylvius, qui a été Pape ſous le nom de Pie II. ſur les Reliques, les Sanctuaires, les Huiles miraculeuſes, & les ſaints Martyrs

Romains ; ſur l'Auteur du Symbole *Quicumque ;* ſur le jeûne des Quatre-tems; ſur Guſnifort Barzizio & la famille des Borromées. La derniere diſſertation, qui eſt fort ample, regarde la Couronne de fer, dont on a coutume de couronner les Empereurs Romains à Pavie. M. Muratori y attaque l'opinion de ceux de Monza, ſoutenue & défendue par M. Fontanini. Cette Diſſertation a été réimprimée ſeule à Lipſic.

En 1700. M. Muratori donna à Milan en cinq volumes, *Vita e Rime di Carlo Maria Magi.* C'eſt tout ce qu'en dit le P. *Zaccaria.* Magi ou Maggi étoit de l'Académie de la Cruſca. Ses Poëſies avoient déja paru en 1688. à Florence in 4°. ſelon le Catalogue de la Bibliothéque du Roi.

En 1703. il publia ſous le nom de *Lamindus Pritanius, I Primi diſegni della Republica Letteraria d'Italia rubati al Segreto, e donati alla curioſita degli altri eruditi,* à Naples in 8°. Ce petit ouvrage déplut à quelques gens lettrés d'Italie ; l'Auteur écouta leurs plaintes, y eut égard, & fit ſon Apologie dans une lettre pleine de ſageſſe & de modeſtie, ce qui eſt le caractere des vrais Sçavans. Il adreſſa cette lettre à *Generoſi e Corteſi Letterati d'Italia.* Elle eſt dans le Journal d'Italie, Tome I. pag. 268.

En 1705. il entra dans les disputes sur la Grace, en donnant en Italie, sous le titre de Cologne, *Prolegomena in Lescii Crondermi elucidationem de divinæ gratiæ doctrinâ*, in 4°. Voici le titre entier de l'ouvrage sur lequel notre Sçavant a fait des Prolegomenes : *Lescii Crondermi elucidatio Augustinæ de divinâ gratiâ doctrinæ, quæ in libris Jansenii triplicem eclipsim passa est in triplici statu naturæ humanæ, innocentis, corruptæ & reparatæ.* Cet ouvrage avoit paru la même année 1705. à Rome, sous le titre de Cologne in 4°. & l'Auteur y avoit ajouté une traduction Latine d'un écrit de François *Dirois* pour justifier la condamnation des cinq propositions. M. Muratori l'attribue au même Auteur de qui l'on avoit imprimé en 1700. dans un recueil intitulé *Augustiniana Ecclesiæ doctrina à Cardinalis Sfondrati nodo explicata &c.* un autre écrit sous le titre de *Observationes in excerpta è libro cui Titulus, Nodus prædestinationis, &c.* Mais j'ai de la peine à croire que ces deux ouvrages viennent de la même main ; la doctrine n'en paroît pas exactement la même. Les *Observationes* furent envoyées de Milan à Rome au Cardinal Casanate ; & on les attribua dans le tems à un Théologien de l'ordre des Hermites de S. Augustin.

En 1706. M. Muratori revint à une matiere qui étoit plus de ſon goût, & ſur laquelle il étoit auſſi plus inſtruit ; il donna ſon Traité *Della perfetta Poëſia Italiana* : il eſt en deux volumes in 4°. imprimés à Modene. Ce bel ouvrage a reparu dans la même forme à Veniſe en 1724. chez Sebaſtien Coleti, par les ſoins de Sebaſtien Pauli Religieux de Luques, avec les notes de l'Abbé Antoine Marie Salvini. La même année 1706. ſelon la *Bibliotheca Italiana*, édit. in 4°. p. 710. M. Muratori fit réimprimer à Modene en deux volumes in 4°. & avec de nouvelles obſervations les *Conſiderationi di Aleſſandro Taſſoni, ſopra le Rime del Petrarca, col confronto de' luoghi de' Poëti antichi di varie lingue, e col ſcelta delle annotazioni del Muzio riſtrette, e parte eſaminate.*

L'année 1708. vit paroître du même 1°. l'*Introduzione alle pace privati.* 2°. la premiere partie de ſon Traité *Del buon guſto.* 3°. divers Ecrits ſur les diſputes qui duroient entre le Saint Siege & la Cour de Modene au ſujet des droits prétendus de part & d'autre ſur la ville de *Comacchio.* Ce fief après avoir été enlevé aux Princes de Modene à qui il avoit été accordé par les Empereurs & l'Empire Romain, avoit été rendu à la Mai-

ſond'Eſte par l'Empereur Romain. De-là le renouvellement des diſputes. On écrivit de part & d'autre. Laurent Zaccagni &. Juſte Fontanini prirent la défenſe des prétentions de la Cour de Rome; les droits de la Maiſon d'Eſte furent ſoutenus par M. Muratori. Ce dernier fit ſur ce ſujet en 1708. *Oſſervationi ſoprá una lettera intitolata: Il dominio temporale della Sede Apoſtolica ſoprà la Citta di Comacchio*, à Modene in-fol. la lettre eſt de M. Fontanini. Le P. Zaccaria dit que les obſervations de M. Muratori furent traduites en François & imprimées à la Haye en 1710. M. l'Abbé Lenglet dit que ce fut en 1713. à Utrecht. Voyez ſon Catalogue des Hiſtoriens au Tome III. de ſa Méthode pour étudier l'hiſtoire, édit. de 1735. in-4°. p. 285. En 1710. M. Muratori compoſa ſur le meme ſujet une Requête à l'Empereur Joſeph au nom de Rainauld d'Eſte Duc de Modene : elle eſt in-folio, & en Italien. On lui doit encore, *Queſtioni Comacchieſi*, en 1711. à Modene, in-folio ; & *Piena eſpoſizione dei diritti Imperiali ed Eſtenſi ſoprá la Citta di Comacchio*, ibid. in-fol. On a réuni la plûpart des écrits faits dans cette diſpute dans un recueil qui a paru à Francfort.

Pendant le cours de cette conteſta-

tion, M. Muratori donna en 1709. à Padoue un recueil in-4°. de divers écrits d'Auteurs Grecs : *Anecdota Græca, quæ ex mſſ. codicibus nunc primùm eruit, Latio donat, notis & diſquiſitionibus auget Lud. Ant. Muratorius.* Ce recueil contient 228 Epigrammes de St. Gregoire de Nazianze; 45 lettres de Firmus, Evêque de Céſarée ; 4 de l'Empereur Julien ; & une ſuppoſée au Pape Jules I. Chaque piéce eſt éclaircie par des notes ; & il y a 4. diſſertations. Dans la premiere l'Auteur traite *de Syniſactis & Agapetis.* Il parle dans la deuxiéme du retranchement des Agapes, ou feſtins de charité, qui étoient en uſage dans la primitive Egliſe. La troiſiéme roule ſur les ſepulchres des anciens Chrétiens. La quatriéme eſt ſur la lettre qui a été publiée ſous le nom de Jules I.

Le P. Zaccaria dit que ſelon le Journal de Florence & quelques autres, M. Muratori donna en 1708. *le Rime del Petrarca colle conſiderazioni del Taſſoni, Muzio e Muratori.* Il ajoute que d'autres reculent cette édition juſqu'en 1711. ceux-ci ont raiſon. L'ouvrage eſt de 1711. à Modene in-4°. le titre entier eſt : *Le Rime del Petrarca, riſcontrate coi teſti à penna della libraria Eſtenſe, e coi frammenti dell' originale d'eſſa-*

poëta ; s'aggiungono le Considerazioni riveduteeampliate d'Alessandro Tassoni ; le annotazioni di Girolamo Muzio, & le osservazioni di Lud. Ant. Muratori. Les zélés partisans de Petrarque virent avec peine les réflexions de M. Muratori ; elles furent attaquées par plusieurs. Je ne trouve nulle part que le sçavant Italien ait répondu à ces critiques. En 1713. il donna le T. 3. & le T. 4. de ses *Anecdota Græca.* Le Tome deuxiéme avoit suivi le premier de près ; & à la fin l'Auteur avoit donné le Catalogue des pieces qu'il devoit faire entrer dans les suivans.

En 1714. il écrivit sur la peste un Traité qui parut à Modene in-8. le titre est : *Del Governo della peste, e delle maniere di guardarsene.* Ce Traité a été réimprimé au même lieu en 1721. avec la Relation de la peste de Marseille, des observations, & des additions sur le premier Traité. Ce recueil a été de nouveau imprimé à Turin, à Milan, à Brescia, à Pesaro, à Naples ; & l'on en a une traduction Angloise. La même année 1714. M Muratori fit imprimer à Paris in-4o. *Lamindi Pritanii de ingeniorum moderatione in Religionis negotio, ubi quæ jura, quæ fræna futura sint homini Christiano in inquirendâ & tradendâ veritate, ostenditur ; & Sanctus*

Auguſtinus vindicatur à multiplici cenſurâ Joannis Phereponi. Ce *Phereponus* eſt le fameux Jean le Clerc. Il y a beaucoup de Philoſophie & de Théologie dans cet ouvrage, qui a été réimprimé en 1715. à Cologne, en 1721. à Veniſe, à Verone & à Francfort. Un Bénédictin de Saltzbourg ayant attaqué cet ouvrage & l'Auteur dans un diſcours prononcé publiquement dans l'Egliſe de Notre-Dame de ladite ville, Jean Baptiſte Gaſpari de Trente prit la défenſe du ſçavant Italien dans un livre imprimé à Cologne, intitulé, *Adiſi dæmonis Philoromæi vindiciæ adverſus Sycophantas Juvavienſes.*

En 1715. M. Muratori fit réimprimer la premiere partie de ſon Traité *del buon guſto nelle ſcienze e nell' Arti*, & y joignit une deuxiéme partie. C'eſt un in-12. il parut à Naples ſous le titre de Cologne ; & il fut réimprimé à Veniſe en 1716. J'en ai ſous les yeux une deuxiéme édition de Veniſe faite en 1742. l'Editeur qui prend le nom de *Biagio Majoli* a fait réimprimer dans la premiere partie les *I primi diſſegni della Republica Letteraria d'Italia eſpoſti al publico da Lamindo Pritanio*, c'eſt-à-dire, de M. Muratori ; & l'*Introduzione all' opere del Pritanio, cioè la Teoria del buon guſto di Bernardo Treviſano.* L'écrit de

M. Bernard Trevisano, Gentilhomme Vénitien, avoit paru dès 1708.

Les bienfaits qui attachoient M. Muratori à la maison d'Este, l'engagerent à faire connoître cette illustre maison par une Généalogie historique, dont il publia le premier volume à Modene en 1717. in-fol. & le deuxiéme en 1740. l'Auteur de la *Bibliotheca Italiana* [p. 84. édit. in-4o.] propose cet ouvrage comme un modéle que devroient prendre tous ceux qui entreprennent d'écrire l'histoire des grandes familles. Le titre de celui de M. Muratori est *delle Antichita Estensi ed Italiane.* On sent bien qu'il ne dut pas manquer cette occasion, pour exposer les raisons & les fondemens des prétentions de la Maison d'Este sur le Duché de Ferrare; aussi entre-t'il sur cela dans un grand détail & qui paroît satisfaisant. En 1720. il reprit la plume pour répondre à quelques écrits qui avoient encore été faits sur la dispute concernant la ville de Comacchio. On cite du moins un écrit de lui qui parut sur ce sujet à Modene in-fol. sous ce titre: *Disamina d'una scrittura intitolata : Risposta à varie scritture in proposto della controversia di Comacchio.* La même année il donna la vie du P. Paul Segneri, le jeune, Jésuite, avec des exercices spirituels selon

la méthode de ce Pere : [*La vita del Paolo Segneri juniore della Compagnia di Gieſu, ed Eſercizi ſpirituali ſecondo il methodo del medeſimo Padre*, 2. vol. in-16.] La maniere dont l'Auteur s'explique ſur la dévotion à la Sainte Vierge, dont il reprenoit quelques abus, fit de la peine au Pere Mancuſi, Jéſuite, qui crut y trouver la dévotion même à la Sainte Vierge attaquée, & ſe fit un devoir de la venger dans ſes *Trionfi della divozione della Madre di Dio*, ouvrage imprimé à Modene en 1742. Si M. Muratori étoit tombé dans quelque excès, le mal, comme on voit, avoit eu tous le tems de faire du progrès.

Avant 1720. notre Sçavant avoit conçu un deſſein, dont l'execution avoit de quoi effrayer les écrivains même les plus laborieux, qu'il entreprit cependant, & qu'il remplit avec tout le ſuccès qu'on avoit lieu d'attendre de ſon amour pour le travail & de la vaſte étendue de ſes connoiſſances. Je parle de ſa collection des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie, dont on a 27 volumes in-folio. M. Muratori fit part de ſon projet à M. Argelati, Bibliothécaire de la Bibliothéque de l'Empereur à Milan,* qui l'approuva, & promit

* Biblioth. Italique. T. I. Art. 1.

'y concourir autant qu'il ſeroit en lui. l fut conclu que l'on imprimeroit ce ecueil à Milan, où l'on trouveroit la lûpart des Manuſcrits qui devoient y ntrer, ſoit dans la Bibliothéque Amroſienne, ſoit dans celle de M. le Comte Archiato. Ce Seigneur promit n effet toute ſa protection pour l'exéution. Pluſieurs autres Gentilshommes contribuerent, même ſans en être requis, aux dépenſes qui étoient indiſpenſables pour une pareille collection. On aſſûre que ſeize d'entr'eux donnerent chacun quatre mille écus. Ces Meſſieurs formerent par-là une ſociété, qui s'aſſembla d'abord dans le Collége public de Milan, appellé ſans doute *le Palais :* car c'eſt de ce lieu de leurs premieres aſſemblées, qu'ils prirent le nom de *Socii Palatini*, & donnerent à leur Société celui de *Societas Palatina.* Dès que leur imprimerie fut pourvûe des choſes néceſſaires pour leur entrepriſe, & qu'ils furent prêts à la faire travailler, Mr. le Comte Jerôme Colloredo, Gouverneur du Milanois, leur offrit de la placer dans ſon Palais ; & c'eſt-là où ce beau Recueil, le premier Ouvrage qui ſoit ſorti de cette magnifique Imprimerie, a été imprimé. Le I. Volume parut en 1723. & les autres furent donnés ſucceſſivement juſqu'en

1738. Comme le titre en fait connoître, au moins en partie, l'étendue & les richeſſes, je crois devoir le rapporter en entier; ce Titre eſt : *Rerum Italicarum Scriptores ab Anno Æræ Chriſtianæ quingenteſimo ad milleſimum quingenteſimum... Ludov. Ant. Muratorius Sereniſſimi Ducis Mutinæ Bibliothecæ præfectus collegit, ordinavit, & præfationibus auxit; nonnullos ipſe, alios v rò Mediolanenſes Palatini Socii, ad Manuſcriptorum codicum fidem exactos, ſummoque labore ac diligentiâ caſtigatos, variis lectionibus & Notis tam editis veterum Eruditorum, quàm noviſſimis auxere: Additis ad plenius operis, & univerſæ Italicæ Hiſtoriæ ornamentum, novis Tabulis Geographicis, & variis Langobardorum Regum, Imperatorum, aliorumque Principum Diplomatibus, quæ ab ipſis autographis deſcribere licuit, vel nunc primùm vulgatis, vel emendatis, nec non antiquo characterum ſpecimine, & Figuris æneis.* Tous les Journaux de France, d'Italie, d'Allemagne, ont parlé avec avantage de cette collection; & l'on ne peut trop la louer. Les Sçavans qui y ont travaillé ont fait par-là un grand honneur à la Littérature, en même tems qu'ils s'en ſont fait un infini à eux-mêmes. M. le Marquis Maffei eſt du même ſentiment, comme on le

voit

voit par ce qu'il en dit dans ſes *Oſſervazioni Letterarie*, à Verone 1737. Tome I. Art. 3. On a cependant cenſuré l'édition que ces ſçavans Editeurs ont donnée des Chroniques de Jean, de Mathieu & de Philippe Villani. On a prétendu qu'on y pouvoit apporter plus de ſoin, & rendre cette édition plus exacte, ſi l'on eût conſulté plus de Manuſcrits. On trouve ces reproches étendus, développés, détaillés dans une lettre Italienne, dont je n'ai vû que la traduction Françoiſe, qui eſt imprimée dans la *Bibliotheque Italique*, Tome VIII. Article 7. Mais il paroît qu'on a fait évanouir ces reproches, dans la réponſe faite à cette lettre, & dont on a un long extrait dans la même *Bibliothéque Italique*, Tome X. Article 8.

Quelque occupé que M. Muratori fût de l'immenſe collection dont je viens de parler, ſon amour pour le travail, & le ſoin qu'il avoit de ménager ſon tems, lui laiſſerent encore aſſez de loiſir pour ſe délaſſer par d'autres travaux. En 1723 même il publia, *Trattato morale della carita Criſtiana, in quanto eſſa é l'amor del proſſimo.* C'eſt un Vol. in-4°. imprimé à Modene, réimprimé depuis à Veniſe, & traduit en François depuis quelques années. On y a joint à la fin de l'ouvrage trois

diſcours ſur la charité Chrétienne prononcés en 1721. par M. l'Abb Carlo Franceſco Badia dans la Cathédrale de Modene, en préſence d la Compagnie de la Charité érigé dans cette ville. On a de longs extrait de ce Traité dans la Bibliothéque Italique, T. 16. Art. V. & T. 17. même Article.

En 1727. il fit imprimer à Milan ſous le titre de Berne, in-4°. le recueil de divers ouvrages de Caſtelvetro ; & il y joignit une vie de cet Ecrivain : *Opere varie critiche di Lodovico Caſtelvetro, Gentiluomo Modeneſe, no piu ſtampate, colla vita dell' autore.* E 1730. il prit parti dans la diſpute arrivée à l'occaſion du corps de S. Auguſtin, Evêque d'Hippone, découvert Pavie. L'ouvrage qu'il fit ſur cela pour titre : *Motivi di credere tuttavi aſcoſo, e non iſcoperto in Pavia l'ann 1695. il ſacro corpo di S. Agoſtino,* Trente, peut-être à Lucques, in-4°. Cet écrit, le plus ſolide qui ait é fait en faveur des Chanoines Réguliers intéreſſés dans cette affaire, vint tro tard ; la cauſe étoit finie. En 1735. publia *Filoſofia Morale*, à Vérone in-4 réimprimée l'année ſuivante à Milan & en 1737. à Naples, avec une Pr face d'Ignace Marie Como, où l'on

inséré un Catalogue des ouvrages de M. Muratori qui avoient paru jusqu'à cette année. La Philosophie Morale a eu encore une deuxiéme édition faite à Vérone. La même année 1735. parurent deux autres écrits du même. 1. *Trattato della forza dell' intendimento Umano, o sia il Pirronismo confutato*, à Venise. 2. *La vita del Marchese Giov. Giuseppe Orsi*, à Modene. Cette vie est curieuse, & bien faite. On avoit déja un éloge du Marquis Orsi dans les Mémoires de Trévoux du mois de Juin 1734.

M. Fontanini ayant fait paroître en 1736. son Traité *della Eloquenza Italiana*, & le Traité ayant déplu à cause de la liberté avec laquelle l'Auteur porte ses jugemens de divers Ecrivains qui méritoient plus de ménagement, M. Muratori fit à son tour un examen critique de cet ouvrage. Le premier examen parut en 1737. & ne tarda pas à être suivi de deux autres, tous trois en Italien. M. Maffei attaqua le même ouvrage dans ses *Osservazioni letterarie*, T. 2. Art. VII. & les réflexions qu'il fit sur cela furent réimprimées avec 3 examens de M. Muratori en 1739. à Venise, sous le titre de *Roveredo*.

La grande Collection des Auteurs de l'Histoire d'Italie n'occupant plus

notre Savant, il penſa à une autre ; qu'il commença en 1738. & qu'il finit en 1743. Cette nouvelle collection forme ſix Vol. in-folio. Son titre eſt : *Antiquitates Italicæ medii ævi, ſive diſſertationes de moribus Italici populi, ab inclinatione Romani Imperii uſque ad an.* 1500. Ce Recueil, fruit des voyages que l'Auteur fit en 1714. & 1715. pour examiner les archives de divers endroits de l'Italie, eſt rempli de chartes, de Diplômes, de lettres, de chroniques & de morceaux d'Hiſtoire importans, qui n'avoient pas été publiés. Les Savans y ont trouvé beaucoup de fautes & de mépriſes ; & l'on en a relevé pluſieurs dans les Journaux & autres ouvrages.

Ce fut encore en 1738. que M. Muratori attaqua avec beaucoup de ſolidité l'ouvrage de Thomas Burnet Anglois *De Statu mortuorum.* Sa réfutation parut à Verone in-4°. ſous ce titre : *De Paradiſo Regnique cœleſtis gloriâ, non exſpectatâ corporum Reſurrectione, juſtis à Deo conlatâ.* Il joignit à la fin le Traité de S. Cyprien *De Mortalitate*, ſur l'édition faite en 1700.

En 1739. on vit ſortir de ſa plume *Vita d'Aleſſandro Taſſoni*, à Modene ; & cette vie orne l'édition qui fut faite la même année à Veniſe de la *Secchia rapita*, Poëme du même Taſſoni, &

celle qui fut donnée à Modene en 1744.

Depuis 1739. jusqu'en 1743. il donna un Recueil d'anciennes inscriptions en six vol. in-folio. *Novus Thesaurus veterum Inscriptionum, in præcipuis earumdem collectionibus hactenùs prætermissarum*, à Milan. M. l'Abbé Lenglet [Supplement à sa Méthode de l'Hist. in-4°. T. 1. p. 246.] dit que cet ouvrage est un des plus amples & des plus détaillés que nous ayons en ce genre; & qu'il est d'autant plus considérable qu'il contient des inscriptions, que ni Gruter, ni Reinesius, ni aucun autre n'avoit mises dans leurs collections. Il devoit ajouter que l'habile Collecteur n'est trop souvent qu'un guide peu fidele dans les inscriptions qu'il a copiées, & dans les explications qu'il en donne. J'ai en cela pour garands, I. *Specimen notarum & emendationum ad Græcas Inscriptiones à celeberrimo Muratorio editas*, par Jean Henri Leich, mort à Lipsic le 10 Mai 1750. Ce *Specimen* est dans le T. 1. des *Miscellanea Lipsiensia nova*, T. 1. 1740. II. *Henrici Canneguieter Epistola de Inscriptionibus quibusdam sylloges Muratorianæ*, insérée par Jacques Philippe Dorville dans le T. 4. des *Miscellaneæ Observationes criticæ novæ*. III. *De Græcis Thesauri novi Muratorii*-

ni marmoribus quibuſdam metricis di
ba, autore Hagembuchio, à Zurich 17
IV. *Lapidum vetuſtorum Epigramma*
& periculum animadverſionum in aliq
claſſica marmorum Syntagmata, accur
te Chriſtophoro Saxio, à Lipſic 17
depuis la page 58. juſqu'à 83 Enfin
pour garands pluſieurs écrits qui
trouvent dans le Recueil de Caloge

M. Muratori ne vit pas ces critiqu
ou négligea d'y répondre. Peut-
auſſi qu'il avoua en ſecret les fau
qu'on lui reprochoit, & qu'il en
roit profité, ſi l'on eût fait de ſon
vant de nouvelles éditions des ouv
ges qui les contenoient. Car il aim
la vérité, & il en a donné ſouvent
preuves.

En 1740. il fit préſent au Public d
Traité contre la Superſtition : *Ant*
Lampridii de Superſtitione vitandâ Li
à Milan [Veniſe] in-4°. réimprim
1743. Ce Traité eut auſſi des Cenſe
auxquels l'Auteur répondit par qu
ques lettres qui parurent en 1743. ſ
ce titre : *Ferdinandi Valdeſſi Epiſto*
ſeu Appendix ad librum Antonii Lam
dii de Superſtitione vitandâ, à Mi
[Veniſe] in-4°. L'année précéde
il avoit entrepris de faire connoître
défauts de la Juriſprudence : *De i di*
della Giuriſprudenza, à Veniſe 17

in-fol. & enſuite à Naples, in-4°. & à Trente, in-12. Jean Antoine Querini, Avocat à Veniſe, y oppoſa en 1743. *La Giuriſprudenza ſenza difetti, che da ſe medeſima ſi defende contro il trattato del Signore Lodov. Ant. Muratori.* La même année 1743. M. Muratori fit, *Criſtianeſimo felice nelle Miſſioni dé Padri della Compagnia di Gieſu nel Paraguay.* C'eſt un vol. in-4°. dont la premiere partie fut donnée ſeule, & qui reparut à Veniſe avec la deuxiéme en 1749.

En 1744. M. Muratori quoique fort avancé en âge, & d'ailleurs commençant à ſentir que la continuité de ſes travaux qu'il n'avoit jamais interrompus, avoit épuiſé ſes forces, eut le courage d'entreprendre de courir encore une vaſte carriere, qui auroit pû effrayer même un écrivain beaucoup plus jeune. Il voyoit avec une ſorte de peine, dit le Journal des Savans du mois d'Août 1750. que tout ce qui concerne la partie de l'Hiſtoire Civile d'Italie, n'étoit point encore ſuffiſamment éclairci, & qu'elle avoit beſoin d'être traitée avec plus d'exactitude & d'étendue. Il crut donc devoir ſe charger d'un travail dont tout le monde ſentoit, comme lui, la néceſſité, mais que perſonne cependant n'avoit le courage d'entre-

prendre. Il donna le premier vol. en 1744. & les autres ſe ſuivirent de près. Il y a 12 Tomes in-4°. imprimés à Veniſe, ſous le titre de Milan : *Annali d'Italia dal principio dell' Era volgare ſino all' anno* 1500. On a traduit cet ouvrage en Allemand, & imprimé à Lipſic ; & l'on aſſure que l'on penſe à le donner en François à Paris. Le Journal des Savans qui a commencé à rendre compte de cet ouvrage en 1750. en cenſure divers endroits. D'autres Journaux ont pareillement exercé leur critique ſur le même livre, & il y a lieu de croire qu'un Lecteur très-inſtruit pourroit encore y appercevoir d'autres taches ; ce qui n'empêche pas cependant que ce ne ſoit un ouvrage eſtimable, & qui fait beaucoup d'honneur à ſon Auteur.

Pendant que M. Muratori y travailloit, il publia encore en 1745. à Veniſe, un Traité *della forza, della fantaſia umana :* En 1747. à Modene, in-4°. *Luſitanæ Eccleſiæ Religio in adminiſtrando Pœnitentiæ Sacramento. Della Regolata devozion de' Criſtiani*, à Veniſe, réimprimé en 1748. & en 1749. & dont on a des éditions de Florence, & de Trente. *Vita di Benedetto Giacobini præpoſto di Varallo*, à Padoue. En 1748. *Liturgia Romana Vetus*, en 2 Tomes

à Veniſe ; & *Raccolta di ſcritture concernenti la diminuzione delle feſte di precetto*, à Lucques. En 1749. *De nævis in Religionem incurrentibus, ſive Apologia Epiſtolæ à SS. D.N. Benedicto XIV. ad Epiſcopum Auguſtanum ſcriptæ*, à Lucques. *Della publica felicita, oggetto de' buoni Principi*, ibid. ou plutôt à Veniſe, & depuis réellement à Lucques. *Diſſertazione ſull' inſigne Tavola di bronzo ſpettante à fanciulli e fanciulle alimentari de Trajano Auguſto in Italia, diſſotterata nel Territorio di Piacenza l'anno* 1747 à Florence 1750. *Dei pregi dell' Eloquenza popolare, eſpoſti da L. A. Muratorio*, à Veniſe, in-8°. Cet écrit n'a paru qu'après la mort de l'Auteur.

La deuxiéme claſſe des ouvrages de M. Muratori mentionnés par le Pere Zaccaria, contient divers écrits réunis à d'autres de divers Auteurs ; ſavoir, 1. *Lettera al celebre Signore Leibnizio intorno alla diſcendenza della caſa d'Eſte, e ſua unione con quella di Brunſwic* : cette lettre a été inſérée par le ſçavant Jean-Jacques Leibnitz dans le Tome troiſiéme de ſes *Scriptores rerum Brunſwicenſium*, qui ont paru en 1707. & années ſuivantes à Hanovre en 3 vol. in-folio. 2. *Vita Caroli Sigonii.* Cette vie orne la belle Edition des œuvres de Sigonius, qui eſt dûe aux ſoins de Philippe An-

gelati, de Bologne, & qui a paru Milan en 7 vol. in folio, depuis 173 juſqu'en 1737. 3. *Vita di Franceſco Il mene*, dans les *Vite de gli Arcadi*. Rome 1708. 4. *Vita Franciſci Tort* à la tête des ouvrages de ce Médec Italien, imprimés à Veniſe en 174 5. *Lettera in difeſa di Lucano*, dans recueil de lettres en faveur de M. Marquis Orſi, donné en 1735. 6. *L tera al Signore Apoſtolozeno intorno a cagioni della dimora di Torquato Taſſo S. Anna di Ferrara*, dans l'Edition d œuvres du Taſſe, donnée à Veniſe 1735. 7. *Giudizio del Muratorio intor la diſſertazione Latina de Jejunio cum carnium conjungendo*, &c. Ce jugeme a été attaqué par le P. Monti, Jéſu de Modene, Lecteur en Théologie m rale dans l'Univerſité de Parme : on trouve avec pluſieurs pieces ſur le m me ſujet. 8. *Diſſertazione ſopra un' i crizione ritrovata nella citta di Spello*, da les *Opuſcoli ſcientifice*, &c. de Caloger T. XI. 9. *Lettera intorno ad una inſc zione ſpettante la Citta di Fréjus*, dans même recueil Tome 31. 10. *Diſſert zione ſopra i ſervi e liberti Antichi*, da le Tome I. des *Memorie della Soci Colombaria*. 11. *Judicium ſive Placiti Ravenne in Monaſterio claſſenſi habiti à Silveſtro II. Pontif. Max. & Otto*

III. Augusto, inque idem judicium annotationes, au T. V. *Symb. Gorian.* dans lequel on a aussi réimprimé la dissertation du même, *Sulla Tavola Piacentina*.

12. *Dissertazione sopra l'Ascia sepolcrale*, dans le T. 2. in-4°. des Mémoires de l'Académie Etrusque de Cortonne. M. le Marquis Maffei fait plusieurs réflexions sur cette dissertation dans le T. 4. de ses *Osservazioni Letterarie*, Art. IV. pag. 223. & suiv. où il rend compte des écrits qui sont dans le deuxiéme Tome des Mémoires de l'Académie de Cortone. Dom Jacques Martin, Bénédictin, a pareillement censuré ou contredit divers endroits de la dissertation de M. Muratori, dans son *Explication des divers Monuments*, &c.

Notre savant Italien a laissé plusieurs autres ouvrages Manuscrits, entr'autres un abregé de ses Antiquités Italiennes; plusieurs lettres à une Angloise Protestante sous le nom d'une Angloise Catholique: sur la diminution ou retranchement des Fêtes; sur la dévotion à la Sainte Vierge. On a commencé à imprimer le premier ouvrage; le Tome I. paroît sous ce titre: *Dissertazioni sopra le Antichita Italiane, già composte, e publicate in Latino dal Ludov. Ant. Muratori, e da esso poscia compendiate, e trasportate nell' Italiana favella: opera*

poſtuma data in luce dal Giov. Franc. Soli Muratori ſuo nipote, in 4o. On a auſſi imprimé deux de ſes Letttres dans l'ouvrage intitulé : *di Federico Valignani Marcheſe di Cepagatti Panegirico e Rime, per Carlo VII. Borbone, Re delle due Sicilie, &c. Con vari opuſcoli alla Maeſtà ſua conſegrati*, à Naples 1751, in-8o. Des deux lettres de M. Muratori inſérées dans ce recueil, la ſeconde eſt ſur les lettres Juives & leur Auteur, M. le Marquis d'Argens.

ARTICLE LXXXVII.

Remarques ſur quelques Evénemens de l'Hiſtoire de France ſous Louis XIII.

LE mariage de Louis XIII. avec l'Infante Anne d'Autriche, & celui de Philippe Prince d'Eſpagne avec Eliſabeth de France, ſœur ainée de Louis XIII. furent conclus par l'entremiſe du Grand Duc de Toſcane Coſme de Médicis. La publication s'en fit à Paris le 25 Mars 1612. mais ils n'eurent lieu que ſur la fin de 1615. Cette double alliance déplaiſoit à beaucoup de gens. Les P. Réformés craignoient que la France & l'Eſpagne ne

vouluſſent ſe réunir pour les accabler. Les Princes du Sang, les autres Princes & la plûpart des Grands Seigneurs, irrités contre la Reine Mere dont le Maréchal d'Ancre dirigeoit toutes les démarches, travailloient ouvertement à rompre les deux Mariages. Il parut à cette occaſion une infinité d'écrits pour & contre. On faiſoit beaucoup valoir en faveur des mécontens l'objection tirée de l'antipathie des deux peuples, d'autant mieux prouvée, diſoit-on, que les Eſpagnols étoient reconnus de tout tems pour ennemis jurés de la Couronne. On répondoit que cette prétendue inimitié n'étoit qu'une chimere, & qu'il n'y avoit point de nation avec qui la France eût contracté autant d'alliances par mariages qu'avec l'Eſpagne ; & on le prouvoit par plus de vingt exemples, en remontant juſques à Chilperic fils de Clotaire I. qui épouſa Galſonde, fille d'Atanachilde Roi des Goths.

Mais un Ecrivain du parti de la Reine Mere voulant terminer toutes ces diſcuſſions de politique, ſoutint que le Ciel montroit clairement que le mariage du Roi & de l'Infante étoit convenable, puiſque l'on y voyoit *une merveilleuſe & très-héroïque correſpondance entre les deux ſujets* ; ce que l'Auteur prouvoit ainſi. [Le nom de *Loys* de

Bourbon contient treize lettres ; il avoit treize ans lorſque le Mariage fut réſolu, & il eſt le treiziéme Roi de France du nom de *Loys*. L'Infante *Anne d'Autriche* a auſſi treize lettres en ſon nom ; ſon âge eſt de treize ans, & treize Infantes de même nom ſe trouvent dans la Maiſon d'Eſpagne. La Stature réciproque de leurs corps eſt tellement égale, qu'il ſemble que la nature ait dérobé le compas à la Mathématique, ou pris ſur l'un le modéle de l'autre. Leurs conditions ſont tellement égales, qu'ils ne peuvent ſe plaindre l'un de l'autre, puiſqu'un Catholique donne ce qu'un Très-Chrétien reçoit.] Que pouvoit-on répondre à de pareilles démonſtrations ? Le Défenſeur de la Reine mere devoit ajoûter que Louis XIII. & Anne d'Autriche étoient tous deux de la même année & du même mois. Ces combinaiſons de lettres, ces remarques ſur les nombres étoient extrêmement en vogue dans ce tems-là ; on les regardoit comme un grand effort d'imagination. » J'ai » vû, *dit M. de l'Eſtoile* (a) la recherche » curieuſe ſur le nombre de 14. par » rapport au feu Roi [Henri IV.] Il » eſt né 14 ſiécles, 14 décades, & » 14 ans après la Nativité de J. C. Le

(a) *Mémoires* de l'Eſtoile, T. II. p. 344.

„ premier jour qu'il a vû a été le 14
„ Décembre, & le dernier le 14 Mai.
„ Il a vécu quatre fois 14 ans, quatre
„ fois 14 jours & 14 semaines; il y a
„ 14 lettres en son nom, &c. *Difficiles nugæ.* Ainsi l'Abbé de Morgues, dans son Oraison funébre de Marie de Médicis, a dit que cette Reine *Mere de trois Rois, mourut dans la ville des trois Rois*, [Cologne] *le trois de Juillet.* Cette Oraison Funébre qui a pour titre: *Les deux Faces de la Vie & de la Mort de Marie de Médicis Reine de France, &c.* se trouve à la fin du deuxiéme volume des *Pieces curieuses pour la défense de la Reine Mere ensuite de celles du Sieur de Saint Germain* [l'Abbé de Morgues]; c'est un recueil des plus violentes satyres qu'on ait publiées contre le Cardinal de Richelieu.

B. Le Maréchal d'Ancre & sa femme avoient pris un tel ascendant sur l'esprit de la Reine Mere, que le peuple croyoit bonnement qu'ils n'avoient pû parvenir à une si grande faveur, que par le secours de la Magie. Ce fut en conséquence de ces idées puériles, & en même tems pour annoncer au public que le Maréchal & son épouse devoient s'attendre à périr misérablement comme tous les Sorciers, qu'on publia en 1615. un petit livre intitulé: *Histoire épouvan-*

table de deux Magiciens étranglés par le Diable dans Paris la ſemaine Sainte.

Le premier de ces magiciens étoit Coſme Ruggieri, Abbé de S. Mahé en Baſſe-Bretagne, connu dans notre Hiſtoire ſous le nom de Coſme le Florentin. Il vint en France à la ſuite de Catherine de Médicis, & on le regardoit comme un Aſtrologue & un Négromant du premier ordre. Il ſe trouva mêlé dans le procès de Coconas & de la Mole, ayant promis à ce dernier qu'il lui feroit des images de cire, les unes pour rendre les femmes ſenſibles, les autres pour faire mourir de langueur telles perſonnes qu'on voudroit. Le Parlement le condamna aux galeres ; mais il en fut tiré par quelques Courtiſans, ou même par Catherine de Médicis, toujours portée à favoriſer ceux qui flattoient ſon goût pour les ſuperſtitions. En 1597. Henri IV. étant à Nantes, deux particuliers donnerent avis que Ruggieri vouloit attenter à la vie de Sa Majeſté par les voies déteſtables de la magie ; que ſous prétexte qu'il ſçavoit peindre, on lui avoit donné une chambre dans le Château ; qu'il y avoit fait une figure de cire reſſemblante au Roi, qu'il perçoit tous les jours en prononçant de certaines paroles barbares, pour le faire mourir de langueur. Les

accuſateurs donnerent leur mémoire ſigné de leur main. Le Roi commit le Préſident de Thou & M. Turcant pour en informer.

M. de Thou, qui n'ignoroit pas que Ruggieri étoit le même qu'on avoit mis à la queſtion en 1574. pour de pareils maléfices, l'interrogeant là-deſſus, * il répondit que c'étoit une calomnie de ſes ennemis; que ſes Juges avoient reconnu ſon innocence, & l'avoient élargi d'une maniere honorable; qu'il étoit vrai qu'il avoit une connoiſſance particuliere de l'Aſtrologie, & que peu de gens pouvoient, auſſi bien que lui, prendre le point de la Nativité; que par ce moyen il avoit prédit pluſieurs événemens à quantité de perſonnes; que cela avoit donné lieu de l'accuſer d'avoir commerce avec les mauvais Eſprits; mais qu'en tout cela il n'y avoit rien que de naturel; que s'il avoit réuſſi dans ſes prédictions, on n'en devoit pas conclure qu'il fût coupable; que l'affection qu'il avoit conſervée pour ſa Majeſté depuis tant d'années, étoit une preuve de ſon innocence, & de ſon averſion pour le crime dont on l'accuſoit.

* Je me ſers de la Traduction des Mémoires de la Vie de M. de Thou. p. 346. édit. in-12.

Qu'après la journée de la S. Barthelemi, le Roi de Navarre & le Prince de Condé étant au pouvoir du Roi, la Reine mere qui avoit beaucoup de créance de lui, lui demanda la nativité de ces Princes ; qu'il lui répondit qu'il l'avoit priſe exactement, & que ſuivant les principes de ſon Art, l'Etat n'avoit rien à craindre de leur part ; que cette aſſûrance les ſauva, & les garantit des deſſeins qu'on avoit formés contre leurs vies ; qu'il s'en étoit ouvert à François de la Noüe, qui vint à la Cour dans ce tems-là ; qu'il l'engagea à le faire ſçavoir adroitement à ces Princes, & à les avertir de ſa part, que s'ils vouloient éviter le péril qui les menaçoit, ils juſtifiaſſent par leur conduite ce qu'il avoit répondu à la Reine ; que la ſeule affection qu'il leur portoit, lui avoit dicté cette réponſe, & non l'expérience de ſon Art, puiſque l'affaire étoit de ſa nature impénétrable à l'Aſtrologie ; qu'il croyoit que Sa Majeſté n'avoit pas oublié un ſi grand ſervice, perſuadé qu'après des preuves ſi certaines de ſon affection, la généroſité du Roi ne lui permettroit pas de le voir tous les jours expoſé à de pareilles calomnies. M. de Thou rapporta cette réponſe à Sa Majeſté. Ce Prince après avoir fait quelques tours dans ſa cham-

bre, lui dit qu'il s'en ſouvenoit, & qu'il étoit vrai que la Nouë lui en avoit parlé ; mais qu'il ne mettoit ſa confiance qu'en Dieu, & qu'il ne craignoit rien de ces ſortes de charmes, qui n'ont de pouvoir que ſur ceux qui ſe défient de la divine Providence. Ainſi ceſſerent les pourſuites contre Ruggieri, que l'on mit en liberté. Il s'étoit adroitement inſinué dans l'eſprit des Dames de la Cour, & par leur moyen le Roi lui avoit promis ſa grace ſecretement.

Ce fourbe revint à Paris, & y vêcut long-tems de ſon métier d'Aſtrologue. Depuis 1604. il publia chaque année des Almanachs ſous les différens noms de *Querberus*, de *Vannerus*, & du *Pélerin plaureux de Savoie* ; & comme il étoit homme de Lettres, il enrichiſſoit ſes Ephémerides de Sentences tirées des bons Auteurs Latins. Ses amis le voyant accablé de vieilleſſe & d'infirmités, lui conſeillerent deux jours avant ſa mort de penſer à Dieu, & appellerent le Curé de la Parroiſſe ; mais il ne voulut pas le voir : on fit venir des Capucins, il ſe mocqua d'eux ; ſur ce qu'on lui repréſenta qu'il devoit craindre le jugement dernier, & implorer la miſéricorde du Seigneur, *Inſenſés que vous êtes*, leur dit-il, *il n'y a point d'autres diables, que les ennemis qui nous tour-*

mentent dans le monde, ni d'autre Dieu, que les Rois & les Princes, qui peuvent ſeuls nous avancer & nous faire du bien. Ainſi mourut athée ce vieux ſcélérat, qu'on s'imaginoit avoir des liaiſons intimes avec tous les démons. Son corps fut jetté à la voirie, non-ſeulement au ſcandale du Public, mais encore à la honte de ceux qui protégeoient un homme ſi abominable. (*a*)

L'autre perſonnage de l'*Hiſtoire épouvantable des deux Magiciens* ſe nommoit Céſar, impoſteur inſigne, & qui s'étoit enrichi par la ſtupide crédulité d'une foule de Pariſiens & de Provinciaux, à qui il promettoit de faire voir le Diable, & de découvrir les tréſors cachés. *On le ſuppoſoit étranglé par ſon Démon, quoi qu'il fût alors* [en 1615.] *priſonnier à la Baſtille.* C'eſt-là tout ce qu'en dit l'Auteur du Mercure François (*b*) ; mais j'ai trouvé le détail de ſes fourberies dans le *Roman Satyrique de Jean de Lannel*, (*c*) livre aſſez rare & peu connu,

(*a*) On peut voir au ſujet de cet Athée dans la nouvelle Edition du Journal de Henri III. Tom. I. pag. 68. un note curieuſe, & une lettre de Nicolas Paſquier fils d'Etienne ; on y trouvera des circonſtances eſſentielles omiſes par l'Auteur.

(*b*) T. I. p. 47.

(*c*) Nous avons de ce Jean de Lannel Ecuyer Seigneur du Chaintreau & du Chambort, un Ou-

ié à Paris en 1624. c'eſt un in 8°.
s de onze cens pages. Le pré-
Magicien Céſar y parle ainſi ſous
de *Perditor*.

) Pour contenter ceux qui me de-
nt des caracteres, je leur donne
its joncs d'or émaillés de noir,
ortent au doigt, & qui n'ont au-
orte de propriété. Je les vends
piſtoles, quelquefois trente,
re davantage, ſelon la vertu que
qu'ils ont. Vous ne croiriez pas
e on en eſt curieux, & combien
de Courtiſans & de jeunes *Sira-*
, qui m'importunent de leur faire
n Diable. Voyant cela je me ſuis
de la plus plaiſante invention du
e pour gagner de l'argent. A un
de lieue de cette Ville, j'ai trouvé
rriere fort profonde, qui a de lon-
oſſes à droite & à gauche. Quand
u'un veut voir un Diable, je l'a-
là-dedans; mais avant que d'y
r, il faut qu'il me paye pour le

ourieux ſous ce titre: *Diſcours & avis*
res d'Etat de quelques grands Officiers de
ronne & d'autres grands perſonnages, in
ris chez la veuve Abraham Picard 1622.
ient 846 pages. La plûpart de ces piéces
ent principalement la Ligue; l'ouvrage
as commun.

Roman Satyrique de Jean de Lannel,
5.

moins quarante-cinq ou cinquante piſtoles, qu'il me jure de n'en parler jamais, qu'il me promette de n'avoir point peur, de n'invoquer ni les Dieux, ni les demi-Dieux, ni de prononcer aucune ſainte parole. Après cela j'entre le premier dans la caverne ; puis avant que de paſſer outre, je fais des cercles, des ſuffumigations, des invocations, & récite quelques diſcours compoſés de mots barbares, leſquels je n'ai pas plutôt prononcés, que le ſot curieux & moi entendons remuer de groſſes chaînes de fer, & gronder deux gros mâtins. Alors je lui demande s'il n'a point de peur : s'il me dit qu'oüi, comme il y en a quelques-uns qui n'oſent paſſer outre, je le remene dehors, & lui ayant ainſi fait paſſer ſon impertinente curioſité, je retiens pour moi l'argent qu'il m'a donné. S'il n'a point de peur, je m'avance plus avant, marmotant quelques effroyables paroles. Etant arrivé à un endroit que je connois, je redouble mes invocations, & fais des cris comme ſi j'étois entré en fureur. [Le bruit qui ſe fait là-dedans ne peut être oüi de dehors]. Incontinent ſix hommes que je fais tenir dans cette caverne, jettent des flammes de poix raiſine devant, à droite & à gauche de nous. Au travers des flammes je fais voir à mon curieux

dans cette caverne un grand bouc chargé de groſſes chaines de fer peintes de vermillon, comme ſi elles étoient enflammées. A droite & à gauche il y a deux gros mâtins, à qui on a mis la tête dans de longs inſtrumens de bois, larges par le haut & fort étroits par le bout. A meſure que mes hommes les piquent, ils hurlent tant qu'ils peuvent, & ce hurlement retentit de telle ſorte dans les inſtrumens où ils ont la tête, qu'il en ſort un bruit ſi épouvantable dans cette caverne, que certes les cheveux m'en dreſſent à moi-même d'horreur, quoique je ſçache bien ce que c'eſt. Le bouc que j'ai dreſſé, comme il convient, fait de ſon côté, en remuant ſes chaines, & en branlant ſes cornes, & joue ſi bien ſon perſonnage, qu'il n'y a perſonne qui ne crût que ce fût un Diable. Mes ſix hommes que j'ai fort bien inſtruits, ſont auſſi chargés de chaines rouges, & vêtus comme des Furies. Il n'y a point là dedans d'autre lumiere que celle qu'ils font par intervalles avec de la poix raiſine. Deux d'entr'eux après avoir extrêmement fait les Diables, viennent tourmenter mon miſérable curieux avec de longs ſacs de toile remplis de ſable, dont ils le battent tant par tout le corps, que je ſuis puis après contraint de le trainer dehors de la caverne à demi-

mort. Alors comme il a un peu repris ſes eſprits, je lui dis que c'eſt une dangereuſe & inutile curioſité de vouloir voir le Diable, & que je le prie de n'avoir plus ce deſir, comme je vous aſſûre qu'il n'y en a point qui l'ayent, après avoir été batttus en Diable & demi.]

Ce fragment eſt curieux, & peut donner une juſte idée des fourberies qu'on a tant de fois miſes en œuvre, pour duper les ſuperſtitieux & les ignorans. L'Auteur du Roman Satyrique raconte encore de quelle maniere Céſar ſçavoit ſe prévaloir de la foibleſſe des femmes & des filles, qui avoient recours à lui ; mais c'eſt un détail ſi dégoûtant & ſi monſtrueux, qu'il eſt preſqu'impoſſible d'en ſoûtenir la lecture. Au reſte, on trouve dans ce Roman une partie de l'Hiſtoire des quatre premieres années du régne de Louis XIII. Tous les noms propres y ſont déguiſés, mais de façon que l'on peut en découvrir un grand nombre, pourvû que l'on ſoit au fait de l'Hiſtoire de ce tems-là : par exemple, on voit à la page 64. un éloge pompeux du Marquis de Filinde, & le récit de ſon combat contre le Géant *Camelontidinero*, qu'il mit à mort avec le fils du Géant. Filinde n'eſt autre que le Chevalier de Guiſe, qui tua en duel les deux Barons de Lux, pere & fils.

. Pag. 1084. on lit ces paroles: l arriva à *Sirapis* un bon Sacrificateur, mmé *Agioſanir*, qu'on eſtimoit être ſaint homme. Le peuple couroit pour voir avec une ſi grande foule qu'on ntretuoit. On baiſoit les pas par où il rchoit..... On lui coupoit des morceaux de ſa robe, qu'on tenoit puis rès auſſi chérement que des reliques écieuſes, & enfin on lui rendoit aunt d'honneur que ſi c'eût été Jupiter perſonne.] Il eſt aiſé de reconnoître i le Pere Dominique de Jeſus Maria, armе Déchauſſé, dont il a été fait ention à la page 388. du I. Vol. de es *Mémoires*. Je pourrois donner la lef d'une infinité d'autres endroits de e Roman Satyrique ; mais un plus rand détail deviendroit ennuyeux.

C. Louis XIII. aimoit beaucoup la haſſe. Les Proteſtans rebelles du Languedoc le nommoient *Lou Caſſaire*, our donner à entendre que Sa Majeſté n'ayant jamais fait d'autre exercice que de tuer des bêtes à la chaſſe, n'étoit nullement propre à aſſiéger des Villes. Cela fut rapporté au Roi : *Ils ont raiſon*, dit-il, *de m'appeller Chaſſeur ;* car j'ai bien réſolu de ne laiſſer point la chaſſe que j'ai commencée contre des bêtes ſi ſauvages & déſobéiſſantes, que je ne les aye rendues humbles & dociles, & que je

n'aye fait abbattre les hayes de leurs retraites, & combler leurs foſſes & tanieres. En effet, il força preſque toutes les Villes où les Huguenots s'étoient cantonnés, & en fit raſer les fortifications. On lui entendoit dire ſouvent ces paroles dignes d'un ſi bon Roi: *Je ſouhaiterois qu'il n'y eût point de places fortifiées qu'aux frontieres de mon Royaume, afin que le cœur & la fidélité de mes Sujets ſerviſſent de citadelles & de gardes à ma perſonne.*

Au commencement du ſiége de Saint Jean d'Angely le Roi envoya un Héraut d'armes pour ſommer le Duc de Soubiſe, qui défendoit la place. Le Duc s'étant préſenté à la porte de la Ville ſuivi de quinze Gentilshommes, le Héraut lui dit: » A toi, Benjamin de Rohan; le Roi ton ſouverain Seigneur » & le mien te commande de lui ouvrir les portes de ſa Ville de ſaint » Jean d'Angely, pour y entrer avec » ſon armée; faute de quoi, je te déclare » criminel de Leze-Majeſté au premier » chef, roturier, toi & ta poſtérité, tous » tes biens acquis & confiſqués, tes » maiſons raſées, de toi & de tous ceux » qui t'aſſiſtent & t'aſſiſteront. » *Je ne puis répondre que comme ſoldat*, lui dit M. de Soubiſe, qui reſtoit couvert. *Vous n'êtes pas en votre devoir*, répliqua

y mettroit tous deux. Le Duc, après conféré avec les Gentilshommes 'accompagnoient, repréſenta au ut, qu'il ne pouvoit obéir, attendu l'Aſſemblée de la Rochelle l'avoit é de défendre la place; mais qu'il iſſoit pas d'être très-humble ſervi- de Sa Majeſté; & il donna ſa réponſe crit en forme d'une Epitre Lacédé- ienne : *Je ſuis très-humble ſerviteur oi; mais l'exécution de ſes comman- ns n'eſt en mon pouvoir. Benjamin de tn.*

Jean d'Angely, quoique très-bien fié, & défendu par une bonne gar- n où il y avoit plus de deux cens tilshommes, ne tint que trois ſe- ies, & ſe rendit le 25 de Juin 1621. Duc de Soubiſe ſe jetta aux pieds du demanda pardon, & fit de grandes

me ſervez mieux déſormais. Le Duc peu exact à remplir ſes engagemens, reprit bientôt les armes ; mais il fut preſque toujours malheureux dans ſes expéditions. Sans avoir ni l'habileté, ni l'expérience de ſon frere le Duc de Rohan, il ne laiſſoit pas d'entendre l'Art militaire, & ſon courage répondoit à la grandeur de ſa naiſſance.

Les Courtiſans faiſoient néanmoins de continuelles plaiſanteries ſur ſes retraites forcées ; comme s'il étoit toujours honteux à un Général de prendre la fuite, quand il voit la bataille perduë. Après le combat de l'Ile de Ré en Bas-Poitou, dans lequel le Roi lui tua ou prit cinq à ſix mille hommes (le 16 Avril 1622.) il faillit à être fait priſonnier, & eut beaucoup de peine à gagner S. Amant, d'où il ſe retira à la Rochelle. Les rieurs diſoient qu'il étoit homme de parole, ayant toujours proteſté *que ſi le Roi alloit vers lui, il s'enfuiroit.* D'autres publierent une Relation imaginaire de la réception que lui préparoient les Rochelois à ſon retour de Ré. On y voyoit pluſieurs deviſes en Latin, en Italien, en Eſpagnol ; & toutes faiſoient un éloge ironique de ſa prudente retraite. Un Magiſtrat courtiſan ne les trouva point à ſon gré, ſous prétexte qu'elles étoient profanes. Il

soutint qu'on devoit en donner une à M. de Soubise qui fût tirée de l'Ecriture Sainte, & il proposa celle-ci, *Mare vidit & fugit.* Méchante équivoque, mais très-convenable au goût de ce tems-là. Ce que dit Monsieur le Duc d'Orléans quelques années après, [en 1627.] étoit bien plus spirituel. Le Baron de Saugeon lui faisoit un détail de la descente des Anglois dans l'Ile de Ré. Il ajoûta que les ennemis même avoient assûré que le Duc de Soubise, au lieu de chercher à se signaler dans cette occasion, étoit allé voir sa mere à la Rochelle. Monsieur répondit: *Il a fait le commandement*, Honora Patrem & Matrem, &c. *ses jours lui seront prolongés.*

D. En 1624. il s'éleva une horrible tempête contre tous ceux qui manioient les deniers du Roi. Le Marquis de la Viéville, devenu Surintendant des Finances à la place du Comte de Schomberg, s'étoit attiré une foule d'ennemis puissans, dont la haine commença à s'exhaler dans une Satyre intitulée, *Le mot à l'oreille de M. le Marquis de la Viéville.* On lui reprochoit son ingratitude à l'égard du Chancelier de Sillery & de son fils M. de Puisieux, qu'il avoit, disoit-on, fait priver de leurs charges, quoi qu'il leur fût redevable de sa fortune. On se plaignoit de ce qu'il avoit retranché mal à-

propos les penſions des Courtiſans, celles des gens de Lettres, & d'une infinité de perſonnes de toute ſorte d'état & de condition. On prétendoit, qu'ébloui de ſa faveur naiſſante, il mépriſoit les ſimples particuliers, & n'avoit plus d'égards que pour les Ducs & Pairs; que le Préſident Jannin, lorſqu'il étoit Surintendant des Finances, n'avoit jamais refuſé audience à qui que ce fût; qu'il écoutoit les Grands avec beaucoup de reſpect, les petits avec douceur, & les uns & les autres avec attention, ſans parler avec rudeſſe, ni rebuter perſonne. Mais que ceux qui avoient affaire au Marquis de la Viéville, étoient contraints de ſe morfondre à la porte de ſon cabinet, & qu'ils n'en tiroient d'autre ſatisfaction que des railleries, des quolibets ou des équivoques. Qu'il avoit dit à pluſieurs perſonnes qui lui demandoient de l'argent: *Mon nom eſt la Viéville, & non pas argent;* & à des Officiers qui demandoient leurs montres des années dernieres: *Je m'appelle Six cens vingt-trois, & non Six cens vingt-deux.* Que le ſieur Malaſſis le priant de lui donner un ordre pour être payé de ſa penſion, il lui répondit: *Vous ſerez toujours Mal-aſſis.* Qu'un Grand Seigneur lui ayant préſenté une ordonnance pour ſigner, il lui dit: *J'ai la goutte à*

la main, je ne peux écrire. Qu'un autre lui recommandant ſa penſion, il commença par remuer les bras comme une perſonne qui nage, & s'écria: *Il n'y a point de fonds.*

Ces reproches, qui ne tomboient en partie que ſur les prétendus défauts extérieurs du Surintendant, furent ſuivis d'accuſations plus graves, amplement détaillées dans un Mémoire qui avoit pour titre, *La Voix du Peuple*, & qu'on adreſſa à Sa Majeſté. Le Marquis de la Vieville y étoit peint des plus noires couleurs, de même que ſon Beau-pere, le ſieur de Beaumarchais, Tréſorier de l'Epargne. On y déclamoit auſſi contre tous les Financiers, & on prétendoit que leurs concuſſions énormes étoient plus claires que le jour. [*Si* votre Majeſté, *diſoit l'Auteur du Mémoire*, veut établir une Chambre Ardente (qui ſe devoit nommer chambre de Charité,) elle recouvrera finances pour faire la guerre deux ans. Tout cela eſt de juſtice, Sire; car il vaut mieux rechercher ceux qui ont volé vos tréſors, & qui ont entre leurs mains tout l'argent de la France, que de ſurcharger le pauvre peuple, qui à peine peut reſpirer. Mais la queſtion eſt maintenant, ſi votre Surintendant & ſon Beau-pere agréeront cette ſainte Inquiſition. Pour montrer que non, &

que Beaumarchais craint l'examen de ſa conſcience, il ne faut qu'entendre cette petite Hiſtoire.

Bardin, premier Commis de Beaumarchais, étant alitté d'un grande maladie, il eut une viſion durant les ardeurs de ſa fiévre, & lui ſembla voir la Vierge Marie, qui lui diſoit : *Mon enfant, ſi tu veux être guéri & ſauvé, dis à ton Maître qu'il faſſe reſtitution de ce qu'il a volé.* Beaumarchais venant viſiter Bardin, il ne manqua pas de lui rapporter ce qu'il avoit ouï de la Mere de Dieu. Cette harangue déplut ſi fort à Beaumarchais, qu'il ne ſe put contenir de dire à Bardin : *Mon ami, vous êtes un badin; ſçachez que la Vierge Marie ne ſe mêle pas de nos affaires, penſez à vous guérir.*

Ainſi ſe gouvernent ceux qui veulent mourir riches. Cependant, Sire, vous portez le nom de Juſte. Hé, y a-t-il rien de plus juſte que de faire rendre gorge à des ſangſues qui ſe ſont gonflées du ſang le plus pur de vos Sujets? Que votre Majeſté conſidére qu'il n'y a aujourd'hui Financier qui ne vive en Seigneur, & qui ne ſoit meublé en Prince, la plûpart d'entr'eux pour s'exempter du gibet, s'étant alliés aux plus illuſtres Maiſons de votre Royaume. Auſſi leurs enfans bravent l'ancienne Nobleſſe : de maniere que la ſcience de bien déro-

ser, eſt l'unique chemin de s'ennoblir en France.

On préſenta à Sa Majeſté un grand nombre d'autres Mémoires dans le même goût; & comme ils étoient conformes aux Remontrances que pluſieurs Cours ſouveraines avoient déja faites pour la recherche des Financiers, le Roi fit mettre le Surintendant au Château d'Amboiſe; & M. de Marillac, ancien Conſeiller d'Etat, lui fut ſubſtitué. Beaumarchais craignant quelque choſe de plus que la priſon, ſe ſauva avec Bardin dans l'Ile de Marmoûtier, qui appartenoit au Marquis de ce nom, fils du premier lit de la femme du Maréchal de Vitri, gendre de Beaumarchais. Le Roi établit enſuite une Chambre de Juſtice, *pour la recherche & punition des abus & malverſations commiſes au fait des Finances.* Elle étoit compoſée de dix-huit Juges pris de différens Parlemens, d'un Procureur Général, & d'un Greffier. Les Mémoires des Dénonciateurs étant examinés, pluſieurs Financiers furent arrêtés avec leurs Commis, & on travailla à leur procès. On en condamna un à mort, & les autres à diverſes peines. Parmi ceux qui avoient pris la fuite, quelques-uns furent pendus en effigie devant la Chambre des Comptes, & nommement Beau-

marchais, que l'on prouva s'être enrichi de dix millions depuis qu'il étoit Tréſorier de l'Epargne. Son Arrêt fut rendu le 25 Janvier 1625.

Toutes les familles des Gens d'affaires étoient dans la déſolation. Il ne leur reſtoit plus d'autre expédient que de recourir à la clémence du Roi. Ceux qu'on n'avoit pas mis en priſon, furent avec les femmes & les enfans des condamnés ſe jetter aux pieds de ſa Majeſté, crierent miſéricorde, & offrirent de payer la taxe qu'on voudroit leur impoſer. Les parens & les alliés qu'ils avoient à la Cour, ſe joignirent à eux. Le Roi accablé de Requêtes & de ſupplications, ſe laiſſa fléchir. Il donna au mois de Mai 1625. un Edit portant révocation de la Chambre de Juſtice, avec une abolition pour les gens de Finances, à la charge de payer les taxes auſquelles ils ſeroient condamnés par le Conſeil. Cette recherche fit rentrer dans les coffres du Roi dix millions huit cens mille livres, ſomme très-conſidérable pour ce tems-là.

Quant au Marquis de la Vieville, il trouva le ſecret de ſortir du Château d'Amboiſe, & de paſſer dans les pays étrangers. Il écrivit à Sa Majeſté & aux deux Reines, pour les ſupplier d'avoir égard à ſa fidélité, à ſon innocence, &

de ne lui pas faire un crime d'avoir recherché sa liberté, & d'en demander la confirmation. Outre ces lettres que l'on vit imprimées, il en adressa une à M. le Chancelier, qui étoit fort étendue & écrite avec beaucoup d'art, dans laquelle il justifioit sa conduite, & répondoit à tous les chefs d'accusation portés contre lui.

Il y a grande apparence que son Apologie fit impression ; car un an après [le 1 Juin 1616.] le Roi voyant entrer dans sa chambre la femme du Marquis, dit d'un air de bonté : *Voilà la pauvre Madame de la Viéville* ; & elle se jettant à ses pieds toute en larmes, s'écria : *Sire, je viens demander à votre Majesté à mains jointes la liberté de M. le Marquis de la Viéville, & qu'il plaise à V. M. de lui donner le repos, & permettre qu'il se retire en quelqu'une de ses maisons, jusqu'à ce que V. M. lui fasse l'honneur de lui commander d'en sortir pour aller mourir pour votre service.* Le Roi lui répondit avec un visage riant : *Je la lui accorde de bien bon cœur ; il peut se retirer en telle de ses maisons qu'il voudra avec toute sûreté : j'ordonnerai à M. de Beauclerc, Sécretaire de mes Commandemens, qu'il vous en expédie un Brevet.*

Le Marquis de la Viéville revint donc en France ; mais il s'engagea dans des

intrigues contre le Cardinal de Richelieu, & ſuivit Monſieur, qui s'étoit retiré à Bruxelles. Ses biens furent confiſqués en 1631. & réunis au Domaine de ſa Majeſté. Deux ans après, à la promotion des Chevaliers du S. Eſprit, il fut dégradé de l'Ordre, comme rebelle & convaincu de félonnie. On fit le même traitement au Duc d'Elbeuf. Des Ecrivains de ce tems-là ont fait voir, que le Marquis de la Viéville avoit exercé la charge de Surintendant des Finances avec beaucoup de capacité & de déſintéreſſement. Ils ont attribué ſa diſgrace au premier Miniſtre, qui n'aimoit pas ceux qui ſe déclaroient pour la Reine Mere & pour M. le Duc d'Orléans.

E. Pendant que le Cardinal de Richelieu ſe préparoit au ſiége de la Rochelle, il fut prévenu par les Anglois, qui vinrent deſcendre dans l'Ile de Ré, le 21 Juillet 1627. Le Duc de Buckingham, leur Général, ayant aſſiégé trop mollement le Fort de S. Martin que défendoit le brave Toiras, échoua devant cette place. Les longueurs du ſiége donnerent le tems au Cardinal d'envoyer du ſecours. Les Anglois ne voulurent pas hazarder un combat: ils regagnerent leurs vaiſſeaux ; & comme ils n'avoient

point assez pris de précautions pour assûrer la retraite, leur arriere-garde fut attaquée & défaite le 8e. Novembre par le Maréchal de Schomberg. Toute la honte du mauvais succès d'un armement si formidable retomba sur le Général Anglois. On ne pouvoit l'imputer qu'à son ignorance dans le métier de la guerre, & il perdit dans cette expédition & sa réputation, & celle des armes du Roi son maître. Outre quatre piéces de canon, on prit aux Anglois 44 drapeaux, que S. Simon, premier Ecuyer & favori du Roi, fut chargé de porter à Paris, pour y être déposés dans l'Eglise de Notre-Dame. Quelque Poëte, amateur des pointes & des allusions, observa que les drapeaux gagnés auprès du Fort de S. Martin avoient été déployés à l'entrée du Fauxbourg S. Jacques, & portés à N. D. le jour de S. Thomas par le sieur de S. Simon. Ce fut pour transmettre à la postérité des circonstances si remarquables, que le Rimailleur composa ce Sonnet:

Ces Géans qui venoïent de l'Ile d'Angleterre,
Afin de conquérir l'Empire des François,
Et ravir la couronne au suprême des Rois,
Les voilà foudroyés au milieu de leur guerre.

Leurs grands corps abbatus ont mesuré la terre;

Sans mouvement, ſans pouls, ſans lumiere & ſans voix :
Leur honte eſt leur triomphe, & Louis cette fois
Paye leur démérite avecque ſon tonnerre.

Saint Louis par ſes vœux fait tomber leurs drapeaux,
Saint Martin les conquête au rivage des eaux,
Saint Jacques les reçois d'une pompe chérie :

Saint Thomas en ſon jour les fait voir en nos mains,
Saint Simon les préſente à la Vierge Marie :
Qui n'auroit donc créance au mérite des Saints ?

Après la défaite des Anglois, le Roi qui commandoit ſes troupes devant la Rochelle, ordonna de l'aſſiéger dans les formes. Cette Ville ſuperbe fut bloquée & inveſtie de toutes parts ; & quoique les habitans ſe défendiſſent près d'une année avec toute la valeur imaginable, & ſupportaſſent la diſette & la faim avec une conſtance qui auroit immortaliſé tout autres que des rebelles, ils ſe trouvoient réduits à la néceſſité de ſe rendre, ou de périr miſérablement. Charles I. Roi d'Angleterre envoya au ſecours des Rochelois une puiſſante Flotte ; mais elle ne fit que d'inutiles tentatives, & les Aſſiégés furent contraints d'accepter les conditions

ue le Roi leur faiſoit offrir(a). On leur ccorda la vie, les biens avec la liberté e conſcience ; leurs privileges & leurs ortifications demeurerent à la diſcrétion e ſa Majeſté, qui entra dans la Ville 1 Novembre 1628. Le peu de perſonnes vivantes qu'on y trouva, n'étoient guères différentes des morts mêmes ; & la faim qui les dévoroit, & qui toit peinte ſur leur viſage, en rendoit a vûe hideuſe & terrible. Ces malheureux crioient d'une voix lamentable : *Vive le Roi qui nous a fait miſéricorde.* Leur miſere & leur repentir toucherent le Roi, & il donna en cette occaſion toutes les marques poſſibles de bonté & de clémence, voulant qu'ils fuſſent promptement ſecourus & traités comme ſes plus fidéles ſujets.

Une Campagne ſi glorieuſe fut célébrée par tous les Beaux-Eſprits de ce tems-là. Voici entr'autres des Vers que l'on chanta devant le Roi, qui dînoit en public à l'Hôtel de la Reine Mere, au Fauxbourg S. Germain [le 14. Décembre 1628.]

Grand Roi, dont la valeur
Forçant notre malheur,
A dompté des Mutins ſi dignes de ſupplice ;

(a) La Ville ſe rendit le 28 Octobre.

Dis-nous comment l'excès de ta bonté
A fait que ta Juſtice
Ne les a point punis de leur témérité.

Quelle audace d'oſer
Contre toi s'oppoſer ?
Après que ton courroux a briſé tant de têtes,
Chacun te craint, ton courage peut tout,
Et tu fais des conquêtes,
Dont jamais tous nos Rois n'ont pû venir à bout.

Que tes yeux ſoient ouverts
Deſſus tout l'Univers.
Vois-tu rien de parfait ſi tu ne te regardes ?
Tu tiens ſous toi les vices abbatus;
Et tes plus ſures gardes
Ne ſont pas tes ſoldats, mais ce ſont tes vertus.

Tu fais voir en tous lieux
Pour la gloire des Cieux
D'incroyables effets de force & de clémence:
Sans te flatter, tes faits ſont inouis,
Et quelque jour la France
Au nombre de ſes Rois verra deux Saint Louis.

Mais tout ce que l'on fit alors n'approche pas de l'Inſcription ſuivante, dédiée à l'honneur de Louis XIII, au nom de ſon Armée de la Rochelle.

Fusis terrâ marique Anglis : fractis Sectariorum partibus : victâ Subditorum rebellantium pervicaciâ : vero veri Dei cultu restituto : Oceano compedibus vincto : Rupellâ in deditionem acceptâ : [dubium majori clementiæ an fortitudinis exemplo :] Regibus ac Principibus frustrà conjurantibus : Victor exercitus Deo Opt. Max. & Ludovico XIII. Galliarum Navarræque Regi Invictissimo, Pio, Justo, Triumphatori, hoc Monimentum Sacravit. Principi decus : Hostibus terror : Posteris exemplum. Sans vouloir renouveller la dispute sur les Inscriptions, je demande seulement qu'on essaye de traduire celle-ci en François : quelque tour qu'on prenne, quelques expressions qu'on emploie, je suis sûr que la Traduction sera plus longue de moitié, & qu'elle ne rendra pas à beaucoup près ni la noblesse, ni la force & l'énergie de l'original.

F. Leucate est une ville de Languedoc, située sur une montagne près de la mer, qui confine à la plaine du Comté de Roussillon. Les Espagnols maîtres de ce Comté pensoient depuis longtems à assiéger Leucate, dont la prise eût jetté la France dans un grand embarras, & ils crurent pouvoir réussir en 1637. Les armées de Louis XIII. avoient assez d'occupation sur les frontieres de

Picardie. La Province de Languedoc ; où l'on avoit levé dans l'eſpace de trois ans près de ſoixante mille hommes, paroiſſoit épuiſée. On ne croyoit pas que Leucate, mal fortifiée, & pour ainſi dire, ſans garniſon, pût tenir plus de huit jours. Toutes ces conſidérations déterminerent le Conſeil de Madrid à profiter d'une conjoncture auſſi favorable en apparence ; & le Comte Serbellon, grand homme de guerre, Lieutenant-Général du Duc de Cardonne, fut chargé de l'entrepriſe avec quatorze mille hommes des meilleures troupes d'Eſpagne. Il inveſtit Leucate le 2 de Septembre 1637. & la preſſa vivement ; mais quoiqu'il n'y eût dans le Château que 120 ſoldats & 60 payſans, Barry qui les commandoit fit une ſi belle défenſe, que le Duc d'Halluin, * fils du Maréchal de Schomberg & Gouverneur du Languedoc, eut le tems de former une armée de 12 mille hommes,

* Il prenoit le titre de Duc, à cauſe de ſa femme, Anne Ducheſſe d'Halluin, qui étoit fille de Florimont d'Halluin, & de Marguerite de Gondy, fille aînée d'Albert de Gondy, Duc de Rets, & Amiral de France. Anne d'Halluin avoit épouſé en premieres nôces Henri de Foix & de la Valette, Duc de Candale, fils aîné du Duc d'Epernon, duquel elle ſe fit ſéparer pour épouſer Charles de Schomberg. Celui-ci n'en eut point d'enfans.

de venir au ſecours des aſſiégés. Tou-
la Nobleſſe de la Province accourut
ır ſe ſignaler dans cette occaſion. Le
c ſe préſenta devant les retranche-
ns des Eſpagnols le 28 de Septem-
, & réſolut de les attaquer à l'entrée
la nuit : précaution très-néceſſaire,
pour dérober aux ennemis la con-
ſſance des endroits par où l'on vou-
pénétrer, ſoit pour leur ôter le
yen de tirer avec plus d'avantage &
ſûreté, quand notre armée feroit ſes
roches. Jamais entrepriſe ne fut
ux concertée, ni ſuivie d'un plus
ıreux ſuccès ; & jamais la valeur
nçoiſe ne brilla avec plus d'éclat.
t mille fantaſſins & huit cens che-
ıx, la plûpart volontaires, forcerent
retranchemens preſqu'inacceſſibles ;
rent ou chaſſerent tout ce qui parut
le champ de bataille, & emporte-
t tous les forts, excepté celui de
bellon, que défendoit le Régiment
Comte d'Olivarès, compoſé de trois
le cinq cens hommes, & qui étoit
leur de l'Infanterie des Eſpagnols.
ır donner quelque idée d'un exploit
mémorable, il me ſuffira de dire que
Troupes eurent le courage de grim-
à découvert ſur une montagne dé-
due par dix-huit canons & ſix mille
uſquets; d'aborder un retranchement

flanqué régulierement, & qui occupoit tout le haut de la montagne; de monter à l'eſcalade en préſence de ſeize mille hommes de troupes aguerries & diſciplinées; de percer ſans canon & à la ſape un mur de ſix pieds, & d'y donner l'aſſaut à cheval; & ce qu'il y a de plus ſurprenant, d'entrer en confuſion & en foule par de petites ouvertures dans le champ de bataille, où les ennemis étoient rangés en ordre prémédité, ſoutenus à droite & à gauche par des redoutes & des forts munis de canons & de mouſqueterie dont le feu étoit continuel. L'action dura ſix heures, & fut extrêmement vive de part & d'autre. Le Duc d'Halluin ſe trouva toujours dans le plus fort de la mêlée: il fit neuf charges à la tête des Chevaux-Légers contre le Régiment d'Olivarès, rompit trois épées, rallia juſqu'à vingt fois ſa Cavalerie, & ſortit de ce long & périlleux combat ſans recevoir aucune bleſſure.

Le Comte Serbellon profita de l'obſcurité de la nuit pour ſauver le reſte de ſes troupes, & laiſſa dans ſon camp un attirail de guerre prodigieux, deſtiné aux expéditions que le Conſeil d'Eſpagne projettoit de faire dans le Languedoc. Une choſe bien ſinguliere, eſt que la plûpart des Eſpagnols qu'on fit priſonniers, ſe mettoient à genoux &

appelloient les François *Senores Lutheranos*, s'imaginant qu'un titre ſi honorable engageroit plus facilement les vainqueurs à leur accorder la vie. C'étoit alors un des grands ſecrets de la politique Eſpagnole, de perſuader aux peuples que tous les François étoient infectés de l'héréſie de Luther & de Calvin, & de couvrir ainſi du prétexte de Religion les vûes ambitieuſes de la Maiſon d'Autriche. On trouva parmi les morts une douzaine d'Eſpagnoles, armées & vêtues en ſoldats. On demanda aux priſonniers, s'ils connoiſſoient ces femmes, & ſous quels Capitaines elles portoient les armes. Ils répondirent que non; mais l'un d'eux regardant ſes camarades avec mépris, leur dit d'un ton fier & majeſtueux: *digan que ne ſon mugeres, mugeres ſon los que huyeron; dites que ce ne ſont pas des femmes: ce nom ne doit être donné qu'à ceux qui ont fui.*

Les femmes de Perpignan voulurent partager en quelque maniere la gloire de ces Amazones. Car lorſque les vaincus furent de retour, elles vinrent à leur rencontre, les accablerent d'injures, & exciterent un ſi grand tumulte, que Serbellon fut contraint de ſe réfugier dans le Couvent des Capucins, où il reſta caché pluſieurs jours, en at-

tendant que l'émeute fût appaiſée, & qu'on eût fait des défenſes très-expreſſes de parler de Leucate, ni d'injurier ceux qui s'étoient trouvés à cette malheureuſe expédition.

Le Roi pour témoigner au Duc d'Halluin combien il étoit content de ſes ſervices, le fit Maréchal de France, & lui écrivit de ſa propre main en ces termes :

A mon Couſin le Duc d'Halluin, Maréchal de Schomberg.

» Mon Couſin, vous avez ſçu vous » ſervir ſi à propos de votre épée, que » je vous envoie un Bâton, tant pour » marque du contentement que j'en ai, » qu'afin qu'une autre fois vous ayez à » choiſir les armes dont vous voudrez » vous ſervir, ſi mes ennemis ſe pré» ſentent en lieu où vous puiſſiez de nou» veau leur faire connoître ce que vous » valez. Je fais celle-ci pour perpétuer » en votre perſonne le nom de Maré» chal de Schomberg, qui m'ayant été » fort agréable en celle du Pere, ne me » le ſera pas moins en celle du Fils. » Sur ce je prierai le bon Dieu [mon » Couſin] qu'il vous tienne en ſa ſainte » garde. » Signé, *Louis*. A Saint Germain en Laye, le 28e Octobre 1637.

Dans les proviſions de Maréchal de France données au Duc d'Halluin

Charles de Schomberg, il eſt qualifié Pair de France, Lieutenant dans la Compagnie de deux-cens Chevaux-Légers de la Garde, Chevalier des Ordres du Roi, grand Maréchal des Troupes de pied Allemandes, Lorraines, Liégeoiſes & Valonnes entretenues pour le ſervice de ſa Majeſté, Gouverneur & Lieutenant-Général dans la Province de Languedoc.

G. On a toujours regardé comme une choſe rare & ſurprenante, que parmi les Docteurs de l'illuſtre & reſpectable Faculté de Théologie de Paris, il s'en ſoit trouvé quelques-uns qui ayent eu des ſentimens contraires à la doctrine de l'Egliſe. L'année 1637. en fournit néanmoins un exemple dans la perſonne de Maître François Cupif, Docteur de Sorbonne, & Curé de Contigny au Diocèſe d'Angers. Cet Eccléſiaſtique s'étant laiſſé malheureuſement infecter de l'héréſie de Calvin, leva publiquement l'étendart de la révolte, & mit au jour une Déclaration adreſſée à ſon Evêque, où il expoſoit les prétendus motifs qui l'avoient déterminé à apoſtaſier. La Sorbonne en corps prononça anathême contre ce faux frere, & le retrancha de ſa Compagnie par un Décret conçu en Latin très-élégant, comme le ſont toutes les Cenſures de cette

célébre Faculté. Je donne ici la tra
tion du Décret, telle qu'un Docteu
Sorbonne la fit imprimer dans ce t
là.

[C'eſt à bon droit & avec grande
ſon que l'Apôtre range les Hér
parmi les crimes & péchés de la ch
vû que nous appercevons ſouvent
par un ſecret jugement de Dieu, c
là y tombent & s'y précipitent, leſc
enflés de la vanité & confiance de l
propres ſentimens, en cheminant ſ
la chair, ne ſe laiſſent point conc
par l'eſprit de Dieu, & ne ſe cr
obligés à aucune regle, voire ne
tent rien que ce qui plaît à l'hor
animal. C'eſt de quoi depuis pe
jours François Cupif d'Angers,
la Sacrée Faculté de Théologie
ci-devant nourri dans ſon ſein, &
lement à la mal'heure reçu au nomb
ſes Docteurs, au grand ſcandale de
les gens de bien, & avec l'applau
ment des ennemis de la Croix de
tre-Seigneur, a donné un exemple
rible & grandement déplorable.

Car enſuite de l'honneur à lui
feré en notre Ecole, ne ſe ſouve
plus de la loi qu'il avoit reçue d'u
bonne Mere, qui devoit attirer
ſorte de graces ſur ſa tête de la
de Dieu & des hommes, ayant o

de même le ſerment qu'il avoit fait tant de fois, & duquel tous les nouveaux Gradués, & tous ceux qui ſont promûs au Doctorat, ont accoutumé de s'obliger par la Loi & inſtitut de cet Ordre; il eſt miſérablement tombé dans la perverſe ſecte de Calvin, laquelle entr'autres & ſur toutes il avoit expreſſément condamnée, s'eſt attiré la perte de ſon ame devant Dieu, honte & infamie devant les hommes, & malédiction de toutes parts. Ce fils peu ſage a été fait la douleur & la triſteſſe de ſa mere, lorſque par une prévarication perfide, abjurant la vraie doctrine de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, il a effrontément paſſé du côté des Héretiques, donnant ſon nom à l'impieté & au menſonge.

Mais d'où peut procéder qu'il ait pû choir ſi aiſément en un ſi affreux précipice, ſi ce n'eſt de la naturelle préſomption de ſon eſprit, & de cette ardeur indomptable de la volupté effrenée, dont tous ceux qui l'ont connu de près ont apperçu qu'il brûloit inceſſamment? D'où eſt venu qu'étant aveuglé, & marchant continuellement ſelon ſes propres convoitiſes, ayant ſecoué le joug doux & léger de Jeſus-Chriſt, il eſt devenu eſclave volontaire de l'héréſie, qui eſt le comble de tous les péchés.

Etant donques vrai ce qu'ont dit les

Empereurs Chrétiens, que tout ce qui eſt attenté contre la Religion divine devient injurieux à tous, à plus forte raiſon la Sacrée Faculté a crû que le tort fait à Jeſus-Chriſt & à la foi Chrétienne par cet enfant dégénérant, la regardoit; enſorte qu'elle a été obligée d'apporter une très-griefve cenſure, ſelon l'atrocité du crime, contre une telle infamie, & par une déteſtation publique l'éloigner entierement de ſoi & de ſes nourriſſons, bien qu'il ne ſoit nullement à craindre que ces rejettons bâtards jettent des profondes racines, ou s'établiſſent avec quelque fermeté.

Malheur ſur toi, Enfant déſerteur, que tu fiſſes ſelon ton conſeil, & non de par moi; que tu ourdiſſes une toile, & non de par mon eſprit; que tu ajoûtaſſes péché deſſus péché! ſur toi qui marches pour deſcendre en Egypte, en la Synagogue de Satan; & n'as point interrogé ma bouche, & ne t'es point ſouvenu de mes préceptes. Tu as rejetté ma diſcipline, eſpérant du ſecours en la force de Calvin & de ſes ſectateurs, & ayant de la confiance en l'ombre de l'Egypte, c'eſt-à-dire au conventicule des Hérétiques. Mais cette force imaginaire ſera en confuſion, & la confiance de cette ombre que tu ſuis, en mépriſant le corps de l'Egliſe Orthodoxe, te tournera en ignominie.

: partant la Sacrée Faculté de Théo-
: de Paris, d'un commun consen-
nt, a condamné le surnommé Fran-
Cupif., comme *impie*, *parjure*,
lége, *apostat*, *hérétique*, & déja
amné par son propre jugement,
nt le dire de l'Apôtre ; & l'a rayé
jamais de sa matricule, l'a privé
ut degré, honneur, & titre, or-
ant que l'anathême lui sera pro-
é, affiché publiquement.
it en l'Assemblée générale de Sor-
e, le premier jour de Juillet, & con-
: le quatorze du même mois, de
lu Seigneur 1637.
e l'Ordonnance de Monsieur le
n, & des Maîtres & Docteurs de
e Sacrée Faculté de Théologie de
r. Ph. Bouvot.
. On lit dans la *Vie du Vénerable*
: *Fiacre*, [Denis Antheaume] *Au-*
Déchaussé, (*a*) que ce Saint Reli-
: ayant prié avec ardeur pour faire
: la longue stérilité de la Reine,
: d'Autriche, la Sainte Vierge lui
ut plusieurs fois tenant entre ses
e Dauphin qui devoit naître. Ce

(*a*) La Vie de Frere Fiacre fut imprimée à
en 1722. in-12. Voyez l'Extrait qu'en
é M. Camusat au I. Vol. de la *Biblion.*
ise, pag. 179.

bon Frere ſentoit de ſecrettes impulſions, qui le portoient à aller ſans retardement annoncer à la Reine une nouvelle ſi agréable ; mais ſes Supérieurs craignant les conſéquences d'une pareille démarche, ne le lui permirent pas. Enfin il confia à ſon ami Mr. Bernard la faveur que la Sainte Vierge lui avoit faite, & il trouva que ce ſaint Prêtre en avoit reçu une ſemblable. On avertit le Cardinal de la Roche-Foucault ; on parla au P. Sirmond, alors Confeſſeur de Louis XIII. & grand homme de bien (*a*) ; & après avoir pris toutes les meſures que la prudence pouvoit ſuggérer en pareil cas, M. Bernard & Frere Fiacre annoncerent à leurs Majeſtés cette apparition céleſte.

Cependant Frere Fiacre fit les trois Neuvaines que la Sainte Vierge avoit exigées de lui, & ce fut le cinquiéme Décembre 1637. préciſément le jour qu'il les acheva, que la Reine conçut le Dauphin. Un illuſtre membre de l'Académie des Inſcriptions m'a écrit que cette date, ſuivie par tous les Hiſtoriens, étoit fauſſe ; & il prétend que

(*a*) Le P. Sirmond, un des plus ſçavans hommes de ſon ſiécle, fut choiſi en 1637. pour être Confeſſeur du Roi à la place du P. Cauſſin, qui avoit ſuccedé au P. Maillans.

groſſeſſe de la Reine doit être placée veille de Noël, ou le 23.

Ceux qui ne veulent point reconnoître de miracle dans la naiſſance de Louis IV. ſe fondent ſur Madame de Motville, qui dit dans ſes *Mémoires* (a), le le Roi alloit voir ſouvent l'aimable vertueuſe Mademoiſelle de la Fayet-, & qu'un ſoir qu'il s'étoit arrêté un tard auprès d'elle, il fit un ſi mauis tems, qu'il fut obligé de reſter Louvre, *où il n'y avoit point d'autre que celui de la Reine.* La derniere conſtance, que je mets ici en lettres aliques, me paroît bien ſuſpecte; ais ſuppoſons qu'elle ſoit véritable, devoit du moins obſerver, & Maame de Motteville en convient, que ouis XIII. ſi long-tems indifférent our Anne d'Autriche, étoit alors chané à ſon égard; ce que l'on ne peut atibuer qu'au fond de pieté & de Relion de ce Prince, aux ſages avis de on Confeſſeur, & aux ferventes prieres des gens de bien. Le Pere Lempereur, Jéſuite, dans ſa *Vie de Mr. Berard*, s'eſt exprimé d'une maniere très-enſée. » Il ne s'agiſſoit, *dit-il*, pour avoir un Dauphin, que de lever la diſpoſition où étoit le Roi à l'égard

(a) T. I. p. 81.

» de la Reine ; & c'eſt ce que fit le Pere
» Sirmond, en lui faiſant entendre qu'il
» ne pouvoit manquer à ce qu'il devoit
» à la Reine ſans commettre un grand
» péché. Sa Majeſté changea donc, &
» on en vit bientôt les effets ; or ce
» changement de diſpoſition, c'eſt ce
» qu'avoient obtenu les prieres des gens
» de bien, & les effets de ce change-
» ment, c'eſt ce qui avoit été prédit au
» Frere Fiacre. » Cette narration du P. Lempereur ne plaît nullement au Panégyriſte de Frere Fiacre, & il la rejette ſur ce que Louis XIII. ayant été ſurnommé *le Juſte*, on ne doit pas préſumer qu'il eût jamais manqué à ce qu'il devoit à la Reine ſon épouſe ; objection très-foible, & qui a été réfutée d'avance par tous les Auteurs contemporains.

Quoiqu'il en ſoit, lorſque la groſſeſſe de la Reine fut aſſurée, le Roi envoya le Frere Fiacre faire une Neuvaine à Notre-Dame de Grace, & il s'en fit pluſieurs autres à la Sainte Vierge & à Sainte Anne, auſquelles ſa Majeſté avoit une dévotion particuliere. On ordonna les prieres de 40. heures dans tout le Royaume. On apporta à Saint Germain quantité de Reliques, entr'autres la ceinture de la Vierge, que l'on conſerve à Notre-Dame du Puy en Vel-

lay, & on la fit prendre à la Reine, qui ne la quitta point durant toute sa grossesse. Le Général des Capucins du grand Couvent de Paris, suivi de 24 Religieux de son Ordre, fut à S. Germain visiter la Reine, & lui fit présent d'un vase & d'un chapelet de bois de Saint François.

On ne se contenta pas de prédire que la France auroit un Dauphin; on voulut encore marquer positivement le jour de sa naissance. Les uns la fixerent au 22 du mois d'Août, d'autres au 25 fête de Saint Louis; mais l'événement fit voir que ces Prophêtes n'avoient pas d'aussi grandes relations avec le Ciel, qu'ils se l'imaginoient. Celui qui rencontra le mieux fut un Pâtre, nommé Pierre Roger, du village de Sainte Geneviéve des Bois près de Montlheri. Il vint à Paris, & assûra hardiment que Sainte Anne lui avoit révélé que la Reine accoucheroit le samedi quatriéme Septembre 1638. Il fut interrogé par l'ordre de l'Archevêque de Paris, & se retira ensuite chez les Peres de Saint Lazare, pour y attendre tranquillement l'effet de sa prédiction. La Reine sentit quelques douleurs au jour qu'il avoit marqué. Elle n'accoucha cependant que le lendemain à onze heures & demie du matin; & ce fut en

préſence de la Princeſſe de Condé, de la Comteſſe de Soiſſons, de la Ducheſſe de Vendôme, de la Connétable de Montmorency, de la Ducheſſe de Bouillon la Marck, &c. & ſurtout en préſence de Monſieur, qui étoit le plus intéreſſé à cet événement. Le Roi commençoit de dîner, lorſqu'on vint promptement l'avertir que la Reine accouchoit. Il ſe leva de table, & paſſa dans la chambre de la Reine, où il apprit que Dieu lui avoit donné un Dauphin. Le jeune Prince lui fut préſenté par Dame Péronne Sage-femme, laquelle avoit aſſiſté la Reine pendant ſon travail ; Bouvard, premier Médecin du Roi, & Honoré, Chirurgien fameux, ſe tenant dans l'antichambre en cas de beſoin. Le Roi ſe mit à genoux pour rendre graces à Dieu d'une faveur ſi extraordinaire ; après quoi le Dauphin fut ondoyé par l'Evêque de Meaux, & remis entre les mains de ſa Gouvernante, la Marquiſe Douairiere de Lanſac, fille du feu Maréchal de Souvré, qui avoit été Gouverneur de Louis XIII. On lui donna pour nourrice la Demoiſelle de la Giraudiere, femme de l'Avocat du Roi au Bureau des Tréſoriers de France d'Orleans.

ARTICLE LXXXVIII.

Mémoire sur la Vie & les Ouvrages de P. Richelet.

MOnsieur l'Abbé Joly dans ses *Eloges de quelques Sçavans*, a parlé de Richelet, & je ne doute point que l'article qu'il en a donné ne soit incomparablement plus exact & plus curieux que celui-ci. Mais son ouvrage ne n'étant connu que par les Journaux littéraires, j'ignore si l'on trouvera quelque chose de neuf dans les Remarques qu'on va lire, ou s'il étoit plus à propos de les supprimer.

César-Pierre Richelet, fils de défunt Jean Richelet, vivant Procureur du Roy à Cheminon-la-Ville en Champagne, & de Magdelaine Hérard, comme porte l'Acte de son mariage, nâquit dans cette petite Ville située au Diocèse de Châlons sur Marne en 1632. Après ses premieres études, il fut pendant plusieurs années Régent d'une basse Classe au Collége de Vitry-le-François. Delà il se rendit à Paris vers l'année 1660. & dans la suite il y fut reçu Avocat en Parlement avant 1666. On l'avoit admis en

1665. à l'Académie des Belles-Lettre formée par François Hédelin, Abb d'Aubignac, & il étoit déja lié d'amiti avec MM. d'Ablancourt & Patru. L'u & l'autre s'appliquoient depuis long tems à épurer & à perfectionner l Langue Françoiſe. Richelet devenu l diſciple de ces deux grands maîtres s'ef força de ſuivre leurs traces; il fit com me eux une étude particuliere de notr Langue, & parvint bientôt à en con noître les beautés. En 1669. un rayo de fortune, phénomène aſſez rare pou qui n'a d'autre reſſource que ſa plum & ſon génie, le flatta pendant quelque jours; mais ce ne fut qu'un ſonge agréa ble, dont il ne lui reſta que le ſouvenir Voici comme il s'explique à ce ſuje dans ſon Recueil des *plus belles Lettre des meilleurs Auteurs François*, premier Edit. pag. 155.

[Monſeigneur le Dauphin a eu deu Précepteurs; le premier Mr. le Préſiden de Périgny [*qui le fut en 1669. & qu mourut en* 1670.] & le ſecond Mr. Boſ ſuet Evêque [*alors de Condom & puis* de Meaux.... M. de Meaux a eu pou Sous-Précepteur M. Huet.... M. de Peri gny étoit un homme d'eſprit, ſçavan d'une maniere ſolide & charmante. L généreux & obligeant M. des Reaux Tallemant lui avoit propoſé M. Riche

let pour le ſoulager dans les ſervices qu'il rendoit à Monſeigneur. M. Richelet eut le bonheur de plaire à M. de Perigny ; néanmoins il n'eut pas celui de partager ſes ſoins. M. le Préſident Nicolaï le ſollicita en faveur de M. Doujat Docteur en Droit, & le porta en quelque façon à ſe retracter en faveur de M. Doujat.] Richelet a retranché ces particularités dans la deuxiéme édition de ſon Recueil. Amelot de la Houſſaie, ennemi déclaré de Richelet, après avoir tranſcrit ce Texte dans ſon *Tacite* in-4°. de 1690. s'eſt récrié d'une maniere fort dure à la pag. 410 contre cette expreſſion, *partager ſes ſoins* ; & il faut avouer qu'elle dit un peu trop. Richelet ſemble donner à entendre qu'il fût alors ſur le point d'être Sous-Précepteur de Monſeigneur, comme le fut M. Huet, dès que M. Boſſuet eut ſuccédé à M. de Perigny. Cependant la place qu'obtint M. Doujat, & que Richelet eſpéroit ſur la promeſſe de M. de Perigny, ne conſiſtoit qu'à être du nombre des gens de Lettres de la Maiſon de Monſeigneur, qui devoient l'entretenir, lui donner du goût pour les Sciences, & lui en apprendre les premiers élémens. Voyez M. Huet, *de Rebus ad eum pertinentibus*, pag. 267. M. Doujat eut l'honneur de

donner au jeune Prince les premieres teintures de l'Hiſtoire.

Richelet ayant perdu cette occaſion de s'avancer, n'en retrouva plus d'autre, du moins que je ſçache, & il fit long-tems le métier de prendre chez lui des penſionnaires, ſurtout des étrangers, auſquels il enſeignoit le François. Content, comme je le ſuppoſe, de ſa petite fortune, il s'appliqua à l'étude avec ardeur, & il enrichit la République des Lettres du fruit de ſes travaux. Il ſe maria ſur ſes vieux jours, *étant âgé de 60 ans ou environ, le 17 de Janvier de l'année 1693. & il épouſa Demoiſelle Michelle Bruneau, âgée de 36 ans ou environ*, après avoir *obtenu diſpenſe des trois bancs.* Ce que je marque ici d'Italique eſt tiré des Regiſtres des mariages de la Paroiſſe de S. Sulpice. Le mariage demeura ſecret, & c'eſt ce qui a fait dire à quelques Auteurs, que Richelet n'avoit point été marié. Voici tous les ouvrages de cet Ecrivain, qui ſont venus à ma connoiſſance.

I. Il contribua à perfectionner les dernieres Traductions du célébre d'Ablancourt, qu'il honoroit comme ſon maître, & qui lui avoit recommandé particuliérement ſa Traduction de Marmol. Cet ouvrage parut en 1667. trois ans après la mort du Traducteur.

II. *Le Nouveau Dictionnaire de Rimes, corrigé & augmenté*, fut imprimé la même année 1667. in-12. à Paris, 412. pp. Richelet avoit travaillé à ce Dictionnaire avec son ami Fremont d'Ablancourt, & il le lui adressa, sans néanmoins le nommer, par une espéce de Préface dédicatoire, dans laquelle il lui fait honneur de l'ouvrage comme s'il en eût été le seul Auteur; cependant l'ouvrage pour le fond est beaucoup plus ancien. Le Privilége est de 1666. Richelet augmenta depuis ce livre, & le publia en 1692. avec ce titre : *Dictionnaire de Rimes dans un nouvel ordre où se trouvent* 1°. les Mots & les Genres des Noms. 2°. Un Abregé de la versification. 3°. Des Remarques sur le nombre des syllabes de quelques mots difficiles. Paris, in-12. de 561 pag. non compris l'Abregé & les Remarques. Il s'en est fait depuis plusieurs éditions, dont on trouve le détail dans le III. Vol. de la *Bibliothéque Françoise* de M. l'Abbé Goujet.

III. Dès l'année 1666. Richelet avoit obtenu un privilege pour l'impression de son *Art Poëtique*, qui ne fut cependant *imprimé pour la premiere fois*, que le 24 Septembre 1671. sous ce titre : *La Versification Françoise, où il est parlé de l'Histoire de la Poësie Françoise, des*

pie tirée du grand Ouvrage de M. Ludolph, eſt de Richelet. Elle fut imprimée en 1684. à Paris in 12. Le P. Niceron, Tom. III. pag. 59. dit qu'elle eſt de M. des Taureaux, Profeſſeur de Mathématiques au College de Cambrai. Richelet cite ſouvent cette traduction dans ſon Dictionnaire, ſans jamais inſinuer qu'il y eût aucune part. Je ne ſçai ſi Richelet, qui nous a appris qu'il avoit commencé la traduction de l'Hiſtoire de la Laponie de Scheffer, auroit gardé le ſilence ſur celle-ci, ſuppoſé qu'elle eût été effectivement ſon ouvrage. D'ailleurs je ne vois rien qui eût pû l'empêcher d'y mettre ſon nom, comme à ſes autres productions.

VI. *Les plus belles Lettres des meilleurs Auteurs François, avec des Notes*, in 12. Lyon 1689. Ce Recueil fut depuis augmenté de moitié par Richelet, qui le fit imprimer à Paris en 1698. 2. vol. in 12. L'Abbé Bordelon en procura une nouvelle édition en 1705. Celle de 1698. a pour titre : *Les plus belles Lettres Françoiſes ſur toutes ſortes de ſujets tirées des meilleurs Auteurs, avec des Notes.* Les Vies des Auteurs François *qui ont écrit des Lettres*, ſe trouvent au commencement de l'ouvrage, & elles ſont au nombre de vingt. Il y a bien des fautes dans ces *Vies*, de même que dans les

Notes. J'en donnerai quelques exemples. Richelet dit de Balzac qu'il *nâquit au commencement de ce siécle* 1600. Balzac vint au monde six ans plutôt. Il dit de Bussi-Rabutin, qu'il fut de l'Académie en 1656. C'eſt apparemment une faute d'impreſſion pour 1665. Selon lui, *Conrart mourut en* 1677. *âgé d'environ* 68 *ans*. Il mourut en 1675. âgé d'environ 74 ans. Richelet fait mourir l'Abbé Cotin en 1673. âgé d'environ 55 ans; il en avoit au moins 75. & il ne mourut qu'en 1682. Art. Arnaud d'Andilly, il dit que le Pere de cet Arnaud *eut trois fils*; il en eut beaucoup davantage, & en tout vingt enfans. Il falloit dire, *eut entr'autres trois fils*. Richelet fixe la mort de Mathieu de Montreuil à 1682. au lieu de 1692. & celle de *du Pelletier* à l'année 1660. Du Pelletier vêcut ſept à huit ans par-delà.

Parmi le grand nombre de fautes qui défigurent les *Notes*, je ne remarquerai que celle-ci. Voiture, dans une de ſes lettres à Balzac, lui dit pag. 205. *Je ne voudrois pas que vos ennemis euſſent cela à vous reprocher*; Richelet met ici en note: *Théophile & le P. Goulu Feuillant, étoient les deux plus grands ennemis de Balzac*. Voiture louant enſuite quelques ouvrages de Balzac, Richelet veut marquer quels ſont ces ouvrages: *On entend*

parler, dit-il, *du Prince & de l'Ariſtipe de Balzac, les deux plus excellentes pieces de ce fameux Ecrivain. On le cajole là-deſſus, on lui dit qu'il a paſſé Cicéron, &c.* Ce commentaire ne vaut rien, & Richelet s'en ſeroit apperçu lui-même, s'il eût un peu combiné les dates. Voiture écrivoit alors du vivant du P. Goulu mort en 1629. & même avant la mort de Théophile arrivée en 1626. Or *le Prince* de Balzac ne parut qu'en 1631. & l'Ariſtipe qu'en 1658. quatre ans après la mort de Balzac. Ce n'étoit donc pas de ces deux ouvrages que parloit Voiture, dont la lettre, quoique ſans date, eſt ſûrement de 1625. comme on le voit par celle de Balzac, qui eſt datée de cette année. Il eſt facile de juger par ce petit nombre d'obſervations, que Richelet n'eſt pas un homme ſur lequel on puiſſe beaucoup compter en matiere d'Hiſtoire Littéraire. Il avoit cependant compoſé une *Vie de Chapelain*, & il préparoit un *Recueil de Vies des Grammairiens François*, comme nous l'apprend ſon ami Antoine Teiſſier dans l'*Appendix* de ſon *Catalogus Catalogorum*, en 1685. Richelet lui-même en parle plus d'une fois.

A la tête du *Recueil de Lettres*, deuxiéme Edition, il y a un Traité *des Lettres & de leur ſtyle*. Il eſt court &

instructif. Disons un mot de l'Epître Dédicatoire. Elle est adressée à *M. Burgeat, Marchand de Paris.* Richelet lui marque sa reconnoissance de *la constante affection* que *ce rare ami* avoit pour lui *depuis trente ans.* Je crois que ce M. Burgeat étoit l'hôte de Richelet, & que c'est pour n'avoir pas bien entendu prononcer ce nom, qu'on a mis sur le Registre des mariages de la Parroisse de S. Sulpice : *Cesar Pierre Richelet, demeurant rue du Four, chez M. Bergerac.*

VII. *Les Commencemens de la Langue Françoise, ou Grammaire tirée de l'usage & des bons Auteurs*, in 12. *La Connoissance des Genres François tirée de l'usage & des meilleurs Auteurs de la Langue*, in 12. Ces deux ouvrages imprimés à Paris en 1694. sont peu de chose au jugement de M. l'Abbé Goujet (*a*).

VIII. En 1698. on vit paroître un *Recueil des plus belles Epigrammes des Poëtes François, depuis Marot juqu'à présent, avec des Notes Historiques & Critiques, & un Traité de la vraie & fausse beauté dans les Ouvrages d'esprit : Traduit du Latin de Messieurs de Port-Royal.* Paris, 2 vol. in 12. Pendant plus de quarante ans on a attribué ce Recueil à Richelet, qui voulut,

(*a*) Bibliot. Franç. T. p. 162.

dit-on, ſe cacher ſous le nom de Claude Ignace Breugieres, ſieur de Barante, afin de donner à ſa collection *un air de Port-Royal.* C'eſt ainſi que s'exprime M. Bruzen de la Martiniere, pag. 16. de la Préface de ſon *Recueil des Epigrammatiſtes François.* L'Anecdote paroiſſoit aſſez vrai-ſemblable, vû que le ſieur de Barante remontre à Sa Majeſté pour obtenir le privilege, que les Lettres accordées au nommé *Savreux* (Libraire de Port-Royal mort dès 1669.) pour le *Delectus Epigrammaton*, (imprimé en 1659.) étoient expirées depuis pluſieurs années, & que ſon recueil en étoit *une ſuite naturelle.* Le Traité Latin de la *Beauté Poëtique* eſt de M. Nicole, & on attribue communément le *Delectus* à Dom Lancelot. Au reſte, le Traducteur de la Diſſertation de M. Nicole y a ajouté des choſes qui n'étoient point dans le Latin. Ainſi le texte établit cette *regle générale, que les ſaletés ne conviennent en aucune façon aux honnêtes gens, qu'elles n'entrent jamais dans leurs diſcours, & qu'elles ne ſont de miſe que parmi ceux qui ont renoncé à la politeſſe, auſſi bien qu'à la piété, &c.* Le Traducteur en fait l'application aux Poëſies trop licentieuſes de Liniere, & il les condamne avec raiſon. De-là on croyoit pouvoir conclure que Richelet étoit alors

bien plus réservé ſur les *obſcenités dans les Ouvrages*, qu'il ne l'avoit été auparavant. Conjecture néanmoins très-mal fondée, puiſque le Recueil d'Epigrammes n'eſt point de Richelet, mais de M. de Barante, Avocat de Riom, qui l'a fait ſçavoir lui-même à M. l'Abbé Goujet (*a*). Il faut donc chercher ailleurs une autre preuve de la converſion de Richelet, & on la trouvera plutôt dans le ſacrifice qu'il fit à Dieu de ſon *Dictionnaire Burleſque*. Cet Ouvrage devoit, dit-on, renfermer tous les mots & toutes les manieres de parler que la pieté & la politeſſe ont bannies des converſations, & qui ne ſont en uſage que parmi les Libertins. Amelot de la Houſſaie, que Richelet avoit ſi ſouvent maltraité dans ſon Dictionnaire, lui a fait de ſanglans reproches au ſujet de cette Compilation burleſque. C'eſt dans ſon Tacite, de l'édition in-4. de 1690. Voy.

(*a*) Voy. Bibliot. Franç. T. V. Avertiſſ. p. XXIX. D'ailleurs il y a dans ce Recueil d'Epigrammes quelques libertés peu ſéantes; mais je ſçai qu'elles n'y ont pas été miſes par M. Brugieres de Barante, dont j'ai vû le Manuſcrit avant qu'il fût imprimé. Le Libraire le Clerc les y fit mettre par une autre perſonne, & ce fut moi qui conſeillai au Libraire de mettre à la fin les Bergeries de Racan, qui étoient alors très-rares & très-recherchées, d'autant plus qu'il n'y avoit point de matiere ſuffiſamment pour en faire deux volumes.

pag. 260, 342, & 410. M. l'Abbé Lenglet (*a*) nomme cet Ouvrage de Richelet, *le Dictionnaire Comique ou Satyrique*: c'étoit, ajoûte-t-il, *un Recueil de toutes les turpitudes dites ou à dire en François. Son Confeſſeur l'obligea à lui ſacrifier ce Livre, ce qu'il fit.* M. Lenglet tenoit de Richelet même cette particularité. Le dangereux projet de Richelet a été rempli par le Sieur Philibert-Joſeph le Roux, qui a donné un *Dictionnaire Comique, Satyrique, Critique, Burleſque, Libre & Proverbial*, in-8. Amſt. 1718. imprimé deux fois depuis avec des augmentations; ouvrage infame, & parfaitement bien caractériſé par M. l'Abbé Goujet. (*b*)

IX. Le plus grand ouvrage de Richelet eſt ſon *Dictionnaire François, contenant les mots & les choſes, des Remarques ſur la Langue, & les termes des Arts & des Sciences*, 2. parties en un vol. in-4°. C'eſt le titre de la premiere édition faite à Geneve chez Widerhold, en 1680. Ce Libraire, dès que l'impreſſion fut achevée, en fit paſſer en France quinze cens exemplaires, qui furent portés & puis dépoſés à Villejuif, Bourg à une poſte de Paris ſur le chemin de

(*a*) Préface de l'Hiſt. de la Floride.
(*b*) Bibliot. Franç. T. I. p. 279.

ontainebleau. Widerhold, dans le deſ-ein de les négocier ſecrettement à Paris, adreſſa au Libraire Simon Benard. Ce-ui-ci courut en donner avis au Syndic : ar délibération de la Chambre Syndi-ale, Aubouin & Benard furent en-oyés à Villejuif avec le Relieur Bour-on, Clerc de la Communauté des ibraires, pour y ſaiſir toutes les bal-es du Richelet. Cela fut executé, & ous les exemplaires ayant été portés à a Chambre, ils y furent lacerés & rûlés, au moins pour la plus grande artie. Widerhold en mourut de cha-rin trois jours aprés ; & le lendemain e ſa mort, Benard ſortant du ſalut de S. Benoît ſa Paroiſſe, fut poignardé ans la preſſe. [Un Sçavant m'a aſſûré que cette derniere circonſtance étoit fauſſe.] M. l'Abbé Papillon, qui avoit ecueilli un très-grand nombre d'anec-dotes Littéraires, racontoit ces particu-larités, & il diſoit les tenir d'Au-bouin même & de Bourdon, qui les lui apprirent en 1689.

La deuxiéme édition du Richelet, fort purgée en comparaiſon de la pre-miere, fut faite à Geneve chez Bailly en 1681. la troiſiéme faite au même endroit ſur la premiere eſt de 1685. j'en ai vû une quatriéme de Geneve, en 1689. & une cinquiéme de 1690. l'une

& l'autre chez Dentand ; une ſixiéme faite à Lyon, ſous le titre de Geneve, dont la premiere partie eſt de 1690. & la deuxiéme de 1691. Richelet en donna une ſeptiéme en 1693. plus ample d'un quart ou environ que la précédente, à Geneve, par David Ritter, chez Vincent Mîege, avec ce titre : *Dictionnaire François contenant généralement tous les mots, & pluſieurs Remarques ſur la Langue Françoiſe, des expreſſions propres, figurées & burleſques, la prononciation des mots les plus difficiles, le Genre des Noms, la Conjugaiſon des Verbes, leur Régime, celui des Adjectifs & des Prépoſitions. Avec les termes les plus connus des Arts & des Sciences*, in-4. dont la premiere partie eſt de 565 pag. & la deuxiéme de 481. La huitiéme édition, moins ample que la précédente, eſt de 1694. ſous le titre de Cologne. La neuviéme en 2 vol. fut faite à Geneve en 1710. La dixiéme a été donnée à Amſterdam en 1732. par M. du Sauzet, qui l'a enrichie de beaucoup d'additions. Elle eſt en 2 vol. & chacun convient quelle ſurpaſſe toutes celles qui ont paru juſqu'ici.

A l'égard des Editions in-folio, la premiere eſt de Lyon en 1706. ſous le faux nom *d'Amſterdam, chez Elzevier* ; elle fourmille de fautes d'impreſſion.

La

a deuxiéme faite auſſi à Lyon, quoique avec le titre d'*Amſterdam* & d'*Elzevier*, parut en 1709. en 2 vol. avec e Latin de chaque mot François & es additions, par les ſoins du P. Fabre, e l'Oratoire, qui a continué l'Hiſtoire ccléſiaſtique de M. l'Abbé Fleury. a troiſiéme Edition, & c'eſt la preniere qui ait paru en France avec privilege, eſt de Lyon, en 1719. 2 vol. 'eſt la même que la précédente, à la éſerve d'environ cent-cinquante artiles qui en ont été retranchés ou corrigés. Dans le même tems, il en parut une autre en 2 vol. à Rouen, avec privilége, mais plus mauvaiſe que celle de Lyon: la derniere eſt de Lyon, 1728. en 3 vol. in-fol. avec les additions de M. Aubert, Avocat en cette ville, & le Catalogue des Auteurs par M. l'Abbé le Clerc. Cette Edition eſt ſi connue, qu'il ſeroit inutile de s'étendre à préſent là-deſſus.

X. Outre ces Ouvrages dont je viens de donner une légere idée, Richelet en avoit fait quelques autres qui n'ont point été imprimés. *Il m'a dit*, c'eſt M. l'Abbé Lenglet qui parle, *qu'il avoit fait un Commentaire ſur les Satyres & les Epîtres de M. Deſpreaux. Il devoit y avoir bien du curieux dans ce Commentaire.* Richelet en parle dans ſon

Recueil de Lettres. Il avoit auſſi préparé des augmentations pour ſon Dictionnaire. On aſſûre dans Morery, qu'il a laiſſé outre cela une *Grammaire* & une *Poëtique Françoiſe.*

XL. *Richelet eſt trop connu par ſon excellent Dictionnaire,* dit encore M. Lenglet, *pour entreprendre d'en dire ici beaucoup de choſes. Mais le croiroit-on ? un auſſi habile homme eſt mort ſans qu'il ait preſque été fait mention de lui.* Cette derniere remarque de M. Lenglet ne doit pas ſe prendre à la rigueur. Les Editions réitérées du Dictionnaire de Richelet, imprimé ſept fois de ſon vivant, ne laiſſent guères lieu de douter que l'Auteur ne fût très-connu, & que bien des gens ne parlaſſent de lui dans l'occaſion. On pourroit d'ailleurs citer pluſieurs Ecrivains qui en ont fait mention dans des Ouvrages imprimés avant ſa mort.

M. Baillet, *Jugement des Sçavans,* Art. 762. parle du Dictionnaire de Richelet & de ſon Auteur. Après avoir loué l'Ouvrage, il ajoute : *Mais les libertés que l'Auteur s'y eſt données, en ont un peu diminué le prix, & l'ont fait paſſer dans l'eſprit de beaucoup de gens pour une piece ſatyrique & malhonnête, & pour le fruit d'une paſſion indiſcrete.*

Louis Auguſtin Aleman, Avocat de Grenoble, mort depuis 1730, parle

fréquemment de Richelet dans ſes nouvelles *Obſervations ou Guerre Civile des François ſur la Langue*, volume in-12. imprimé à Paris en 1688. Il eſt vrai qu'il le cite preſque toujours pour le cenſurer, & qu'il ſemble vouloir ſe venger de la maniere injurieuſe dont Richelet a traité les Dauphinois ; mais il le cenſure ſans aigreur, & généralement parlant, ſa critique paroît juſte & ſenſée.

André Renaud, autre Dauphinois, Prêtre & Docteur en Théologie, mort à Lyon en 1702. porte un jugement ſolide ſur le Dictionnaire de Richelet dans un livre in-12. imprimé à Lyon en 1697. ſous ce titre : *Maniere de parler la Langue Françoiſe ſelon ſes différens ſtyles ; avec la Critique de nos plus célébres Ecrivains, en proſe & en vers, & un petit Traité de l'Ortographe & de la prononciation Françoiſe.* Voy. pag. 541. *& ſuiv.*

Divers Ecrivains, qui ont publié quelques Ouvrages ſur notre Langue, ont fait mention du Dictionnaire de Richelet. Tels ſont entr'autres Furetiere dans l'Addition à ſes Factums en 1686. M. Andry, dans la *ſuite des Réflexions ſur l'uſage préſent de la Langue Françoiſe*, in-12. Paris, 1693. Jean le Clerc, *Bibliothéque Univerſelle* pour la même

année, pag. 532. où il fait l'extrait du Livre de M. Andry; l'Auteur Anonyme de l'*Apothéoſe du Dictionnaire de* l'Académie, en 1696. & de l'Enterrement du même Dictionnaire, en 1697. M. de Beauval, *Hiſtoire des Ouvrages des Sçavans*, pour l'année 1690. mois de Février & ailleurs, parle honorablement de Richelet, auquel l'Auteur du *Mercure Galant* a donné de l'encens plus d'une fois. Bayle le cite auſſi dans quelques endroits de ſon Dictionnaire.

XII. Il ne ſera pas inutile d'obſerver ici, que Richelet s'étoit attiré beaucoup d'ennemis par les traits ſatyriques & malins dont il a farci ſon Dictionnaire. Les Ecrivains qu'il a maltraités le plus fréquemment, ſont Amelot de la Houſſaie, Caſſandre, Furetiere, de Lorme, Maumenet, Vaumoriere, Varillas, &c. On les voit revenir ſi ſouvent ſur la ſcene, qu'il n'eſt guères poſſible que les Lecteurs même les plus avides des perſonnalités injurieuſes, ne ſoient à la fin rebutés d'en trouver un ſi grand nombre contre les mêmes Auteurs, & cela dans des endroits où ils n'ont pû être placés que par une affectation viſible de l'Ecrivain. Au reſte, je ne connois que le ſeul Amelot de la Houſſaie, qui s'en ſoit vengé. Il l'a fait

d'une maniere qu'on pourroit appeller cruelle, ſi Richelet de ſon côté ne l'avoit porté, pour ainſi dire, à une eſpece de déſeſpoir. Amelot n'eſtimoit point le *Tacite* de d'Ablancourt, que Richelet, éleve de ce dernier, regardoit comme un chef-d'œuvre; *indè mali labes*: de part & d'autre il y avoit de l'injuſtice & de la raiſon. Amelot attaquoit plutôt le fond de l'Ouvrage, que l'expreſſion & le tour de phraſe. Richelet au contraire défendoit plutôt la pureté du langage que la fidélité de la Traduction.

A l'egard de l'animoſité que Richelet fait paroître contre les Dauphinois, j'en ai ouï rapporter la cauſe ſi différemment, qu'il eſt très-difficile de décider quelque choſe là-deſſus. Voici néanmoins ce qu'un homme de Lettres m'a raconté, comme le tenant de perſonnes bien inſtruites des principales circonſtances de l'aventure. En 1678. Richelet vint à Grenoble avec une de ſes parentes, qui avoit un procès au Parlement. Il ſe tenoit alors des aſſemblées de gens d'eſprit chez le célébre Préſident Salvaing de Boiſſieu; on s'y amuſoit en vers & en proſe. Richelet y fut admis d'une maniere très-gracieuſe. Un jour on propoſa des Bouts-rimés, & Thomas de Lorme les remplit, ce que fi-

rent auſſi pluſieurs de ſes compatriotes. Richelet voulut s'ériger en Cenſeur, & il tourna les Bouts-rimés contre de Lorme. Celui-ci ne manqua pas de répliquer. Richelet revint à la charge, & l'attaqua en lui reprochant ſa patrie comme une eſpece de crime. De Lorme ne voulut pas s'engager plus avant par écrit; mais il repréſenta à quelques-uns de l'Aſſemblée, qu'ils étoient outragés auſſi bien que lui par Richelet, & qu'il ne s'agiſſoit plus d'une diſpute ſeulement poëtique. Ils maltraiterent Richelet, qui n'étant pas d'humeur de ſe venger autrement que par la plume, dit dans la ſuite tout le mal qu'il put des Dauphinois en général, & du Poëte de Lorme en particulier. Celui-ci né à la Côte Saint André en 1642. ou 43. avoit été diſciple de Pierre de Boiſſat; il mourut en 1724. ſous-Doyen des Avocats de Grenoble.

Richelet mourut à Paris dans la maiſon de la *ruë du Four*, qui a pour enſeigne *Au bon Bourguignon*, le 23 Novembre 1698. âgé de 66 ans; & le lendemain il fut enterré à S. Sulpice, comme le marquent les Regiſtres mortuaires de cette Paroiſſe, que l'on a conſultés. M. de la Monnoye, dans ſes notes ſur l'Article 762. des *Jugemens* de Baillet, place la mort de Richelet au

29 de Novembre ; ce qui n'eſt apparemment qu'une faute d'impreſſion. Suivant M. l'Abbé Lenglet, *il mourut au commencement de l'année* 1699. *comme il reconduiſoit quelques amis avec leſquels il avoit déjeuné. Il n'avoit guères moins de* 70 *ans.* Ces dates doivent être rectifiées ſur celles que j'ai marquées ci-deſſus.

Pour ce qui eſt de la maniere ſubite dont mourut Richelet, la choſe me paroît ſouffrir quelque difficulté. M. l'Abbé le Clerc avoit oui dire à un Prêtre de la paroiſſe de S. Sulpice, dans le tems même que Richelet mourut, qu'il avoit reçu ſes Sacremens d'une façon édifiante ; qu'il avoit demandé pardon à Dieu & aux aſſiſtans de tout ce qui pouvoit ſe trouver de ſcandaleux dans ſon Dictionnaire, proteſtant même que pluſieurs des Articles que l'on y condamnoit avec raiſon, ne venoient nullement de lui, & qu'ils y avoient été mis à ſon inſçu. Peut-être M. Lenglet n'a-t-il voulu dire autre choſe, ſinon que Richelet en reconduiſant quelques amis auſquels il avoit donné à déjeuner, fut attaqué de la maladie dont il mourut peu après ; & en cela il n'y a rien que de vrai-ſemblable.

ARTICLE LXXXIX.

Particularités ſur Guillaume Colletet & ſur l'Abbé Cotin. Eloge de M. le Marquis de Mimeure.

GUillaume Colletet, né à Paris en 1596. fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1634. & mourut le 1. Mars 1659. M. Pelliſſon dit qu'on a des vers de cet Académicien *dans le Recueil appellé les Délices de la Poëſie Françoiſe*. Ce Recueil, imprimé en différentes années, demande une date fixe. Il falloit donc marquer ici l'Edition de 1621 où il y a des vers de Colletet depuis la p. 1157. juſqu'à la 1172. Colletet avoit déjà été imprimé dans le Recueil qui parut en 1618. ſous ce titre : *Le Cabinet Satyrique, ou Recueil parfait des vers picquans & gaillards de ce tems, tirés des ſecrets Cabinets des Sieurs de Sigogne Regnier, Motin, Berthelot, Maynard & autres des plus ſignalés Poëtes de ce tems*, in-12. d'environ 700 pag. On voit dans ce Recueil dix ſixains de Colletet, à la vérité très-mauvais, mais qui du moins ne ſont pas licentieux comme la plûpart des Piéces de cet impur & déteſtable Cabinet. Les vers d

Colletet furent reproduits dans le *Parnasse Satyrique*, autre Recueil de l'année 1623. & devenu fameux par le procès de Théophile, qu'on accusoit d'en être l'Auteur.

En 1619. Colletet fit quelques vers à la louange du *Zodiaque Poëtique*, vers qu'il indique à la pag. 55. de son *Discours de la Poësie Morale*, mais qu'il retracte au même endroit, en déclarant que ce *Zodiaque* qu'il estimoit alors, est un poëme fort mauvais par rapport à la versification, quoique bon pour la morale qu'il renferme.

Trois ans après Colletet publia ses *Désespoirs amoureux*, Ouvrage en prose, accompagné de quelques autres pieces de sa façon en prose & en vers. Ces *Désespoirs* sont une Traduction de l'*Alexiade* ou du Poëme de Saint Alexis, composé en Latin par le P. François de Rémond, Jésuite, natif de Dijon. On a blâmé Colletet d'avoir donné à ce Poëme un titre François aussi peu convenable qu'est celui de *Désespoirs Amoureux*. L'Abbé Ménage (*a*) voulant prouver que tous les Poëtes ont fait des vers d'amour, dit que les Religieux même qui n'en peuvent faire à cause de la sévérité de leur Régle, en font indi-

(*a*) *Anti-Baillet*, chap. 144.

jamais fait imprimer; & ſa veuve l'a ſouvent offert à qui auroit le courage de les publier. Le P. le Long nous en a donné une Table, où les noms de tous le Poëtes ſont marqués par ordre Chronologique, & accompagnés chacun de leur date; c'eſt ſur quoi il eſt à propos de faire quelques réflexions.

Je commencerai par obſerver que cette liſte n'eſt pas complette; je veux dire, que quoiqu'elle puiſſe être conforme au manuſcrit qui eſt entre les mains du Libraire, ce manuſcrit n'eſt pas entier, & ne contient pas tous les Poëtes dont Colletet avoit écrit les Vies. Ce qui m'avoit d'abord déterminé à le croire ainſi, c'eſt qu'il ne paroiſſoit nullement vrai-ſemblable que Colletet eût fait l'Hiſtoire de Maillet, par exemple, de la Morliere, & de beaucoup d'autres Poëtes très-médiocres, & qu'il eût omis volontairement celles de Malherbe, de Théophile, de Maynard, & de pluſieurs autres plus célébres & plus eſtimables, qui d'ailleurs avoient été ſes amis, & ſur leſquels il pouvoit ſans peine nous apprendre bien des particularités. On voit dans ſa liſte Scévole de Sainte Marthe *le Fils*. Auroit-il oublié le Pere, dont il avoit fait autrefois un ſi grand éloge à la pag. 99. du Recueil funebre intitulé : *Scævolæ*

Sammarthani Tumulus ? Peut-on se persuader qu'entreprenant de parler des Poëtes François, il n'eût rien dit de Desportes, de du Perron, de Berrhaud, de Lingendes, de Regnier, &c. J'avois fait ces réflexions, lorsque relisant l'*Art Poëtique* de Colletet, j'y ai trouvé qu'il dit en divers endroits, qu'il avoit écrit les Vies de Beranger de la Tour, de François Sagon, de Scévole de Sainte Marthe, de Nicolas Ellain, de Claude de Pontous, de Joachim Blanchon, de Claude Turin, de Pierre Gringore dit Vaudemont, de Laurent des Moulins, de Charles de Navieres, &c. & cependant leurs noms ne paroissent point dans son Catalogue, tel qu'il a été publié par le P. le Long. Je trouve encore que Ménage, *Observations sur Malherbe*, p. 429, dit que Colletet a écrit la Vie du Sieur de Lortigues, dont néanmoins il n'est fait nulle mention dans la Table. Tout ceci me semble prouver assez clairement, que le Manuscrit de Colletet, tel qu'il se trouve aujourd'hui entre les mains du Libraire, n'est pas entier. Quelque bonne opinion que l'on doive avoir de l'ouvrage de Colletet, je pense qu'il auroit besoin d'un habile Correcteur. Sans cela, il est à craindre que l'Imprimeur ne défigure quelques noms propres, & ne se trompe en plusieurs

dates. Par exemple, on lit dans le Catalogue du P. le Long, pag. 886. Col. 2. *Jacques Herault de la Pitardie.* Ce Poëte ſe nommoit *Jacques Herault de la Pitardiere* (a); & je ne doute point que Colletet ne l'eût écrit de même : d'ailleurs il y auroit apparemment quelques dates à rectifier. Ainſi dans la Table du P. le Long, Cretin & d'Audiguier ſont placés ſous l'année 1624. c'eſt un ſiecle trop tard pour Cretin.

Je crois néanmoins que certaines fauſſes dates qu'on trouve dans le Catalogue imprimé, viennent originairement de Colletet, & qu'il a crû, par exemple, que Dolet étoit mort en 1543. & Robert Garnier en 1590. Dolet fut pendu & brûlé le 3 Août 1546. Robert Garnier ne mourut qu'en 1601. c'eſt du moins ce qu'a prétendu prouver M. l'Abbé le Clerc dans ſa *Bibliothéque du Richelet.* Obſervons encore, que celui qui a communiqué au P. le Long la Table des Poëtes, s'eſt apparemment contenté de tirer du manuſcrit de Colletet une date pour chaque Poëte ; mais il l'a fait d'une maniere très-bizarre & très-capable d'induire en erreur.

(a) J'ai vû de lui un Sonnet à la tête d'un Poëme de Sebaſtien Garnier, intitulé : *La Loyſſée, contenant le Voyage de S. Louis Roi de France*, &c. in-4. 1593. pag. 59.

Il place Jodelle & Davity sous la même année 1573. Un Lecteur pensera naturellement que ces deux hommes vivoient ensemble, & qu'ils versifioient pour ainsi dire de compagnie. Cependant l'année 1573. est celle de la mort de Jodelle, comme elle est celle de la naissance de Davity. Ne s'imagineroit-on pas que *des Autels* & *Jean-Ant. de Baif*, placés dans la Table, le premier sous l'année 1529. & l'autre sous 1532. étoient plus anciens en date sur le Parnasse que *Jean Marot* & *Clément* son fils placés, le premier en 1540. & le second en 1544. Sans être instruit d'ailleurs, devinera-t-on que l'Auteur du Catalogue a voulu désigner des Autels & Baif par la date de leur naissance, & les deux Marot, par l'époque de leur mort? Encore s'est-il trompé sur l'article de Jean Marot qui mourut en 1523. Toute la Table fourmille de dérangemens pareils; il s'y trouve même quelques Poëtes placés sous des années auxquelles ils ne sont jamais parvenus. Ainsi Mellin de S. Gelais est mis sous 1574. quoiqu'il soit mort en 1558. Pibrac est marqué sous 1585. il étoit mort l'année précédente.

De tous les Ouvrages de Colletet, le plus curieux par rapport à l'Histoire du Parnasse François est son *Art Poë-*

tique, imprimé en 1658. Paris, in-12. C'eſt une eſpèce de Recueil, qui contient les piéces ſuivantes : *Diſcours ſur l'Epigramme*, en 80 pag. *Traité du Sonnet*, pag. 126. *Diſcours du Poëme Bucolique, où il eſt traité de l'Eglogue & de la Bergerie*, en 47 pag. *Traité de la Poëſie Morale & ſententieuſe*, il eſt de 208 pag. après quoi l'on trouve quelques piéces en vers & en proſe de la façon de l'Auteur, ſçavoir un Traité de l'Eloquence, en 55 pag. & la nouvelle Morale en 15 pag. compoſée de 58 quatrains qu'il adreſſe à ſon fils. Dans ce Recueil qui eſt eſtimé, Colletet parle non-ſeulement d'un grand nombre de Poëtes ; mais il porte auſſi preſque toûjours ſon jugement ſur leurs Ouvrages, & il le fait d'une maniere très-modérée. Généralement parlant, on peut quelquefois le récuſer quand il loue ; mais je crois que lorſqu'il parle peu avantageuſement d'un Ouvrage, on ne riſque pas beaucoup de s'en tenir à ſa déciſion.

En 1652. Colletet compoſa pour les Jeux Floraux de Toulouſe, & il remporta l'Eglantine. J'ignore en quel tems ſa Muſe avoit été couronnée à Rouen. » Je dois, *dit-il* (*a*), à la célébre ville

(*a*) *Diſcours du Sonnet*, p. 122.

» de Rouen ce précieux Apollon d'ar-» gent, dont elle prit le ſoin de recon-» noître mon Hymne ſur la pure Con-» ception de la Vierge.» Ajoûtons qu'il fut l'Inventeur des Sonnets en *Bouts-rimés* en 1625. il le dit formellement p. 114. de ſon *Diſcours du Sonnet.*

Colletet ſe maria trois fois, & toujours à ſes propres ſervantes. La troiſiéme qu'il épouſa en 1652. ou environ, ſe fit connoître ſur le Parnaſſe ſous le nom de *Mademoiſelle Claudine.* Pluſieurs Madrigaux lui ſont attribués dans les Recueils de ce tems-là. Voici des vers qu'elle publia peu de tems avant la mort de ſon mari.

Le cœur gros de ſoupirs, les yeux noyés de
larmes,
Plus triſte que la mort dont je ſens les al-
larmes,
Juſques dans le tombeau je vous ſuis, cher
Epoux:
Comme je vous aimai d'une amour ſans ſe-
conde,
Comme je vous louai d'un langage aſſez doux;
Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au
monde,
J'enſévelis mon cœur & ma plume avec vous.

Ces vers, au jugement de Ménage,

ſont très-beaux. Le P. Vavaſſeur qui ſûrement s'y connoiſſoit, en penſa de même, & les traduiſit en huit vers Latins. On les trouve au troiſiéme vol. du *Menagiana* (*a*). Mademoiſelle Claudine tint parole trop exactement, & ſon ſilence fit croire que les vers qu'on avoit crus d'elle, étoient réellement de ſon mari. Si le fait eſt vrai, il faut avouer que l'Apollon qui l'inſpiroit pour lui-même, ne valoit pas à beaucoup près celui dont il étoit échauffé, quand il verſifioit au nom & à la place de ſa Claudine. Le nom de famille de cette Muſe poſtiche étoit *Le Hain*, comme on le voit à la pag. 190. des Epigrammes de Colletet. Elle eut le chagrin de voir mourir ſon époux dans une ſi grande miſere, qu'il fallut quêter pour le faire enterrer.

François Colletet, fils du précédent, naquit à Paris en 1628. & commença à faire des vers à l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans. Après avoir ſervi pendant quelques années, il revint chez ſon pere, & n'eut comme lui d'autres richeſſes que ſa veine Poëtique. Richelet diſoit dans ſon Dictionnaire (*b*) en 1680. *Un Rat de Cave gagne tous les*

(*a*) P. 319. Edit. de Hollande, 1716.

(*b*) Dictionn. de Richelet, au mot, *Rat*.

ans ſept ou huit cens francs, tandis que le pauvre Fr. Colletet fait Poëme ſur Poëme, & n'en gagne pas le quart d'autant. Boileau dans ſa I. Satyre inſulta cruellement à la miſere de Colletet, & par ſurcroît il le traita de Paraſite :

Tandis que Colletet, crotté juſqu'à l'échine,
S'en va chercher ſon pain (a) *de cuiſine en cuiſine,*
Sçavans en ce métier ſi cher aux beaux Eſprits,
Dont Monmaur autrefois fit la leçon dans Paris,

Toute la conſolation que pouvoit avoir Colletet dans ſa pauvreté, c'étoit de s'imaginer qu'on le regardoit comme un Poëte du premier ordre. C'eſt du moins ce que ſa belle-mere, *Mademoiſelle Claudine*, vouloit lui perſuader, lorſqu'elle le régala de cette Epigramme (*b*) :

(a) J'ai lû dans une autre édition de Deſpréaux, *va mendier ſon pain de cuiſine en cuiſine*, ce qui eſt beaucoup mieux que *s'en va chercher ſon pain, &c.*

(*b*) Voy. le Recueil des *Muſes illuſtres*, par Colletet le fils, pag. 184. Paris, 1658. in-12.

Recevez, mon cher Fils, ce jambon de
Bayonne,
Si piquant & ſi doux.
S'il n'a point de Laurier, faut-il qu'on s'en
étonne ?
Je n'en ai point chez moi : qu'il en prenne
chez vous.

Réponſe de Colletet le Fils.

Je reçois de grand cœur ce jambon de Bayonne
Dont ta belle main me fait part :
Mais, ô belle Maman, dont le cœur eſt ſans
fart,
Je refuſe l'encens que ta Muſe me donne.
Depuis que l'on te voit ſur le ſacré Vallon,
Mon eſprit ne peut rien ſur l'eſprit d'Apollon,
Et je n'ai plus de part aux Lauriers du Par-
naſſe :
On ſçait qu'il a planté ces beaux arbres
chez toi ;
S'ils t'appartiennent tous, belle, dis-moi de
grace,
Comment puis-je donner ce qui n'eſt pas à moi.

J'ai vû pluſieurs autres pieces de vers, où les deux Colletet pere & fils, & la belle-mere ſe félicitent tour à tour de leur prééminence ſur le Parnaſſe : ce devoit être un ſpectacle aſſez divertiſſant pour les rieurs de ce tems-là.

II. Une qualité de l'Abbé Cotin qui n'eſt pas, à ce qu'il me paroît, fort connue, eſt celle de *Pere de l'Enigme parmi les Poëtes François*. Elle me fut donnée, dit-il lui-même, *par quelques perſonnes* de mérite & de condition, *pour ce que j'ai commencé à le* (a) *faire revivre parmi nous, & que je ſuis le premier Auteur des deſcriptions Enigmatiques*. Je tire ceci du *Diſcours ſur les Enigmes*, que l'Abbé Cotin mit à la tête du livre qu'il intitula, *Recueil des Enigmes de ce tems*, dont la plus ancienne Edition que je connoiſſe eſt de Lyon, 1648. in-12. contrefaite ſur une autre de Paris de 1646. Dans ce même *Diſcours ſur les Enigmes*, l'Auteur nous apprend qu'il s'exerçoit depuis long-tems à ce genre de Poëſie, & il ajoûte : [Les copies mal digerées que ſans mon conſentement l'on a données aux Imprimeurs ; la violence de certaines gens, qui vouloient être ſans ma volonté maîtres abſolus de mes Ouvrages ; les plaintes générales des plus beaux Eſprits du Royaume, qui ſe plaignoient de la ſervitude qu'en ma perſonne on ſembloit impoſer à toute la République des Lettres . . . m'ont enfin

(a) Ce *le* ſe rapporte à *Enigme*, que l'Abbé faiſoit maſculin à l'imitation de beaucoup d'autres Ecrivains de ce tems-là.

obligé à faire quelque effort pour l'intérêt & la réputation des Muſes que l'on avoit ſi mal-traitées ; ce qui m'a heureuſement réuſſi par la bonté de ceux qui ſont les premiers de la France . . . . . Ils m'ont laiſſé toute entiere la puiſſance ſur les productions de mon eſprit, & ont même pris le ſoin d'employer des mains illuſtres, pour me délivrer de la ſocieté honteuſe que pluſieurs vers infâmes avoient faite malgré moi avec les miens.] L'Abbé Cotin s'exprime ainſi, parce que dans un *Recueil d'Enigmes* ſans nom, & rempli d'obſcénités, imprimé in-12. à Paris en 1638. on avoit mis quelques énigmes de ſa façon. On voit dans ce même *diſcours*, que l'Abbé Cotin étoit bien reçu *dans une des plus célébres Compagnies du Royaume*, apparemment à l'Hôtel de Rambouillet. Il y prouva un jour, que comme l'on dit *un Poëme*, *un Thême*. . . on pouvoit *bien dire un Enigme*, *les noms que les Grammairiens appellent neutres*, *& que nous empruntons des Grecs*, *ſe tournant ainſi en Latin*. L'uſage a pourtant prévalu contre cette regle, & aujourd'hui l'on dit toujours une Enigme. Ce Recueil d'Enigmes a été imprimé au moins cinq fois de ma connoiſſance. L'Edition de Paris, in-12. 1661. que j'ai ſous les yeux, eſt

diviſée en trois parties, La premiere contient 78 Enigmes, la deuxiéme 84. & la troiſiéme 83. J'obſerverai en paſſant, qu'au mot *Enigme*, dans pluſieurs Editions du Dictionnaire de Trevoux, on dit : *Colletet a fait un livre d'Enigmes.* On en pourroit inférer mal-à-propos, que M. l'Abbé d'Olivet qui ne parle d'aucun livre de cette nature dans le Catalogue des Ouvrages de Colletet, y a commis un péché d'omiſſion. Pour s'exprimer correctement, il falloit dire, *Colletet le Fils.*

L'Abbé Cotin, qui avoit publié ce Recueil d'Enigmes en faveur des Dames, leur fit préſent d'un *Nouveau Recueil de divers Rondeaux*, qui fut achevé d'imprimer le 1. Décembre 1649. [Après l'impreſſion des Enigmes, *dit-il dans ſa Préface*, il eût manqué quelque choſe au divertiſſement des Dames, ſi on ne leur eût donné des Rondeaux. Ces deux paſſetems les ont entretenues ſi agréablement l'eſpace de quelques mois, qu'on ne pouvoit ſans trop de rigueur les priver d'un ſi doux ſouvenir. Qui ne ſçait que c'étoit par-là qu'elles commençoient autrefois leurs converſations; qu'elles s'envoyoient viſiter avec un Rondeau ou une Enigme, & que les plus doctes en faiſoient qui étoient admirés de tout le monde, &c.]

Ce volume in-12. ne contient que Rondeaux, & il n'y en a que deu portent le nom de Cotin. Ce fut être cette derniere circonſtance empêcha notre galand Editeur de tre ſon nom à la tête du Livre ; n vaut mieux préſumer qu'il ne l'incognito que parce qu'il s'y tro beaucoup de Rondeaux, qu'il ne venoit nullement à un homme d caractere de faire imprimer.

Ces Ouvrages de l'Abbé Coti quelques autres que l'on peut voi M. l'Abbé d'Olivet, lui donnere la réputation. Il fut choiſi en pour être de l'Académie Françoiſe crédit littéraire ſe ſoutint juſqu'en que Deſpréaux dans ſa troiſiéme S le repréſenta comme un Prédi grêlé. L'Académicien qui avoit e du ſang Poëtique dans les veines, qu'il fût ſexagenaire ou environ vengea de Deſpréaux, mais ſans coup de ſuccès. Il eſt rare qu'un vain ſatyrique ne mette les rieu ſon côté. Deſpréaux tomba de no ſur l'Abbé, comme ſur un fort m Poëte ; & le redoutable Moliere a de le décrier en 1672. dans ſa Co des *Femmes Sçavantes*, où il le ſous le nom de Triſſotin.

Bien des gens ont crû que l'Abb

'enſévelit alors, pour ainſi dire, ſa propre honte, & que ſe regar- comme perdu de réputation, *il plus depuis ſe montrer au grand jour.* s'eſt trompé: malgré ces traits de e, qui dans le fond étoient acca-, l'Abbé Cotin eut toujours ſes & ſes défenſeurs; & je ne doute : qu'il ne ſe regardât comme un ne injuſtement ſatyriſé par des en-t, & par gens qui ne pouvoient rir le vrai mérite: ainſi ſe conſo- les Auteurs mêmes qui valent le ıs. Si depuis cette fatale époque oit l'Abbé Cotin ſe produire plus nent, c'eſt principalement parce l'âge commençoit dès lors à l'affoi-; mais il ne paſſa dans l'inaction les dernieres années de ſa vie, où mba dans une eſpéce d'enfance, me M. Perrault, ſon ami & ſon ogiſte, en convient: voici ce que pû découvrir à ſon ſujet, depuis fut joué publiquement par Mo- en 1672.

u mois de Mars de la même année,

de Dangeau, Académicien, traita magnifiquement tous ſes confreres. *M. Cotin n'étoit point de ce nombre, depeur* [*diton*] *qu'on ne crût qu'il s'etoit ſervi de cette occaſion pour ſe plaindre au Roi de la Comédie qu'on prétend que M. de Moliere ait faite contre lui.* C'eſt ce que dit M. de Vizé dans ſon premier *Mercure galant*, Nouvelle du 19 Mars 1672. [Mais on ne peut croire, *ajoûte l'Auteur du Mercure*, qu'un homme qui eſt ſouvent parmi les premieres perſonnes de la Cour, & que Mademoiſelle [*fille de Gaſton Duc d'Orleans*] honore du nom de ſon ami, puiſſe être l'objet d'une ſi ſanglante ſatyre. Le portrait en effet qu'on lui attribue, ne convient point à un homme qui a fait des ouvrages qui ont une approbation auſſi générale, que ſes Paraphraſes ſur le Cantique des Cantiques [*in*-12. 1662.] Je ne parle point de ſes Oeuvres galantes, dont il y a pluſieurs éditions ; ce ſont des jeux où il s'amuſoit avant qu'il fît la profeſſion [*de Prédicateur*] qu'il a embraſſée avec autant d'auſtérité qu'on ſçait qu'il la fait maintenant. (*a*)] Ainſi notre Abbé prêchoit encore en 1672. nonobſtant le trait lâché contre lui dès 1665. par Deſpreaux. M. Per-

(*a*) *Mercure Galant*, T. I. p. 94.

rault dit que l'Abbé Cotin avoit prêché *seize Carêmes à Paris*, d'où M. l'Abbé d'Olivet conclut fort ſenſément, qu'il n'étoit donc point un Prédicateur *auſſi grêlé* que le jeune Satyrique le diſoit en 1665. Je ne ſçaurois dire en quelle année l'Abbé Cotin abandonna la chaire ; mais enfin ce ne put être qu'après 1672.

Il continua même depuis cette année à verſifier. Je trouve dans le Mercure Galant, mois d'Avril 1677. qu'il fit pluſieurs piéces à la gloire de Monſieur, au ſujet de la bataille de Caſſel. » J'ai » beaucoup de vers de M. l'Abbé Co» tin, *dit M. de Vizé* pag. 88. que je » ſuis contraint de garder pour une au» tre fois ; mais je ne puis m'empêcher » de vous envoyer aujourd'hui ces huit » de ſa façon. » Ces vers ſont adreſſés *à Monſieur ſur ſa victoire.* Il y en a dix autres *au Roi*, à la pag. 106. J'ai vû un Sonnet du même, pag. 18. du Mercure de Juillet 1678. A la page 103. du Mercure de Novembre de la même année 1678. il y a une particularité aſſez remarquable. M. l'Abbé Colbert [mort depuis Archevêque de Rouen] fut reçu de l'Académie à la place de l'Abbé Eſprit. M. Racine, qui étoit alors Directeur, répondit au compliment de M. Colbert. L'Aſſemblée étoit brillante &

nombreuſe. Le Directeur ayant fini, demanda aux Académiciens, ſuivant la coutume, s'ils avoient quelque choſe à lire. [M. l'Abbé Cotin commença par un diſcours de Philoſophie : il le fit ſur ce que M. l'Abbé Colbert qu'on recevoit ce jour-là, étoit un habile Philoſophe. Il n'en lut qu'une partie, ſon âge ne lui laiſſant pas aſſez de voix pour ſe faire entendre dans une ſi grande aſſemblée.] On voit par-là que l'Abbé Cotin figuroit encore à la fin de 1678.

Charles Cotin étoit né à Paris ; il y mourut au mois de Janvier de l'année 1682. M. le Clerc, dans ſa *Bibliothéque du Richelet*, dit que l'Abbé Cotin devoit avoir a ſa mort ſoixante-cinq ans tout au moins ; je ſuis perſuadé qu'il en avoit plus de ſoixante & quinze : en voici la preuve. La premiere piéce en date de l'Abbé Cotin eſt de 1628. ſur la priſe de la Rochelle. Il fut Aumônier du Roi en 163.. ou peu de tems après : car dans la liſte d'environ cent trente *Aumôniers honoraires* de Sa Majeſté, de l'année 1657. il ſe trouve le vingt-quatriéme ; & M. Baleſdens, qui l'étoit dès 1637. n'eſt que le ſoixante-quatriéme. Un homme qui faiſoit des vers depuis 55 ans, & qui avoit été environ 52 ans Aumônier du Roi, ne peut guéres avoir eû moins de 76 ou

77 ans, lorſqu'il mourut. Outre les Auteurs que j'ai cités, on peut voir Bayle, qui a donné un article curieux de l'Abbé Cotin dans ſes *Réponſes aux queſtions d'un Provincial* (*a*). Il blâme avec raiſon cet Académicien, d'avoir crû pouvoir allier innocemment dans ſa perſonne les qualités très-incompatibles de Poëte galant & de Prédicateur de l'Evangile. Pluſieurs perſonnes ont paru ſurpriſes, que le continuateur de M. Pelliſſon ait tâché de réhabiliter ſur le Parnaſſe la mémoire de l'Abbé Cotin; il n'y a rien là de fort ſingulier. Bien des gens penſent, dit M. Goujet (*b*), qu'à regarder de près l'Abbé Cotin, il n'étoit pas un écrivain auſſi mépriſable que M. Deſpreaux a voulu le faire croire.

III. Jacques-Louis de Valon, Marquis de Mimeure, Gentilhomme de la chambre de Monſeigneur le Dauphin, [fils aîné de Louis XIV.] Lieutenant-Général des Armées du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, naquit à Dijon le 19 Novembre 16,8. Je commencerai ce que j'ai à en dire par un extrait du *Mercure Galant*, Juillet 1677.

[Je vous envoie, *y eſt-il dit à la*

(*a*) Tome I. chap. 29.

(*b*) Biblioth. Franç. T. V. p. XXVII. de l'Avertiſſement.

page 66. des vers où vous trouverez plus de naturel, que de cette élévation pompeuſe qui a quelquefois plus de grands mots que de bon ſens. Ils ſont de M. de Mimur, dont le pere eſt Conſeiller au Parlement de Dijon. Ce jeune Gentilhomme fut donné pour Page de la chambre à Monſeigneur le Dauphin en 1668. Quoique M. de Mimur n'eût pas encore dix ans, il paſſoit déja pour un prodige : il ſçavoit parfaitement l'Hiſtoire & la Chronologie ; les ſciences les plus relevées lui étoient familieres, & il en donna dès lors d'aſſez glorieuſes marques, en confondant pluſieurs perſonnes, qui en préſence d'un grand Prince s'attacherent à lui faire des queſtions.] Ce Prince eſt le Grand Condé, qui étant venu à Dijon en qualité de Gouverneur de la Province de Bourgogne pour y tenir les États, fut ſi charmé de l'eſprit & du ſçavoir de ce jeune Gentilhomme, âgé pour lors de neuf à dix ans, qu'il l'emmena avec lui, & le préſenta à Sa Majeſté, qui le donna à Monſeigneur le Dauphin, pour être élevé auprès de ſa perſonne. Le jeune Mimeure fit des progrès conſidérables ſous les Maîtres excellens qui étoient chargés de l'éducation de ſon Prince, duquel il avoit l'honneur d'être le compagnon d'étude.

Le Mercure ajoûte : » Son mérite » augmente tous les jours, auſſi bien » que ſa modeſtie, qui l'auroit toujours » empêché de laiſſer courir ces vers, ſi » ſes amis n'avoient eû aſſez de mémoire » pour en tirer une copie malgré lui. »

Vers irréguliers pour le Roi.

Quel déſir preſſant m'inquiéte,
Et quel jeune tranſport d'une ardeur indiſcréte
Eleve mon eſprit juſqu'au plus grand des Rois ?
Quoi ? téméraire, avec ce peu de voix,
Qui ſerviroit à peine à parler de nos bois,
Ou du travail que fait l'abeille au Mont Hymette,
Oſerois-je chanter comme en moins de deux mois
Louis a ſçu ranger trois Villes ſous ſes loix ?
Oſerois-je conter la ſanglante défaite
Qui met le Flamand aux abois,
Et tant de ſurprenans exploits,
Où n'auroit pas ſuffi le plus fameux Poëte,
Que dans ſon heureux ſiécle Auguſte eut autrefois ?

Non, à quelque deſſein que mon zéle m'engage,
Je connois mon génie, & ne me flate pas.

Je n'entreprendrai point de tracer une image
Qui le peigne auſſi fier, qu'on le voit aux combats
Attacher la victoire incertaine & volage,
Et la rendre conſtante à marcher ſur ſes pas.

C'eſt cependant par ſes derniers progrès,
Que la fortune déſormais
Verra le Laboureur dans ſa fertile terre
S'enrichir tous les ans des thréſors de Cerès,
Et ſans être allarmé des malheurs de la guerre,
Jouir en ſûreté des douceurs de la paix.

Venez montrer ce front où brille la victoire,
Ramenez nos beaux jours, ramenez nos plaiſirs;
Revenez, & faites-nous croire,
Que vous préférez nos déſirs
Aux intérêts de votre gloire.
Hé! quoi tant de travaux, avant qu'à nos vergers
Le Printems ait rendu leur verdure ordinaire,
Ne peuvent donc vous ſatisfaire?
Toujours nouveaux deſſeins, toujours nouveaux dangers!
GRAND ROI, ménagez mieux une tête ſi chere.
Le Belge n'a que trop ſenti votre colere,

Prenez à l'avenir un peu plus de repos ;
Et laiſſez déſormais les Conquêtes à faire
A l'ardeur que je vois dans un jeune Héros,
Qui cherche à ſe montrer digne Fils d'un tel Pere.

Je doute que ce fût là ſon coup d'eſſai : mais comme ce ſont les ſeuls vers imprimés que j'aye vûs de ſa façon, & que d'ailleurs on ne les iroit peut être pas chercher dans le *Mercure*, j'ai crû pouvoir les tranſcrire ici, ſans craindre que perſonne le trouve mauvais. M. de Mimeure a fait depuis beaucoup d'autres piéces pour célébrer certaines occaſions remarquables, où Monſeigneur le Dauphin, le Duc de Bourgogne, le Duc d'Orléans, &c. s'étoient ſignalés ; mais il n'a jamais voulu les faire imprimer.

J'apprends du Mercure de 1679. mois de Janvier, pag. 63. que » Meſ» ſieurs de Mimur & de la Cheſnaye, » Pages d'honneur de M. le Dauphin, » s'étant attiré l'eſtime & la bienveil» lance du Roi par leur mérite & par » leur bonne conduite, Sa Majeſté avoit » eu la bonté de témoigner la ſatisfac» tion qu'elle avoit reçue d'eux . . . & » que lorſqu'ils ceſſerent d'être Pages, » le Roi pour les attacher de nouveau » à la perſonne de Monſeigneur le Dau-

» phin [*en qualité de Gentilshommes de ſa* » *chambre*,] leur donna mille écus de » penſion à chacun, & toutes les en- » trées. „ Tant que M. le Dauphin a vécu, M. de Mimeure a reçu de lui des marques diſtinguées de ſa bienveillance & de ſa libéralité.

En 1683. M. de Mimeure ſuivit M. du Queſne en qualité de Volontaire, à l'expédition d'Alger. Il fut Sous-lieutenant des Gendarmes Anglois en 1689. Brigadier en 1704. Maréchal de Camp en 1709. & enfin Lieutenant-Général à la promotion du 8 Mars 1718. Il s'étoit premierement diſtingué dans les combats de Fleurus, de Leuze, de Steinkerke, de la Marſaille, de Ramillies, de Malplaquet : aux Siéges de Luxembourg, de Frankendal, de Philiſbourg, de Mons, de Landau & de Briſach. Dans ce dernier ſiége [en 1703.] il eut l'honneur de ſervir en qualité d'Aide de Camp de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, qui le chargea de porter au Roi les articles de la Capitulation. Ce Prince étant devenu Dauphin, retint M. de Mimeure près de ſa perſonne, & le traita toujours avec eſtime. Cette diſtinction fut le fruit, non-ſeulement de l'attachement que le Marquis avoit toujours fait paroître pour ſon premier Maître, mais

auſſi de ſa capacité pour la guerre, & de ſon goût pour les ſciences. Il fut choiſi par Meſſieurs de l'Académie Françoiſe en 1708. pour remplir la place d'Académicien vacante par la mort de M. Couſin.

Le Marquis de Mimeure mourut à Auxone le troiſiéme Mars 1719. ſans laiſſer de poſtérité de Dame Charlotte-Magdeleine de Carvoiſin d'Achy, d'une illuſtre Maiſon de Picardie, qu'il avoit épouſée le 21 Janvier 1707. Il inſtitua ſon héritiere Anne-Philippine de Valon ſa ſœur, épouſe d'Anſelme-Leonard Fyot, Seigneur de Vaugimois, Préſident aux Requêtes du Parlement de Bourgogne. Cette Dame diſpoſa du Marquiſat de Mimeure en faveur de M. Fyot de Vaugimois ſon fils aîné, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Luynes. La Maiſon de Fyot étoit connue en Bourgogne dès le quatorziéme ſiécle, comme on le voit par une donation de quatre-vingt dix livres faite par le Roi Charles VI. *à noble Maître Jehan Fyot, Confeſſeur & Précepteur*, y dit le Roi, *de notre très-cher & très-aimé fils le Dauphin de Viennois*, &c. en date du 13 Octobre 1398.

La Terre de Mimeure poſſédée en franc-Alleu noble par la Maiſon de Valon depuis Nicolas de Valon Sei-

gneur de Bavain, Conſeiller au Parlement de Dijon en 1554. fut érigée en Marquiſat par Louis XIV. en faveur de Jacques de Valon de Saint Seine, qui fut tué, étant Capitaine aux Gardes, à la bataille de Senef en 1674. Cette Maiſon de Valon, connue dès la fin du treiziéme ſiécle, ſubſiſte encore aujourd'hui en Bourgogne dans M. Marc-Antoine de Valon, Baron de Montmain, allié en ſecondes nôces à Madame Anne Fouquet-Belle-Iſle. *On écrivoit ceci en* 1731.

ARTICLE XC.

Idée générale d'un Abregé Chronologique du P. Philippe. Fragment de l'Hiſtoire Sainte du P. Talon. Eloge du P. Berruyer. Nouvelle Théorie de l'Homme.

LE P. Philippe, Carme déchauſſé, Auteur d'un *Voyage d'Orient*, dont j'ai parlé au I. T. de ces Mémoires (*a*), nous a encore donné *Generalis Chronologia Mundi, &c.* Lugd. 1663. in-8°. pp. 672. C'eſt un Abregé de l'Hiſtoire

(*a*) Pag. 114.

Universelle, depuis le commencement du monde, jusqu'au mariage de Louis XIV. & divisé en VI. parties, dont les trois premieres qui ne vont que jusqu'à la naissance de Moïse, forment presque la moitié de l'Ouvrage. Quoique l'Historien Sacré ait resserré les dix-huit premiers siécles dans l'espace de quatre ou cinq chapitres assez courts, le P. Philippe n'a pû se résoudre à l'imiter en ce point. Il craignoit de n'offrir au Lecteur qu'un squelette décharné, sans mouvement & sans ame; & pour éviter ce prétendu inconvénient, il a rempli le vuide des premiers siecles d'une infinité d'anecdotes, de circonstances, de pensées très-propres à piquer la curiosité & à entretenir l'attention: on en jugera par les exemples suivans.

L'Auteur observe, pag. 27. qu'Eve ne fut pas tirée de la tête d'Adam, de peur que la femme ne se crût la tête de l'homme; ni tirée des pieds, on l'auroit peut-être regardée comme quelque chose de bas & de mépriſable. Mais elle fut formée d'une côte qui est près du cœur, afin que l'homme l'aimât plus tendrement. On se rappellera à cette occasion un endroit extravagant de la *Sylva Nuptialis de Neuizanus*, où il est dit que Dieu forma tout dans la femme, excepté la tête dont il ne voulut pas se

charger : *de capite noluit ſe impedire, ſed permiſit illud facere dæmoni.* (a)

[P. 43.] Caïn dans ſa premiere jeuneſſe obéiſſoit à ſes parens; mais devenu ſon maître, il ſe livra à tous les excès d'un libertin, de ſorte que ſes pere & mere étoient inconſolables d'avoir un fils auſſi méchant & incorrigible.

[P. 44.] Lorſque Caïn & Abel furent d'un âge à pouvoir ſupporter les grandes fatigues, Adam qui vouloit ſoulager ſa famille, fit labourer la terre à Caïn, comme étant le plus robuſte. Abel fut chargé de paître les Troupeaux & d'en tirer la laine. Eve de ſon côté, qui avoit tout le ſoin du ménage, choiſit ſes plus grandes filles pour apporter de l'eau, du bois, allumer le feu, & lui aider à faire la cuiſine.

[P. 49.] Caïn bâtit la ville d'Henochia, & y ajoûta de bonnes fortifications. Comme il étoit ambitieux & grand politique, il établit des loix pour empêcher que ſes ſujets n'uſaſſent de violence entr'eux; mais il leur permettoit d'opprimer les Etrangers.

[P. 49.] Hénoch fils de Caïn, & premier Roi du monde, chaſſa ſon pere d'Henochia, & y établit le ſiége de ſon

(a) Sylva Nuptialis, Lib. I. N°. 2.

Empire ; mais cette Capitale ne pouvant plus contenir ſes Habitans, on fut contraint de bâtir aux environs un grand nombre d'autres villes : chacune eut ſon Souverain par tyrannie, ou par droit d'élection.

[P. 53.] Lamech, auteur de la Polygamie, tua Caïn à la chaſſe. Ce meurtre l'avoit rendu odieux à tout le monde. Afin d'intimider ceux qui voudroient attenter à ſa vie, il dit un jour à ſes deux épouſes : *On tirera vengeance ſept fois du meurtrier de Caïn, & ſoixante & dix fois du meurtrier de Lamech*, ſçachant que les femmes, qui ſont naturellement babillardes, divulgueroient partout ce qu'il venoit de dire.

[P. 55.] Enos bâtit pluſieurs Chapelles, où il y avoit beaucoup d'Images peintes pour exciter à la dévotion.

[P. 56.] Adam fut enterré ſur le Mont Calvaire par ſes enfans qui fondoient en larmes ; une heure avant ſa mort, il leur fit un long & beau diſcours, que notre Auteur rapporte en abregé.

[P. 77.] Lorſque les Animaux ſortirent de l'Arche, Noé leur donna ſa bénédiction. Ils lui témoignerent leur reconnoiſſance de tous les bons traitemens qu'ils en avoient reçus, par mille careſſes que chacun d'eux lui fit à ſa

maniere ; après quoi ils prirent congé. Ceci s'entend des bêtes ſauvages ; car tout ce qu'on appelle Animaux domeſtiques, les poules, les pigeons, les chiens, les chats, les chevaux, les ânes, &c. le ſuivirent pour demeurer avec lui, & le ſervir dans ſes beſoins.

[P. 79.] Noé fixa ſa demeure dans une plaine d'Arménie, avec Barthenon ſon Epouſe, ſes trois fils & leurs femmes, nommées Pandore, Noëlle & Sambethe ; celle-ci eſt la premiere Sibylle, puiſqu'elle dit au I. livre du Recueil des vers Sibyllins, qu'elle étoit dans l'Arche avec ſon mari.

[P. 83.] Pendant que ces quatre femmes avoient ſoin du ménage, les hommes s'occupoient à cultiver la terre & à nourrir leurs troupeaux. Noé commença par tracer un jardin, & le remplit de graines de toute eſpece qu'il avoit apportées de l'Arche. Enſuite il ſema du bled avec toutes ſortes de légumes, planta un beau verger, & enfin la vigne. Tout cela réuſſit au-delà de toute eſpérance.

[P. 84.] Ce fut une grande impiété à Cham, d'avoir fait des railleries de ſon pere Noé, *præſertim circa principium actum partis generativæ, dequâ ſe noverat immediatè propagatum.*

Je pourrois citer pluſieurs autres paſ-

ſages tout auſſi curieux ; mais c'en eſt aſſez pour donner une idée des ſupplémens que ce bon Pere s'eſt crû obligé de faire au Texte de Moïſe.

On ne trouvera aucune reſſemblance entre la Chronologie du P. Philippe, & l'*Hiſtoire Sainte* du P. Nicolas Talon, en 4 volumes in-4o. (*a*) belle Edition des Cramoiſy. Ce dernier, homme d'eſprit, d'une imagination vive, & bon Ecrivain pour ce tems-là, étoit d'ailleurs trop éclairé pour chercher à embellir ſon Ouvrage par un mauvais mélange de faits apocryphes, & par des ſupplémens romaneſques tirés de ſon propre fonds. Perſuadé néanmoins que bien des gens ne pouvoient goûter l'ancienne & majeſtueuſe ſimplicité de l'Ecriture Sainte, il voulut s'accommoder à leur délicateſſe, & entreprit d'écrire une Hiſtoire des Juifs, qui fût édifiante & agréable tout à la fois. Peut-être trouva-t-il trop de difficulté à refondre en un corps d'Ouvrage les Mémoires originaux, & à donner à leurs differentes parties la liaiſon convenable & néceſſaire ; car il s'eſt borné aux principaux événemens, & les a diſtribués par chapitres : méthode plus aiſée pour l'Hiſtorien, & qui en même tems ſoulage

(*a*) Le I. vol. en 1641. & le IV. en 1653.

l'attention du Lecteur. Un Ecrivain célébre (*a*) obſerve que les Abregés qu'on nomme communément *Hiſtoire de l'Ancien Teſtament*, ne rempliſſent pas toute cette idée. » Outre qu'on n'y » trouve pas toute la ſuite du Texte » Sacré, & que les Lecteurs y ſont par » cet endroit une perte irréparable.... » ils ont un peu trop l'air d'Annales & de » concordances. On ſemble craindre » de réfléchir & de penſer. On ſupprime » les détails, les diſcours, les entretiens » familiers ; on ne recherche point les » cauſes ſecrettes & les reſſorts cachés » de la conduite des hommes, que le » Seigneur fait cependant entrer dans » l'œconomie de ſa providence. » Cette critique très-ſenſée ne doit regarder qu'en partie le P. Nicolas Talon. S'il eſt vrai qu'il faſſe perdre au Lecteur la ſuite du Texte ſacré, du moins on ne dira pas qu'il craint de réfléchir & de penſer, ou qu'il ſupprime les détails, les diſcours, les entretiens. Pour faire voir qu'il a ſçu ingénieuſement ſe précautionner contre ces défauts, je choiſis dans ſon IV. vol. le X. chap qui eſt intitulé, Eſther aux pieds d'Aſſuerus.

[(*b*) Voir à ſes pieds une beauté qui

(*a*) Le P. Berruyer, Hiſt. du Peuple de Dieu, Préface, p. XXIX.

(*b*) *Hiſtoire Sainte*, par le P. Talon. T. IV. *p.* 439.

ſt coupable, c'eſt un ſujet qui peut en même tems porter à la vengeance & à l'amour ; mais ſi cette beauté eſt innocente, ſi elle eſt ſans reproche & ſans tache, comme celle des Aſtres, il faut certainement être inhumain ou inſenſible, pour n'être pas touché de reſpect & d'amour.

Ce ſentiment eſt ſi commun en toute la nature, & ce je ne ſçai quoi que l'on appelle beauté eſt ſi puiſſant, qu'en quelque objet qu'il ſe trouve, il faut par une douce & rigoureuſe néceſſité qu'il y exerce ſon empire. Cela paroît juſques ſur les ſtatues les plus inanimées ; deſſus le marbre & ſur le bronze, où le moindre trait de beauté ſe fait ſentir avec la même tyrannie, & paſſe preſque inſenſiblement des yeux au fond de l'ame pour lui donner quelque atteinte d'amour.

Alors un pauvre cœur ſent bien la fleche qui le bleſſe, & il évente même ſa playe par ſes ſoupirs & par ſes larmes, mais il n'a point de termes pour expliquer qui eſt cet aimable inconnu, qui le bleſſe ſi délicieuſement par ſes appas & par ſes charmes.

Donnez-moi donc un homme le plus barbare qui ait jamais été ; hériſſez-le de tous les traits & de toutes les armes que la rage peut inventer ; jettez dedans

ſes yeux tous les foudres & les éclairs ; qui ſe peuvent former dans le ventre des nues ; verſez dedans ſon cœur du fiel & de l'abſynte ; jettez dans ſes entrailles des braſiers & des flâmes ; & entourez le, ſi vous voulez, de toutes les furies qui ſont dans les enfers. Comme il ne faut ſouvent qu'une petite pluie pour appaiſer une horrible tempête, & pour rendre le calme à la terre, à la mer, & aux aſtres : de même il ne faut qu'un ſouris, un clin d'œil, un geſte, une parole, & un attrait preſqu'inviſible qui part d'un beau viſage, & qui ſeul eſt capable de déſarmer tous les tyrans, de changer tous les carreaux de leur colere en des fléches d'amour, toutes les amertumes de leur indignation en des douceurs & en des complaiſances, & enfin tous les feux & toutes les Megeres de l'abîme en des Zéphirs & en des Anges, qui comme la colombe du déluge ne portent que les branches d'olive, & les marques glorieuſes de la fin de l'orage. Nous avons des exemples de cette vérité dans toutes les hiſtoires ; & ſans rompre le cours de celle-ci, en voici un qui nous peut faire voir juſqu'à quel point va la puiſſance d'une beauté mortelle, lors principalement qu'elle eſt accompagnée de la vertu, & que les graces de l'eſprit font un aimable &

chaſte accouplement avec celles du corps.

Eſther ayant paſſé trois jours dans le jeûne, dans la priere, dans les larmes, & dans les autres exercices que la piété peut inventer pour émouvoir le cœur de Dieu à quelque ſorte de pitié, quitta enfin la triſte & aimable retraite, où elle avoit lancé tant de ſoupirs, & verſé tant de pleurs. Elle changea ſa haire & ſon cilice avec les plus riches atours qu'elle eût dedans ſes coffres; & étallant ſur ſon viſage, ſur ſes cheveux, ſur ſes habits & deſſus tout ſon corps tout ce que la beauté peut avoir d'éclatant, d'agréable, de riche, & de pompeux, elle ſe réſolut à une action d'où dépendoit le ſalut ou la ruine de toute ſa Nation. Et au reſte, quoique ſur le point d'une entrepriſe ſi importante & dangereuſe ſon cœur fût néceſſairement flottant entre la crainte & l'eſpérance, c'eſt une choſe étrange que nonobſtant tant de ſoucis & tant d'inquiétudes, ſon viſage parut toûjours comme un bel aſtre qui va à la rencontre, ſans témoigner aucune défaillance, & ſans perdre la moindre des lumieres qui lui ſont naturelles.....

Eſther..... après avoir derechef réclamé le ſecours de celui qui doit être ſeul le principe & la fin des merveilles

que cette ſage généreuſe veut opérer, s'en va droit au Palais d'Aſſuerus, accompagnée ſeulement de deux filles, dont l'une lui ſervoit de ſoutien, plus par galanterie & par délicateſſe que par néceſſité, & l'autre alloit portant la queuë de ſa robbe, pour la faire paroître avec plus d'éclat & plus de majeſté. En cet état elle paſſe de chambre en chambre juſqu'à celle du Roi, lequel étoit pour lors aſſis deſſus ſon trône, couvert d'un manteau royal, & d'un habit tout battu d'or, & parſemé de diamans & de perles, d'où néanmoins il ſortoit moins d'éclat, que de ſes yeux & de tout ſon viſage, dont les flâmes étoient ſi vives & ſi éclatantes, qu'on ne pouvoit quaſi le regarder ſans en être ébloui.

D'abord auſſi qu'il eut jetté les yeux ſur Eſther, ſoit qu'il voulût faire paroître à ce premier regard quelque trait de colere, ou ſoit qu'il eût deſſein de lui donner de la terreur, pour lui donner après plus aiſément quelque atteinte d'amour, qui pour avoir par fois de la fierté, n'eſt pas pour cela moins violent: cette premiere œillade fut un éclair qui étonna ſi fort, & qui ſurprit ſi vivement cette chaſte Princeſſe, qu'à même tems elle eut recours aux armes de ſon ſexe, & ſe ſervit ſi adroitement d'une foibleſſe,

ou véritable, ou apparente, qu'enfin par cette feinte, ou bien si vous voulez par cette vérité, elle trouva le foible d'Assuerus, où il croyoit qu'il étoit le plus fort..... Toutes les roses & tous les lys de son visage pâlissent & jaunissent; toutes les flâmes de son teint commencent à s'éteindre: ses yeux qui paroissoient comme deux astres, tombent en défaillance; tous ses cheveux s'abattent négligemment dessus son front & dessus son visage; ses levres se ternissent, ses mains lui tremblent, & se laissant aller d'un mouvement presque insensible entre les bras de l'une de ses filles, elle paroît toute pâmée aux yeux de ce Monarque.

Quoique c'en soit, cet évanouissement, ou apparent ou véritable, ce spectacle muet & éloquent, cette foiblesse ou naturelle ou apostée, cette délicatesse & cette mignardise excusable en un sexe qui n'a presque point d'autres armes que la finesse, fit un effet si merveilleux sur le cœur d'Assuerus, qu'à même tems il se sentit saisi de la même passion qu'il avoit eu dessein de donner à Esther.

Voilà donc ce furieux, ce superbe, ce redoutable & ce puissant Monarque, qui change ses fureurs en amour, son humeur orgueilleuse en un esprit de flatterie & de condescendance, tous ses

dédains en des recherches, & toute ſon élevation parmi tant de puiſſance en un extrême abaiſſement, juſqu'aux pieds d'une étrangere, dont il ne peut, ce ſemble, être le maître qu'à même tems il ne ſoit ſon eſclave.

Hé bien, n'ai-je pas eu raiſon de dire, que la beauté a le pouvoir de ravir les cœurs auſſi-bien que les yeux? Voyez-vous Aſſuerus comme il deſcend du plus haut de ſon trône, comme il s'abaiſſe & ſe ravalle juſqu'aux pieds d'Eſter? l'oyez-vous comme il crie: *Eſther ma ſœur, qu'avez-vous? je ſuis votre frere; ne craignez-rien, vous ne mourrez pas: la loi que j'ai faite n'eſt pas pour vous, mais pour le reſte de mon royaume.* A quoi comme elle ne faiſoit point de réponſe, il prend ſon ſceptre d'or, & il lui donne à toucher; & il la baiſe par un excès d'amour & de civilité, la conjurant de rêvenir un peu à ſoi, & de prendre courage. *Mais encore, ma ſœur,* lui dit ce Prince, *pourquoi ne me parlez vous point?*

A ces paroles qui témoignoient tant de tendreſſe & tant d'amour, comme ſi elle eût eu grande peine de tirer de ſa bouche quelques paroles languiſſantes, elle entr'ouvrit un peu ſes levres, & élançant quelques foibles ſoupirs: *Hélas, Sire,* répondit-elle, *ne vous étonnez*

pas

pas ſi je parois ſi interdite ; j'ai vû votre viſage comme celui d'un Ange : d'abord il m'a paru terrible ; mais la terreur dont il étoit environné, enſuite m'a paru ſi aimable, que je ne penſe pas qu'il y ait ſur la terre un Prince plus plein de gloire & de Majeſté. Oui certes, Sire, je crois que les graces & la nature ont convenu enſemble pour faire ce chef-d'œuvre viſible, & pour vous rendre le plus glorieux & le plus heureux Monarque qui ſoit au monde.

Il n'en fallut pas davantage pour ſe rendre la maîtreſſe abſolue des amours de ce Prince ; mais pour donner encore plus de feu & de vie à ſes paroles mourantes, la voilà qu'elle tombe pour la ſeconde fois ſur le ſein & dans les bras de ſa ſuivante ; & ce fut lors qu'Aſſuerus parut encore plus troublé que devant : on vit en un inſtant toute ſa Cour dans l'épouvante, & tandis que les uns témoignoient plus de ſouci & d'inquiétude, & que les autres cherchoient quelque remede, ſurtout ce pauvre Prince faiſoit ſenſiblement paroître plus de douleur & plus d'empreſſement. Enfin elle revint à ſoi, & commençant d'hauſſer un peu ſa tête, & d'entr'ouvrir les yeux, elle vit Aſſuerus à genoux, qui l'appellant du nom de Reine, lui parla de la ſorte :

Dites-moi, je vous prie, ſi vous ſouhaitez quelque choſe de moi; demandez tout ce que vous voudrez, & je vous jure que ſi même vous deſirez partager avec moi mon Royaume, j'en ſerai très-content. Ma chere ſœur, quel eſt votre déſir? Le nom de Reine vous plaît-il? je vous le donne. Mon trône, ma couronne & mon ſceptre ont-ils quelques attraits pour vous? ſoyez-en la maîtreſſe abſolue; & puiſque mon cœur eſt à vous, diſpoſez hardiment d'un Empire, dont je ſuis moins jaloux que du moindre de mes amours.

Après des termes ſi obligeans il ne faut plus, ce ſemble, être muette en une rencontre, où le ſilence, la retraite & le reſpect peuvent donner du refroidiſſement à la paſſion d'un Prince, qui peut prendre le change ſur quelque autre ſujet. Et puis il ne faut bien ſouvent qu'un envieux, un jaloux, ou quelque médiſant, pour altérer l'ame des Grands, & pour changer leurs amours & leurs recherches en des haines & des dédains. Eſther eut néanmoins aſſez de force ſur ſon eſprit, pour arrêter le cours d'une paſſion qui devoit paroître éloquente en un ſujet de telle conſéquence.

Ne jugeant donc pas à propos de s'ouvrir pour lors tout-à-fait, & ſe perſua-

dant que l'heure du repas, où Aſſuerus avoit coutume d'être plus gai, ſeroit plus propre à faire ſa demande : *Sire, je n'ai*, dit-elle, *qu'une grace à demander à votre Majeſté ; je la ſupplie ſeulement qu'il lui plaiſe tant m'honorer, que de vouloir avec Aman aſſiſter aujourd'hui à un petit feſtin que j'ai fait préparer, où étant plus en liberté, je pourrai dire plus hardiment à votre Majeſté ce que j'ai ſur le cœur.*

Le Roi reçut cette propoſition avec de grands ſignes de joie, & fit à même tems venir Aman, auquel il commanda de ſatisfaire aux volontés d'Eſther. Je vous laiſſe à penſer ſi ce commandement fut agréable à un eſprit de vent & tout bouffi d'orgueil, qui ne cherchoit par tout que l'occaſion de contenter ſa vanité.

Voilà donc Aſſuerus & Aman qui ſe trouvent à point nommé au feſtin de la Reine, qui n'obmit rien pour les traiter avec toute la propreté & la magnificence qui étoit dûe à des hôtes de cette qualité.

Pendant tout ce feſtin Aſſuerus ne s'en donne pas moins par la bouche que par les yeux : ainſi nageant dans les délices de l'amour & du vin, qui ont preſque toujours les mêmes ſuites & les mêmes effets, ce pauvre Prince proteſta à Eſther, qu'elle pouvoit avec

aſſurance lui demander tout ce qu'elle vouloit, & que de ſoi il étoit prêt à ſouſſigner à toutes les requêtes qui ſortiroient d'une ſi belle bouche ; mais la Reine qui ne vouloit rien entreprendre ſans demander conſeil à Mardochée, avant que l'ouvrir un diſcours de ſi grande importance, crut qu'il falloit donner au Roi une autre aſſignation, & remettre la partie au lendemain matin. » *Sire*, » dit-elle, *je prie donc votre Majeſté de* » *m'accorder encore une ſeconde grace ; &* » *puiſqu'il lui a plû me témoigner tant de* » *ſatisfaction de ce repas, je la ſupplie de* » *me faire demain la même faveur, & d'a-* » *mener la même compagnie, afin que je* » *puiſſe l'entretenir avec la même liberté.* » Cette requête fut auſſi-tôt entérinée ; & ainſi comme elle eut diſpoſé l'eſprit du Roi à lui donner contentement ſur toutes ſes demandes, elle réſolut de ne lui rien celer, & de s'ouvrir entiérement à lui, ſuivant les bons avis & l'adreſſe de Mardochée, &c.]

Quoique ce fragment ſoit un peu long, je ſuis perſuadé qu'on le lira avec autant de plaiſir que j'en ai eu à le tranſcrire. Il eſt maintenant facile de reconnoître quel a été le but de notre Hiſtorien. Il a penſé comme une infinité de perſonnes, qui veulent que les anciens Grecs & Romains adoptent nos mœurs,

prennent nos manieres, & parlent notre langage ; il a crû qu'il falloit de même naturaliſer parmi nous les perſonnages du Vieux Teſtament, & en conſéquence il a proſcrit leurs façons de s'exprimer comme les Orientaux, pour leur ſubſtituer une partie des nôtres. Cette conduite n'eſt ſûrement pas du goût de tout le monde ; & il ſemble en effet, qu'une civilité preſque Françoiſe miſe à la place des mœurs antiques répand un air Romaneſque ſur l'Hiſtoire des Juifs. Mais ce que l'on pourroit encore plus déſapprouver dans l'Ouvrage du P. Talon, c'eſt la liberté qu'il s'eſt donnée de paraphraſer à ſon gré des diſcours, que les Ecrivains ſacrés n'ont fait tout au plus qu'indiquer, & de joindre au récit des évenemens pluſieurs circonſtances tirées de ſa propre imagination. » On ne doit jamais s'écarter de la lettre : on ne doit, » ni ajoûter ni retrancher au fond des » monumens ſacrés qu'on s'engage de » repréſenter ; & il ne faut pas donner pour explication des Livres » ſaints leur altération manifeſte, ou » des ſuppoſitions arbitraires. » Telle eſt l'excellente régle que le P. Berruyer a établie dans la belle préface de ſon *Hiſtoire du Peuple de Dieu.* J'oſe dire, & les perſonnes de bon goût ne

me démentiront pas, qu'une production ſemblable manquoit à notre Littérature, & que l'Auteur mérite toute la reconnoiſſance & l'eſtime du Public, tant pour l'exécution d'un travail ſi difficile, que pour la candeur & la docilité qu'il a fait paroître en rectifiant les endroits qui avoient déplu. Le P. Berruyer a parfaitement caractériſé ſon Ouvrage, lorſqu'il a dit, [qu'on ſouhaite une Hiſtoire où chaque fait ſingulier ſe rapporte à une fin générale, dans laquelle les perſonnages de concert entr'eux entretiennent une ſcène non interrompue juſqu'à l'entier dénouement ; où les Héros penſent, parlent & agiſſent ; où leurs actions ſoient peintes, & non récitées, leurs diſcours entendus & non indiqués, leurs ſentimens mêmes & leurs motifs dévoilés ; où les événemens préparés dans leurs cauſes & revêtus de leurs circonſtances, ſe paſſent ſous les yeux, enſorte que leur rapport, leur enchaînement, leur union deviennent ſenſibles.] L'Auteur avoit déja obſervé, qu'en travaillant ſur les anciens Mémoires du Peuple de Dieu, ſur les divins monumens ; réunis avec ſoin, rapprochés avec méthode, rangés dans leur ordre, expliqués dans une juſte étendue, accompagnés des éclair-

ciſſemens qu'ils exigent, des liaiſons qu'ils ſuppoſent, & des réflexions qu'ils fourniſſent, il n'avoit pas déſeſpéré d'écrire ſur le fond du texte une Hiſtoire des Juifs, *qui pût paroître neuve à ceux qui croient la ſçavoir le mieux, & capable de piquer leur curioſité.* On peut aſſûrer que le P. Berruyer a très-bien réuſſi. Toutes les parties de ſon Ouvrage liées avec art, forment une hiſtoire ſuivie où regnent l'ordre, l'exactitude, la clarté, la préciſion. Quoique ſa matiére, ſi grave d'elle-même & ſi intéreſſante, n'ait pas beſoin d'ornemens étrangers, il a crû devoir l'embellir par toutes les graces de ſtyle, que peuvent produire les tours heureux, la netteté & la fineſſe dans la diction & dans les penſées. On trouvera peu d'Ecrivains modernes, qui ayent ſçû comme lui ſe préſerver de la contagion du néologiſme; & il ſe flatte avec raiſon (*a*), de n'avoir point fait de ſon hiſtoire un jeu puérile par l'affectation des antitheſes, & de n'exiger point de ſes Lecteurs une étude fatigante par le tour myſtérieux des penſées, & par la nouveauté preſque énigmatique des expreſſions.

L'Auteur de *la Pſycantropie* place le P. Berruyer parmi les grands Hiſtoriens: titre qu'il n'accorde qu'à ceux dont les

(*a*) Préface du P. Berruyer, pag. xliv.

Ouvrages ſont d'une étendue & d'une majeſté à ſe faire admirer, autant par la grandeur de l'entrepriſe, que par l'heureux ſuccès de l'exécution. *Telle eſt*, dit-il, *l'Hiſtoire de Rollin, telle l'Hiſtoire de Berruyer, telles les Annales de Baronius, & un petit nombre d'autres* (*a*). Ce Traité de *la Pſycantropie* eſt ſi peu connu, qu'on ſera ſans doute bien aiſe d'en trouver ici un extrait.

M. l'Abbé Pluche nous a donné *le Spectacle de la Nature*; Ouvrage qui a eu l'approbation du Public. Il nous manquoit le ſpectacle de la nature humaine conſidérée par rapport à la ſociété; & c'eſt le tableau que nous a préſenté un Auteur anonyme, dans un Livre intitulé, *la Pſycantropie, ou nouvelle Théorie de l'Homme.* L'entrepriſe eſt aſſûrément digne d'un Philoſophe; mais elle ſuppoſe une grande variété de connoiſſances. Il ne s'agit pas moins que d'un ſyſtême général des différens eſprits & des divers caractéres, *qui forment*, dit l'Auteur, *la bizarrerie & la beauté de ce monde*; c'eſt-à-dire, qu'il faut combiner toutes les différentes tournures d'imagination, tous les divers talens, toutes les ſortes d'eſprits, avec leurs maximes particuliéres, leurs principes de mo-

(*a*) Pſycantropie, T. 2. p. 142.

rale, les mobiles de leur conduite, tous les motifs variés de leurs actions. Que ſi au ſyſtême des eſprits & des caractéres, conſidérés *dans leur entrelaſſement & leurs dépendances infinies*, on joint des recherches philoſophiques ſur la nature des vertus, ſur le néant & la petiteſſe des hommes, & qu'on en faſſe une peinture générale, qui en rapproche tous les traits intéreſſans; il réſultera infailliblement de toutes ces différentes conſidérations une connoiſſance de l'homme toute nouvelle, & ce morceau de morale ne peut qu'exciter la curioſité.

Quelque vaſte que ſoit ce plan, l'Auteur de *la Pſycantropie* (*a*) ſe flatte de l'avoir rempli & exécuté. Il prétend même qu'il n'eſt aucun Ecrivain, qui ait embraſſé le ſpectacle de l'humanité dans un point de vûe *auſſi étendu, ni auſſi détaillé, & tout à la fois auſſi ramaſſé*; & ſur-tout qui l'ait ramené *auſſi directement*, & réduit *auſſi ſenſiblement* à la pratique de la vertu, *laquelle con-*

(*a*) Voici le titre de tout l'Ouvrage: *La Pſycantropie, ou nouvelle Théorie de l'Homme*, 1 vol. *Spectacle des Eſprits*, 2 vol. *Spectacle des Caractéres*, 3 vol. *Spectacle des Vertus*. Avignon, 1748. *in*-12. d'environ 550 pages. Il eſt dédié à M. d'Inguibert, Evêque de Carpentras.

Le premier Livre qui a pour titre, *Spectacle des Eſprits*, eſt divité en deux Sections. Dans la premiére, on examine les eſprits par rapport aux Sciences & aux Beaux-Arts. La ſeconde traite des eſprits par rapport à la ſociété. Tout cela forme un tableau de 36 eſpéces d'eſprits ; & c'eſt la partie la plus intéreſſante de l'Ouvrage, puiſque l'on a prétendu y caractériſer nos plus célébres Ecrivains, & même aſſigner à chaque ſorte d'eſprit ſon rang de préſéance, & lui fixer ſa place.

Pour rappeller à un ſeul tout ces différentes peintures des eſprits & des caractéres, l'Auteur a mêlé de courtes diſſertations, qui ſervent en même tems de nœud & de lien ſecret à ces membres épars, & des digreſſions propres à délaſſer l'attention fatiguée par la ſuite de portraits, quoiqu'infiniment variés. Dans le *Spectacle des Eſprits* on trouve des réflexions ſur le ſtyle, ſur l'imagination, ſur le beau, ſur le goût, ſur la mémoire, ſur la raiſon. L'Auteur y parle des révolutions de l'eſprit humain, de la prééminence entre les Anciens & les Modernes, &c. Le morceau ſuivant eſt ſur-tout remarquable par ſa ſingularité.

Carte Géographique de l'Esprit humain.

On pourroit tracer une espéce de Mappe-Monde de l'Esprit & des Sciences. Les côtes d'Afrique d'une part, & les côtes septentrionales de la mer Baltique de l'autre, seroient les deux poles de ce monde intellectuel. L'Equateur passeroit par le centre de la France, par les montagnes qui séparent l'Allemagne de l'Italie, & coupant toute l'Asie, traverseroit la Chine de l'occident à l'orient. Au lieu de mettre les noms de Venise, par exemple, de Florence, de Rome, de Padoue, de Naples, de Milan, &c. sur cette étendue de terre qu'on appelle l'Italie, nous écririons les noms de cette multitude prodigieuse d'Académies Italiennes qui cultivent les Lettres, du moins selon leur institut. Mais je me trompe; il y auroit quelque chose de mieux à faire : ce seroit d'y graver les noms immortels de Leon X. des Côme de Medicis, des Galilée, des Guillelmini, des Manfredi, des Fracastor, des Sadolet, des Vida, des Tasse, des Arioste, des Metastase, &c. Là nous placerions la découverte de l'algébre dûe à Tartalea; ici celle des indivisibles, que Cavallieri partage avec Roberval. Dans un canton seroit l'école du Titien; dans un

autre celle de Michel-Ange, celle de Raphaël, celle des Carraches, &c. Dans un endroit nous ferions mention des habiles Sculpteurs, dans un autre des ſçavans Architectes. Nous réſerverions auſſi des places honorables pour les Muſiciens, pour les grands Violons & les grands Compoſiteurs. Chaque diſtrict ſeroit ſéparé d'un autre par un cordon enluminé, qui en marqueroit les limites; & comme dans la Géographie on diſtingue l'ancienne de la moderne, nous aurions ſoin de faire une carte intellectuelle de l'Italie ancienne, qui devroit être bien plus garnie & bien plus brillante que celle dont nous traçons le plan.

Tirant enſuite vers l'occident ſur le même dégré de latitude, nous tracerions les terres de l'Eſpagne & du Portugal (*a*); & dans un endroit nous marquerions: *Cette terre n'enfante que des monſtres*; dans un autre nous écririons: *Terres inhabitables*. Là nous mettrions: *Pays inutiles*; ici nous écririons: *Les*

(*a*) Nous n'ignorons pas que l'Eſpagne a fourni de grands Théologiens & de ſubtils Métaphyſiciens. Un Suarès & un Molina ſuffiroient pour illuſtrer une Nation; mais enfin il faut convenir qu'elle n'a guére produit de Philoſophes, de Mathématiciens, ni de gens illuſtres dans la carriére des Beaux-Arts.

Remarque de l'Auteur de la Pſycantropie.

habitans de ce continent ſont Filolofages; & ce ſeroit une affaire finie pour les pays chauds, à moins que nous ne vouluſſions pouſſer la parallèle juſqu'au milieu de la Chine, où nous trouverions peut-être quelque Mandarin qui auroit inventé un Hiéroglyphe de ſon alphabet.

En avançant vers notre ligne équinoctiale, nous tomberions ſur la France. Il ſe préſenteroit là un ſi grand nombre de beaux Eſprits & de Sçavans à ranger dans leurs territoires, que les objets y ſeroient fort confus. Seulement ce que nous graverions à la place de Paris & de ſes environs, abſorberoit une grande partie de la France. François I. Richelieu, Colbert & Louis XIV. y auroient de grandes principautés. Les Jeux Floraux y ſeroient écrits en lettres d'or, ornés de guirlandes & de feſtons. Le Pouſſin, Michel de Montagne, le Puget & Marot y ſeroient les Veſpuce, les Colomb, les Cortès & les Magellan. L'Académie Françoiſe y poſſéderoit tout le pays ſitué entre les deux tropiques : l'Académie des Inſcriptions auroit en partage tous les reſtes d'antiquités Romaines épars dans la France ; & tout ce nouveau Monde en général, depuis l'Afrique juſqu'à la Laponie, rendroit hommage a l'Académie des Sciences, & à Deſcartes qui l'a formée,

quoiqu'il n'en ait jamais été. Nous aurions ſoin de n'y pas omettre la rivière du Lignon & la fontaine de Vaucluſe, & ſur tout le fameux Obſervatoire de Paris, d'où partiroit vers le nord & vers le midi en traces d'azur cette méridienne de toute la France, le plus beau monument de l'eſprit humain, & le long de laquelle nous ferions ſerpenter les noms éternels des Picard, des Caſſini, des Chazelles & des Maraldi.

Plus vers le nord, mais à droite & à gauche, nous trouverions l'Allemagne & l'Angleterre : ſur la première, nous aurions à tracer une infinité d'inventions méchaniques propres à aider l'eſprit humain. Les Copernic, les Kepler, les Purbach établiroient l'empire de l'Aſtronomie moderne. Mais il n'y auroit aucun canton où les pas de M. Leibnitz, l'Hercule des Sciences, ne fuſſent imprimés & marqués par quelque exploit littéraire. Il y fonderoit les *Acta Eruditorum* de Leipſik, &c. Le calcul différentiel y paroîtroit en lettres majuſcules dorées. Puffendorf & M. Volf y auroient auſſi rang de légiſlateurs & de fondateurs d'empires.

La carte de l'Angleterre ſeroit toute couverte des opinions de ſes Philoſophes, & de l'invention de ſes fameux Artiſtes. Dans des fonds de gloire brille-

roient les Boyle, les Hobbe, les Clarck, les Lock, les Newton, &c. qui auroient tous à leur tête le Chancelier Bacon.

Si le terrein de l'Angleterre n'étoit pas assez étendu pour contenir tant de choses, on pourroit graver sur chacun des rochers qui environnent cette Isle, le portrait de quelque Sçavant, ou l'emblême de quelque découverte, & surtout l'invention des montres.

Continuant notre route, nous arriverions dans la Hollande. Spinosa, Grotius, les Heinsius, les Erasme, les Gravesande, les Muschembrock, &c. y sortiroient de la fange des marais Bataviques: le bienfait inestimable de l'Imprimerie rendroit tout notre monde, excepté l'Espagne & le Portugal, tributaire de la Hollande.

Enfin les pays du nord nous offriroient peu de travail. Quatre objets cependant nous y intéresseroient d'autant plus qu'ils y seroient les uniques. Je veux parler de l'Académie de Petersboug, de l'Université d'Upsal, de l'Isle d'Huene, où Ticho-Brahé bâtit son fameux Uranibourg, & des travaux en Laponie exécutés par les Missionnaires de l'Académie des Sciences, pour constater la mesure de la Terre. Ce sont quatre points des plus brillans, qui doivent jetter un grand lustre sur cette zone glaciale &

notre carte. Ce n'eſt-là qu'une éba
groſſiére d'un deſſein, qui ſans c
méritera de n'avoir point d'exécuti

J'ai dit que l'Auteur paſſe en r
toutes les ſortes d'eſprits, & qu'i
apprécier le mérite des plus fameux
vains. Pour donner une idée de ſ
çon de décider, je vais choiſir l'a
où il caractériſe l'*Eſprit éloquent*
(L'éloquence des Orateurs a ſon ent
ſiaſme, ainſi que la Poëſie lyrique.
veut un génie profond & méthodi
une imagination brillante, une é
tion énergique & noble, une am
thétique. Plus un Orateur poſſéd
qualités à un haut dégré, plus il eſ
quent. Demoſthenes, Bourdaloue
ceron, Boſſuet, voilà quatre hon
d'une grande éloquence; mais co
ils n'ont pas tous au même point
cune des parties néceſſaires à l'Ora
auſſi leur éloquence eſt-elle différ
Demoſthenes a le pathétique de C
ron & de Boſſuet; mais il n'a pa
légance de ſtyle du premier, ni l'
gination brillante & hardie du ſecc
encore moins la juſteſſe & l'écon
de Bourdaloue. Celui-ci n'a rien q
ſoit au ſuprême dégré, ſi ce n'eſt l
hétique, en quoi il eſt inférieur

(a) Spectacle des Eſprits, p. 55.

trois autres. Cicéron auſſi véhément que Demoſthenes n'a point la ſageſſe & la ſolidité de Bourdaloue, ni la nobleſſe & la force de Boſſuet. Ce dernier eſt, à mon avis, le ſeul Orateur parfait qu'on ait encore vû. Dans leurs plus beaux morceaux, Maſſillon n'eſt qu'un génie diſert, qui éléve ſon ton; Flechier, un bel eſprit qui s'échauffe; Cheminais, un bon cœur qui s'attendrit ou ſe paſſionne; Maſcaron, une imagination vive qui s'enflamme & ſaiſit des rapports. Peut-être le P. de Neuville lui ôtera-t-il un jour cette ſingularité.)

L'Auteur n'héſite point à donner la préférence aux Modernes ſur les Anciens. Selon lui, la Fontaine, Racine & Moliere *terraſſent toute l'Antiquité, & peut-être toute la Poſtérité* (*a*). Ailleurs il dit que la France a produit un Poëme épique (*la Henriade*) peut-être moins original que l'Iliade & l'Enéide, *mais plus parfait & plus ſoutenu*; que Salluſte & Tite-Live voudroient avoir écrit *telles de ſes hiſtoires*, (c'eſt-à-dire, de la Nation Françoiſe); *qu'il n'eſt ni* Varron, ni Ariſtote, ni Pauſanias, qui puſſent le diſputer à ſes Sçavans; *& cela au jugement de l'Europe entiére* (*b*).

Le ſeul Deſpreaux a le malheur de dé-

(*a*) Ibid. p. 89. (*b*) P. 112.

plaire à notre Critique. (*a*) » Il eſ
» Poëte épique fort décrié, & cepen
» rempli de ſublimes beautés, dont
» ſonne n'a encore olé tenter l'ap
» gie, quoiqu'il n'y en ait aucun de
» tre tems dont les monſtres & les
» lires n'ayent été conſacrés par l'él
» On voit bien que je veux parle
» Lucain : Boileau & la mauvaiſe
» duction de Brebeuf l'ont fait tor
» dans un mépris qu'il ne mérite en
» cune façon. Boileau eût été plus
» barraſſé encore, s'il avoit voulu
» parler Ceſar, qu'il ne le fut da
» mauvaiſe Ode Pindarique ſur la
» de Namur. Il ne connoiſſoit poin
» *os magnâ ſonaturum* d'Horace ;
» l'on y prend garde, dans tous ſes
» ges de Louis XIV. après avoir c
» mencé par le noble & le grand,
» jette bien vîte dans la plaiſante
» & finit preſque toujours *par qu*
» *baliverne* : ce que le goût ſeul d
» ſatyre a pû rendre ſupportable à ſes
» teurs malgré ſon indécence.

Ces extraits me paroiſſent ſuff
pour faire juger du ſtyle & des ma
res de l'Auteur, de même que de
talens pour la critique. On dit con
nement qu'un Ecrivain ſe caract

(*a*) Ibid. p. 60.

preſque toujours dans ſes productions. Sur ce principe, peut-être y auroit-il lieu de hazarder ici quelques conjectures, qui ne paroîtroient pas mal fondées; mais elles pourroient être fauſſes. Il eſt arrivé bien des fois qu'en ſe livrant avec trop de précipitation au préjugé que font naître l'état & la profeſſion d'un Ecrivain, ou ſon penchant pour certaines perſonnes, on a jugé de ſes Ouvrages peu équitablement. Ainſi la ſeule choſe que je me permettrai, ce ſera de dire un mot ſur l'ortographe irréguliére & bizarre de l'Auteur de *la Pſycantropie* : par tout il écrit, *Filoſofe*, *Métafiſicien*, *Sculteur*, *iéroglife*, *ſfére*, *ſtrofe*, *aſſé*, *ché*, *ſoubſonner*, &c. S'il eût ſuivi ſon penchant, il eût écrit généralement tous les mots comme on les prononce ; *mais il ſçait trop*, dit-il, *combien on doit ménager la délicateſſe des yeux Français : il n'y a que le tems qui puiſſe imperceptiblement amener l'écriture à ce point de perfection* (*a*).

Eſpérons au contraire, que les Muſes regarderont d'aſſez bon œil la République des Lettres, pour la préſerver de ce *point de perfection*, qui en faiſant perdre la connoiſſance de toutes les étymologies, introduiroit autant d'ortho-

(*a*) T. I. p. 8.

graphes ſinguliéres & ridicules, qu'il y auroit de prononciations diverſes & d'Ecrivains différens.

ARTICLE XCI.

Remarques détachées de Littérature.

A. LEs premiers Editeurs du *Menagiana* diſent qu'ils ont fait réimprimer *la Requête des Dictionnaires* de l'Abbé Ménage, parce qu'il étoit à craindre qu'inſenſiblement elle ne vint à ſe perdre, ne ſe trouvant que dans le Recueil qu'il publia à Paris en 1652 ſous le titre de *Miſcellanea* in 4°. qui eſt à préſent fort rare. M. de la Monnoye mieux inſtruit, nous apprend que l'Abbé de Montreuil ayant dérobé cette Requête à l'Abbé Giraud, qui avoit en garde les papiers de M. Ménage, la fit imprimer in 4°. à Paris l'an 1649. le 3 Mai ſous ce titre, *le Parnaſſe Réformé*; & que M. Ménage qui n'avoit pas lieu d'être content de cette Edition, en donna une plus correcte dans ſes *Miſcellanea*.

M. de la Monnoye n'a donc pas connu l'Edition que j'ai actuellement, & qui fait partie d'un *Recueil de Poëſies de divers Auteurs*, Paris 1661. in-12.

vol. dédié à M. le Comte de S. Aignan, par *Jean Conart, un des Maîtres d'Hôtel ordinaires de Sa Majesté.* La Requête des Dictionnaires se trouve à la pag. 79. du premier Volume, mais très-différente de ce qu'elle est à la suite du *Ménagiana.* Par exemple, on lit dans les dernieres Editions:

Supplie humblement Calepin,
Avec Nicot, Estienne, Oudin:
Disant, que depuis trente années,
On a, par diverses menées,
Banni des Romans, des poulets,
Des lettres douces, des billets
Des Madrigaux, des Elégies,
Des Sonnets & des Comédies,
Ces nobles mots *mault, ains, jaçoit,*
Ores, adonc, maint, ainsi-soit,
A-tant, si-que, piteux, icelle,
Trop plus; trop-mieux, blandîce, isnellè,
Pieça, tollir, illec, ainçois,
Comme étant de mauvais François.

Ce morceau est ainsi dans le Recueil de 1661.

Supplie humblement Calepin,
Avec Nicod, Estienne, Oudin,
Et tous autres Dictionnaires,
Lexicons & Vocabulaires,

Par qui les Ecoliers François
De leur langue apprennent les loix :
Diſans, que depuis trente années,
On a par diverſes menées
Banni des Romans, des Poulets,
Des Lettres douces, des Billets,
Des Madrigaux, des Elégies,
Des Sonnets & des Comédies,
Ces nobles mots, *moult*, *ains*, *jaçoit*,
Ores, *adonc*, *maint*, *ainſi-ſoit*,
A-tant, *ſi-que*, *piteux*, *icelle*,
Trop-plus, *trop-mieux*, *je quiers*, *iſnel*
Il ne m'en chaut, *je n'en puis mais*,
A grand randon, *à toujours-mais*,
Mauvaiſetié, *blandice*, *empirance*,
Tollir, *cuider*, *angoiſſe*, *uſance*,
Pieça, *ſervant*, *illec*, *ainçois*,
Comme étant de mauvais François ;
Et ce ſans reſpect de l'uſage,
Ni de ces Maîtres du langage,
Les Amiots & les Ronſards,
Les du Bellais, & les Thiards,
Les Bertauts & les Vigeneres,
Auxquels on préfere Porcheres,
Les du Vair, & les Coffeteaux,
A qui l'on préfere Eſcuteaux.

Dans l'endroit où Ménage plaiſant le *Car*, que Gomberville & Baro loient proſcrite, & dont il ſuppoſe

Conrart le Sécretaire prit la défenſe, on lit ſuiva t l'Edition commune :

Vous remontrant qu'en toute affaire
Le *Car* eſt un mot néceſſaire :
Que c'eſt un mot de liaiſon,
Introducteur de la raiſon ;
Et que depuis plus de cent Luſtres,
Toujours par des emplois illuſtres,
Il ſert utilement nos Rois
Dans leurs Traités & dans leurs loix.
Sa remontrance étant ſuivie,
Au pauvre *Car* ſauva la vie.

A la place de ces deux derniers vers, il y a dans le Recueil :

Et fut, non ſans quelque riſée,
Sa remontrance autoriſée
Par Saint Amant & par Faret
D'une Chanſon de Cabaret,
Dont *Car* commençant * la repriſe,
Fait que tout le monde la priſe,
Que lors par trois ou quatre fois
Ils chanterent à haute voix
En pleine troupe Académique,
En faiſant à Baro la nique.

Il n'eſt pas aiſé de rendre raiſon de ces *variantes* : car ſi l'Editeur, Jean Conart,

* Il y a *Commandans* ; c'eſt ſans doute une faute d'impreſſion.

nous a donné la Requête des Di
naires telle que l'avoit d'abord p
l'Abbé de Montreuil, il a donc i
l'Edition poſtérieure de cette mêm
ce dans les *Miſcellanea* de Ménag
ſi cela eſt, comment a-t-il deviné l
de *Requête des Dictionnaires* don
Ménage, au lieu du titre de *Parna*
formé qu'elle porte dans l'Editic
Montreuil, que cite M. de la Mon
Pour moi, je crois que Conart
entre les mains qu'une copie m
crite, & même peu correcte; &
me le perſuade, c'eſt que ſa R
des Dictionnaires fourmille de
groſſieres, qu'on ne trouve ni da
Miſcellanea, ni vraiſemblablemen
l'Edition dc l'Abbé de Montreuil.

Au reſte, M. de la Monnoye re
Ménage, qui a dit, *Au politique*
zac. Il avoit nom Priézac, remare
Cenſeur, & *l'Hiſtoire de l'Acadé*
l'appelle pas autrement. Je penſe q
de la Monnoye a raiſon: cepe
l'Abbé de Bois-Robert, dans une
belle Edition de ſes Epitres en ve
8°. Paris, 1659. chez Auguſtin Co
adreſſe ſa IX. Epitre *A Monſi*
Prieuzac, Conſeiller d'Etat ordina
commence ainſi:

Cher Prieuzac, qui ſurtout autre excelle
Par l'art d'aimer les ſages & doctes Pucelles;

B. Le Pere Niceron ne compte que trois Traductions Françoiſes de l'*Utopie* de Thomas Morus : la premiere de Barthelemy Aneau, Paris in-8. & Lyon in-16. vers l'an 1550. la deuxiéme de Samuel Sorbiere, Amſt. 1643. in-12. la troiſiéme de Nicolas Gueudeville, Leyde 1715. in-12. *item* Amſt. 1730. J'en ai une quatriéme par *Maître Jehan le Blond d'Evreux*, Paris, Charles Langelier 1550. in-18. avec une douzaine de figures en bois. Elle eſt intitulée : *La Deſcription de l'Iſle d'Utopie*, où eſt compris le Miroer des Républiques du monde, & l'exemplaire de Vie heureuſe ; rédigé par eſcript en ſtille très-élegant de grand'Hauteſſe & Majeſté par illuſtre, bon & ſçavant perſonnnage Thomas Morus citoyen de Londre & Chancelier d'Angleterre : *Avec l'Epiſtre liminaire compoſée par Monſieur Budé, Maiſtre des Requeſtes du feu Roi François premier de ce nom.* Pluſieurs Bibliothécaires, qui n'ont vraiſemblablement connu cette Traduction que par quelques Catalogues peu exacts, la citent ſous le titre de *Deſcription de l'Ile d'Utopie, ou Miroir des Républiques du monde, traduite du Latin de Thomas Morus ;* & ne marquent point le nom du Traducteur.

Jean le Blond a mis ce dixain à la tête de ſon ouvrage.

Si on veoit le Poëte renaiſtre
Qui eſcripvit les Champs Eliſiens,
Je penſe moi qu'il vouldroit déconnoître
Ce terme-là, & diroit qu'ès vers ſiens
Il avoit mis les Champs Utopiens.
Je dis ceci. Car quand bien on lira
Les ſainctes mœurs d'Utopie, on dira
C'eſt Paradis au prix du lieu où ſommes:
Touchant les gens, on les eſtimera
Eſtre Eſprits ſaincts plutoſt que mortels hommes.

La maniere dont il s'excuſe d'avoir paraphraſé ſon Auteur, & de s'être ſervi d'anciens termes qui n'étoient plus d'uſage, a quelque choſe d'original. [Ne ſois eſtonné, ami Lecteur, ſi en cette petite traduction tu trouve oultre les loix & reigles de tourner quelque œuvre, que j'aye aucune fois uſé de paraphraſe. Je l'ay faict pour rendre les ſentences de l'Auteur plus intelligibles. Et conſéquemment ſi en traduiſant j'ai ramené en notre uſaige François certains termes infréquents, on ne ſe doit mal-contenter, ſi un perſonnaige faict renaiſtre & réduit en cours quelques

Vocables trouvés en Auteurs idoines, & s'il s'efforce donner nouveauté aux paroles anciennes, & ne ſouffre totalement périr les mots, qui par la coulpe des tems ſont tournés en déſacouſtumance; » en ſorte que ſi nous n'uſions que « de termes vulgaires & communs à » chacun, noſtre langue n'en enrichiroit » d'un floquet, & fauldroit toujours fai» re comme les Tabellions & Notaires, « qui en leurs Actes ne changent ni ne « muent de ſtille.. »]

N'ayant pas actuellement les *Bibliothéques Françoiſes* de la Croix du Maine & de du Verdier, je ne ſçaurois dire s'il y eſt fait mention de ce *Jean le Blond*, dont je ne connois point d'autre ouvrage. A l'égard de la derniere Traduction de l'Utopie par Nicolas Gueudeville, ci-devant Bénédictin, & depuis retiré en Hollande, elle eſt dans le goût de celles qu'il a données des Comédies de Plaute, des Colloques d'Eraſme & de ſon Eloge de la Folie. C'eſt toujours le même mélange du ſtyle burleſque le plus bas, d'expreſſions triviales, de penſées fauſſes, ridicules, de plaiſanteries groſſieres: *Vilia divendens ſcruta popello.* Je ne puis mieux le comparer qu'au déteſtable Auteur des *Lettres Saxonnes*; mais avec cette différence, que Gueudeville écrivoit correctement, au lieu que le pré-

tendu Gentilhomme Saxon ignoi
premiers élémens de la Langue
çoiſe, quoiqu'il s'aviſe de faire d
çons ſur cet article à M. le Bar
Polnits. (*a*)

C. Louis Abelly, mort en 16
l'âge de 88 ans, eſt principalement
nu par un Abregé de Théologie in
Medulla Theologica, 2. vol. in 12
il y a eu pluſieurs éditions. Comm
parloit un jour de cette *Moëlle T*
gique d'Abelly, M. l'Abbé le Ca
depuis Evêque de Grenoble & Car
dit : *La Lune étoit en décours, quan
ce livre.* Voy. le *Menagiana*, T. I.
le *Dictionnaire* de Bayle, Art. Al
Rem. A. & la Note de M. Broſſet
ce vers de Deſpréaux, *Que chacun
en main le moëlleux Abelly* (*b*).
vouloir enlever ce bon mot à M.
mus, j'obſerverai qu'un Jéſuite,
mé Iſnard, qui prêchoit avec ſu
controverſe à Die, à Valence, à
noble, fit imprimer en 1620. une
de Satyre contre les Miniſtres de
phiné, à laquelle il donna ce titre
que, & qui vaut ſeul un extrait : *L
cure Réformé*, apportant conſola
Meſſieurs & Reverends Peres les

(*a*) Voy. *Lettres Saxonnes*, T. I. pag
(*b*) Lutrin, Chant. IV. ℣. 188.

tres du Diois & du Valentinois, déſolés hélas ! pour la perte de Madame du Poët & de cent autres réduits à l'Egliſe Catolique l'an 1619. en ces pays : Avec la Vie & images près du naturel de quinze ou tant de ſaincts Miniſtres du même pays, prêts à être canoniſés, ſi la *Pyra Apotheſeos* ne manque : Avec advis aux Syndics & Anciens des Egliſes, touchant livrets & procédures des Paſteurs en ces accidents, y adjoincte la compoſition des charmes qu'on prétend avoir été employés à ces converſions, c'eſt-à-dire, voies aiſées pour trouver, aimer & embraſſer la vraie Egliſe de Dieu. Enfin, Cornices aux pourtraicts des Miniſtres Vinais & Martinet, ſur deux faits héroïques qu'ils ont entrepris ce Carême : *Le tout par Jacob de Horel, Miniſtre de la parole de Dieu. A la Rochelle, par Guillaume du Coing*, in 12.

Le Pere Iſnard, ſous le faux nom de Jacob de Horel, a donné à ſon livre la forme de Dialogue ; Martinet Ancien de l'Egliſe Réformée de Grenoble, & le Miniſtre Renais ſont les interlocuteurs. Or dans l'endroit où ils traitent le portrait de pluſieurs Prédicans, Renais demande à ſon aſſocié : [Vous oubliez-vous du bon de Saignes ? Non, dit *Martinet* ; mais pourquoi nous en plain-

drions-nous, puiſque les Catholiques diſent n'avoir reçu aucun mal de lui; & qu'il ne rendra jamais la Rochelle à l'Anglois, ni Lyon aux Genevois? Il eſt vertueux preſque comme Job, droict & ſimple, & déclame aſſez jolîment, exhorte le Jéſuite à ſe convertir un peu bruſquement, mais briefvement. Depuis qu'il eſt affranchi d'Omphale, il eſt le plus gaillard, & ſi dit naïfvement la vérité touchant la naiſſance de ſa Religion. Il s'objectoit peu de jours y a preſchant, *où étoit-elle avant cent ans?* Or fit ce ſubtil faiſeur d'Horoſcopes & de Genethliaques: *Elle étoit dans la Papauté comme la peſte dans le corps.* Le Jéſuite dit tout bas, *prophetavit*, parce qu'il eſt Pontife. *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?* La Réformée, peſte dans le corps Catholique: bague de prix dans ſon eſtuy. *Renais.* Au Febvre point de pain benit? *Martinet.* Si ſon pere le faiſoit, il n'en eſt métier; mais à l'adventure, ce boucon trempé dans l'huile il portera vinaigre & ferons ſalade. On le dit maigre, aſpre, refrogné autant d'ame que de face, & qui auroit beſoin de ſacrifier aux Graces. *On dit que la* Medulla Logica *qu'il a imprimée, fut tirée la Lune eſtant en ſon décail, ſi qu'elle eſt ſeiche & douce autant que la moëlle d'une enclume.*] Voilà préciſément le bon mot

de M. l'Abbé le Camus, qui peut-être n'avoit jamais lû *le Mercure Réformé.*

D. Saint Antonin, petite Ville entre le Rouergue & le Querci, fut aſſiégé en 1622. par Louis XIII. & contraint de ſe rendre à diſcrétion. Douze mille Huguenots défendoient la place. On en pendit onze des plus ſéditieux, parmi leſquels ſe trouva le Miniſtre, qui avoit été autrefois Moine. Un ſoldat luy fit cette Epitaphe:

Un Moine dès long-tems la corde avoit quittée,
Pour dans Saint Antonin prendre le court manteau
D'un Miniſtre eshonté; mais enfin cette année,
Il a trouvé ſa corde en la main d'un bourreau.

Ce Moine avoit promis mourir avec la corde:
Or depuis il s'eſtoit de ſon vœu oublié;
Mais avant que mourir il fut ici lié,
Afin que la promeſſe avec l'effet s'accorde.

Miniſtre, recevez ce cordon de bon cœur:
Le premier s'eſt perdu pour eſtre ſur la hanche;
Celui-ci mis au col eſt plus ferme & plus ſeur:
Car de ſurcroît il a pour renfort une branche.

Comme je n'ignore point combien Lecteur François doit être reſpecté demanderai grace pour des vers burl ques faits ſur le Miniſtre Chamier, fut tué en 1621. d'un coup de canc à la défenſe d'une breche au ſiége Montauban, la plus forte place des l guenots après la Rochelle.

Chamier avoit bâti ſi fort
Son gros ventre contre la mort,
Pour ſe rendre à elle imprenable :
Que pour avoir le compagnon,
Elle a eu beſoin de canon,
Sa faux n'eſtant aſſez capable.

Ce ventre eſtoit ſi gras & gros,
Qu'il penſoit qu'un ſeul de ſes rots
Feroit plus qu'un coup de tonnerre.
Mais la mort ſçut ſi bien tirer,
Quoiqu'aveugle, que ſans mirer
Elle mit le vilain par terre.

Ce ventre avoit pour boulevard
Deux grands pieds & demi de lard,
Et plus d'une toiſe de foſſé,
De largeur vingt ou trente empans;
Mais il n'y a place en ce tems,
Qu'un boulet de canon ne fauſſe.

Ce ventre lui ſervoit de four,
De pulpitre, fifre & tambour,

Car il avoit toute figure :
Mais onc n'avoit preſché ſi haut,
Ni jamais cuit paſté ſi chaud,
Ni battu ſi fort la meſure.

Il a fait pourtant en crevant,
Plus qu'il n'a fait de ſon vivant,
Ce gros & gras tripier d'oracle ;
Quand vif ne pouvant preſqu'aller,
Mort il ſe vit en l'air voler,
N'eſt-ce pas avoir fait miracle ?

La mort doncques a fait très-bien,
Puiſque Chamier n'ayant fait rien
Digne d'honneur durant ſa vie,
De l'avoir mort *canoniſé*,
D'avoir ſon gros ventre brié,
Et purgé ſa panſe pourrie.

Ainſi ce gros ventre farci
A ſenti dès ce monde ici
Le feu d'un nouveau Purgatoire,
Sçachant bien qu'après ſon trépas,
Il brûleroit un peu plus bas,
Qu'en l'autre qu'il n'avoit pû croire.

C'eſt-là vraiſemblablement une production de quelques-uns de nos Moines Controverſiſtes, qui ſe croient obligés de ſuivre le mauvais exemple des Miniſtres Prétendus Réformés. Tout ce

qui peut rendre ridicule, mépriſa
ou odieux, faiſoit alors une des
eſſentielles parties de la diſpute; &
n'eſt plus commun dans les Ecrit
lémiques de ce tems-là, que les
ves des points de controverſe éta
de part & d'autre de contes joyeux
quolibets, de mauvaiſes plaiſant
ſur les Moines & ſur les Prédicans
maniéres groſſiéres & indécentes fi
proſcrites ſous le regne de Louis
mais en dépit du Public éclairé,
ſubſiſterent dans les Ouvrages de le
ſor, de Burnet, & du Miniſtre Jur

E. La *Bibliotheca Fayana* eſt u
talogue des plus exacts & des plus
més. Il s'y trouve néanmoins en
ques endroits des Ouvrages attr
à des Sçavans qui n'en ſont pas les
teurs.

Par exemple, on lit à la pag.
De juſtâ Reipublicæ Chriſtianæ in
impios & hæreticos authoritate.....
tore Guil. Roſæ, Epiſcopo Sylvanet
Paris, 1590. *in octavo.* Cet Ouvrage
point de Guillaume Roſe, Evêq
Senlis, auquel le P. le Long l'a
donné mal-à-propos. L'Auteur s'
déſigné de cette maniére, G. G.
Peregrinus Romanus, lettres initi
qui doivent s'expliquer ainſi: G
nus Reginaldus, Anglus. Cet Ar

étoit alors à Paris, & grand Ligueur. Il avoit abjuré la Religion Anglicane à Rome ; & c'eſt apparemment pour cela qu'il prenoit la qualité de *Pelerin Romain*. Pitſeus, ami & compatriote de ce Reginaldus, lui attribuant cet Ouvrage, il n'y a aucun lieu de douter qu'il ne ſoit véritablement de lui.

Pag. 411. *Dialogue d'entre le Maheuſtre & le Manant..... par L. Morin dit Cromé, Conſeiller au Grand Conſeil*, in-octavo. 1594. Cet Ouvrage parut ſans nom d'Auteur, & Cayet dit ſimplement qu'on l'attribuoit à Cromé. Raoul Bouthrays, qui étoit alors depuis long-tems Avocat au Grand Conſeil, aſſûre avoir appris du Libraire même qui vendoit ce Livre, que Crucé en étoit l'Auteur. (*Voy. Rodolphi Boterei de rebus in Gallâ & pœnè toto orbe geſtis, Lib. I. pag.* 6.) Crucé étoit Procureur à Paris, & du nombre de ceux qu'on appelloit les Seize. Le témoignage de Bouthrays prouve tout au moins, qu'on n'eſt pas ſuffiſamment fondé à aſſûrer que ce Dialogue ſoit de Cromé.

Dans la même Bibliotheque de M. du Fay, on donne les *Vindiciæ contra Tyrannos*, publiées ſous le faux nom de *Stephanus Junius Brutus*, à Théodore de Beze. A-t-on des preuves cer-

taines qu'il ſoit de lui ? Pluſieurs l'ont attribué à Philippe du Pleſſis Mornay, & aujourd'hui l'on croit communément qu'il eſt de Hubert Languet. M. l'Abbé Joly a bien diſcuté cette matiére dans ſes *Remarques ſur le Dictionnaire de Bayle.* Je penſe que dans un catalogue, où l'on ne peut entrer en diſcuſſion des faits conteſtés, il ſeroit plus à propos de ne rien déterminer ſur les Auteurs douteux, & de s'en tenir préciſément au titre des Livres.

On met dans la même Bibliothéque, *Madame de la Sabliere*, au lieu de Monſieur de la Sabliere, connu par ſes Madrigaux. Cette faute vient de ce que l'édition que l'on y marque, faite ſur celle de Paris 1680. porte *Madame de la Sabliere*, quoique à l'édition de Paris il y ait *M. D. L. S.* & au Privilége, *Monſieur*. M. Titon du Tillet, dans ſon *Parnaſſe François*, dit que les Poëſies de M. de la Sabliere furent imprimées ſous le nom de ſa femme, qui jamais ne s'étoit aviſée de faire des vers.

On attribue le *Parnaſſe Satyrique* à Theophile, qui n'en eſt point l'Auteur. Il eſt vrai qu'il peut y avoir eu quelque part, & qu'on y trouve quelques piéces de ſa façon.

On donne à M. Arnaud les trois vol

in-quart. de *la Perpétuité de la Foi ;* mais on ne peut douter que cet Ouvrage ne soit de M. Nicole.

En indiquant l'*Histoire des Cinq Propositions* à la page 39. on dit, *par M. du Mas, ou sous son nom par Michel le Tellier Jésuite.* Le P. le Long avoit déja dit, que cette histoire *passoit pour être de M. du Mas.* On lui représenta qu'il n'est pas surprenant qu'un Auteur irrité, pour se venger d'un homme dont l'Ouvrage le chagrine, lui reproche qu'il n'a fait que prêter son nom à un autre ; mais qu'un Bibliothécaire, qui veut suivre les régles communes de l'équité, n'a garde d'ôter à un Ecrivain le Livre dont il se dit l'Auteur & le pere, à moins qu'il n'ait des preuves assûrées que le Livre ne vient point de lui. On ajouta qu'on sçavoit d'original, que M. du Mas avoit travaillé vingt ans à cette histoire, & que c'étoit d'ailleurs un fait qu'il avoit dit à bien des gens, avant même que son Ouvrage parût. On pria donc le sçavant Oratorien de dire sur quelles preuves il fondoit son doute, & s'il en avoit du moins d'assez plausibles pour être en droit d'accuser M. du Mas d'en imposer au Public. Le P. le Long avoua ingénuement qu'il n'avoit aucune preuve ; il promit de changer ses expressions, & de mettre clairement dans une nou-

velle édition, que cette *Hiſtoire* & la *Défenſe* étoient de M. du Mas.

Il eſt vrai qu'un adverſaire de ce Docteur lui a objecté, que quelque tems avant l'impreſſion de ſon Ouvrage on l'avoit vû aſſez fréquemment ſe rendre dans une maiſon, où il conféroit avec des Jéſuites. Mais cela même peut paſſer pour une preuve en ſa faveur. Ses vûes, en entreprenant cet Ouvrage, étoient de le rendre le plus exact qu'il lui ſeroit poſſible; & pour y réuſſir, il avoit lû preſque tout ce qui s'étoit écrit de part & d'autre dans l'affaire des cinq Propoſitions, ayant un recueil des plus complets qui fût dans Paris des Ouvrages publiés ſur cette matiére. Son hiſtoire étant achevée, il la communiqua à divers Sçavans de ſes amis, perſuadé qu'un Ecrivain, quelques lumiéres qu'il puiſſe avoir, peut néanmoins ſe tromper, & qu'il a toujours beſoin des connoiſſances & du ſecours d'autrui. Meſſieurs de Precelles & Boucher le jeune, Docteurs habiles, qui demeuroient avec lui en Sorbonne, le ſervirent dans cette occaſion. Il a même fait obſerver à ſes Lecteurs, que quelques-uns des *éclairciſſemens* qu'il donne ſur certains endroits de ſon hiſtoire, ne venoient point de lui, mais d'un ſçavant Docteur de Sorbonne. Il relut auſſi ſon Ouvrage à

quelques Jéſuites de ſes amis, qu'il croyoit être bien inſtruits ſur ces matiéres. Conclure de tout cela que cette hiſtoire n'eſt pas de M. du Mas, eſt-ce raiſonner juſte? L'Auteur même de la *Bibliotheca Fayana* ne doutoit point qu'un Ouvrage n'appartint de droit à celui qui l'avoit fait, nonobſtant la réviſion, les corrections, les changemens, & les additions de quelques amis. C'eſt ainſi qu'il a donné ſimplement au P. Serry l'*Hiſtoire de la Congrégation de Auxiliis*, quoiqu'apparemment il n'ignorât pas que ce Pere n'eût envoyé ſon Manuſcrit au P. Queſnel, qui après l'avoir revû, retouché & augmenté en quelques endroits, le fit imprimer.

F. Guillaume Bautru, Comte de Serrant, fut agrégé aux premiers Académiciens en 1633. Il mourut en 1665. âgé d'environ 77 ans. L'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe ne lui donne aucun Ouvrage; & c'eſt une omiſſion à laquelle je vais ſuppléer. Chapelain, *Mélanges*, pag. 260. dit que M. de Bautru avoit fait *dans ſa jeuneſſe quelques ſatyres ingénieuſes, & qui firent grand bruit.*

Je connois deux de ces ſatyres. L'une ſe trouve à la pag. 568. du *Cabinet Satyrique* de 1619. & elle a pour titre l'*Onoſandre*, piéce de 118 vers, où l'on attribue beaucoup de bêtiſes & de ſa-

dicultés à un Courtiſan (au Duc de Montbazon). Rien n'eſt plus plat, ni plus ennuyeux. L'autre, intitulée l'*Ambigu*, que je n'ai pas vûe, étoit contre Jean du Perron, frere du Cardinal, & depuis ſon ſucceſſeur en 1618. dans l'Archevêché de Sens. Chapelain ajoute: *Ceux qui ont part à ſon ſecret, diſent que les Relations de ſes Ambaſſades ne peuvent être mieux écrites.* Voilà un autre Ouvrage de M. de Bautru, apparemment plus eſtimable que ſes vers. Le P. le Long indique le Manuſcrit à la pag. 935. de ſa *Bibliothéque*, & aſſûre qu'il étoit dans le cabinet de M. le Bouthillier, ancien Evêque de Troyes. L'Abbé de Marolles (*a*) place M. de Bautru parmi les meilleurs Epigrammatiſtes François; & il l'appelle l'*un des plus beaux eſprits de ſon ſiécle.* C'eſt de lui que parle le Chevalier de Cailly dans la piéce qui commence:

Taubru le pere des bons mots,
L'éternel ennemi des ſots, *&c.*

Taubru eſt l'anagramme de Bautru.

Edouard du Monin, dans ſon *Uranalogie*, pag. 158. adreſſe des vers Fran-

(*a*) Dans la II. Partie de ſes *Mémoires*, pag. 246.

çois & enſuite des Latins au pere de M. de Bautru ; mais il le nommé *Bautrieu*, & en Latin *Bautrieus*. *A. M. G. Bautrieu, Sieur des Matras, grand Raporteur au Privé Conſeil.* Celui-ci étoit établi à Paris dès 1584. & ſon fils l'Académicien pourroit bien y être né. Mais ceci n'eſt qu'une conjecture, qu'on n'oſeroit oppoſer au témoignage de M. Pelliſſon & de M. l'Abbé Menage, qui diſent poſitivement que M. de Bautru étoit natif d'Angers.

M. Pelliſſon ne donne point d'autre qualité à l'Académicien Jean Balleſdens, que celle d'*Avocat au Parlement & au Conſeil.* J'ajoute que dès 1637. Balleſdens étoit *Aumônier honoraire du Roi, & Protonotaire Apoſtolique.* Il eſt ainſi nommé dans une carte de l'Europe, que le Graveur Nicolas Berey lui dédia cette année-là. Son nom ſe trouve auſſi dans la liſte des Aumôniers imprimée en 1657. Je le crois Editeur d'un Ouvrage, dont M. l'Abbé d'Olivet n'a point parlé. C'eſt *le Thréſor de la Doctrine Chrétienne, de Nicolas Tierlot.* L'édition de Lyon *in-quarto* 1659. a été faite ſur une plus ancienne.

G. *Hippolyte-Jules Pilet de la Meſnardiere*, reçû à l'Académie Françoiſe en 1655. & mort le 4 Juin 1663. a un bon article dans le 2 vol. de l'Hiſ-

toire de l'Académie, auquel je renvoie pour le détail des Ouvrages de cet Académicien. J'en tranſcrirai ſeulement un paſſage, qui fournira la matiere de quelques réflexions. » M. de la Meſnardiere, » *dit-on*, (*a*) a donné un aſſez gros volume ſur la Poëtique, & ce n'eſt pourtant » que l'ébauche d'un plus vaſte deſſein. » La mort du Cardinal de Richelieu, qui » l'avoit engagé à ce travail, fut apparemment cauſe qu'il ne l'acheva pas. » Il s'étoit propoſé d'abord d'embraſſer » toutes les parties de l'art ; mais il n'a » exécuté que ce qui regarde la Tragédie & l'Elégie. Il donne là-deſſus, » & des préceptes, & des exemples. Les » préceptes, il les emprunte des Anciens, & il les expoſe non pas toujours avec une briéveté didactique, » mais ſouvent avec un faſte oratoire. » Les exemples, il les tire quelquefois » de ſon propre fond. Car il avoit fait » quantité de vers, & une Tragédie » entr'autres, intitulée *Alinde*, qui n'eut » point de ſuccès. » On examinoit un jour ce texte du célébre Continuateur de M. Pelliſſon ; & l'on prétendoit 1°. que ce ne pouvoit être la mort du Cardinal de Richelieu, qui eût empêché la Meſnar-

(*a*) Hiſt. de l'Académie Franç. T. II. p. 90. Edit. in 4°.

diere de mettre la derniere main à ſon ouvrage ſur la Poëtique. On en donnoit pour preuve que ce volume fut achevé d'imprimer le 26 Octobre 1639. comme le porte le livre même, auſſi bien que le frontiſpice, où on lit : *la Poëtique de Jules de la Meſnardiere. Tome premier.* Paris, chez Sommaville. MDC. XXXIX. On y mit enſuite cet autre titre : *la Poëtique de Jules de la Meſnardiere.* M D C. XXXX. ſans y laiſſer *Tome premier*, expreſſion qui étoit peut-être cauſe que les acheteurs ne ſe preſſoient pas, & qu'ils attendoient le ſecond volume pour ſe procurer l'ouvrage entier. On diſoit donc que le Cardinal n'étant mort qu'à la fin de 1642. l'Auteur avoit eu aſſez de tems pour terminer ſon ouvrage, dont la ſeconde partie devoit être plus qu'ébauchée dès 1639. Mais M. l'Abbé d'Olivet ne dit pas abſolument que ce fut la mort du Cardinal, qui empêcha la Meſnardiere d'achever ſon Traité. L'Hiſtorien de l'Académie modifie ſa penſée par ce mot, *apparemment*, & il n'y a rien là que de vrai-ſemblable, ſi l'on ſuppoſe que c'étoit en effet le Cardinal qui avoit engagé l'Auteur à entreprendre ſon ouvrage. J'ignore s'il y a quelque preuve de ce dernier fait. La Meſnardiere n'a point mis d'Epître Dédicatoire à la tête de ſon livre,

& je n'ai rien apperçu d'où l'on puiſſe conclure qu'il l'entreprit pour obéir au Cardinal de Richelieu.

2°. Sur ces mots de l'Hiſtorien: *Il n'a exécuté que ce qui regarde la Tragédie*, le Cenſeur obſervoit que la Meſnardiere n'ayant donné que la *premiere partie des Poëmes de Théâtre*, on n'avoit pû dire, en parlant exactement, *qu'il avoit exécuté ce qui regarde la Tragédie*. En effet, l'Auteur dit à la pag. 433. » Nous réſervons » pour le Tome ſuivant la recherche « des circonſtances qui concernent l'ac- » tion; l'explication des parties appel- » lées de quantité; l'artifice des intri- » gues, nommé dans cette ſcience le » nœud & le dénouement; l'obſerva- « tion des machines; l'examen des Epi- » ſodes; la fin de la Tragédie; l'ajuſte- » ment de ſes regles au Poëme Tragi- » Comique; un diſcours de la Comé- » die; un du Poëme Paſtoral; la prati- » que des préceptes, ou l'art de diſpoſer « le Poëme ſelon les regles du Théâtre; » les qualités du vrai Acteur, & enfin » les avantages de la Poëſie Théatrale « ſur toutes les autres eſpéces. » Tout cela manquant au livre de la Meſnardiere, n'eſt-ce pas aller trop loin que de dire qu'il a exécuté ce qui regarde la Tragédie?

3°. *Les exemples, il les tire quelquefois*

de ſon propre fonds : car il avoit fait quantité de Vers, & une Tragédie entr'autres, intitulée Alinde. Il eſt vrai que la Meſnardiere a tranſporté dans ſon ouvrage quelques vers tirés de ſa Tragédie d'*Alinde* : néanmoins ces exemples ſont aſſez rares ; on les trouve aux pag. 129. 132. 133. 368. 406. 407. & 408. Du reſte, l'Auteur les propoſe avec beaucoup de modeſtie ; il prévient dans ſon *Diſcours Hiſtorique* les reproches que l'on pourroit lui faire à ce ſujet.

G. Les Hiſtoriens de l'Académie n'ont peut-être pas ſçu que l'Abbé de Boisrobert [François le Metel] avoit d'abord pris le parti du Barreau, & que les premiers Vers de ſa façon ſe trouvent à la tête de l'*Uranoplée, ou Navigation du lict de mort au port de vie, utile pour aſſiſter les malades.... par Frere Martin le Noir, Auguſtin Rouennois.* C'eſt un Recueil de XIV Sermons prêchés par ce Religieux à Rouen, & imprimés au même endroit en 1616. in 8°. de 1018 pag. On y voit au commencement un Sonnet ſigné *F. le Metel, Avocat en la Cour.* Dans le Catalogue de ſes ouvrages, on ne le fait Editeur que du *Sacrifice des Muſes.* Il publia deux Recueils ſur un Privilege de 1633. Le premier eſt intitulé, *le Parnaſſe Royal, où les immortelles actions du Très-Chrétien & très-Victorieux*

Monarque Louis XIII. ſont publiées, in 4°. Paris, 1635. pag. 124. A la ſuite il y a *Palmæ Regiæ Invictiſſimo Ludovico XIII. à præcipuis noſtri ævi Poëtis in trophœum erectæ*. Le ſecond, auſſi in 4°. & de 1635. a pour titre, *Le Sacrifice des Muſes au Grand Cardinal de Richelieu*, 210 pag. On y trouve enſuite la partie Latine ſous le titre d'*Epinicia Muſarum Emin. Card. Richelio nuncupata*, de 281 pag. A la tête de ces deux vol. il y a pour ce qui concerne les vers François, une Epître dédicatoire de Boisrobert, & une Préface de J. Baudoin. Scipion de Grammont eſt, à ce qu'il me paroît, le collecteur des deux parties Latines, où il y a diverſes pieces de ſa façon, ſans compter les deux Epîtres dédicatoires. Dans *le Parnaſſe Royal*, il n'y a que cinq pieces de Boisrobert, & elles ne vont pas à 60 vers; mais le *Sacrifice des Muſes* contient neuf ou dix pieces de cet Académicien, qui font plus de 750 vers; & on y voit entr'autres, des Etrennes au Cardinal, où l'Abbé lui demande quelque gratification, & dit:

. . . . . Faites pour tant de Vers,
Que d'Arbaut ou la Ville-aux-Clercs
Me donnent un peu de leur proſe.

C'eſt-à-dire, un ordre pour recevoir

le l'argent. Voici, *ſi credere fas eſt*, la Réponſe faite ſur le champ par M. le Cardinal. Elle eſt aſſez bien tournée, & Boisrobert en fut très-content.

Boisrobert, en vain tu t'amuſe
A chercher du ſecours chez moi ;
Si tu veux enrichir ta Muſe,
Il te faut adreſſer au Roi.
Si pourtant ton eſprit s'étonne
Du grand éclat qui l'environne,
Je conſens à parler pour toi.

L'Académicien répliqua par vingt vers, dont je vais tranſcrire une partie.

On dit que ma fortune eſt faite. . . .
Chacun me flatte & me ſalue. . . . .
Achevez des faveurs ſi grandes.
Conſidérez, eſprit parfait,
Que ſur le ſujet des demandes
Je ſuis épuiſé tout-à-fait.
Je ne ferai plus rien qui vaille.
Permettez donc que je travaille
Bientôt ſur un remercîment.
J'aurai mille belles penſées ;
Car c'eſt un champ où rarement
Les Muſes ſe ſont exercées.

Cette ingénieuſe requête de Boisrobert eut ſon effet ; mais le remercîment

qu'il fit ne répondit point à ſa promeſſe. Seroit-ce parce que la reconnoiſſance n'inſpire pas d'auſſi jolies choſes que la néceſſité ? En pareil cas, on pourroit faire l'application du vers de Perſe : *Magiſter artis ingenîque largitor venter.*

Boisrobert mourut en 1662. âgé d'environ ſoixante & dix ans. Les gens de Lettres doivent reſpecter ſa mémoire ; car il employoit volontiers le crédit qu'il avoit auprès du Cardinal de Richelieu, pour leur procurer des gratifications. Pluſieurs Ecrivains lui ont attribué mal-à-propos le livre très-licentieux des *Contes d'Ouville.* Il eſt certainement de ſon frere Antoine le Metel, qui a publié quelques Ouvrages en proſe & en vers. J'ai vû de lui, *la Vengeance d'Aminte affrontée,* Nouvelle traduite de l'Eſpagnol. L'Auteur eſt ainſi déſigné dans le Privilege, du 26 Octobre 1655. *Antoine de Methel, Eſcuyer ſieur d'Ouville, notre Ingénieur & Géographe.* Il mourut peu de tems après, puiſque l'Abbé de Marolles, dans le II. vol de ſes Mémoires [en 1657.] faiſant le détail de nos Poëtes François qui avoient travaillé pour le Théâtre, dit qu'on a *cinq ou ſix piéces du feu ſieur d'Ouville.* M. de Pearchamps n'en parle point dans ſes *Recherches ſur les Théâtres de France.*

H. On publia contre l'Académie naiſſante

naiſſante pluſieurs Satyres, une entr'autres intitulée : *Rôle des préſentations faites aux grands jours de l'Eloquence Françoiſe.* » C'eſt, dit M. Pelliſſon, (*a*) comme » un regiſtre de quelques requêtes ridicules pour la conſervation, ou bien » pour la ſuppreſſion de certains mots, » ſuivies d'autant de réponſes imaginaires de l'Académie. Quelqu'un m'a dit, » ajoute l'Hiſtorien, que ce Rôle des Préſentations étoit de l'Auteur du Francion, & du Berger extravagant. » Charles Sorel étoit connu de tout le monde pour l'Auteur de ces deux Romans. Ces paroles de M. Pelliſſon firent regarder Sorel comme un des ennemis de l'Académie Françoiſe, quoiqu'il ne le fût nullement. Il ne ſera donc pas inutile d'avertir ici qu'en 1654. un an après que M. Pelliſſon eut publié ſon Hiſtoire, Sorel fit imprimer un *Diſcours ſur l'Académie établie pour la correction & l'embelliſſement du Langage, pour ſçavoir ſi elle eſt de quelque utilité aux Particuliers & au Public ; & où l'on voit les raiſons de part & d'autre ſans déguiſement*, in 12 de 209 pag. L'Auteur l'avoit compoſé cinq à ſix ans auparavant, & dès lors il l'avoit fait voir à pluſieurs de ſes amis. Dans la ſuite il y ajoûta quelque choſe à l'oc-

(*a*) Hiſt. de l'Acad. T. I. pag. 55.

caſion de l'Hiſtoire de l'Académie publiée en 1653.

Sorel s'explique dans ce diſcours d'une maniere ſi embarraſſée au ſujet du *Rôle des préſentations*, qu'on ne ſçait point s'il adopte cette Satyre, ou s'il la déſavoue. Ce qu'il y a d'aſſûré, c'eſt qu'il la connoiſſoit bien; & il en marque à peu près l'époque, quand il dit: » Je m'étonne que » Meſſieurs de l'Académie ayent pris » garde à un ſi petit libelle, & qu'ils » ayent eu ombrage de ce qui ne les touche guéres; car ils peuvent apprendre » que la compoſition de cette piéce fut » plus de quatre ans avant l'érection de » leur Aſſemblée. » C'eſt-à-dire que le *Rôle* fut publié au pluſtard en 1630. par conſéquent plus de quatre ans avant que l'Académie fût autoriſée par ſes Lettres Patentes, qui ſont du mois de Janvier 1635. Une autre choſe qui ſemble prouver que Sorel eſt Auteur de cette Satyre, c'eſt qu'il en prend la défenſe contre M. Pelliſſon. Il dit pag. 15, que les queſtions du *Rôle* ſont plutôt *riſibles* que *ridicules*. Il obſerve encore que dans la ſeconde édition de cette Satyre, l'Auteur avoit *pris en main la défenſe* de l'Académie contre l'Abbé de St. Germain [Matthieu de Mourgues] qui dans ſes libelles contre le Cardinal de Richelieu avoit parlé de cette même Académie

comme d'une *Assemblée de quelques pauvres Pédans, qui se faisoit dans la maison du Gazetier Théophraste Renaudot.*

M. l'Abbé d'Olivet (*a*) donne à Sorel le *Rôle des présentations*, & ajoute que l'on a encore du même Auteur un autre ouvrage *contre l'Académie*, sous ce titre : *Discours sur l'Académie Françoise*, &c. Je ne vois rien dans ce *Discours*, qui puisse le faire regarder comme un Ouvrage contre l'Académie. Sorel, il est vrai, y rapporte à peu près tout ce que l'on disoit alors contre cette illustre Compagnie, & il donne aux objections qu'il transcrit toute la force qu'elles peuvent avoir. Mais en même tems il y répond d'une maniere fort sensée, & toujours à l'avantage de l'Académie. D'ailleurs, il proteste plus d'une fois qu'il est très-éloigné de vouloir manquer au respect qu'il doit à ce Corps, composé de gens distingués par leurs charges, ou par leur naissance, & plus encore par leur mérite personnel. Il déclare, pag. 13. & 17. que *son premier projet a été de les défendre*, &c. & de réfuter tout ce que la jalousie ou l'ignorance faisoient dire contre eux.

I. J'ai observé ailleurs (*b*) que l'Abbé Ménage n'avoit point connu les lettres de

(*a*) Hist. de l'Acad. T. I. pag. 56.
(*b*) Voyez T. V. Art. LXXIX. p. 220.

M. Godeau adreſſées à Belinde ſa maîtreſſe imaginaire. Sur quoi Ménage s'eſt-il donc fondé pour aſſûrer que le Prélat, Académicien & Poëte, avoit fait *étant laïque des Vers de Galanterie* ? Le voici très-bien marqué vers la fin du 144 chapitre de l'*Anti-Baillet*. [Comme la Poëſie, *y dit Ménage*, eſt la fleur des ſciences, il n'y a perſonne parmi les gens de Lettres, qui n'ait fait ou ſouhaité de faire des vers ; & comme l'amour eſt une choſe naturelle, & que la Poëſie eſt le langage de l'amour, il n'y a jamais eu d'homme au monde qui ait fait des vers, qui n'en ait fait d'amour, à la réſerve de ceux qui ſont entrés en Religion avant que d'être adonnés à la Poëſie. Les Evêques mêmes.... & les Religieux..... en font indirectement ſous la perſonne des autres. C'eſt ainſique M. Godeau, Evêque de Graſſe & de Vence, a parlé d'amour dans ſa Paraphraſe du Cantique des Cantiques.].

Cette Paraphraſe de M. Godeau eſt dans ſes Poëſies de 1633. Il me paroît que Ménage, pour en conclure que M. Godeau avoit fait *des Vers de galanterie* étant laïque, s'eſt conformé à l'idée Satyrique du P. Vavaſſeur, qui a reproché à M. Godeau d'avoir voilé ſes amourettes ſous le titre ſpécieux d'*Eglogues ſacrées*. Je ſuis très-éloigné de croire que

cette accuſation ſoit bien fondée. Il eſt vrai que dans ſes églogues, dont l'amour divin eſt l'unique objet, le jeune Poëte qui n'avoit peut-être pas encore toute la maturité néceſſaire, s'eſt exprimé quelquefois d'une maniere trop tendre & un peu trop délicate. On pourroit même préſumer qu'il a tranſporté dans ſa *Paraphraſe des Cantiques* quelques lambeaux des vers qu'il avoit faits autrefois pour ſon Iris imaginaire. On y trouve effectivement certains faits modernes & de ſon tems, qui s'y découvrent d'eux-mêmes; on peut les voir dans l'ouvrage du P. Vavaſſeur. Mais enfin des vers ſont ou profanes ou ſacrés par rapport à leur objet; & quoique l'on puiſſe être répréhenſible eu égard à la maniere dont on traite une matiere toute ſainte en elle-même, je ne ſçaurois révoquer en doute la pureté des intentions de M. Godeau. Ainſi regarder ſes Eglogues ſacrées comme des Poëſies galantes, c'eſt lui faire une injuſtice manifeſte.

S'il en faut croire pluſieurs Ecrivains, le P. Vavaſſeur attaqua M. Godeau par pure malignité, ſans avoir aucun ſujet de ſe plaindre de lui. Mais ce n'eſt point rapporter le fait exactement. Cette diſpute n'étoit rien moins qu'un démêlé Poëtique. M. Godeau avoit fait un éloge magnifique de *Petrus Aurelius*, [c'eſt-à-

dire de l'Abbé de St. Cyran, qu'il n'oſa pourtant pas nommer] & de ſes ouvrages. Les Jéſuites ſont cruellement maltraités dans le gros in-folio d'*Aurelius* imprimé en 1646. qui porte en tête l'éloge fait par M. Godeau. Le P. Vavaſſeur un des plus grands Critiques de ſon ſiécle, ſe chargea de la ſuite de ce procès. Il fit d'abord paroître un petit livre [de 44 pag.] ſous ce titre : *Antonius Godellus an Elogii Aureliani Scriptor idoneus* ? Il prétendoit y prouver que M. Godeau, qui ſelon lui n'avoit jamais étudié la Théologie, n'étoit nullement capable de porter ſon jugement ſur les ouvrages de St. Cyran, ni ſur ceux de ſes adverſaires. M. Godeau trouva moyen d'intéreſſer le Parlement dans cette diſpute, & il en obtint la condamnation du livret du P. Vavaſſeur, qui s'étoit caché ſous le nom de *Candidus Heſichius*. Le Jéſuite de ſon côté imagina un expédient pour mettre M. Godeau ſeul en cauſe ; ce fut de l'attaquer uniquement ſous ſa qualité de Poëte, titre ſur lequel ni l'Egliſe ni l'Etat ne décident point. Il publia donc ſon petit ouvrage intitulé, *Antonius Godellus an Poëta* ? Il y prouve aſſez bien que M. Godeau n'avoit aucun des talens néceſſaires pour former un bon Poëte ; mais ſa Critique dégénere en libelle diffamatoire, lorſ-

qu'il attaque la perſonne du Prélat, & qu'il l'accuſe d'avoir caché ſes propres galanteries même dans ſes *Poëſies Sacrées*. M. Godeau, dont les mœurs étoient irréprochables, ne paroît pas avoir été fort ſenſible à cette accuſation; mais l'autre trait le toucha vivement, & plus, ce ſemble, qu'il ne convenoit à un homme de ſon caractere, qui ne faiſoit des vers que pour édifier ſes freres, en ſe délaſſant lui-même de ſes travaux. Il s'en plaignit ainſi dans la Préface de ſa Traduction des Pſeaumes en vers. » Que les » Cenſeurs, que les envieux [ſi je ſuis » aſſez conſidérable pour en avoir] non- » ſeulement mettent en queſtion ſi je ſuis » Poëte, mais prononcent ſouverainement » que je ne ſçai pas les premiers » élémens de la Grammaire..... je ne » m'en tourmenterai point, &c. » A ſa place, j'aurois mieux aimé ne rien dire. Une plainte, quoiqu'on tâche de la tourner avec une eſpece de modération, fait toujours appercevoir trop de ſenſibilité; *Et quiconque ſe plaint cherche à ſe conſoler.*

Au reſte, ceux qui ont décidé du génie Poëtique de M. Godeau, l'ont fait ſuivant leurs préjugés, & en conſéquence du parti qu'avoit pris ce Prélat dans les diſputes Théologiques de ſon tems. Ce qu'il y a de certain, eſt que la déciſion

du P. Vavaſſeur ſe trouve conforme pour le fond à celle de Deſpreaux, qui n'étoit pas ſuſpect. Voy. ſa lettre à M. de Maucroix. Les deux écrits du P. Vavaſſeur furent réimprimés en 1650. Cette édition n'eſt que de 128 pag. in 8°.

K. François de Harlai, mort Archevêque de Rouën en 1653. étoit né en 1584. Il forma une Académie, dont les Aſſemblées ſe tenoient dans ſon Abbaye de St. Victor à Paris. Sorel, dans ſon *Diſcours de l'Académie*, fixe la naiſſance de celle ci à l'année 1631. Il ajoute (*a*) qu'elle ne dura pas long-tems, & que le Cardinal de Richelieu, qui en recueillit les débris, & en réunit les ſujets, *leur donna pour Modérateur, ou plutôt pour Préſident de leur Aſſemblée le docte Campanella.* C'étoit un Italien, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, grand Théologien & bon Philoſophe, qui vint au commencement de 1635. à Paris, où il mourut en 1639. Ces Aſſemblées, continue Sorel, furent en même tems tranſportées du Cloître de S. Victor *dans la Galerie de Conflans*, où apparemment elles durerent encore moins qu'au Cloître de l'Abbaye.

On trouve quelques particularités ſur cette Académie de S. Victor dans le livre

(*a*) Sorel, *Diſcours de l'Académie*, p. 175.

ſuivant qui n'eſt pas commun : *Advis aux Curieux ſur les communications de du Moulin & de Balzac. Par Mgr. l'Illuſtriſ. & Reverendiſ. Archevêque de Rouen*, Paris, 1633. in 8. de 110 pag. En voici le commencement. [Je me ſouviens d'un bon mot de mon pere (Jacques de Harlay) qui, au jugement de tout le monde, avoit l'eſprit fort préſent, & la converſation très-agréable. Comme Henri III. ſe ſcandaliſoit qu'un de ſa Cour, qu'il n'aimoit pas, ſe fût fait peindre ayant une main ſur des armes, & l'autre ſur des livres, & qu'il diſoit que c'étoit une grande effronterie à un homme qui n'étoit ni vaillant ni ſçavant, mon pere lui répartit : » Sire, il » n'eſt pas ſi mal-aviſé que votre Majeſté » pourroit bien dire : ne voyez-vous pas » qu'il jure qu'il n'entend rien en l'un, » & encore moins en l'autre ? » Par divertiſſement je prendrois volontiers part à la raillerie, avec ceux qui verront bien que je la veux appliquer aux belles communications de du Moulin & de Balzac, leſquels partagerent entr'eux comme il leur plaît la Religion & l'Eloquence. Mais il n'eſt pas queſtion de dire ſimplement ſon mot de gens qui s'en font accroire, &c. Le Prélat dit dans la ſuite, que les *Communications* ſeront diſcutées par les *Académiſtes* de S.

Victor ; d'où l'on peut conclure qu'ils traitoient non-ſeulement des ſciences, mais encore des matieres de Théologie & de controverſe.

MM de Sainte Marthe (*Gallia Chriſt. in Archiep Rothom.*) font un bel éloge de François de Harlay. Ils diſent entr'autres, qu'il avoit publié un volume de ſes Poëſies ; mais ils ne nous apprennent point ſi elles étoient Latines ou Françoiſes , ni en quel tems elles furent imprimées. Ils diſent encore, qu'il avoit formé deux Académies, l'une à ſon Abbaye de S. Victor, l'autre dans le Couvent des Auguſtins. Je n'ai pû trouver l'époque de cette derniere.

François de Harlay, neveu du Préſident, fut reçu à l'Académie Françoiſe en 1671. étant Archevêque de Paris. Le jour de ſa réception eſt remarquable par le beau Panégyrique de Louis XIV. que M. Pelliſſon prononça en qualité de Directeur. M. de Harlay, Prélat des plus doctes, des plus éloquens, & des plus aimables de ſon ſiecle, mourut en 1695. âgé de ſoixante & dix ans. Sa mémoire ſera toujours chere à l'Académie, parce que c'eſt à ſon éloquence qu'elle eſt redevable de la grace que Louis XIV. lui accorda, en ſe déclarant Protecteur de la même Académie après la mort de M le Chancelier Seguier. M. de Har

étoit fils d'Achilles de Harlay, Marquis de Bréval & de Champvallon, mort en 1657. à l'âge de ſoixante & quatorze ans. Achilles cultiva toujours les Belles-Lettres, & on a de lui une traduction de Tacite qui eſt eſtimée. Elle parut pour la premiere fois à Paris, in-fol. en 1644. *Il faiſoit des vers bien tournés*, dit l'Abbé de Marolles dans ſon *Dénombrement d'Auteurs, & entr'autres pour une Verſion de Lucain*, qu'il avoit entrepriſe en vers François, mais qui n'a point vû le jour. On a deux Sonnets de ſa façon dans le *Sacrifice des Muſes*, & une lettre à Balzac touchant la vraie Eloquence. Cette lettre ſe trouve dans le Recueil de Faret de 1627.

ARTICLE XCII.

Détail de l'affaire du Comte de Chalais. Réflexions déſintéreſſées ſur le Cardinal de Richelieu. Caractere de Michel le Vaſſor, Hiſtorien de Louis XIII.

VOici un des principaux événemens de l'Hiſtoire particuliere de Louis XIII. & qui fit beaucoup d'éclat dans ſon tems. Mais la plûpart des Ecrivains l'ont tellement obſcurci, ou l'ont

préſenté ſous des points de vûe ſi
traires, qu'il eſt a propos de lui dc
un nouveau jour, & d'en développe
principales circonſtances.

La Cour de Louis XIII. ſucce
ment agitée par les intrigues
voient fait naître la faveur du Mar
d'Ancre, & celle du Connétabl
Luines, n'étoit guéres plus tranc
ſous le Miniſtere du Cardinal de
chelieu. Gaſton Duc d'Anjou,
unique du Roi, haïſſoit le Cardi
& comme ſa qualité le mettoit en
de parler librement, il s'en explic
en termes aſſez durs, & cherchoit
mortifier dans toutes les occaſions.
Cardinal qui ne négligeoit rien po
maintenir, penſa de ſon côté à inſ
au Roi de la jalouſie & de la défi
contre le Duc d'Anjou. Il lui inſinua
ce Prince ne le vouloit débuſquer
pour prendre lui-même le timon de
faires; qu'il avoit demandé l'entr
Conſeil, & qu'il ſollicitoit le comn
dement des troupes avec une ardeu
laiſſoit aſſez voir ſes ambitieuſes i
tions; que la Reine Mere entroit
ſes vûes, & ſe ſervoit ſouvent du c
qu'elle avoit ſur le Roi pour faire ac
der à Monſieur tout ce qu'il deman
Le Miniſtre ayant ainſi donné au
beaucoup d'ombrage de l'humeur er

prenante de ſon frere, voulut prévenir les autres perſonnes qui entreprendroient de le perdre. Il ne manquoit pas de gens qui l'avertiſſoient de tout ce que l'on tramoit contre lui; & tel croyoit avoir auprès de ſoi un homme de confiance, qui avoit un eſpion du Cardinal.

Henri de Tallerand, Comte de Chalais, Grand-Maître de la Garde-robe, étoit du nombre de ces faux & dangereux confidens. Né avec beaucoup d'ambition, il cherchoit à s'élever par toutes ſortes de moyens; & il diſoit ſouvent qu'il lui falloit trouver un maître plus libéral que le Roi, s'il vouloit faire ſa fortune. Plein de ces idées, il s'attacha au Duc d'Anjou, & devint bien-tôt l'un de ſes favoris. Voulant néanmoins ſe ménager avec le Miniſtre qui étoit dépoſitaire de l'autorité Royale, il lui offrit de jouer auprès de Monſieur le rôlle de ſurveillant, & de rendre au Roi & au Cardinal un fidelle compte de toutes les démarches de ce jeune Prince. Quelques-uns prétendent qu'il fut prévenu & ſéduit par les promeſſes du premier Miniſtre. Mais ce qu'il y a d'aſſûré, eſt que Chalais, pour fomenter la diviſion entre le Roi & Monſieur, leur faiſoit ſucceſſivement de fauſſes confidences, & les tenoit dans de continuelles allarmes, l'un craignant de

perdre ſa Couronne, & l'autre la vie ou la liberté.

Lorſqu'il fut queſtion en 1626. du mariage de Monſieur avec Marie de Bourbon Ducheſſe de Montpenſier, Monſieur déclara hautement qu'il n'y conſentiroit jamais. Il croyoit pouvoir ſuivre en cela les conſeils peu judicieux que lui donnoient le Maréchal d'Ornano ſon Gouverneur, M. le Comte de Soiſſons, les deux M M. de Vendôme, & pluſieurs jeunes Courtiſans avides de nouveautés, & ennemis du Cardinal Miniſtre. Leur but principal étoit d'engager Monſieur à épouſer Mademoiſelle de Bourbon ſœur du Prince de Condé, ou à rechercher l'alliance de quelque Maiſon étrangere, qui par de puiſſans ſecours le pût mettre en état d'obtenir une augmentation d'apanage, & enſuite l'expulſion du Cardinal. A l'égard de Mademoiſelle de Montpenſier, ils lui vouloient donner pour mari le Comte de Soiſſons, afin d'unir étroitement par cette alliance la Maiſon de Guiſe & celle de Bourbon; & comme ce projet ne pouvoit guéres réuſſir que par la voie des armes, ils comptoient ſur les places que les Alliés & les amis de Monſieur tenoient dans leurs Gouvernemens.

Les Hiſtoriens mêmes les plus dévoués

au Cardinal de Richelieu ont écrit, qu'à la premiere nouvelle de cette intrigue, il alla paſſer exprès quelques jours à Chaliot chez Baſſompiere, beau-pere du Comte de Chalais, & qu'il ſçut ſi bien éblouir ce dernier par les promeſſes les plus flatteuſes, qu'il lui fit tout avouer. En conſéquence des éclairciſſemens que donna Chalais, on envoya le Maréchal d'Ornano au Bois de Vincennes, & deux de ſes freres furent mis à la Baſtille, de même que pluſieurs autres particuliers. Il s'agiſſoit de prendre d'un ſeul coup de filet les deux Meſſieurs de Vendôme; & cela n'étoit pas facile. Le Duc cantonné dans ſon Gouvernement de Bretagne, avoit dit que ſi on ſouhaitoit de le voir, ce ſeroit à Rennes, & non pas à la Cour. On flatta ſon frere le Grand-Prieur de lui faire obtenir la charge d'Amiral, dont il vouloit traiter avec le Duc de Montmorency; & on lui promit que ſi elle venoit à être ſupprimée, il ne laiſſeroit pas de l'exercer tout ſeul par commiſſion. Cette affaire fut ménagée avec tant d'adreſſe, que le Grand-Prieur trop crédule s'offrit d'aller lui-même perſuader au Duc de ſe rendre auprès du Roi; & c'eſt alors qu'ayant demandé à Sa Majeſté, ſi ſon frere pouvoit venir en toute aſſûrance, le Roi lui dit: » Je vous donne ma pa-

» role qu'il peut venir me trouver à » Blois, & qu'il n'aura non plus de » mal que vous. » Le Grand-Prieur ne ſoupçonna pas la moindre équivoque dans ce diſcours ; il ſe hâta d'aller en Bretagne, & agit ſi efficacement auprès de ſon frere, que malgré ſes irréſolutions & ſa défiance, il l'amena en poſte à Blois. Lorſqu'ils furent arrivés, on leur dit que le Roi ſe promenoit dans le jardin avec toute ſa Cour. Ils s'y rendirent à l'inſtant, & le Duc de Vendôme ſe mit exprès au milieu de l'allée où étoit le Roi, afin que chacun fût témoin de la bonne réception qu'on lui feroit. Comme Louis XIII. vint à s'approcher, le Duc faiſant une profonde révérence, lui dit : » Sire, je ſuis venu au premier com- » mandement de votre Majeſté, pour » lui obéir, & l'aſſûrer que je n'aurai » jamais d'autre deſſein ni volonté que » de lui rendre très-humble ſervice. » Le Roi s'étant découvert, répondit en lui mettant le bras ſur l'épaule : » Mon » Frere, j'étois en impatience de vous » voir. » M M. de Vendôme accompagnerent enſuite le Roi à ſon ſouper. Il leur adreſſa pluſieurs fois la parole, & entr'autres il dit au Duc : » Mon Frere, » voulez-vous venir demain à la chaſſe » avec moi du côté d'Amboiſe ? Sire, ré- » partit M. de Vendôme, je ferai ce que

tre Majeſté me commandera ; mais
uis venu en poſte & ſuis fatigué.
vois bien, répliqua le Roi, ce que
t, mon Frere ; vous voulez voir vos
is, je vous laiſſerai faire vos viſi-
. » Le ſurlendemain à deux heures
; minuit, les deux freres furent arrê-
t conduits au Château d'Amboiſe,
on les transféra au Bois de Vincen-
On raconte que lorſque du Hallier
Marquis de Maulny leur annon-
it qu'ils étoient priſonniers, M. de
dôme dit au Grand-Prieur : « He bien,
on frere, n'avois-je pas raiſon de
is dire en Bretagne que l'on nous
êteroit ? Je voudrois être mort, &
e vous y fuſſiez, lui répondit le
and-Prieur. Je vous avois bien dit,
rit le Duc, que le Château de Blois
oit un lieu fatal pour les Princes. »
e Comte de Chalais qui les aimoit
coup, ſur tout le Grand-Prieur, eut
de regret d'avoir cauſé leur infor-
, qu'il prit le parti d'aller dire à
ſieur, qu'il l'avoit trahi ; & il lui
emanda pardon avec des proteſta-
d'une fidélité inviolable pour l'ave-
Comme il craignoit néanmoins que
ardinal ne vint à s'appercevoir
manœuvre, il feignit de lui être
attaché, & en prit toujours des
actions, de même que s'il eût voulu

continuer de tromper Monſieur.

Juſques-là on avoit aſſez bien réuſſi à rendre le Duc d'Anjou ſuſpect à Louis XIII. mais il falloit encore quelque coup d'éclat, qui pût faire illuſion au Public. Chalais fut donc chargé d'avertir Monſieur qu'on devoit l'arrêter un tel jour, & qu'il avoit tout à craindre, s'il ne prévenoit par une prompte fuite les mauvaiſes intentions de ſes ennemis. On comptoit, en lui donnant ce faux avis, qu'il tenteroit de paſſer dans les pays étrangers, & on l'eût fait priſonnier ſur la route, afin de prouver à toute la France qu'il étoit convaincu d'avoir tramé quelque choſe de ſiniſtre contre le Roi & contre l'Etat. Monſieur ayant évité ce piege dangereux, qui lui fut découvert par Chalais, le Cardinal trop habile pour ſe laiſſer tromper plus longtems, ſoupçonna qu'on le trahiſſoit. Il réſolut de punir Chalais, & chercha les moyens d'envelopper avec lui pluſieurs perſonnes dans ſa vengeance.

Louvigni, fils du Comte de Grammont, commença la tragédie. Depuis pluſieurs années il étoit lié avec Chalais, & quoiqu'ils aimaſſent tous deux Madame de Chevreuſe (*a*), cette con-

(*a*) Fille du Duc de Montbaſon, laquelle après la mort du Connétable de Luines, épouſa

currence n'avoit point encore altéré leur amitié. Mais ſoit que la jalouſie s'en mêlât dans la ſuite, ſoit que Louvigni ſe fût laiſſé gagner par les ennemis de Chalais, il changea tout d'un coup à ſon égard, & l'accuſa de lui avoir dit en confidence, qu'il vouloit attenter à la vie du Roi, & que Monſieur devoit ſe trouver à la porte du cabinet de Sa Majeſté, pour ſoutenir & autoriſer par ſa préſence cet horrible parricide. Sur la délation de Louvigni, Chalais fut arrêté à Nantes, où le Roi avoit convoqué l'aſſemblée des Etats de Bretagne, & on érigea une Chambre de Juſtice *pour informer des menées & factions très-importantes au Roi, à la dignité de ſa Couronne, & au repos de ſon Etat.*

Anne d'Autriche ſe trouva malheureuſement impliquée dans cette affaire; ce que l'on auroit peine à concevoir, ſi je ne reprenois la choſe de plus loin. Dès les premiéres années du mariage de Louis XIII. il y eut beaucoup de méfintelligence entre les deux Reines, par des difficultés qu'elles ſe firent l'une & l'autre ſur le cérémonial. Quelques Courtiſans avoient inſinué à Anne d'Au-

en ſecondes nôces le Prince de Joinville, qu'on appelloit le Duc de Chevreuſe. Il eſt beaucoup parlé d'elle dans l'Hiſtoire de la Minorité de Louis XIV.

triche, qu'étant Reine régnante, & ſortie d'une Maiſon infiniment ſupérieure à celle de Médicis, le pas & les honneurs lui appartenoient. Le Roi ne le voulut point ſouffrir, & donna toujours la préſéance à la Reine ſa mere. Ces brouilleries domeſtiques furent ſuivies de nouvelles diviſions, adroitement fomentées par ceux qui craignoient que la jeune Reine ne partageât la faveur du Souverain. On tâcha d'inſpirer à Louis XIII. de l'indifférence, de l'averſion même pour ſon épouſe; & on parvint à la rendre ſi ſuſpecte, que lorſqu'il y avoit des momens où ſes charmes & ſa beauté faiſoient impreſſion ſur le cœur de ce Prince, il n'oſoit lui témoigner ſa tendreſſe, de peur de déplaire à la Reine Mere & au Cardinal.

Dans la ſuite Anne d'Autriche accablée de chagrins de toute eſpéce, n'ayant pû diſſimuler ſon reſſentiment contre les auteurs de ſa diſgrace, ceux-ci chercherent quelque moyen de la brouiller irréconciliablement avec le Roi; & ils crurent l'avoir trouvé, en la faiſant ſoupçonner d'intelligence avec Chalais.

Il eſt vrai, dit Madame de Motteville (*a*), que la Reine avoit fait tout

(*a*) Mémoires de Madame de Motteville T. I. p. 29.

ce qu'elle avoit pû pour empêcher le mariage de Monſieur avec la Princeſſe de Montpenſier, & qu'elle employa à ce deſſein le Maréchal d'Ornano, qui étoit ſon ſerviteur; qu'elle le fit, parce qu'elle croyoit que ce mariage, que la Reine Mere vouloit, étoit tout-à-fait contre ſes intérêts, étant certain que cette Princeſſe venant à avoir des enfans, elle qui n'en avoit point ne ſeroit plus conſidérée; & ce fut par ce ſeul endroit que l'on la ſoupçonna d'avoir part à cette intrigue. D'autres m'ont dit, que certains Aſtrologues ayant publié que le Roi ne vivroit pas long-tems, pour embellir l'hiſtoire, on accuſa la Reine d'avoir eu la penſée qu'elle pourroit épouſer Monſieur après la mort du Roi ſon mari, ſi par malheur les étoiles euſſent rendu cette prophétie véritable.

Madame de Motteville ajoûte, que la Reine même lui faiſant un jour le détail de cette triſte avanture, proteſta que quand elle s'étoit ſervie du Maréchal d'Ornano pour empêcher le mariage de Monſieur, elle lui en avoit fait parler par une tierce perſonne, ſans qu'il parût que ce fût de ſa part, ſeulement pour lui montrer qu'il lui feroit plaiſir d'y mettre de l'obſtacle; *& que c'étoit la ſeule intelligence qu'elle eût eue avec les gens de Monſieur.* Quoi qu'il en ſoit, le Cardinal n'i-

gnoroit pas que Chalais aimoit éperdument Madame de Chevreuſe, qui étoit alors favorite de la Reine. Perſuadé que ces deux amans ne pouvoient ſe rien cacher l'un à l'autre, il jugea que ſi la Reine ſçavoit quelque choſe des deſſeins de Monſieur, elle en avoit fait confidence à Madame de Chevreuſe, qui l'auroit enſuite découvert à Chalais. Sur ce fondement, il fit dire à Chalais par des perſonnes de diſtinction, que ſon affaire n'auroit point de ſuites fâcheuſes, pourvû qu'il accuſât la Reine d'être entrée dans le complot de Monſieur; qu'autrement on ne répondoit pas de ſa vie, & que c'étoit l'unique moyen de ſe ſauver. On lui fit auſſi comprendre, que plus il chargeroit Monſieur, plus le Roi ſe croiroit obligé de lui donner des récompenſes proportionnées au ſervice qu'il auroit rendu à ſa Majeſté, en découvrant toutes les circonſtances d'une ſi dangereuſe conſpiration.

Ces artifices eurent tout le ſuccès qu'on en pouvoit eſpérer. Chalais accuſa Monſieur de pluſieurs crimes imaginaires, & ne fit aucune difficulté de dire que la Reine s'étoit oppoſée à ſon mariage. C'étoit principalement ce dernier aveu qu'on vouloit extorquer de Chalais; & il n'eut pas plutôt fait ſa

déclaration, qu'elle fut rapportée au Roi, mais avec des couleurs & des circonſtances ſi odieuſes, *qu'il crut quelques jours*, dit Madame de Motteville, *qu'il avoit épouſé, au lieu d'une Chrétienne, une perſonne infidelle.* [Il la fit venir au Conſeil, où il lui reprocha qu'elle avoit conſpiré contre ſa vie, pour avoir un autre mari. La Reine à qui l'innocence donna des forces, outrée de douleur de cette accuſation, lui parla avec fermeté & une hardieſſe généreuſe, & lui dit, à ce que j'ai ſçu par elle même, qu'elle auroit trop peu gagné au change, pour vouloir ſe noircir d'un crime pour un ſi petit intérêt. Elle reprocha à la Reine ſa belle-mere toutes les perſécutions qu'elle & le Cardinal de Richelieu lui faiſoient avec la hauteur d'une Princeſſe de ſa naiſſance, qui étoit fauſſement accuſée. (*a*)]

Pendant que la famille Royale étoit ainſi diviſée par un Miniſtre qui ne pouvoit ſouffrir de concurrent, Monſieur dont preſque tous les amis étoient alors priſonniers ou exilés, conſentit enfin à épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, & prit le nom de Duc d'Orléans. Lorſque Chalais entendit tirer le canon, & qu'il

(*a*) Mémoires de M. de Motteville, T I. p. 30.

ſçut que c'étoit en réjouiſſance de ce mariage, il croiſa les bras, & regardant le Ciel, *O Cardinal*, s'écria-t-il, *que tu as un puiſſant pouvoir !* On avoit eu la précaution de le faire garder par le ſieur de Lamont, Exempt des Gardes Ecoſſoiſes, homme d'un caractere liant, mais dangereux, & tout propre au perſonnage qu'on lui faiſoit jouer. Sous les dehors trompeurs d'une compaſſion affectée, il s'inſinua ſi bien dans l'eſprit de ſon priſonnier, qu'en lui parlant ſans ceſſe du ſujet de ſa détention, Chalais crut pouvoir donner toute ſa confiance à un homme qui lui paroiſſoit entierement dévoué. L'Exempt étoit relevé par un Garde du Corps, qui faiſoit tomber la converſation ſur la même matiere ; & tels furent les témoins qu'on employa avec Louvigni pour le perdre. Mais leurs dépoſitions, à proprement parler, ne ſervirent qu'à remplir les formalités de la Juſtice : car Chalais comptant toujours ſur les promeſſes qu'on lui avoit faites, dit à ſes Commiſſaires beaucoup plus qu'ils ne lui demandoient ; ce qui les étonna tellement, ſurtout le Procureur-Général du Parlement de Rennes, qu'il n'auroit jamais donné ſes concluſions de mort, s'il n'y eût été forcé par des ordres ſupérieurs. La lecture de l'Arrêt ayant preſque réduit

duit Chalais au déſeſpoir, il fit appeller ſes Juges, & leur détailla tous les moyens qu'on avoit mis en œuvre pour le porter à accuſer des perſonnes innocentes, & nommément Monſieur, à qui la plus déteſtable calomnie ſuppoſoit d'horribles deſſeins, pour le noircir dans l'eſprit de Sa Majeſté.

Cette déclaration d'un homme qui alloit mourir, étoit une preuve preſque déciſive de l'innocence du Duc d'Orléans. Ses principaux Officiers jugerent néanmoins qu'il manqueroit quelque choſe à la juſtification de leur Maître, ſi l'on ne démontroit avant la mort de Chalais la fauſſeté des accuſations de Louvigni. Ils demanderent avec inſtance qu'on les interrogeât tous deux par devant la Cour; précaution très-ſage, & qui couvrit de honte les ennemis de Monſieur. Car Louvigni fut ſi troublé en préſence des Juges & de M. le Garde des Sceaux qui préſidoit, qu'il ne put articuler autre choſe, ſinon qu'étant à la chaſſe derriere un buiſſon, il avoit ouï dire à des inconnus vêtus de gris ce qu'il avoit rapporté au Duc de Rets & à d'autres Seigneurs de la Cour contre le Duc d'Orléans.

On a vû ci-deſſus avec quelle force la Reine ſe défendit en plein Conſeil d'être entrée dans le complot de Cha-

lais. *Mais comme ſon reſſentiment*, dit Madame de Motteville, (a) *ne l'avoit pas entierement juſtifiée à l'égard du Roi & du Public*, Dieu permit que Chalais ſe voyant ſur l'échaffaut, trompé par le Miniſtre, ſe repentit d'avoir laiſſé entendre des choſes qui de ſoi n'étant point blâmables, pouvoient néanmoins étant mal expliquées devenir dangereuſes. Il pria ſon Confeſſeur d'aller trouver le Roi, pour lui en dire la verité, & d'aller de ſa part demander pardon à la Reine ; *s'excuſant de ce que le deſir de la vie & la crainte de la mort l'avoient perſuadé avec raiſon qu'il pouvoit dire ce qu'il ſçavoit, puiſqu'il ne ſçavoit rien d'elle qui pût déplaire au Roi.* La mere de Chalais, fille du Maréchal de Monluc, & qui étoit une Dame très-reſpectable, vint auſſi trouver la Reine pour lui en faire une réparation autentique.

Bien des gens ont prétendu que les déclarations de Chalais devoient lui ſauver la vie. Mais ne ſe trouvoit-il pas convaincu par ſa propre confeſſion d'avoir fait un perſonnage odieux, & qui naturellement ne pouvoit manquer de rendre le Roi & ſon frere irréconciliables ? Il ſe plaignoit d'être la victime de ceux qui n'avoient en vûe que leurs intérêts par-

(a) *Ub. ſupr. p.* 30.

ticuliers. On ſe ſervoit donc de lui, comme d'un eſprit dangereux & capable de tout, lorſqu'on l'animoit par l'eſpoir des récompenſes. Quelques motifs qu'on lui ſuppoſe, il eſt impoſſible de le diſculper, puiſqu'il confirmoit le Roi dans le ſoupçon que Monſieur s'impatientoit de le voir regner, & qu'en qualité d'héritier préſomptif de la Couronne, il vouloit ſe ſaiſir par avance d'une partie de l'autorité Royale. Je trouve dans des Auteurs contemporains, que lorſque Chalais habilloit Louis XIII. il lui faiſoit des grimaces par derriere, & qu'on en avoit averti Sa Majeſté; que quand le Roi mettoit dans ſes poches quelques lettres de conſéquence, Chalais les prenoit le ſoir, & les communiquoit aux factieux; que lui ayant été permis dans ſa priſon d'écrire au Roi, il ne pouvoit s'empêcher de l'offenſer par ſes lettres; ce qui avoit fait dire à Louis XIII. *Cet homme eſt d'un malicieux naturel.*

Madame de Chalais la mere obtint la permiſſion de voir & de ſolliciter les Juges. Ils ne lui diſſimulerent point que ſon fils étoit reconnu coupable, tant par les dépoſitions des témoins, que par ſon propre aveu. Cette mere déſolée n'ayant plus d'eſpoir qu'en la miſéricorde du Roi, lui préſenta ce Placet

qui eſt touchant & bien tourné.

[Sire, j'avoue que qui vous offenſe, mérite avec les peines temporelles celles de l'autre vie, puiſque vous êtes l'image de Dieu : mais quand il promet pardon à ceux qui le demandent avec une digne repentance, il enſeigne aux Rois comme ils en doivent uſer. Car puiſque les larmes changent les Arrêts du Ciel, les miennes, Sire, n'auront-elles point le pouvoir d'émouvoir votre pitié ? La juſtice eſt un moindre effet de la puiſſance des Rois que la miſéricorde, le punir moins louable que le pardonner. Combien de gens vivent au monde, qui ſeroient ſous la terre avec infamie, ſi votre Majeſté ne leur eût pardonné ? Sire, vous êtes Roi, Pere & Maître de ce miſérable priſonnier. Peut-il être plus méchant que vous n'êtes bon, & plus coupable que vous miſéricordieux ? Ne ſeroit-ce pas vous offenſer, que de ne point eſpérer en votre bonté ? Les meilleurs exemples pour les bons ſont de la pitié : les méchans deviennnnt plus fins, & non pas meilleurs pour les ſupplices d'autrui. Sire, je vous demande, les genoux en terre, la vie de mon fils, & de ne permettre point que celui que j'ai nourri pour votre ſervice, meure pour celui d'un autre ; que cet enfant

que j'ai élevé ſi chérement ſoit, la déſolation de ce peu de jours qui me reſtent; & enfin que celui que j'ai mis au monde me mette au tombeau. Hélas! Sire, que ne mourut-il en naiſſant, ou d'un coup qu'il reçut à Saint Jean, ou en quelqu'autre des périls où il s'eſt trouvé pour votre ſervice, tant à Montauban, Montpellier, qu'autres lieux, ou de la main méme de celui qui nous a cauſé tant de déplaiſir! Ayez pitié de lui, Sire; ſon ingratitude paſſée rendra votre miſéricorde plus recommandable: je vous l'ai donné à huit ans, petit-fils du Maréchal de Monluc, & du Préſident Janin par alliance. Les ſiens vous ſervent tous les jours, qui n'oſent ſe jetter à vos pieds de peur de vous déplaire, ne laiſſant pas de demander en toute humilité & révérence les larmes à l'œil avec moi la vie de ce miſérable; ſoit qu'il la doive achever dans une priſon perpétuelle, ou dans les armées étrangeres en vous faiſant ſervice. Ainſi votre Majeſté peut délivrer les ſiens de l'infamie & de la perte, ſatisfaire à votre juſtice, & relever votre clémence, nous obligeant de plus en plus à louer votre bénignité, & prier Dieu continuellement pour la ſanté & proſpérité de votre Perſonne, & moi particulierement qui ſuis Votre très-humble

& très-obéiſſante Sujette & Servante, DE MONLUC.]

Madame de Chalais fut enſuite ſe jetter aux pieds de la Reine-Mere, & la ſupplia de ſauver la vie à ſon fils. « Je » ſuis mere auſſi bien que vous, *lui dit* » *Marie de Médicis*; mais vous êtes mere » d'un fils qui a voulu me faire perdre » les miens. Votre fils a voulu diviſer » mes enfans : il eſt en Juſtice, le Roi » mon fils me la doit, & à ſon Etat; » après quoi elle lui tourna le dos. Tout ce que l'on put obtenir du Roi, ce furent des *Lettres Patentes portant modération de l'Arrêt de mort* rendu contre Chalais le 18 d'Août 1626. Sa Majeſté déclaroit qu'*Inclinant à la très-humble priere de la Dame de Chalais, & ayant égard à ſa vertu & piété*, de même qu'aux ſupplications des parens de Chalais, Elle lui remettoit *la peine portant que ſa tête après l'exécution ſeroit miſe ſur une pique, ſon corps en quatre quartiers ſur quatre potences aux quatre principales avenues de la Ville de Nantes, ſa poſtérité ignoble & roturiere, & déchue de tous privileges de Nobleſſe, & lui appliqué à la queſtion avant qu'être exécuté.*

Chalais n'eſpérant plus rien, parut entiérement changé aux approches du ſupplice. Il ceſſa d'invectiver contre les Auteurs de ſon infortune : il fit paroître

un extrême repentir de ſes égaremens, & édifia tout le monde par la maniere Chrétienne dont il ſe diſpoſa à la mort. Ses amis crurent qu'en faiſant différer l'exécution, on pourroit obtenir ſa grace; ils intimiderent tellement le bourreau de la Cour & celui de Nantes, que l'un & l'autre prirent la fuite. Un Artiſan qui devoit être pendu trois jours après, s'offrit pour faire la fonction d'exécuteur, & s'en acquitta très-mal; car Chalais reçut trente-quatre coups avant que ſa tête fût ſéparée de ſon corps. Quelques-uns de ſes ennemis en prirent occaſion de faire les vers ſuivans.

Grand Dieu, quels ſont tes jugemens!
Le glaive faut * à la Juſtice,
Le Bourreau défaut au ſupplice,
Le Criminel eſt ſans tourmens.
Mais, Chétif, tu n'en es pas quitte:
Ce trait de juſtice eſt caché;
L'Arrêt dit qu'on te décapite,
Et Dieu veut que tu ſois haché.

La mort de Chalais me donnera lieu de placer ici quelques Réflexions, qui peuvent contribuer à éclaircir l'Hiſtoire de ce tems-là. On croit communément que c'eſt dans les Ouvrages publiés

* *Faut*, c'eſt-à-dire, manque.

pour la défenſe de la Reine Mere & du Duc d'Orléans, qu'il faut chercher la vérité, entiérement obſcurcie, dit-on, par des Hiſtoriens flatteurs & livrés au Cardinal de Richelieu. J'oſe aſſûrer que rien n'eſt plus faux ni plus abſurde qu'une pareille opinion. Qu'on examine ces Apologies ſi vantées; les perſonnes les moins prévenues en faveur du Cardinal Miniſtre jugeront que le plus ſouvent on n'y a pas même gardé la vrai-ſemblance.

Ce qui a fait le plus d'honneur à ce grand homme, c'eſt le deſſein qu'il forma d'abbaiſſer la Maiſon d'Autriche, qui marchoit alors à grands pas vers la Monarchie univerſelle. Il en traça le plan dès la premiere année de ſon Miniſtere, & il ne le perdit jamais de vûe. Parmi les obſtacles qu'il eut à ſurmonter, un des principaux ſans contredit venoit des P. Réformés, qui compoſoient un puiſſant parti, dont il appréhendoit avec raiſon les inquiétudes & les mouvemens. C'eût été une grande imprudence, que de s'engager dans une guerre étrangere, tant que l'intérieur du Royaume ne ſeroit point paiſible & ſoumis. Il réſolut donc de commencer par abbattre les Proteſtans, & toute difficile qu'étoit cette entrepriſe, il en vint à bout. Voilà des raiſons d'Etat & de

Politique, qui ſe préſentent naturellement; mais elles ont paru aux ennemis du Cardinal trop communes & trop peu miſtérieuſes. Il aimoit les Huguenots, diſent avec un grand air de confiance les Apologiſtes de la Reine Mere, & peut-être ſe ſeroit-il oppoſé au ſiége de la Rochelle, *s'il n'eût été piqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckingham, pour des ſujets que la prudence nous fait taire* (*a*). Je ne ferai point de commentaire ſur ces paroles, dont l'explication ſe trouve dans les *Mémoires* de Madame de Motteville (*b*) & ailleurs. Mais il y a de l'extravagance, de vouloir attribuer à ces idées Romaneſques du Cardinal la priſe de la Rochelle, qui n'étoit qu'une ſuite de la guerre commencée depuis pluſieurs années contre les Huguenots toujours prêts à s'unir aux mécontens, & devenus trop redoutables par la facilité qu'ils avoient d'introduire l'ennemi dans le cœur de l'Etat.

Une autre preuve que l'on donne de ce penchant du Cardinal pour les P. Réformés, & de ſon averſion ſecrette pour la Religion Catholique, c'eſt qu'il

(*a*) Voy. le Recueil pour la Défenſe de la Reine Mere, par l'Abbé de Morgues, T. II. p. 17. Edit. in 8°.

(*b*) T. I. p. 17.

fut toujours d'intelligence avec les Princes Proteſtans d'Allemagne & le Grand Guſtave. Quel raiſonnement ! Lorſque François I. emprunta le ſecours des Turcs, pour réſiſter à l'ambition déméſurée de Charle-Quint, toute l'Europe retentit des plaintes de l'Empereur contre la France, qui, ſelon lui, venoit de ſe rendre Mahométane par cette union avec la Cour de Conſtantinople. Nos Ecrivains juſtifierent la conduite de François I. Je voudrois donc bien ſçavoir ſur quel fondement on a pû décider, que ce qui paroiſſoit alors légitime & permis, étoit devenu criminel ſous le Régne de Louis le Juſte ? Dans ces deux occaſions, il s'agiſſoit d'affoiblir la Maiſon d'Autriche, dont les proſpérités continuelles devoient allarmer tous les Souverains. Le Cardinal lui ſuſcita ſécrettement des ennemis, & il ligua contre elle tous ceux qui pouvoient prendre de l'ombrage ou de la jalouſie de ſa puiſſance formidable, tandis qu'il ſe préparoit à l'attaquer avec plus de vigueur & de ſûreté. Les Ecrivains que je réfute, ne pouvant nier que cette politique n'eût très-bien réuſſi, ont mieux aimé en attribuer le ſuccès au hazard & au caprice de la fortune, que d'en faire honneur à l'habileté du Cardinal. Ses vûes, diſent-ils, étoient aſſez

bornées ; & il formoit légerement de vaſtes deſſeins, qu'il n'avoit pas la force d'exécuter. Tout le monde jugera au contraire, que Richelieu avoit une dextérité merveilleuſe à débrouiller les affaires les plus difficiles, des reſſources infinies pour aſſûrer la réuſſite de ſes projets ; & que rien n'étoit au-deſſus de ſa capacité dans la politique & dans l'adminiſtration de l'Etat.

En effet, c'eſt à lui que la Maiſon de Bourbon fut redevable de ce haut dégré de puiſſance, où elle ſe trouva ſous Louis XIV. & pour l'amener inſenſiblement à ce période de grandeur, n'eut-il pas à vaincre toutes ſortes de difficultés ? Les Finances étoient ou épuiſées, ou mal adminiſtrées ; le Roi n'avoit point de troupes aguerries & diſciplinées ; les Princes & les Grands reſpectoient peu l'autorité Royale, & ſe comportoient en Souverains : de plus les Calviniſtes formoient un parti, qu'on ne pouvoit, ce ſemble, choquer impunément. Le Cardinal réſolut néanmoins de remplir les coffres du Roi, de réduire les troupes à la diſcipline militaire, d'humilier les Grands du Royaume, & de ſubjuguer les P. Réformés ; & il eut le bonheur & la gloire de réuſſir dans un projet ſi bien médité, & qui ne pouvoit être conçu que par un eſprit

comme le ſien. D'ailleurs il aimoit les Sciences & les Belles-Lettres, & en favoriſa beaucoup les progrès. Il protégeoit les Sçavans, & ne laiſſoit point le mérite ſans récompenſe. Sous ſon Miniſtere fleurirent l'Eloquence, la Poëſie, la Critique; & on vit naître alors cette foule de beaux eſprits, qui ont fait tant d'honneur à la France.

Les ennemis du Cardinal, après avoir ravalé la gloire de ſon adminiſtration, la profondeur de ſon génie & la vaſte étendue de ſes lumieres, l'ont encore dépeint comme un homme qui ſacrifioit tout à ſon ambition. On lui a imputé tous les vices imaginables; & par une application très-indécente de l'Ecriture Sainte, on a dit de lui, *Si erit malum in Civitate quod Dominus non fecerit* *? C'eſt peu d'avoir écrit cent fois qu'il vouloit s'emparer de la Couronne, projet, dit-on, évidemment prouvé, tant par le nombre de charges & de dignités qu'il accumula ſur ſa tête, que par les perſécutions qu'il fit ſouffrir à la Reine Mere, à Monſieur, aux Princes du Sang, en un mot à tous ceux qui refuſoient de plier le genou devant lui. On a même voulu le rendre reſponſable de toutes les morts précipitées, ou dont la cauſe

* Amos, III. 6.

étoit inconnue ; & parmi le grand nombre de victimes, on compte le Duc de Savoye, le Marquis Spinola, le Général Colatte, la Princeſſe de Conti, la premiere Ducheſſe d'Orléans, le Maréchal d'Ornano, le Grand-Prieur de Vendôme, le Cardinal de Berule, l'Evêque de Mande, le Duc de Puilaurens, &c.

Je n'ai garde d'oppoſer aux Ecrivains ennemis jurés du Cardinal le témoignage de ſes flatteurs, qui lui ont donné toutes les vertus ſans aucun mélange d'imperfections. Rarement on trouve des Miniſtres de la trempe du Cardinal d'Amboiſe. Pour ne point trahir la vérité de l'Hiſtoire, il faut prendre ici un juſte tempérament ; & peut-être n'en ſerons-nous pas trop éloignés, ſi nous ſuppoſons, que dans tout ce que la haine ou l'intérêt ont fait dire du Cardinal de Richelieu, il y a eu beaucoup d'excès de part & d'autre. Sur ce principe, je ne diſſimulerai point qu'il joignoit quelques défauts à de grandes vertus. L'ambition étoit ſon caractere dominant, & l'on peut dire qu'elle régla preſque toutes ſes démarches. Plus eſtimé que chéri du Roi, qui connoiſſoit l'étendue & la ſupériorité de ſon génie, devenu néceſſaire par les importans ſervices qu'il rendoit à l'Etat, il eut toujours la précaution d'écarter

comme le ſien. D'a… qui pouvoient
Sciences & les Bel… : lui la faveur
voriſa beaucoup… in. On vit
geoit les Sçava… 's Prince
mérite ſans ré… ume,
tere fleurir… tra
la Critique… M
foule de …
d'honn… crêts à ceux de
Les… l'autorité du Roi
rav… te de ſa fortune, qu'il
la … Louis XIII. ne pouvoit
… on Miniſtre, ſans ôter à la
… ſon principal appui. Il eſt vrai
pour ſe maintenir dans ſon poſte,
le Cardinal eut recours à des expédiens
ſouvent repréhenſibles, & quelque-
fois odieux. On ne lui pardonnera ja-
mais d'avoir réduit la Reine Mere ſa
bienfaictrice à la triſte néceſſité de ne
pouvoir trouver une retraite aſſûrée,
quoique ſon fils & ſes deux gendres
(a) fuſſent les trois plus puiſſans Rois de
l'Europe; mais en paſſant condamna-
tion lá-deſſus, on doit par le même eſ-
prit d'impartialité regarder comme des
calomnies les reproches que l'on a faits
au Cardinal d'avoir ſourdement abregé
la vie de ceux qui pouvoient mettre ob-
ſtacle à ſes deſſeins. Les preuves d'un

(a) Le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre.

crime auſſi atroce d... plus de ſû-
...ires que le jour. ... gens en-
... à des ſoupçon ... crainte de
... bruits pc ... t trop
... ondem ... u'on
... un ... lac
... rorçois ; ...
... Guillaume avec la Prin...
... aux Champs Eliſées ; le Maréchal
d'Ornano Martyr d'Etat ; l'Eſprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Eſprit malheureux du Cardinal de Richelieu, &c. Je ne mets point au rang de ces affreux libelles le Manifeſte ou *Lettre écrite au Roi par Monſieur, & par lui envoyée à Meſſieurs du Parlement pour la préſenter à Sa Majeſté* (*a*). Dans cette lettre qu'on attribue au Préſident le Coigneux, & qui fut admirée de toute l'Europe, Monſieur parlant du Maréchal d'Ornano, du Grand-Prieur de Vendôme, & d'un nommé Fencan, morts en priſon, dit au Roi ſon frere : [Le bon Pere Joſeph (*b*)..... publie par-tout

(*a*) Elle eſt datée de Nancy le 30 Mai 1631.

(*b*) Louis XIII. ſollicita long-tems, mais en vain le Chapeau pour le P. Joſeph. On prétend, dit un Ecrivain très-eſtimé, que le Cardinal de Richelieu traverſa ſous main la concluſion de cette affaire, aimant beaucoup mieux que le P. Joſeph lui ſervît de Sécretaire & de Commis,

adroitement tous ceux qui pouvoient diſputer, ou partager avec lui la faveur & la confiance du Souverain. On vit la Reine Mere, Monſieur, les Princes du Sang, les Grands du Royaume, toute la France, pour ainſi dire, travailler ſucceſſivement à l'exclure du Miniſtere. Les cabales multipliées furent inutiles. Il ſçut ſi bien unir ſes intérêts à ceux de ſon Maître, & rendre l'autorité du Roi même ſi dépendante de ſa fortune, qu'il ſembloit que Louis XIII. ne pouvoit éloigner ſon Miniſtre, ſans ôter à la France ſon principal appui. Il eſt vrai que pour ſe maintenir dans ſon poſte, le Cardinal eut recours à des expédiens ſouvent repréhenſibles, & quelquefois odieux. On ne lui pardonnera jamais d'avoir réduit la Reine Mere ſa bienfaictrice à la triſte néceſſité de ne pouvoir trouver une retraite aſſûrée, quoique ſon fils & ſes deux gendres (a) fuſſent les trois plus puiſſans Rois de l'Europe; mais en paſſant condamnation lá-deſſus, on doit par le même eſprit d'impartialité regarder comme des calomnies les reproches que l'on a faits au Cardinal d'avoir ſourdement abregé la vie de ceux qui pouvoient mettre obſtacle à ſes deſſeins. Les preuves d'un

(a) Le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre

crime auſſi atroce devroient être plus claires que le jour. Cependant tout ſe réduit à des ſoupçons, à des conjectures, à des bruits populaires ; & c'eſt ſur de pareils fondemens qu'on a tâché de le noircir dans une infinité de piéces Satyriques, tels que ſont, par exemple, *le Catholicon François ; la Converſation de Maître Guillaume avec la Princeſſe de Conti aux Champs Eliſées ; le Maréchal d'Ornano Martyr d'Etat ; l'Eſprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Eſprit malheureux du Cardinal de Richelieu*, &c. Je ne mets point au rang de ces affreux libelles le Manifeſte ou *Lettre écrite au Roi par Monſieur, & par lui envoyée à Meſſieurs du Parlement pour la préſenter à Sa Majeſté* (*a*). Dans cette lettre qu'on attribue au Préſident le Coigneux, & qui fut admirée de toute l'Europe, Monſieur parlant du Maréchal d'Ornano, du Grand-Prieur de Vendôme, & d'un nommé Fencan, morts en priſon, dit au Roi ſon frere : [Le bon Pere Joſeph (*b*) ..... publie par-tout

(*a*) Elle eſt datée de Nancy le 30 Mai 1631.

(*b*) Louis XIII. ſollicita long-tems, mais en vain le Chapeau pour le P. Joſeph. On prétend, dit un Ecrivain très-eſtimé, que le Cardinal de Richelieu traverſa ſous main la concluſion de cette affaire, aimant beaucoup mieux que le P. Joſeph lui ſervît de Sécretaire & de Commis,

que le Cardinal de Richelieu a des révélations du Ciel, & par ce moyen qu'il voit les deſſeins de Dieu ſur la France & les choſes futures ſur la terre. Tout le monde croit aſſez qu'il a ſçu à point nommé la fin de ceux dont je viens de parler préſentement & de quelques autres ſemblables; & pour cela qu'il n'a pas eu beſoin de conſulter les deſtinées. Dieu nous garde un jour vous & moi de ces Prophétes.] Il n'a pas tenu à l'Auteur de la lettre qu'on ne crût le Cardinal coupable de la mort de pluſieurs perſonnes renfermées à la Baſtille ou au Bois de Vincennes; mais ces paroles, *Tout le monde croit aſſez*, prouvent évidemment qu'il lui étoit impoſſible de prouver ſon accuſation.

Les plaintes que l'on a faites de l'humeur cruelle & vindicative du Cardinal, peuvent de même ſe réduire à leur juſte valeur, ſi l'on avoue qu'il étoit preſque naturellement dur & inflexible. Toujours attentif à réprimer les factions qui pouvoient ou lui être contraires, ou troubler le repos de l'Etat, il employoit la rigueur, & n'oſoit hazarder la clémence, ſoit qu'elle fût contre ſon ca-

que de le voir ſon Collegue dans la Pourpre, & devenir peut-etre ſon Concurrent dans le Miniſtere. *Mémoires* du P. d'Avrigni *pour l'Hiſtoire Eccléſiaſt.* T. II. p. 132.

ractere, soit qu'il y trouvât plus de sûreté. Le mal est que bien des gens entroient dans ses vûes, par la crainte de devenir suspects, s'ils penchoient trop vers la douceur. Lorsqu'il voulut qu'on fît le procès au Maréchal de Marillac comme coupable de concussion & de péculat, de 23 Juges, dix alloient à l'absoudre, ou à lui imposer des peines si légeres, que ces peines mêmes valoient une absolution. Mais les autres Juges opinerent à la mort. Le Cardinal sentit bien que l'Arrêt étoit trop rigoureux; & lorsque les Commissaires vinrent lui faire leur rapport, on prétend qu'il leur dit: » Messieurs, il faut avouer que Dieu donne aux Magistrats des lumieres qu'il » n'accorde pas aux autres, puisque vous » avez condamné M. de Marillac à la » mort. Je ne croyois pas que ses actions méritassent un si rude châtiment.» En effet, la mémoire du Maréchal fut rétablie après la mort du Cardinal de Richelieu; & comme l'observe M. l'Abbé Lenglet, (a) *Sa famille a toujours été depuis dans une grande considération d'honneur & de probité.*

Le Duc de Montmorency ne fut pas traité moins sévérement, quoiqu'avec cette différence, qu'il n'étoit pas inno-

(a) Meth. pour étudier l'Histoire, T. VIII. p. 1092.

cent ſelon les loix du Royaume. Pa
ſan déclaré de M. le Duc d'Orleans
qui il s'engagea de livrer la provinc
Languedoc, il eut le malheur de
meurer priſonnier au combat de Caſ
naudary; le Parlement de Toulouſe
fit ſon procès, & le condamna à pe
la tête, comme ayant été pris les ar
à la main contre le Roi. Toute la Fr
ce fut touchée de l'infortune de ce je
Duc, dont la valeur, la capaci
l'eſprit & les agrémens faiſoient un
ros accompli. On eſt perſuadé qu
Roi, naturellement bon & porté
clémence, auroit accordé ſa grace,
toute la Cour lui demandoit les lar
aux yeux. Mais dans un Conſeil
la choſe fut miſe en déliberation
Cardinal ſans s'expliquer ouvertem
donna aſſez à comprendre qu'il fa
un exemple de ſévérité pour cont
les Grands-Seigneurs du Royaume.
Conſeil, qui preſſentit que le Card
avoit déja mis le Roi dans ſon ſe
ment, opina auſſi dans le même ef
Louis XIII, fut inexorable, & il n'y
preſque perſonne qui n'accompagn
regrets & de pleurs la mort du Du
Montmorency, ou qui ne plaignît
triſte deſtinée.

Michel le Vaſſor (*a*) ſoûtient qu

(*a*) Hiſt. du Regne de Louis XIII. T.
ſur l'an 1632.

condamnation de ce Duc étoit injuſte, *& contre les loix divines & humaines.* Le rang qu'il tenoit dans le Royaume l'engageoit, dit-il, à s'oppoſer à la tyrannie du Cardinal, & à prendre les armes pour défendre le Duc d'Orleans opprimé par un Miniſtre ambitieux. Des maximes de cette eſpece ſeroient capables de bouleverſer tous les Etats, puiſqu'elles autoriſent la priſe d'armes contre les Souverains, ſous le ſpécieux prétexte des défauts du Gouvernement. Ce langage ne me ſurprend point dans un Ecrivain, qui prêche partout la ſédition & la révolte; qui dit que les habitans de la Rochelle furent *les derniers des François*, comme Caſſius & Brutus furent les derniers des Romains, parce qu'ils étoient les derniers ſoutiens de la liberté mourante. L'Apologiſte des Rochelois rébelles a dû en conſéquence peindre ſous les couleurs les plus noires le deſtructeur du boulevard des P. Réformés. Et comment auroit-il épargné le Cardinal de Richelieu, puiſque ſa compilation eſt moins l'Hiſtoire de Louis XIII. que la Satyre de tout le genre humain? On applique à Michel le Vaſſor ce que Deſpréaux a dit de Juvénal: *Ses Ouvrages ſont pleins d'affreuſes vérités.* Diſons mieux: les Ecrits du Satyrique moderne, devenu proſélite en Hollan-

de, ſont remplis de calomnies répandues indifféremment ſur toutes ſortes de perſonnes depuis le ſceptre juſqu'à la houlette. Ce n'eſt point un Hiſtorien, qui par des réflexions placées à propos enſeigne à déteſter le vice & à reſpecter la vertu ; c'eſt un Déclamateur en furie, qui ſe piquant de ſçavoir analyſer le cœur humain, rompt ſans ceſſe le fil de ſon diſcours, pour vous faire eſſuyer l'ennui de ſes froids & déteſtables raiſonnemens. Montagne dit quelque part: *Donnez-moi la plus belle action du monde, je vous ferai voir qu'elle peut avoir eu cinquante méchans motifs.* Voilà préciſément le caractere de Michel le Vaſſor. S'il trouve dans la conduite de ſon prochain quelque choſe d'équivoque ou même d'indifférent, il le tourne de tous les côtés, juſqu'à ce qu'il puiſſe le rendre mauvais & criminel. Si une action par elle même ſemble bonne, vertueuſe, équitable, ce n'eſt à ſon gré que le vice, qui ſe cache ſous un faux extérieur de modeſtie & de religion. Le Vaſſor ne voit partout que des fourbes, des hypocrites, des ſcélérats : d'ailleurs ſon Hiſtoire eſt écrite d'un ſtyle dur, peu correct ; elle eſt diffuſe, languiſſante & ennuyeuſe à l'excès.

Triſtis & ignavi pleniſſima frigoris, & que
Igne vacet ſemper, caligine ſemper abundet.

ARTICLE XCIII.

Recueil des principaux endroits du Livre intitulé, la Vie des Trois Maries.

LE Roman des Trois Maries, en rithme Françoiſe, fut compoſé vers le milieu du XIV ſiécle, par *Religieuſe perſonne Frere Jean Venette de l'Ordre des Carmes, natif du pays de Picardie vers Compiegne, d'une petite Ville nommée Venette, dont il porte le ſurnom* (*a*). Cet Ouvrage, dont un habile Académicien, M. de la Curne de Sainte Palaye, a donné une Notice très-curieuſe (*b*), eſt reſté manuſcrit; mais heureuſement pour les Amateurs de Romans de ſpiritualité, il a été mis en proſe par Jean Droyn ou Drouïn, natif d'Amiens, *Bachelier en loix & en décret*; & connu par quelques autres Traductions. Son Hiſtoire des trois Maries a été imprimée à Paris chez Nicolas Bonfons, & à Rouen en 1511. in-4°. Je ne connois point ces deux Editions. La

(*a*) Prologue de la Vie des trois Maries.

(*b*) Voy. Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, & Biblioth. Franç. de M. l'Abbé Goujet, T. IX. p. 146.

mienne eſt in-8°. en caracteres Romains, pag. 254. mais je ne puis marquer ni le lieu, ni la date, parce que le frontiſpice manque. On lit ces mots à la fin du volume : *Cy finiſt la Vie des trois Maries, de leur mere, de leurs maris, & de leurs enfans, corrigée par un vénérable Docteur en Théologie*; d'où je conjecture que quelque Docteur anonyme a fait des changemens dans cette Edition, qui paroit beaucoup plus récente que les deux dont parle M. de la Curne.

Le Poëme, ou pour mieux dire la proſe rimée de Jean Venette, eſt d'environ quarante mille vers. Jean Drouïn l'a abregé, & des deux livres n'en a fait qu'un ſeul, auquel il a ajoûté ce qu'il a voulu. Ses additions ſont diſtinguées du texte original par des notes qui déſignent quand c'eſt l'Auteur qui parle, ou bien le *Tranſlateur*. Dans le 181. & dernier chapitre, Drouïn marque qu'il acheva ſa Traduction un jeudi matin huitiéme jour du mois de Mai 1505. Il remercie Dieu de lui avoir donné le tems de *tranſlater ce livre de rithme en proſe*; & proteſte qu'il ne l'a pas fait *par arrogance, ni en voulant corriger la rime, ni dire qu'elle ne ſoit bonne*, mais ſeulement *afin que les pauvres gens imbécilles & rudes d'entendement l'entendent mieux*. Du reſte, tout l'ouvrage eſt écrit

avec tant de naïveté, on y trouve des idées ſi rares & même ſi comiques, qu'il eſt à propos d'en faire un Extrait un peu étendu, & qui vraiſemblablement n'amuſera pas moins que celui que j'ai donné des Sermons de Menot.

Prologue de Jean Venette.

[Moi eſtant à Paris en notre Convent des Carmes (*ſitué dans la place Maubert*) un mien amy me diſt : Amy, conſidérant que vous êtes rendu en ce beau Convent des Carmes, je vous prie de faire quelque choſe agréable à Dieu, & à ſa Mere, & profitable à votre ame : car vous avez la ſcience de ce faire. C'eſt que vous faites (*vous faſſiez*) l'hiſtoire des trois Maries, qui furent filles de ſaincte Anne. Quand j'entendy la matiere, je lui accordaÿ ſa requeſte, priant Dieu qu'il me vouluſt donner la grace de bien faire ceſte œuvre. Lors je prins à tranſlater de divers livres, & puis je le mis tout en rithme le mieux que je peux ſans y rien mettre que la pure vérité : car en mon commencement je prétens me fonder ſur la ſainte Bible, afin qu'on puiſſe ſçavoir de quelle génération furent les trois Maries. Après je parleray ſelon leurs vies, & de leurs enfans ent qu'il touche à ma matiere, & traicta

juſqu'à la mort, avec aucuns miracles par elles faits après leur trépas. Pour ce je prie à tous en général qu'il leur plaiſe me pardonner, ſi j'ay erré en aucun paſſage, qu'il leur plaiſe de le corriger, & ils me feront plaiſir. S'il plaiſt auſſi aux lecteurs & auditeurs de cette mienne œuvre, ils prieront Dieu pour moi.]

Jean Venette a eu ſoin d'avertir qu'il n'a rien mis dans ſon livre que la pure vérité. Mais c'eſt apparemment par une licence Poëtique qu'il s'eſt exprimé de la ſorte: car outre qu'il a puiſé dans des ſources fabuleuſes, comme l'Hiſtoire Scholaſtique, la Légende abregée, la Vie de ſaint Brandin, & pluſieurs autres de même eſpece, il a encore mis en œuvre tout ce que ſon imagination Romaneſque a pû lui fournir de plus propre à amuſer pieuſement les Fidéles, qui étoient alors d'une extrême ſimplicité.

Commençons par donner une idée de la maniere dont il brode les Hiſtoires de l'Ancien Teſtament. Après un petit préambule ſur la création & la chute du premier homme, & ſur l'alliance que Dieu contracta avec Abraham, de qui devoit ſortir *tout le lignage* de J. C. de même que les trois Maries, c'eſt-à-dire, la ſainte Vierge, ſes deux ſœurs Marie Cléophé

Cléophé, & Marie Salomé, l'Auteur entre ainſi en matiere.

[Chap. I.] Abraham épouſa une femme fort gracieuſe, qui avoit nom Sarra; mais elle fut long-tems ſans avoir enfans, parquoy elle donna congé à Abraham d'habiter avec ſa ſervante nommée Agar: car elle ne vouloit pas que ſon mari mouruſt ſans nuls hoirs. Lors Abraham accomplit ſa volonté, dont il eut un fils nommé Iſmaël; & de celuy enfant vindrent les Sarrazins. Long-tems après qu'Abraham eut près de cent ans, & Sarra en eut quatre-vingt & dix, il vint viſion à Abraham qu'il fit circonciſion, & il la fit de lui & de ſes gens, & fut obéiſſant à Dieu & s'amenda grandement; puis ils eurent lui & Sarra un beau fils nommé Iſaac, en leur vieilleſſe. Sarra fut fort eſbahie quand elle cogneut qu'elle avoit enfant en ſon ventre, dont elle dit en riant: *Comme ſe pourroit faire qu'un enfant naſquiſt de moi: car mon mari eſt desja vieux, & je m'approche de vieilleſſe?* Quand noſtre Seigneur cogneut que Sarra rioit de ce qu'elle avoit conçu enfant en ſa vieilleſſe, il lui diſt: *Sarra, pourquoy ris tu? car tout ce qu'il me plaiſt je le peux faire, & nul ne peut aller au contraire.* Elle s'excuſa, diſant qu'elle n'avoit pas ry;

mais noſtre Seigneur lui diſt : *Si avez, je le ſçay bien, & ça eſté pour ce que je vous ay promis enfant ; ſçachez qu'aurez un fils & ne ſerez plus brehaine*, (ſtérile) *c'eſt mon vouloir.* Adonc ſe partit noſtre Seigneur, & Sarra eut un beau fils, qui fut circoncis par Abraham, & lui fut impoſé le nom d'Iſaac, pour ce que ſa mere rit en ſa conception, &c.]

Dans les IX. chapitres ſuivans, l'Auteur donne à ſa façon un abregé de l'Hiſtoire des Juifs juſques-à la captivité de Babylone. Il parle en détail du ſiege que mit devant Jéruſalem Nabuſardam *le Conneſtable, qui étoit un terrible homme & cruel, à mal faire diligent.* La Ville fut priſe & ſaccagée. Nabuchodonoſor de retour à Babylone donna un grand diſner à ſes Barons, où il étoit placé *en ſon grand throſne.* [Ainſi qu'ils étoient aſſis à table beuvans aux hanaps (*coupes*) & vaiſſeaux qu'ils avoient apportez du temple de Jéruſalem, leſquels étoient en un lieu qui s'appelloit *Sancta Sanctorum*, ils envoyerent querir Sedechiel (Roi des Juifs) lequel eſtoit en priſon, & avec lui un chantre du temple ; ils ne chantoient pas : car ils eſtoient en grand peine ; & Nabuchodonoſor les fit chanter devant lui au diſner pour ſe delecter, puis les fit boire après qu'ils eurent chanté ;

nais il donna à Sedechiel un merveil-
eux breuvage devant tous les aſſiſtans.
Sedechiel qui point ne ſe doutoit du
aict, beut le breuvage, & incontи-
nent le ventre lui attendrit & deſtrempa
i fort qu'il jetta tout hors en la ſalle.
Adonc il changea couleur dont les Sei-
gneurs rioient & faiſoient mocqueries,
puis le remenerent en priſon. Le breu-
rage qu'il print luy gaſta tout le corps,
ellement qu'il mourut, lequel fut ho-
norablement mis en terre comme Roy,
lont pluſieurs ploroient amerement.]

La mort du Roi Balthaſar, & le re-
our des Juifs en Judée font le ſujet des
hapitres XI. & XII. après quoi l'Hiſ-
orien donne la Généalogie de Joachim
& de ſainte Anne, *deux perſonnages qui*
n *furent ni Rois ni Comtes, combien*
qu'ils en fuſſent deſcendus, étant de la
ignée d'Abraham & de David. » Joſeph
» qui fut moult ſimple..... & fut l'é-
» poux de la glorieuſe Vierge Marie....
» étoit auſſi du même lignage. On doit
» ſçavoir qu'on faiſoit les mariages du
» ſang Royal au ſang de Prêtres. Anne
» eut une ſœur bien aimée de Dieu, la-
» quelle porta Eliſabeth: elle avoit nom
» Jeſmerie, laquelle étoit deſcendue de
» Oler & de Heliud. De Eliſabeth fu-
» rent fils S. Jean-Baptiſte, duquel le
» chef eſt en Picardie en la ville d'A-

» miens, & ſaint Servais duquel le corps » repoſe au Dioceſe du Liege. Joachim » étoit de Nazareth, & Anne de Be- » thléem près de Jéruſalem. « C'eſt ici que commencent les détails curieux & ſinguliers.

[(*a*) Nous liſons qu'au tems que ſainte Anne fut en aage de marier, on lui donna pour mari Joachim.... il mit tout ſon courage en Dieu, & auſſi fit ſainte Anne ſa femme, & gouvernerent long-tems leur ménage ſagement. Ils départoient leurs biens en bonnes guiſes, c'eſt à ſçavoir à l'Egliſe & aux pauvres gens, & le tiers gardoient pour maintenir leur ménage..... Ils n'eſtoient point abandonnez à péché, & ne retenoient pas le bien d'autrui; de nul ne parloient en mal : ils payoient leurs diſmes juſtement, ils ne demandoient les danſes ni banquets, & n'eſtoient pas auſſi à leurs huis pour quaqueter, ni pour eſtre veus des paſſans. Toute leur dévotion eſtoit en Dieu, & eſtoient remplis d'humilité, ſans orgueil & ſans vice, tellement que jamais ne furent en noiſe. Ils alloient ſouvent au Temple prier Dieu qu'il leur voulſiſt donner lignée & fruict, qui fuſt au ſervice de Dieu. Ils furent enſemble l'eſpace de

(*a*) Chap. XIV.

vingt ans, qu'ils n'eurent nuls enfans, & ce n'eſtoit pas leur faute : parquoy ils eſtoient honteux, parce qu'on diſoit qu'elle étoit brehaine & qu'ils eſtoient hors de l'amour de Dieu ; mais enfin Dieu les viſita, comme vous orrez cy-après.

Bien dévotement alla Joachim au Temple un jour de grande feſte pour faire ſon offrande, par quoy il s'aſſembla avec les gens qui alloient audit Temple ; mais ceux qui avoient eu des enfans deſpriſoient Joachim : car on tenoit maudits tous ceux qui n'avoient nul fruict. Joachim vint au Temple en grande dévotion : le ſervice eſtoit commencé, parquoy il s'advança, & paſſa avec les autres pour faire ſon offrande. Il vouloit offrir un agneau, & comme il eſtoit à deux genoux, le Preſtre refuſa ſon offrande, & fit reculer Joachim, & lui diſt qu'il eſtoit maudit en la Loi pource qu'il n'avoit nul fruict. Lors Joachim fut moult marry en ſon cœur, quand il vit que devant tous on luy fit tel reproche, & s'en retourna plourant tendrement ; il commença à ſe plaindre à noſtre Seigneur : car à autre n'avoit fiance. Quand il vit qu'il eſtoit déjetté, il ſe mit dans un quarré du temple où il fit ſa complainte à noſtre Seigneur : il ne voulut pas ſe départir du temple, juſ-

qu'es-à ce que le ſervice fut faict. Puis il bailla l'agneau à ſon ſerviteur & s'en alla vers l'autel, & couvrit ſon viſage de ſon manteau, puis ſe mit à genoux, & devant qu'il partiſt il fit ſon oraiſon.....] Joachim rappelle ici dans ſa priere la création du monde, le péché d'Adam, & la ſentence portée contre tous les hommes qui devoient être damnez par *le loyal jugement de Dieu*, juſqu'au tems de la naiſſance d'une Vierge qui enfanteroit un bel enfant. » Chacun » s'attend & eſpere d'engendrer ceſte » créature, laquelle ſera ſi digne & ſi » pure qu'elle nous rachetera des peines « de l'enfer: elle n'aura ſa pareille & « menera vie très-ſaincte, parquoy cha» cun l'aimera; elle ſera Royne des » Cieux. Helas, *continue Joachim*, que » feray-je quand je ne ſçay quel chemin » je doy tenir; je doy bien être main» tenant plein de courroux & remply « d'ire; je ne ſçay à quoy il tient: car « ma femme Anne eſt belle & plaiſan» te, elle a beau corps & eſt bien faicte « de tous membres, elle ne ceſſe de » prier Dieu en ſa chambre, priant qu'il » lui veuille envoyer enfans; mais je « voy bien que jamais nous n'aurons nul» fruict. Nous ſommes d'une parenté la» quelle a eu pluſieurs enfans, & Dieu » leur fit promeſſe qu'ils auroient lignée

« qui tiendroit le Royaume en paix : c'eſt
» le vrai Meſſias ; mais il me ſemble
» qu'il viendra encore de nous. Alors
» Joachim ſe print à pleurer en ſoy eſ-
» bahiſſant, & diſt : O Sire Dieu Ado-
» nay, Oſanna Dieu Emmanuel & Dieu
» d'Abraham, helas, qu'ay-je meſprins
» vers vous ny vers les Preſtres de la
» Loy qui m'ont ſi hardiment reprins ?
» J'ay toujours aimé les pauvres gens, &
» leur ay donné de mes biens, & à tous
» ceux de l'Egliſe, & au Temple, & à ceux
» de la Synagogne. Helas, mon Dieu, tu
» ſçais mon courage, parquoy mon Dieu
» veuilles avoir pitié de moy par ta mi-
» ſéricorde, & me veuilles donner ſi bon
» fruict que je le puiſſe mettre à ton
» ſervice, & que je n'aye plus de repro-
» che : car cela me tranſit le cœur ; je
» ſuis deliberé de ne point retourner en
» mon hoſtel, ſi tu ne me donnes con-
» fort. »

[Quand le ſervice fut achevé, Joachim ſe leva & tourcha ſes yeux, & dit à ſon vallet qu'il allaſt en ſa maiſon & qu'il diſt à Anne ſon cas : car il ſçavoit bien qu'elle eſtoit très dolente pour ce qu'on avoit refuſé ſon ſacrifice ; mais qu'elle euſt fiance en Dieu : car je ne retourneray pas en la maiſon, juſques que je ſçauray de vray que Dieu exaucera ma priere, c'eſt à ſçavoir qu'il me don-

ne lignée & à ma femme Anne. Je m'en vas avec mes paſteurs; car ce me ſeroit grand honte & deshonneur de demeurer avec ceux qui m'ont voulu deshonorer. Tu ſalueras Anne ma femme de par moy, & lui diras ce que je t'ay dict, & je croy qu'elle ſera bien marrie quand elle ſçaura ces nouvelles; mais je n'en puis faire autre choſe, Dieu veuille conduire notre affaire. Alors ſon ſerviteur partit de luy, plourant tendrement d'un coſté & Joachim de l'autre; & comme Joachim ſe partit, il commença à ſouſpirer penſant à Anne ſa femme, laquelle vint au devant du ſerviteur toute eſplorée & dolente, & demanda où eſtoit ſon ſeigneur; & le ſerviteur qui rapportoit l'agneau dit en plourant: Dame, n'ayez pas le cœur ſi marry: car mon Seigneur eſt en bon point; nonobſtant il eſt doulent au cœur, pour le reproche qu'on lui a fait, quand on a refuſé l'agneau, parce que vous n'avez nuls enfans..... & luy a été reproché devant chacun, dont il s'en va vers les paſteurs, & dict que jamais ne retournera juſques à ce que Dieu lui faſſe grace de ſçavoir s'il pourra avoir fruict de vous. Pour ce il vous mande par moy que vous priez à Dieu qu'il vous veuille donner lignée, & qu'il lui veuille donner ſigne d'avoir

fruict, afin qu'en bref il puiſſe venir vers vous faire le commandement de Dieu. Adonc ſaincte Anne commença à plourer tendrement, & pria noſtre Seigneur qu'il le voulſiſt exaucer, & qu'il lui envoyaſt telle lignée qu'à ſon ſervice la puſt mettre.

[(*a*) Après cette mélancholie Joachim alla vers les bergiers qui gardoient moutons, brebis, agneaux, vaches, bœufs, pourceaux, & oiſons, & en avoit grande quantité. Il demeura aſſez long-tems avec ſes bergiers en leur maiſon, & faiſoit tousjours ſes prieres & oraiſons à noſtre Seigneur. Quand Dieu veit les œuvres de Joachim ſi humbles & pitoyables, & qu'il eſtoit tousjours en dévotion, il voulut accomplir ſes promeſſes, & luy envoya un meſſagier qui luy dict, qu'il allaſt en ſon hoſtel & qu'il n'euſt nulle honte, mais qu'il allaſt vers ſa femme Anne ; car elle concevroit de luy une fille qui auroit nom Marie : *ceſte fille ne trouvera ſa pareille ; & ſçaches que tu trouveras ta femme à la porte dorée. Je luy vas dire les nouvelles en ſon jardin où elle eſt à préſent.* Joachim fut en grand joye, & ſe mit continent au chemin, en rendant graces à Dieu des bonnes nouvelles qu'il

(*a*) Chap. XVII.

luy avoit pleu réveler. L'Ange s'en alla vers ſaincte Anne qui eſtoit toute deſconfortée, & luy diſt qu'elle allaſt à la porte dorée & qu'elle trouveroit ſon mary, & qu'elle ne plouraſt plus : car Dieu avoit ouï ſa priere & vu ſes aumoſnes, qui les avoit mis hors du reproche qu'on leur avoit fait. Et ſçachez pour vray que vous aurez une fille laquelle aura nom Marie, & ſera Dame & Royne des Anges : jamais Dame ne fut plus digne qu'elle, ce ſera merveille de ſa beauté, & plus de ſa bonté. Elle aura un enfant, & ſi ſera vierge après l'enfantement : car l'enfant ſera vray Dieu ; d'elle ſera choſe merveilleuſe : pour ce Dieu voulut que vous fuſſiez ſi longuement brehayne, comme fut Sarra ; car elle fut nonante ans avec Abraham, devant qu'elle portaſt enfans, puis par le vouloir de Dieu, elle eut Iſaac. D'eux vint une lignée aimée & promiſe, parquoy il ne vous faut pas eſbahir ſi vous n'avez eu lignée. Et afin que me croyez, vous trouverez Joachim à la porte dorée lequel vient vers vous.]

[(a) Ces paroles ouyes, ſaincte Anne ſe miſt en chemin après qu'elle eut rendu graces à Dieu des bonnes nouvelles ; elle mena ſon ſerviteur & ſa ſer-

(a) Chap. XVIII.

vante avec elle, & quand elle fut à la porte dorée elle trouva Joachim lequel s'approcha d'elle, & ſe ſaluerent doucement en plourant tendrement de grand joye. Et pour les bonnes nouvelles que l'Ange leur annonça enſemble rendirent graces à Dieu, & promirent & voüerent que s'ils avoient fruict qu'ils le mettroient au ſervice de Dieu. Puis vindrent en leur maiſon, & firent pluſieurs aumoſnes & œuvres de miſericorde. Par le vouloir de Dieu ils engendrerent une belle fille qui fut nommée Marie, comme l'Ange leur avoit dit, dont ils loüerent Noſtre Seigneur.....]

[(*a*) Honneſtement fut cecte digne Pucelle nourrie de la mammelle, puis quand elle ſçeut aller & parler, on la mena au Temple comme elle eſtoit voüée; & quand elle y fut, le Preſtre qui avoit refuſé l'Offrande de Joachim les appella & leur fit bonne chere. Au Temple avoit quinze degrez, & ainſi que le Preſtre s'approchoit pour la monter, elle monta les degrez toute ſeule & ſans ayde, comme ſi elle euſt dix & neuf ans. Joachim & Saincte Anne monterent après & la preſenterent, & le Preſtre les receut en moult grande ré-

(*a*) Chap. XIX.

verence. Au Temple avoit pluſieurs filles vierges qui apprenoient le ſervice de Dieu, & bonnes doctrines. La Vierge Marie fut au Temple juſques-à ce qu'elle print garde à elle. Adonc Saincte Anne baiſa ſa Fille & Joachim, puis retournerent en leur maiſon, & demeura la Vierge au Temple, puis rendirent graces à Dieu de ce qu'ils avoient fruict.

La Vierge eſtant au Temple ſe maintint ſi humblement, que tous ceux qui la veirent eſtoient eſmerveillez de ſa vie, tant eſtoit ſaincte & dévote: car Dieu lui donna ſi grand grace qu'elle ne penſa jamais à peché, pour choſe qu'elle veit au monde. Elle avoit donné ſa virginité à Dieu, & pour ce que Dieu ſçavoit qu'elle ſeroit ſa Mere, il la garda ſi ſoigneuſement que peché ny vice ne pouvoit eſtre en elle; cent mille Anges la gardoient & ſervoient, & tous les jours la viſitoient. Elle avoit chacun jour viſion divine, par quoy elle n'avoit pas neceſſité de ſervice humain, comme teſmoigne S. Gregoire: car elle avoit du tout determiné de complaire à Dieu, & maintenoit ceſte regle. Elle eſtoit du matin juſques-à Tierce en Oraiſon au Temple, & depuis Tierce juſques-à None elle beſongnoit de ſoye, & depuis None elle venoit

prier en ſa chambre juſques-à l'heure que l'Ange lui apportoit le pain du Ciel que Dieu luy envoyoit, & eſtoit ce dequoy elle vivoit. Sa vie fut ſi très-parfaicte qu'il n'eſt nul homme qui la puiſſe dire, ny parfaictement eſcrire. Toutes ſes compagnes qui eſtoient avec elle l'aimoient de bonne amour : car elle les apprenoit, & corrigeoit doucement ; tant que ſa Maiſtreſſe & tous les Preſtres du Temple s'eſmerveilloient de ſa vie, & ſe diſoient les uns les autres qu'elle devoit eſtre grand Dame : car du tout elle eſtoit donnée à Dieu, & eſtoient ſes œuvres & ſes faicts ſi dignes de loüange, qu'il n'eſt langue humaine qui peuſt racomter ſes faicts.....]

[(*a*) Environ l'aage de trois ans juſques-à quatorze la Vierge fut preſentée au Temple, où elle ſe maintint ſi très-vertueuſement que chacun parloit d'elle en bien. En celuy-temps l'Eveſque fit crier que les pucelles qui eſtoient en aage de marier, s'en allaſſent en la maiſon de leur pere, afin qu'on les mariaſt, parquoy pluſieurs s'en allerent en leurs maiſons moult joyeuſes : car elles eſtoient bien joyeuſes d'eſtre mariées. Alors l'Eveſque manda à Joachim qu'il eſtoit temps de marier ſa fil-

(*a*) Chap. XX.

le. Adonc il vint à Saincte Anne ſa femme & leurs parens avec luy : l'Eveſque leur diſt : Seigneurs, il eſt temps que voſtre fille Marie preme mary, par quoy je vous ay mandé ; pour ce allons vers elle ſçavoir ſa volonté. Et quand ils furent venus au lieu où elle eſtoit, elle les ſalua moult humblement, puis l'Eveſque luy dit : Ma belle fille, vous eſtes en aage de marier, il faut que ayez mary pour avoir lignée laquelle ſerve à Dieu, ſelon la Loy vous le devez faire, il n'eſt nul qui puiſſe dire le contraire. Quand la Vierge Marie entendit l'Eveſque, elle baiſſa la teſte, & penſa comment elle luy reſpondroit : car elle ne ſe vouloit pas accorder à ſes paroles. Et quand ſes parens luy en parlerent elle fut moult marrie, & leur diſt : Helas ! plaiſe vous moy pardonner : car je ne veux pas eſtre mariée ſinon à Dieu à qui j'ay eſté voüée..... certes je n'en ſçaurois oſter mon cœur, & autre mary ne demande. Sire Eveſque, je vous prie qu'il vous plaiſe de me laiſſer accomplir mon vœu que j'ay faict à Dieu. Belle amie, dit l'Eveſque, voulez-vous rompre la Loy, laquelle a eſté ordonnée par Moyſe & donnée de Dieu, qui diſt : *Croiſſez & multipliez la terre ; celuy quy ne ſera fruict ſur la terre ſera maudit ?* Alors la

Vierge dist moult humblement : certes mon plaisir est de faire le vouloir de Dieu. Quand l'Evesque entendit qu'elle avoit faict vœu à Dieu de bon cœur, il ne luy voulut pas faire briser ledict vœu : car il est escrit qu'on doit rendre à Dieu tous ses vœux ; d'autre costé la Loy vouloit qu'on se mariast pour avoir lignée, parquoy il ne sçavoit que faire : en tel affaire il fut moult pensif, lors il appella tous les Clercs & leur demanda conseil. Adonc les Clercs respondirent : Sire, nous prierons Dieu qu'il nous veuille adviser de ce que nous en devons faire. Alors les Saincts Prestres se mirent tous en oraison pour sçavoir si elle devoit estre mariée, ou si elle devoit demourer ainsi. Et comme ils estoient en priere attendant, une voix fut ouye disant : Oyez que vous mande nostre Seigneur ; faictes crier que ceux qui sont de la lignée de David viennent au Temple presentement devant l'Autel, tenant en la main une verge. Et celuy à qui la verge florira, & qu'un colom blanc signifiant le S. Esprit descendra dessus, comme Esaye a escrit, celuy espousera la Vierge. Lors vindrent plusieurs hommes jeunes à marier tenant chacun une verge en leur main : car chacun d'eux alloit sous l'espérance d'avoir la pucelle en mari-

ge. Entre les autres en avoit un lequel ſe tenoit derriere, & eſtoit nommé Joſeph aſſez ancien, parquoy il n'avoit nulle eſperance de l'avoir à femme, & n'avoit pas apporté ſa verge : pour cette cauſe nulle demonſtrance ne ſe fiſt à celle fois. L'Eveſque pria Dieu derechef qu'il leur vouluſt démontrer la cauſe pourquoy la verge n'eſtoit pas florie. Et la voix diſt : *Celuy qui doit eſpouſer la pucelle n'a pas apporté ſa verge.* Adonc l'Eveſque commanda à tous que chacun apportaſt ſa verge en ſa main le jour enſuivant. Et quand le jour fut venu ils vindrent au Temple ; mais incontinent que Joſeph fut entré en la porte ſa verge floriſt, & deſcendiſt le S. Eſprit deſſus en ſemblance d'un colom blanc. Adonc tous enſemble crierent à haute voix : Voicy celuy qui doit avoir la pucelle : car il eſt de ſon lignage, deſcendu de David. Et pour cette viſion la glorieuſe Vierge Marie eſpouſa Joſeph par conſentement de ſes parens & de l'Eveſque, & de tout le Clergé. Grand joye en fut demenée loüant Dieu devotement. Joſeph eſtoit juſte, vierge & chaſte, & par l'ordonnance divine fut mary de la Mere de Dieu..... (*a*) Et après les eſpouſailles, il print

(*a*) Chap. XXI.

volonté à Joſeph d'aller en Bethleem dont il eſtoit, afin qu'il peuſt mieux ordonner ſon cas, & apporter de l'argent pour parfaire ſes nopces honnorablement comme il appartenoit à femme de lignée Royalle comme eſtoit la Vierge Marie & lui auſſi.]

Pendant l'abſence de Joſeph, l'Ange Gabriel vient annoncer à la Saincte Vierge qu'elle ſera Mere du Fils de Dieu fait Homme. Elle va viſiter ſa couſine Eliſabeth. Joſeph à ſon retour n'écoute que les premiers mouvemens de ſa jalouſie ; il veut abandonner ſon Epouſe. Un Ange lui explique le myſtere de l'Incarnation du Verbe Eternel, & lui ordonne d'aller demander pardon à Marie. L'Hiſtorien s'eſt ici ſurpaſſé lui-même dans le récit qu'il fait de leur entrevûe.

[(*a*) Quand il fut jour, Joſeph ſe leva & s'en alla vers la Vierge Marie après qu'il fut en l'Egliſe. Et quand il eut fait ſon oraiſon, il alla entrer en la maiſon & demanda où eſtoit Marie, & ſa mere luy reſpondit qu'elle eſtoit en ſa chambre où elle prioit Noſtre Seigneur, & qu'il pouvoit bien monter à mont, car elle eſtoit levée devant le jour pour prier Dieu, & que quand il

(*a*) Chap. XXV.

voudroit qu'il la pouvoit mener à ſon hoſtel : car elle eſtoit la plus belle & la meilleure de la terre, & qui menoit la plus ſainte vie. Quand Joſeph l'entendit il en eut grand joye, & ſe print à ſouſpirer & diſt : Madame je vous prie par la bonté que je trouve en vous, qu'il vous plaiſe de me mener juſques à ſon huis afin que je puiſſe parler à elle. Adonc Saincte Anne le mena volontiers : quand ils furent à la porte, la Vierge Marie lui ouvrit, & vint à eux & le ſalua doucement, & Joſeph luy diſt : Dame, Dieu vous gard. Et Saincte Anne diſt : Fille, Dieu vous benie, voicy Joſeph voſtre mary lequel veut parler à vous ; & la Vierge Marie reſpondit que volontiers parleroit à luy. Alors Saincte Anne ſe departit & s'en alla en un autre lieu : car elle ne voulut pas eſtre en la chambre, pour ce qu'elle penſoit que Joſeph ſeroit honteux de parler devant elle, & ce conſideré les laiſſa parler enſemble, nonobſtant qu'elle preſuppoſoit bien ce que Joſeph vouloit dire à la Vierge Marie. Et quand Joſeph fut entré en la chambre il fut tout troublé, & ne ſçavoit comment il devoit parler à la glorieuſe Vierge Marie ; mais il ſe miſt à genoux devant elle plourant tendrement : il avoit grand doute de parler pour la honte qu'il avoit, car il

penſoit bien que Dieu luy avoit revelé. Le bon Joſeph changea ſouvent de couleur, tant que la Vierge Marie l'interrogea pour quelle cauſe il vouloit parler à elle, pourquoy il n'avoit point ſouppé le ſoir, nonobſtant qu'elle ſçavoit bien qu'il avoit honte de l'avoir laiſſée. La Vierge Marie ſe print à ſourire, à cauſe qu'elle penſoit bien ce qu'il vouloit dire; puis luy diſt: Dites hardiment, cher amy, ce que vous voulez dire. Adonc il diſt: Dame, je vous requiers mercy, j'ai le cœur très-dolent, pour ce veuillez moy conforter. Sçachez Dame que hyer quand je vins je cogneus que vous eſtiez groſſe; j'en fus en grand melancholie & en diz pluſieurs paroles croyant que vous euſſiez faict quelque folie, dont j'eſtois moult courroucé contre vous, car je ne ſçavois d'où venoit celle choſe..... & eſtois deliberé de vous laiſſer du tout, & de m'en aller hors du pays, ſi loin que jamais ne me verriez..... & quand je fus endormy je vis une viſion, c'eſt-à ſçavoir un Ange lequel me conforteit doucement..... parquoy je viens à vous, chere Dame, pour vous reveler le cas, & comment en mon cœur je vous blaſmois, dont je m'en repens: car je n'en avois pas la cognoiſſance devant la revelation de l'An-

ge, parquoy je vous en requiers pardon. Adonc la glorieuſe Vierge Marie luy commanda qu'il ſe levaſt, & qu'elle luy pardonnoit, & le tenoit pour excuſé..... puis (*a*) elle l'interrogea & luy diſt: Joſeph cher amy, je ne m'esbahis pas ſi vous fuſſes esbahy quand vous cogneuſtes que j'eſtois enceinte, qui fut la cauſe pourquoy vous me laiſſaſtes..... Or vivez maintenant en paix, & mettez toute triſteſſe hors de votre cœur, car je ſuis encore Vierge: ainſi l'ay voüé à Dieu mon Créateur, & certes je le tiendray n'en doutez pas tant que je vivray; mais Dieu voulant venir au monde comme il avoit promis, a tranſmis, à moy ſon Fils pour prendre chair humaine..... Cher amy, je vous ay dict comment il eſt advenu, parquoy je vous pardonne très-volontiers toute la ſuſpection que vous avez euë ſur moy ſans cauſe: car je ſçay bien que ce fut par ignorance & pour l'amour que vous avez en moy. Quand Joſeph l'entendit il fut moult joyeux, & la remercia très-humblement de ce qu'elle luy avoit pardonné. Adonc conclurent qu'ils iroient demeurer enſemble par le conſeil des parens de la Vierge Marie. Alors Joſeph print

(*a*) Chap. XXVI.

congé de la Pucelle, puis incontinent fit appareiller ſes nopces, & print ſa femme ſelon la couſtume de la Loy, puis la mena en ſon hoſtel, dont leur lignage fit grand feſte, & leurs voiſins leſquels beniſſoient la Pucelle.]

Lorſque Joachim vit que la Fille étoit mariée *à un prud'homme, il fut fort joyeux*, & n'ayant plus rien à deſirer, il ſupplia notre Seigneur de l'ôter de ce monde. *Après qu'il euſt fait ſa priere à Dieu, il lui ſurvint une grande maladie de laquelle il treſpaſſa : Saincte Anne le ploura amerement avec tous ſes parens & amys.* [(*a*) Elle ſe tourmentoit fort, & choſe qu'on luy diſt ou fiſt, rien ne luy plaiſoit. Quand la Vierge Marie veit la douleur de ſa mere, elle luy diſt : Mere, pour Dieu ne prenez un ſi grand courroux : ſi Noſtre Seigneur a prins mon pere, vous eſtes jeune femme, vous pourrez avoir un autre mary pour vous ſecourir. Je ſçay bien qu'il eſt ordonné que j'auray ſœurs & nepveux, leſquels ſeront fort obeyſſans à Dieu & l'aimeront parfaictement ; & tous les autres pareillement luy conſeilleront. Lors Saincte Anne fut inſpirée de Dieu & des paroles de la fille, tellement qu'elle eſpouſa Cleophas qui

(*a*) Chap. XXVIII.

eſtoit moult ſage & diſcret, & large aux pauvres..... il engendra une fille nommée Marie, & pour ce qu'elle reſſembloit ſon pere, elle fut appellée Marie Cleophé, & luy fut impoſé le nom de Cleophas, pour ce qu'il avoit la face claire..... un petit de temps après il treſpaſſa par le vouloir de Dieu. Sainte Anne le pleura fort: car elle l'aymoit d'une amour très-parfaite..... Environ le bout de l'an ſes amis la réconforterent & luy dirent tous d'un accord qu'il ſeroit bon qu'elle print un mary, car elle n'avoit nul enfant maſle, luy diſant qu'elle pourroit avoir telle portée dont elle & nous aurions grand joye. Adonc elle reſpondit qu'elle le voudroit bien, & qu'elle en parleroit à ſes filles, puis elle leur diſt: Cheres filles, conſeillez moy que je doy faire, car on me dict qu'il me faut remarier. Adonc la Vierge Marie luy dict: Très-chere mere, je le vous conſeille: car Dieu veut croiſtre noſtre lignée; tels enfans en pourroient ſortir qu'ils feroient grand ſervice à Dieu. Marie Cleophé luy dict que le conſeil eſtoit bon, car vous ſeriez blaſmée ſi n'accordiz au conſeil de ma ſœur Marie: je croy qu'en elle parle le Sainct Eſprit; de vous pourra deſcendre lignée qui fera bon fruict, & enfans de ſi bonne vie qu'ils ſeront récla-

mez par tout. Tous les assistans qui là estoient luy dirent qu'elle devoit croire le conseil de ses deux filles ; elles sont sages & prudentes, & vous conseillent très-bien. Adonc saincte Anne respondit devant tous : Beaux Seigneurs & Dames, ce me sera grand deshonneur, il me doit suffire d'avoir eu deux maris. Eliathan cousin de Joachim lui dict : Je m'esbahis de vous, qui ne voulez croire le conseil de vos filles qui sont si sages, ny pareillement de toute votre lignée. Adonc elle se print à souspirer, car elle n'osoit desdire les assistans qui là estoient, par quoy ses filles la remercierent grandement, puis sçachant qu'elle en auroit fruict, rendit graces à Dieu. Alors vint Salomas lequel demanda Ste. Anne en mariage, & comme Dieu le voulut il fut faict ; & fut celuy Salomas le tiers mary de saincte Anne, lequel l'aima moult doucement. Nostre Seigneur leur donna une fille qui fut de bonne lignée : elle eut nom Marie comme les autres ; elle fut appellée Marie Salomé, à cause de son pere qui avoit nom Salomas.]

Marie Cléophé épousa Alphée. Ils eurent quatre fils : S. Jacques le Mineur ; Joseph le Juste, qui fut du nombre des Disciples ; S. Simon & S. Jude. Marie Salomé épousa Zébédée, & *Dieu leur*

donna deux beaux enfans, S. Jacques le Majeur, & S. Jean l'Evangeliſte.

Après avoir raconté la Naiſſance du Sauveur, ſa Circonciſion, l'Adoration des trois Rois, la Purification de la Vierge, l'Hiſtorien fait un détail de la fuite en Egypte ; & c'eſt un des morceaux le plus curieux de tout l'Ouvrage.

[(*a*) Enflambé fut Herodes de mauvaiſe felonnie & de rage, quand il vit que les Rois ny l'eſtoille ne retournerent point par ſa terre. Adonc il ſe pourpenſa de deux maux faire, Le premier fut, qu'il penſa de faire bruſler toutes les nefs de Tarſe, car les trois Rois y paſſerent ; parquoy il les fit bruſler en deſpit d'eux, & en deſpitant noſtre Seigneur. L'autre mal fut d'occire tous les jeunes Innocens, afin qu'il peuſt faire occire noſtre Seigneur Jeſus-Chriſt ; mais Dieu qui tout garde en fiſt avoir la cognoiſſance à la Vierge Marie, par un Ange, lequel diſt à Joſeph en dormant : Joſeph, leve-toi bien haſtivement, & prens le petit enfant Jeſus & ſa mere & t'enfuys en Egypte, & y demeure : car Herodes fait chercher l'enfant pour le faire occire, pource qu'il craint qu'il ne lui oſte ſa puiſſance & ſon Royaume. S'il te peut trou-

(*a*) Chap. XXXV

ver

ver il te fera livrer à mort. Ne retourne point deçà juſques-à ce que je te faſſe ſçavoir l'heure. Alors l'Ange partit, & Joſeph ſe prépara haſtivement & ſaillit de la ville. Il ne print congé de nuls: car il avoit grand peur qu'il ne fuſt ſuivy par Herodes ou ſes ſubjets. Il partit devant le jour ſecrettement & print ſon chemin en Egypte, menant la Vierge & l'enfant Jeſus: il avoit un aſne qui portoit la mere & l'enfant, & Dieu les convoyoit. La Vierge tenoit ſon enfant entre ſes bras; mais l'Evangile ne dit point qu'elle fuſt deſſus un aſne ny comment ils allerent, mais dit que Dieu les fiſt aller en Egypte. Mais on peut cognoiſtre cela par les Peintures qui ſont les livres des gens Lays. Et comme ils cheminoient ils trouverent un Laboureur qui ſemoit du bled; l'enfant Jeſus miſt la main au ſac, & jetta ſon plein poing de bled au chemin, & incontinent le bled creu preſt à cueillir. Peu après les Gens-d'armes d'Herodes qui queroient l'enfant Jeſus pour l'occire, demanderent audit Laboureur, s'il n'avoit point veu paſſer une femme qui portoit un enfant, & un homme avec elle. Ouy, dit-il, quand je ſemoye ce bled: lors les Gens-d'armes penſerent qu'il ne ſçavoit que c'étoit, & que ledit bled avoit eſté ſemé près d'un an devant

Et comme Jeſus, Marie & Joſeph cheminoient par le deſert, advint que la nuit les print: ſi ſe logerent près une muraille dedans une cave, & quand il fut jour il ſaillit de celle cave grand quantité de griffons, dragons, lyons, ours, loups & autres diverſes beſtes ſauvages, dont la Vierge Marie & Joſeph eurent grand peur; mais Jeſus qui eſtoit au giron de ſa mere ſe leva, & alla vers les beſtes leſquelles l'adorerent & lui firent honneur, & cheminoient une partie deſdictes beſtes devant Jeſus, Marie & Joſeph en leur montrant le chemin, & les autres cheminoient après paſturant; & Jeſus diſt à ſa mere & à Joſeph: N'ayez peur, car ces beſtes ſont venues pour noſtre ſervice & pour nous monſtrer le chemin. Un jour après midy Noſtre Dame & Joſeph furent moult las, & ſe repoſerent deſſous l'ombre d'un palmier qui porte les dattes: car il eſt très-haut. Lors noſtre Dame regarda le palmier qui eſtoit fort chargé de dattes, & diſt à Joſeph qu'elle en mangeroit volontiers, & il diſt: Je ſuis moult eſbahy pourquoy vous me demandez de ce fruict, quand vous voyez qu'il eſt ſi haut que je n'y pourrois advenir: car tels arbres ont cent ans avant qu'ils portent fruict. J'ai deſir d'avoir de l'eau, diſt Joſeph: car il y a trois jours que

nos beſtes ne beurent. Adonc l'enfant Jeſus diſt à l'arbre : baiſſe tes rameaux, afin que ma mere & ſa compagnie mange de ton fruict. Et tantoſt l'arbre ſe baiſſa & inclina juſques aux pieds de la Vierge Marie, tant qu'elle & Joſeph prindrent du fruict à leur volonté. Puis l'enfant Jeſus dit à l'arbre qu'il ſe dreſſaſt, qu'il étoit bienheureux, & que de ſa racine ſortiroit une fontaine, afin qu'il fuſt honnoré pardeſſus tous les arbres du deſert. Incontinent l'arbre ſe dreſſa, & de ſa racine ſortit une fontaine de laquelle la Vierge Marie, Joſeph & les beſtes beurent. Tant cheminerent par le vouloir de Dieu qu'ils arriverent en Egypte, dont il advint, comme dit l'Hiſtoire Scholaſtique, que quand ils entrerent en Egypte, les Idoles trebucherent ès temples & autres lieux, & ne ſe pouvoient tenir contre Jeſus-Chriſt ; & ne pouvoient aucunement ſçavoir que ce ſignifioit ; mais un Prince d'Egypte nommé Affrodius avec ſa compagnie, ſoy voulant vanger, vint au lieu où eſtoit la Vierge Marie pour s'enquerir d'elle, & quand il fut devant la Vierge, il vit ſes Dieux & Idoles à genoux devant Jeſus & ſa mere. Adonc il fut très-emerveillé, parquoy incontinent il adora Jeſus & ſa mere ; puis il dit à toute ſa compagnie que l'enfant Jeſus eſto

vray Dieu, & puis incita chacun à croire en Jeſus, & tant fit que tous ceux de la Cité creurent en Jeſus-Chriſt. Et dit l'Hiſtoire qu'il y avoit au temple trois cens ſoixante & cinq Idoles. De celle choſe furent pluſieurs eſbahis. Celle terre eſtoit Payenne & ne croyoient pas en Dieu. Quand Joſeph fut en Egypte avec l'enfant Jeſus & la Vierge Marie, il ſe resjouiſſoit de ce qu'il étoit hors du peril & danger du Roy Herodes. Ils entrerent en une ville laquelle n'eſt point nommée en l'Evangile, mais elle étoit appellée Hermopolis, comme il eſt eſcrit aux hiſtoires; & comme Joſeph entra dedans celle ville, il rencontra un bon preud'homme, lequel avoit une maiſon à louer: celluy homme logea l'enfant Jeſus, la Vierge Marie & Joſeph, & leur bailla tout ce que meſtier leur eſtoit, dont Joſeph loua noſtre Seigneur dévotement. Ils avoient encore des biens que les trois Rois leur avoient donnez, dont ils pouvoient bien vivre. Joſeph eſtoit très-bon Charpentier, parquoy il gaignoit honneſtement ſa vie. La Vierge Marie auſſi ſçavoit bon meſtier, c'eſt-à-ſçavoir de beſongner en ſoye, mais elle vaquoit plus à prier Dieu qu'à nulle autre choſe, & auſſi à nourrir ſon enfant Jeſus qu'elle aimoit merveilleuſement. Joſeph lui bailla ne

Chambriere pour luy tenir compagnie, & auſſi pour la ſervir. Cette Chambriere eut nom Sarrette ; elle eſtoit pucelle, bonne fille, & bien enſeignée à ſervir : elle eſtoit extraicte de la lignée des Juifs ; ſon pere eſtoit de Galilée, & ſa mere eſtoit de Bethanie, mais il eſtoient allez en icelui pays pour gaigner. La compagnie eſtoit très-belle : car la Vierge Marie eſtoit Vierge, & eſtoit Royne des Vierges, auſſi eſtoit Joſeph & pareillement la Chambriere Sarrette, & le doux enfant Jeſus, qui eſtoit une choſe moult notable. ... Joſeph, ſa mere & l'enfant demeurerent ſept ans en Egypte, où l'enfant Jeſus fut doucement nourry & allaicté des mammelles de ſa glorieuſe mere. Las ! au temps préſent peu de meres alaictent leurs enfans, parquoy ils ſont tenus à deux, c'eſt à la mere & la nourriſſe ; je croy qu'elles ont peur de la peine, ou d'avoir grands tetins, ce que la..... ne craignoit point.]

Quelque temps après que noſtre Seigneur euſt eſté trouvé dans le Temple au milieu des Docteurs, Saincte Anne tomba dangereuſement malade, & mourut entre les bras de la ſainte Vierge. » S. Gabriel & S. Raphaël porterent ſon » ame au ſein d'Abraham. Les trois » ſœurs & leurs maris plourerent lon-

» guement la mort de ſaincte Anne, puis
» mirent le corps honneſtement en terre
» auprès de ſes trois maris. Après l'en-
« terrement chacun print congé des trois
» Maries, leſquelles les remercierent
» de l'honneur qu'ils leur avoient faict
» de venir à la ſépulture de leur mere. Or
» eſt-il à ſçavoir que quatorze ans après
» la Paſſion, Longis celuy qui frappa
» noſtre Seigneur au coſté, lequel eſtoit
» natif d'auprès de Lyon, apporta le
» corps de Ste Anne & pluſieurs autres
» reliques. Puis il fonda en l'Iſle-Barbe
» près de Lyon une chapelle, où il fit
» enſevelir le corps de ſaincte Anne de-
» vant l'Autel à main droicte. Et deux
» cens ans après le Roy Charlemagne
» eſmeu de grande devotion fit relever
» le corps de ſaincte Anne, & alors y
» eſtoit le Roy de Provence, auquel
» Charlemagne donna le tais de la teſte
» qu'il emporta en ſon pays. Puis ledit
» Charlemagne fonda l'Egliſe & Ab-
» baye, en ladicte Iſle, en ce meſme
» temps. Et fut apporté le corps de ſaiuc-
» te Anne, au temps que Marie Magde-
» laine, S. Lazarre & Ste Marthe vin-
» drent au pays de Provence. »

L'Hiſtorien rappelle enſuite les principales circonſtances de la vie du Sauveur, celles de ſa mort, de ſa Réſurrection, de ſon Aſcenſion; & ſur tous

ces articles il dit mille particularités qu'on ne trouve point ailleurs ; mais je les omets pour venir au récit qu'il fait de la mort de la ſainte Vierge. (*a*)

Un Ange vient annoncer à Marie, que dans trois jours elle ſera dans le Ciel avec ſon cher fils, que les Apôtres aſſiſteront à ſa mort ; & pour preuve, il lui laiſſe une palme dont la feuille étoit verte & la fleur brillante comme un diamant. La ſainte Vierge apprend cette heureuſe nouvelle à ſes ſœurs & à tous ſes parens & voiſins. Elle les prie de veiller dans ſa chambre juſqu'à ſon dernier moment, & de joindre leurs prieres aux ſiennes pour la ſoutenir contre les aſſauts du démon. Une nuée ravit S. Jean, qui prêchoit alors dans la ville d'Epheſe, & le met à la porte de la maiſon de Marie. Sarrete lui ouvre, & la ſainte Vierge a tant de plaiſir de le revoir, qu'elle verſe des larmes. Elle lui annonce qu'ils vont ſe ſéparer, & le charge du ſoin de ſes obſeques. S. Jean tombe évanoui. [Et quand il fut relevé, il ſe print à crier à haute voix : Helas Jeſus, que pourray-je devenir ? Que ne vient la mort ! j'aimerois mieux qu'elle fuſt à ma mort que ſi je fuſſe à la ſienne. La Vierge Marie le

(*a*) Chap. XCIX. & ſuiv.

conforta, & lui diſt qu'il ſe deportaſt de pleurer, laquelle choſe il fit. Puis il diſt devant tous: Hé Dieu! plaiſe toi que tous mes freres ſoient icy au treſpas de la Vierge Marie quand l'ame partira de ſon corps pour plus dignement faire ſes obſeques: car ſi noble créature doit bien être honnorablement ſépulturée. Et ainſi comme il diſoit ces choſes, une nuée alla querre les Apoſtres, & les apporta tous à l'huis de la Vierge Marie en un moment. Ce nous teſmoigne Sainct Denis dont le corps eſt en France, lequel fut au treſpas de la Vierge Marie. Saint Jacques le mineur Eveſque de Jeruſalem y vint, quand il ſceut que les Apoſtres eſtoient à la porte. Les Apoſtres eſtant à la porte s'eſbahiſſoient, quand ils ſe veirent les uns les autres: car ils ne ſçavoient pas la cauſe pourquoy ils eſtoient venus enſemble. Alors Sainct Pierre ſe print à dire: Vray Dieu! comment ſe fait cecy que nous ſommes arrivez ainſi enſemble en ceſte ville? eſt-ce fantauſme? car maintenant j'eſtois à Rome & me deveſtois de ma Meſſe, & une nuée me print, & m'apporta ſoudainement en ceſte place; je croy que c'eſt quelque demonſtrance que Jeſus-Chriſt nous veut faire. S. Paul diſt: J'eſtois en Galatas; mais je ne ſçay comme je fus icy

apporté. S. André dist: J'estois en Pathmos où je preschois; mais en un moment me suis icy trouvé. S. Barthelemy dist: J'estois en Judée où je voulois prêcher contre Astaroth le faux idole, & je me suis icy trouvé presentement. S. Mathieu dist: J'estois en Ethiopie en la ville de Madaber où je baptisois grand nombre de gens, & je me suis trouvé icy. S. Thomas dist: J'alloye preschant par Judée, & incontinent je me suis trouvé icy. S. Philippe dist: J'estois en Serapolin où je preschois; si je ne vous eusse trouvé icy j'eusse cuidé d'estre enchanté. S. Marc dist: J'estois en Aquilée à ceste heure presente, je m'esbahis comment je puis estre icy. S. Luc dist: J'estois en Syrie maintenant, dont je suis esbahy. Et S. Matthias dist: C'est chose merveilleuse comment nous sommes icy ensemble venus. S. Pierre dist: Nul ne soit esbahy: car je crois que J. C. veut faire quelque mystere; mais je suis tout esmerveillé que Jean n'est point icy, car il print la Dame en sa garde quand J. C. estoit en la croix. Et S. Jacques dist: Mes freres, il est en la maison avec la Vierge Marie. S. Jean s'en vint en bas, & il entendit les Apostres hors de la maison, il alla vers la Vierge Marie, & lui dist: Dame, sçachez que je suis très-joyeux: car les Apostres sont à

l'huis de la maiſon; s'il vous plaît je les feray venir vers vous. Adonc elle luy diſt: Allez viſtement, & les faites venir. Incontinent S. Jean deſcendit de la chambre, & vint ouvrir la porte aux Apoſtres, & les ſalua humblement; & ils demanderent à S. Jean pourquoy ils eſtoient venus tous enſemble de ſi lointaines regions. Et S. Jean leur diſt, que la mere de J.C. vouloit rendre l'ame à Dieu: car l'Ange le luy eſtoit venu annoncer; & en ce diſant ils ſe prindrent tous à plourer; & quand S. Jean les vit ainſi plourer, il leur diſt: Mes freres ne plourez plus: car les Juifs diront que nous craignons la mort. Chacun ſe teuſt. Puis S. Jean les fit entrer dans la maiſon, où ils trouverent beaucoup d'hommes & de femmes. Ste Marthe & la Magdelaine y eſtoient très-doulentes. Quand ils furent à la chambre, ils veirent la Vierge, & ſembloit qu'elle n'euſt que vingt ans: elle étoit ſi belle, qu'il n'eſt poſſible de dire plus... Et incontinent ils ſe mirent à genoux, en la ſaluant honnorablement comme leur maiſtreſſe ſaincte & digne.

Adonc la Vierge Marie les regarda, & quand elle les cogneut, ſe resjouit, & les ſalua en riant, & leur diſt: Vous êtes venus à mon treſpas dont je loue Dieu, & elle leur récita comment l'Ange l'avoit viſitée, & que ſon fils l'attendoit;

& dist que vous deviez faire mes obseques & ma sepulture; puis leur raconta le mystere de la palme, & comment ils la porteroient devant elle, quand on la porteroit en sa sepulture en la vallée de Josaphat.... & en bailla la charge à S. Jean. Adonc chacun se print à préparer le cas, & furent apportez les cierges de cire, qui estoient en nombre plus de quarante, & estoient tous de cire vierge..... Ils allumerent les cierges, & la Vierge les pria qu'ils ne les esteignissent point jusques après son trespas.... Il y avoit 120 pucelles toutes vierges, lesquelles estoient venues au trespas de la Dame pour la vouloir servir. Les deux sœurs les manderent, dont la Vierge eut moult grande joye quand elle les veit: les pucelles tenoient les cierges. La Dame salua les Apostres & la compagnie très-joyeusement à l'heure qu'elle veit que son trespas approchoit, & puis elle print un habit de mortuaire & le vestit: ceste robbe estoit noire, & la print pour suaire. Et comme elle se vestoit, elle dist à tous: Très-doux amis, adieu vous dis; je m'en vois à Dieu mon pere. Puis elle alla dessus son lict, & s'est couchée, & mist la teste sur le chevet, puis elle jetta les yeux en haut, & joignit les mains, & dist: Vrai Dieu qui fis le firmament, je

vous recommande mon esprit, rece vez-moy en votre grace; oncques ne fi chose qui fust contraire à nul. Adon la Dame enclina son chef, & croisa le bras dessus sa poictrine : les Apostre estoient autour de son lict. S. Pierr estoit au chevet, & S. Jean vers le pieds, lesquels plouroient ; les autre qui y estoient faisoient chacun selon so cas. La Vierge les regardoit sans mo dire, & ferma les yeux & la bouche & sembloit à tous qu'elle sommeillast & cuidoient qu'elle eust rendu l'esprit Les Apostres louerent Dieu, & S. Pier re dist: Esjouis-toy glorieuse Vierge Em periere de Paradis, Mere de Dieu & Royne des Cieux.... Dieu soit loué car à sa dexte il te mettra aujour d'hui.... Et ainsi comme l'Apostre par loit, & que la Dame faisoit semblant de dormir, sans sentir nul mal, il feit un tonnerre & grand éclair, & si fendit le Ciel sans faire nul mal. Mais vint en la maison un doux vent, & de si grand odeur, que toute la maison en fut remplie. Il n'est bouche qui le peut raconter, tant il étoit odoriferant, tant que les assistans cuidoient estre en Paradis.

Quand le flet fut sentu, tous s'endormirent, fmon la Vierge & les Apostres, & trois Vierges qui tenoient trois cier-

ges; & à celle heure deſcendit de Paradis Jeſus-Chriſt accompagné de moult belle compagnie, &. fut comme dit l'Eſcriture à la tierce heure de la nuict: il deſcendit deſſus le lict de la Vierge. Il avoit avec luy cent mille Anges chantans, plus de cinq cens, tant ſaints Patriarches, Prophetes, Martyrs, Confeſſeurs, que Vierges, & faiſoient grand feſte & ſolemnité leans. Les Apoſtres furent fort joyeux, quand ils veirent leur maiſtre avec telle compagnie, ils lui firent grande reverence: car ils cogneurent bien qu'il venoit au treſpas & obſeques de la Vierge Marie. Jeſus-Chriſt s'approcha du lict de la Dame, & tous l'environnerent & ſe mirent à chanter melodieuſement. Ce ſeroit choſe fort difficile à raconter; mais je vous diray comme je l'ay trouvé par eſcrit. Jeſus-Chriſt addreſſa ſa voix à la Vierge Marie, lui diſant: Venez avec moy, chere Mere, je ne vous ay pas oubliée, je veux vous mettre ſur mon throſne, je deſire de voir votre regard plein de grace, jamais n'aurez couroux. Adonc la Vierge Marie reſpondit: O Sire puiſſant Dieu, très-cher amy mon doux fils, ſçachez que je ſuis toute preſte d'aller quand il vous plaira. Alors tous les Saincts qui là eſtoient s'eſcrierent à haute voix en chantant: Bien doit

èſtre exaucée ceſte Dame. . . . . Or
ſez donc Sire d'elle, comme de v
amie & eſpouſe. La Vierge Marie
pondit tout bas : Toutes Nations n
pelleront la bien-heurée, & m'honn
ront pour les beaux faicts que Dieu
faict, quand je lui fus obeïſſante.
vray & puiſſant, & eſt ſon nom ſa
perdurablement, parquoy je luy prie
briefvement je puiſſe aller vers
Adonc Jeſus-Chriſt ſe mit à chante
peu plus haut que l'autre fois, & dit :
nez à moy très-douce mere, nett
cœur & de corps : venez à moy du
ban, qui eſtes de toutes la plus par
te : venez en conſolation, car vous
ma mere & mon eſpouſe, ma mie &
fille : venez avec moy ; je vous cou
neray d'une precieuſe couronne ve
de Paradis : c'eſt la couronne de v
nité qu'avez deſſervie : c'eſt l'aur
que vous avez bien méritée de
vous ſerez couronnée en Paradis
les Anges, deſſus les Archanges,
dextre de Dieu mon pere, vous
aimée de toutes gens, & appellée R
du Ciel. Alors la Vierge Marie luy

La Dame ceſſa la parole, & baiſſa ſon chef ſur ſon chevet, & lors deſcendit une grande lumiere qui s'eſpandit ſur le lict; elle étoit telle que les Apoſtres ne la pouvoient regarder, & à celle heure la très-digne ame de la glorieuſe Vierge partit de ſon corps, & la receut Jeſus-Chriſt en ſes bras, & eſtoit environnée de tous les Anges, leſquels chantoient: *Gloria laus*, & tous les Saincts avec eux; ils chantoient ſi melodieuſement que merveille..... Adonc Jeſus-Chriſt tendit la main à ſes Apoſtres, & leur diſt: Mes amis oyez moy; prenez le corps de ma mere: car je ne veux pas qu'il demeure icy bas longuement. Vous le porterez en la vallée de Joſaphat, & là vous trouverez un monument tout neuf faict de pierre de marbre; vous l'enſevelirez dedans, & faictes honneur & reverence au corps: vous veillerez trois jours le corps, & m'attendrez-là: je viendray, & emporteray le digne corps lequel reſſuſcitera..... ils lui reſpondirent que volontiers l'attendroient, & qu'ils feroient l'obſeque. Adonc Jeſus-Chriſt ſe partit, & emporta l'ame de ſa mere avec luy, en faiſant grand joye, avec tous les ſaints Anges en chantant doucement.

Incontinent que la glorieuſe Vierge Marie fut au Ciel, ceux qui eſtoient demeu-

rez au Ciel, furent fort eſbays q
ils veirent la Vierge ſi noblemen
compagnée : ils demandoient les
aux autres qui eſtoit celle Dame
jamais n'avoient veu ſi noble, ny
fulgente, & diſoient : Sire Dieu
eſt cette Royne qui eſt ſi près de J
Chriſt, & d'où vient-elle ? tout Pa
luy faict honneur, il appert bien q
n'a jamais peché. Je n'ay point veu
entrer ſa pareille : dou vient ceci
peut-il proceder ? Et ceux qui eſt
venus avec, reſpondirent : Sçache
celle dont vous vous eſbahiſſez
jamais ſa pareille au monde : el
mere & pucelle ; on ne ſçauroit tr
ſa pareille ny meilleure. Les filles
ruſalem ne ſont à comparer à elle
elles les paſſe toutes en beauté & b
elle fut eſleue de Dieu avant qu'el
née, elle naſquit ſans péché, &
peché veſquit au monde : parquo
eſt honnorée au Ciel : c'eſt la M
Dieu, Royne du Ciel & de la
Ainſi comme elle paſſoit les eſtai
Ciel, chacun la vouloit retenir, t

vouloir de Dieu, quand le jour fut venu, il fit preparer les Apoſtres, & porter le corps de la Dame honneſtement au Val de Joſaphat. S. Jacques chanta la Meſſe car il eſtoit Eveſque de Jeruſalem, & les autres chanterent après, & S. Pietre le dernier comme leur Souverain: quand la Meſſe fut chantée, ils prindrent le corps pour le porter en Joſaphat Adonc toute la compagnie environna le corps de la Vierge Marie. S. Jean appella S. Pierre & lui diſt: Vous porterez cette palme en voſtre main pour nous reconforter, car vous eſtes noſtre maiſtre, vous la devez porter devant la Mere de Dieu, comme J. C. le diſt. Et S. Pierre reſpondit à S. Jean: Il appartient que vous la portiez, vous eſtes vierge eſleu de noſtre Seigneur; le vierge doit au Vierge ſervir. Le fils de la Vierge vous a plus voulu honnorer que nul de nous, pour ce devez-vous faire plus grand honneur à ſa Mere; parquoy il faut que vous portiez ceſte palme, & nous porterons le corps en chantant. Adonc S. Paul & S. Jacques & S. Matthieu requerrent de le porter, & S. Pierre s'y accorda, & les autres Apoſtres allerent devant chantant deux à deux, & le peuple après. S. Jean portoit la palme reluiſant comme une eſtoille; les Vierges eſtoient près de luy portant les cier-

ges ; jamais ne fut plus plus beau jour. Quand tout fut preſt, S. Pierre, S. Paul, S. Jacques & S. Matthieu meirent la châſſe ſur leurs eſpaules, & la porterent : elle ne peſoit gueres ; car elle vivoit de pain celeſte & d'eau. Les deux ſœurs alloient après, & S. Pierre commença à chanter à haute voix : *In exitu Iſraël de Ægypto*, &c. & tous les autres Apoſtres chanterent après luy juſqu'à la fin du Pſalme. A celle heure vous euſſiez veu ſi piteux deuil que merveilles, que les deux ſœurs & la chambriere faiſoient, voyant emporter le corps ; auſſi faiſoit la Magdelaine, S. Marthe, & les voiſins : car ils aimoient fort la Vierge Marie. Les Apoſtres leur commanderent qu'elles ſe teuſſent, laquelle choſe elles feirent. Et ainſi comme ils portoient le corps chantant, il vint une nuée autour du corps ſans faire nulle obſcurité. Ceſte nuée environnoit les Apoſtres, & donnoit tout à l'entour grand clarté ; & à celle heure les Anges deſcendirent, & ſe mirent avec les Apoſtres, & chantoient ſi melodieuſement, que la terre en redondiſſoit, les airs s'en resjouiſſoient, tant eſtoit le chant amoureux.]

[(*a*) Un grand murmure fut entre les Juifs, quand il veirent le corps de la

(*a*) Chap. CXI.

Vierge que les Apoſtres de valoient du Temple, & le portoient chantant au travers de la Cité : du chant ils furent tous eſbahis, car jamais n'avoient ouy tel chant, ni plein de ſi grand melodie ; lors les gens des rués venoient à eux demandant comme il eſtoit poſſible que le chant fut ſi melodieux. Adonc chacun leur diſt : Seigneurs, c'eſt la Vierge Marie mere de Jeſus-Chriſt bon Prophete qu'on emporte enterrer hors de la Ville. Il y avoit pluſieurs mauvais Juifs, leſquels jamais n'aimerent Jeſus-Chriſt, ny ſa mere. Et quand ils ſçeurent le cas, ils l'allerent annoncer au Maiſtre & Prince de la Loy, lequel avec tous les Maiſtres & Preſtres du Temple s'eſt accordé que le corps fuſt bruſlé & mis en cendre. Adonc ils envoyerent leurs ſergens, & grand nombre de gens armés après, & diſoient les uns aux autres : Nous tuerons tous les Apoſtres ; & puis bruſlerons le corps qu'ils portent : elle fut mere au faux Prophete ; nous le fiſmes mourir en croix ; il nous haïſſoit terriblement, il faut donc que le corps de ſa mere nous bruſlions en deſpit de luy. En cheminant ils diſoient ces paroles ; mais Jeſus-Chriſt les garda bien de faire telle vilennie à ſa mere. Ces faux Juifs vindrent haſtivement, & commencerent à injurier les Apoſtres ; & fut le Prince

ruir maintenant : Nous prenon
ceſte heure vangeance de ſon fils
nez moy aider, & je mettray le
hors de la biere ; & s'il y a nul
defende, je vous commande qu'
ſoudain occis : nous chevirons bien
le Prevoſt, ainſi le veulent les g
Seigneurs de la Loy. Or me
tous, & vous deſpechez. Ils reſp
rent que volontiers, mais ſeule
qu'on nous laiſſe faire, car nous a
tantoſt bruſlé le corps. Adonc s'éc
glouton, diſant aux Apoſtres : L
ce corps que vous portez, ou autre
nous vous mettrons tous à mort : c
vous d'ici faux hypocrites, car
bruſlerons le corps en un feu. Et c
S. Pierre les entendit, il leur diſt
gneurs, laiſſez-nous aller notre che
vous feriez mal de nous empêch

Marie eſt treſpaſſée. Plaiſe vous nous laiſſer en paix, afin que nous la mettions en terre. Adonc Malaquin & ſon fils dirent : Par noſtre Loy vous ne paſſerez point oultre ; mais vous battrons tant vous & vos compaignons, que jamais vous ne ferez aucun bien. Malaquin vint à la biere, & vouloit mettre le corps dehors, & diſt : Or çà Dame, vous eſtes digne qu'on vous arde & bruſle, vous ne ſerez point portée plus avant. J'aiday à pendre voſtre fils en la croix, je lui donnay de grands buffes quand on ſe mocquoit de lui, je lui donnay à boire du vinaigre, & le couronnay d'eſpines, je le battis à l'eſtache, je luy ay faict ſouffrir pluſieurs maux, auſſi feray-je à vous : car en brief voſtre corps ſera bruſlé, & mis en poudre. Et ainſi vouloit deſchirer le drap, & tirer le corps de la Vierge Marie en bas, en deſpitant Dieu & ſa mere, dont grand mal luy en vint.....]

[(*a*) Car incontinent qu'il empoigna la biere, ſes deux mains demourerent attachées à la biere de la Vierge Marie, & furent ſéparées de ſon corps, & le print incontinent le feu ès mains & ès bras : lors cheut à terre tout enragé & plein de douleur ; la bouche lui tourna

(*a*) Chap. CXII.

le devant derriere : de courroux il crioit & eſcumoit de rage, & fumoit ſon corps par feu puant, & cuidoit enrager de male rage, quand il avoit perdu les deux mains. Et ceux qui eſtoient en ſa compaignie furent punis : car les Anges qui eſtoient avec les Apoſtres les feirent tous aveugles, tant qu'ils ne veirent rien. Malaquin eſtoit là couché très-dolent & triſte, voyant qu'il eſtoit vaincu de Dieu par ſon grand outrage. Adonc il ſe repentit en ſon courage, puis ſe dreſſa ſur ſes pieds, & quand il veit ſes mains pendues à la biere, il fut très-marry ; puis il veit ſes deux bras qui bruſloient dont il cuidoit perdre le ſens. Adonc il s'eſcria à S. Pierre, & lui dit : Pierre, pour Dieu mercy je vous requiers ; je ſçay bien que j'ay mal faict, qui eſt cauſe que j'ay le corps tout eſprins en feu : j'ay grandement outragé la Dame, je cognois maintenant mon malfaict, j'en requiers mercy à Jeſus, & à ſa douce mere, & à vous Sire ; ayez de moy pitié, ſi vous ne m'aidez je ſuis perdu. Adonc S. Pierre lui diſt : Bel ami, ceux qui vous ont icy envoyé, & vous qui y eſtes venu, avez faict grand folie d'avoir faict à la Dame telle vilennie de vouloir bruſler ſon corps, & de nous outrager. Elle eſt mere de Dieu qui fiſt le Ciel & la terre, & qui voulut

ſouffrir mort pour nous rachepter des peines d'enfer. Il n'a pas voulu que ce corps ſi précieux & digne, ait eſté ſi vilennement outragé : parquoy je te prie que tu ayes patience : car il nous faut aller enſevelir le corps ; demeure en ceſte fange tant que nous ayons faict. Et il diſt : Pierre, je vous requiers mercy : car je ſuis celuy qui vous fit interroguer par la chambriere, qui vous demanda ſi eſtiez des gens de Jeſus de Nazareth ; & adonc vous excuſates vers elle diſant que non ; & à la tierce fois le coq chanta : ayez miſéricorde de moy : car il me deſplaiſt de la honte que je vous fis, je ſuis tout preſt de l'amander.

Quand *S.* Pierre vit ſa repentance, il diſt : Si tu veux croire en Jeſus-Chriſt qui eſt au Ciel, & en ſa mere dont nous portons le corps, je croy que tu auras delivrance & ſanté, car autrement je ne te puis aider. Je ſçay bien que tu es Malaquin nepveu de Cayphas. Adonc il s'eſcria à haute voix, en diſant : Je croy en J. C. fils de la Vierge Marie, lequel fut mis en croix, & luy requiers pardon, & le veux ſervir de tout mon cœur : ceux qui tiennent autre Loy, font grand folie : je veux eſtre Chreſtien ; & de ce que j'ay offenſé j'en requiers pardon à Jeſus, & à vous auſſi, Pierre,

qui eſtes ſon diſciple. Adonc S. Pierre lui diſt: Jeſus-Chriſt te veuille faire pardon, & chacun lui pardonna : car ne ſçavoit qu'il faiſoit. Puis lui dirent : Ne va jamais encontre J. C. ny ſa mere : car qui va contre eux, tout mal lui vient. Alors J. C. eut pitié de luy, quand il cogneut ſa repentance ; & à celle heure il eut ſes deux mains joinctes au bras comme devant, & le feu qu'il avoit aux bras fut eſteint, & tout guery ; mais les traces & cicatrices y apparurent toujours, afin qu'il fuſt mémoire du cas..... Et S. Pierre print une des feuilles de la palme, & luy bailla en ſa main, & luy diſt, qu'il touchaſt la palme aux yeux de tous ceux qui eſtoient aveugles, & que s'ils vouloient croire en J. C. ils verroient clair comme devant ; & incontinent ceux qui crurent furent gueris....]

[Après que tous les myſteres des obſeques furent faicts, les Apoſtres demeurerent au ſepulchre, en attendant le vouloir de Dieu, comme il leur avoit commandé. Et je croy que Marie Cléophé, & Marie Salomé y demeurerent, qui leur feirent compagnie. Elles feirent proviſion aux Apoſtres de vivres, c'eſt-à-ſçavoir de pain & de vin ; ils ne mangeoient autre choſe.... Quand vint la troiſiéme nuict qu'ils prioient dévotement, Jeſus-Chriſt deſcendit ſur le ſépulchre

pulchre de ſa mere en une nuée très-claire pour conforter les Apoſtres; avec luy eſtoient cent mille Anges avec les Archanges, leſquels chantoient *Sanctus*, & puis *Alleluya*, & *Deo Patri ſit gloria*.... Quand ils veirent le Créateur deſcendu en ſi bonne compagnie, ils s'agenouillerent devant luy, & de la joye qu'ils eurent ſe prindrent à plourer. Alors J. C. les ſalua & leur diſt: Paix ſoit avec vous. Et ils reſpondirent: Louange & gloire ſoit avec vous. Et il leur reſpondit: Amis, dictes-moy que je dois faire de ma mere? Et ils reſpondirent: Sire, il nous ſemble qu'en telle façon comme après votre Réſurrection vous montaſtes en Paradis en corps & en ame, vous devez faire monter votre mere..... A laquelle choſe J. C. s'accorda, & incontinent vint au corps, & S. Michel luy bailla l'ame de la Vierge Marie, & adonc le bon Jeſus diſt: Mere qui eſtes enſevelie en ce monument, levez-vous ſus ma bonne amie, ma ſimple colombe, tabernacle precieux, & vaiſſeau de vie.... je vous veux couronner en corps & en ame, Royne du Ciel, à la dextre de mon Pere. Adonc l'ame alla au corps, & alors elle reſſuſcita, & fut un matin après le jour.]

L'Hiſtorien dit enſuite, que les Apô-

tres voulant confondre l'obſtination d'un homme qui nioit le miracle, ouvrirent le ſepulchre, où l'on ne trouva que les draps & les veſtemens de la Ste. Vierge. » On dit que premiérement » le ſyndone & veſtement fut porté » à Conſtantinople en une fort belle » Egliſe. La chemiſe fut portée à Aix en » Allemagne en la Chapelle du Roy » Charlemagne, je le ſçay bien; je l'y » ay veue. J'ay veu auſſi au Puy en Au» vergne les chandeliers. J'ay veu à » Soiſſons en une religion de Nonnains » un deſdits chandeliers. J'ay veu auſſi » en pluſieurs lieux du laict virginal de » la Vierge Marie: parquoy nous de» vons tous croire fermement qu'elle eſt » montée au Ciel en la gloire éternelle » de Paradis. »

Il reſte encore près de 80 chapitres de l'Hiſtoire des deux Maries & de Sarrette leur fidelle compagne; mais je crois devoir terminer ici ce long extrait. L'Auteur ſuppoſe que les deux ſœurs moururent à Verulane en Italie. Cette Ville fut aſſiégée par les Sarraſins. Un Chevalier Provençal, auſſi brave que les Héros de la Table Ronde, mit en déroute les Sarraſins, & demanda pour récompenſe les corps des deux Maries, que l'on eut bien de la peine à lui accorder. Il les apporta en Provence, où ils

ſont à préſent *dans une belle Chapelle à trois lieues près de Saint Gilles, en un Couvent de Religieux & Chanoines dedans la mer ſur une roche, & eſt appellée ceſte Egliſe Noſtre-Dame de la Mer.*

ARTICLE XCIV.

Des Noms propres François, que pluſieurs Poëtes Latins ont employés ſans leur donner une terminaiſon Latine. Fragment d'une Epître de J. E. Du Monin.

LEs noms propres, ſur-tout les François, produiſent un très-mauvais effet, lorſque ſans leur donner une terminaiſon Latine, on les fait entrer tels qu'ils ſont dans des Vers Latins. Pluſieurs Sçavans ont déſapprouvé avec raiſon cette eſpéce d'abus; mais l'exemple qu'ils ont choiſi pour en montrer le ridicule, n'a pour fondement qu'une prétenduë Anecdote, qui me paroît très-fauſſe, ou du moins très-ſuſpecte. L'Abbé Ménage, dans ſes *Obſervations ſur la Langue Françoiſe*, (*a*) dit qu'une Hiſtoire de France, écrite en Latin, &

(*a*) T. I. p. 311.

remplie de noms François, *ne ſeroit pas liſible, tant elle ſeroit déſagréable.....* » Et qui mettroit, ajoute-t-il, Ménage » & Montagne dans des Vers Latins, » ſeroit plus ridicule que celui dont on » s'eſt tant moqué, qui écrivoit à M. » Grouillard, premier Préſident du Par- » lement de Roüen,

» *In publi a commoda peccem,*
» *Si longo ſermone morer tua tempora,*
GROUILLARD.

Cet endroit de Ménage a été copié par Vigneul-Marville (*a*). M. Huet eſt entré dans un plus grand détail. [Jean de Tourneroche, Profeſſeur Royal d'Eloquence dans l'Univerſité de Caen, & deux fois Recteur de celle de Paris, qui a ſignalé ſon érudition par des Ouvrages publics..... réuſſit encore plus mal, employant le nom de *Groullart*, comme un mot Latin, de même forme & de même ſon que celui de *Cæſar*. Car dans l'Epître dédicatoire de ſes Commentaires ſur Perſe, adreſſée à ce premier Préſident du Parlement de Rouen, il lui applique ces vers d'Horace par une ridicule parodie :

(*a*) Mélanges d'Hiſt. & de Littérat. T. I. P. 33.

In publica commoda peccem,
Si longo ſermone morer tua tempora,
GROULLART.

Voilà un fait qui doit, ce ſemble, paſſer pour inconteſtable, étant appuyé ſur l'autorité de Ménage, & principalement ſur celle de l'illuſtre Evêque d'Avranches, Ecrivain très-exact. Cependant j'ai vû le Commentaire de Tourneroche, ſans y trouver le nom de *Groullart* à la ſuite des vers d'Horace cités : il y a même un point après *tempora*. J'ai d'ailleurs conſulté divers Sçavans qui avoient le Livre ; tous m'ont aſſûré que leur exemplaire étoit en cela conforme au mien, & qu'on n'y voyoit point le nom du premier Préſident. Le R. P. Bertier, qui connoît ſi bien les Livres, décideroit aiſément la queſtion.

Au reſte, l'on trouve quantité de Poëtes qui ont fait entrer dans leurs vers des noms François, ſans les latiniſer. En voici un petit détail, qui peut-être ne ſera pas ennuyeux.

Louis de Balzac, Gentilhomme né à Rhodez, & diſciple de Jean Dorat, fit imprimer en 1578. un volume de ſes Poëſies Latines & Françoiſes. Il étoit grand ami de Jean Edouard du Monin. Celui-ci dans ſes *Miſcellaneorum Poeti-*

eorum adverſaria, pag. 426. le régala d'une Epigramme, où il fit entrer ſon nom dans ce vers ridicule :

Auricomæ Balſac *præſque meloſque Chelys.*

Le même du Monin faiſant l'éloge de Cujas, dit à la pag. 221.

Ceſareæ Cujas *nator vel Delius undæ. . .*

Et à la pag. 302. écrivant au nommé Bourneau :

Eare age, mi Bourneau, *noſtræ tutela ſalutis.*

A la tête d'un Ouvrage de Robert Goulet, intitulé, *Compendium de multiplici Pariſienſis Univerſitatis magnificentiâ*, &c. in-4°. Paris 1517. il y a quelques Vers d'un *Joannis Feſſerii Maiſcenſis* à l'honneur du même Goulet, dont le nom s'y trouve ainſi placé :

Neuſtriacæ Goulet *gloria magna plagæ.*

Goulet étoit Docteur de Sorbonne depuis 1504. & il y enſeignoit la Théologie.

Les *Mémoires des Gaules* par Scipion Dupleix ſont précédés de Vers Latins où Mgr. Antoine de Cous, Evêque de Condom, diſoit en 1619.

Et [famæ] pennis fertur ubique Duplex.

Jean-Mathieu Toſcan, Poëte Latin, & alors très-vieux, *extremam agens ſenectutem*, s'eſt contenté, dans les vers qui ſuivent ceux de l'Evêque de Condom, de faire ainſi alluſion au nom François de l'Hiſtorien :

Tempora docta tibi præcingat laurea Duplex.
Et fias poſthac noſter Apollo Duplex.

Louis de Morainvillier, Docteur de Sorbonne, voulant louer Philippe Daquin, Profeſſeur en Hébreu, pour ſon livre intitulé, *Veterum Rabbinorum in exponendo Pentateucho Modi tredecim*, &c. imprimé à Paris en 1620. in-4°. commence l'éloge par ce Vers :

Quis Daquin *referat quantum profecerit.*

Plus de vingt ans auparavant, le Médecin Jacques Eſpiard avoit compoſé quelques Epitaphes pour le célébre Genebrard, & il les fit mettre dans l'Egliſe du Prieuré de Semur, où Genebrard étoit mort en 1597. il y diſoit :

Creditis hoc Genebrard *conectum marmore : non eſt.*
Sorbonæ an decus hoc conderet urna brevis ;
&c.

Spargitur ex Genebrard ſtillans doctrina per orbem.

Dans les Oeuvres *poſthumes* des Peres Mabillon & Ruinart, T. III. pag. 498. ce dernier dit avoir vû dans l'Abbaye de Longpont une Epitaphe de l'Abbeſſe Ada, Comteſſe de Soiſſons, qui commence par ces deux Vers :

A. Comitiſſa pia de Soiſſons *quæ jacet* ici,
Regno felici tecum ſit, Virgo Maria.

L'Epitaphe de Pierre de Verſé, Evêque d'Amiens, mort le dernier Février 1500. [1501.] ſe trouve ainſi à la pag. 235. des *Antiquitez d'Amiens* par la Morliere :

Petrus hic eſt Verſé, *Burgundia quem ſibi natum*
Ex Poligniaco miſit ad Ambianos.

Je ne ſçai ſi l'on voit encore à Sainte Genevieve l'Epitaphe de l'Abbé Philippe Couſin, mort en 1521. qui étoit autrefois ſur ſa tombe, au côté gauche du Chœur. Elle commencoit par ces deux Vers :

Exanimem tumulus Couſin *tegit iſte Philippum,*

Quo Paſtore diu claruit iſta domus.

Voyez le reſte dans les *Antiquitez de Sainte Genevieve*, de Pierre le Juge, fol. 213.

Il eſt ſurprenant que Florent Chreſtien, Orléannois, bon Poëte Latin, ait marché ſur les traces de du Monin, & qu'il ait dit dans l'Epitaphe de Cujas :

Erexit Leges & jura jacentia Cujas.

Je ſuis encore plus étonné, quand je lis à la tête des Epîtres d'Innocent III. [que Paul du May, Conſeiller au Parlement de Dijon, publia en 1625. grand in-8°.] ce Vers du fameux Grotius ;

Donare luci primus occupat du May.

Il y a pourtant certains cas où le nom propre, tel qu'il eſt, paroît ſupportable dans la Poëſie Latine. C'eſt ainſi qu'un rieur a pû dire dans une Epitaphe de l'Amiral Ruiter :

Terruit Hiſpanos Ruitter, *qui terruit Anglos..*
At ruit in Gallos ; perterritus ipſe ruit ter.

Le nom de *Ruiter* étoit néceſſaire pour le badinage de l'Epigrammatiſte ; une terminaiſon Latine auroit tout gâté.

Le même inconvénient ſe fût trouvé

dans l'Epitaphe ancienne d'un Chanoine de Troyes, nommé *Siflet*, rapportée par le P. Labbe, dans ſon *Theſaurus Epitaphiorum*, pag. 426.

Si flet ter Petrus, qui ter te, Chriſte, negavit;
Siflet adeſt culpas, qui flet & ipſe ſuas.

Jean Edouard du Monin, dont j'ai parlé ci-deſſus, naquit à Gy en Franche-Comté vers l'an 1557. il commença de verſifier tant en Latin, qu'en Grec & en François, à l'âge de douze à treize ans, comme il le dit pag. 208. de ſon *Uranologie*. Il ajoûte qu'il avoit alors [en 1584.] fait voir le jour à quarante-cinq mille Vers de ſa façon, & qu'il n'y avoit aucun Poëte à qui il voulût ceder le pas, à la réſerve de Buchanan, Dorat, & Ronſard.

Du Monin ſçavoit encore l'Hébreu, l'Italien, l'Eſpagnol, l'Allemand, & il étoit Profeſſeur de Philoſophie à Paris dès l'âge de 20 ans ou environ. La plûpart des Auteurs de ſon tems l'ont voulu faire paſſer pour un génie du premier ordre; mais les éloges qu'ils lui ont prodigués, ne ſont qu'une preuve évidente de la dépravation de leur goût. En effet, quoiqu'il eût beaucoup de lecture & d'érudition, il s'étoit formé un ſtyle à la Ronſard, ſi pé-

danteſque & ſi ridicule, qu'on ne ſçait preſque en quelle langue il écrivoit, quand on lit ſon François ou ſon Latin. Il y a même tel endroit de ſes œuvres, où l'on diroit qu'il extravague. Voici un fragment de l'Epître Dédicatoire de ſon Vranie, à Philippe Deſportes, Abbé de Tiron.

[Monſeigneur, comme ainſi ſoit que tout l'édifice d'Amour (comme nous le liſons couché ſur le papier Platonique) eſt fondé ſur deux colonnes . . . . or, au Sybaritique limier, bon gibier : donc après avoir ſouvent vû envolé de ma main les moyens de vous épuiſer de ce votre doute, j'ai entre mains faiſceaux de titres particuliers me qualifians, choiſi un Diagramme comparatif, accommodé tant à ce preſent Ouvrage, qu'à votre rare & Simonidienne mémoire des ſiécles écoulés ; afin qu'en ce païſage de ma viote je me comporte moitoïen de Polignot Ethicien, & de l'éloquent ſilence de Tymante ſur Iphigenie immolée. Il vous plaira donc ſavoir, que jaçois que l'égard tant de mon petit tonneau, que de mes apophtegmes [deſquels l'humeur mélancoliquement gaie pourroit en notre Univerſité ſe faire mere d'un ſoupçon de Metempſycoſe d'un Panurge en moi ſembleroit former mon état à la Dioge-

niane..... Ainſi m'a ſemblé plus doux le joug de mon Pedant pauvreté en un équarté climat, ſous un bon duc Moyſe, que de ſavourer à pieds-étendus mes graſſes marmites d'Egypte..... J'ai dès la premiere diſpenſe de mon enfantin berceau, épouſé l'opinion d'Anaxagore, qui ne penſoit tenir en fief de Dieu ſa vie, que pour mirer le Ciel; & de vrai, je ne ſai quel clou d'enthouſiaſme m'a ſi fort collé ſur le Ciel, que je me vante avec Xenocrate avoir ſervi de filet d'Ariadne à guider les pas douteux de cent mes Theſées dans le repliſſé Dédale des ſorts futurs. Et ſouvent m'a-t-on vû d'un œil Arcéſilaïque eſtoquer la terre, que je caprioloïs au bal des Aſtres, non que, fait Archimede, je m'étrangeaſſe moi-même pour ne ſentir le fer de Marcellus ou en façon d'Ariſtée ou Apoloine..... Finalement quittant mon patin ſur le Mongibel-mortel, j'ay Atlaïſé mon épaule ſoumiſe au Ciel, pour boucher la bouche à un tas de Tantales qui m'eſtourdiſſent l'oreille.....] Cette Epître dédicatoire, qui a treize pages, eſt toute de même ſtyle, & le corps de l'ouvrage, preſque tout en Vers François, ne vaut pas mieux. N'étoit-ce pas là un préſent bien agréable pour Deſportes, qui luttant contre le mauvais

goût de ſon ſiécle, a travaillé à la réforme de notre Langue, & en a banni le faſte pédanteſque des mots Grecs & Latins ? Du Monin fut aſſaſſiné le 5 Novembre 1586. âgé de 29 ans. Tous les Verſificateurs s'empreſſerent de jetter des fleurs ſur ſon tombeau, & nous avons un *Recueil d'Epitaphes* en pluſieurs Langues, avec *les Larmes, Regrets & Déplorations ſur la mort de Jean Edoüard du Monin, excellent Poëte Grec, Latin & François.* Dans la longue Epitaphe Latine que lui fit la Croix du Maine, & qui a été copiée par le P. Niceron (*a*), il eſt appellé *l'ornement de toute la France ;* on ajoute même qu'il en auroit été *le Phœnix*, ſi une mort violente & prématurée ne l'eût enlevé au milieu des vaſtes projets Littéraires qu'il avoit formés. Quels éloges conſacrés à la mémoire d'un Ecrivain cent fois plus obſcur & plus incompréhenſible que Lycophron ? Je crois cependant qu'on pourroit en quelque maniere diſculper les Panegyriſtes de du Monin. La mort du fameux Ronſard, arrivée l'année précédente, [le 27 Décembre 1585,] avoit mis tout le Parnaſſe en pleurs. La Cour & la Ville ne furent pas moins ſenſibles à cette per-

(*a*) T. XXXI. pag. 101.

pris que Du Monin ait eu tant d'admirateurs pendant ſa vie & après ſa mort. J'ajoute pour la juſtification de ſes Panégyriſtes, qu'il arrive ſouvent que des Auteurs célébres prodiguent leurs éloges à des Ecrivains qui ne valent guéres mieux que les Copiſtes de Ronſard. Nous avons *les Theoremes de Meſſire Jean de la Ceppede, Sieur d'Aigalades, Chevalier, premier Préſident à la Chambre des Comptes de Provence, &c.* in-quarto de 511. pag. Toulouſe, 1613. L'ouvrage eſt compoſé de trois Centuries de Sonnets, qui ſont au-deſſous du médiocre, & chaque Sonnet a ſon Commentaire en Proſe. La Préface eſt un galimathias perpétuel, & l'on a bien de la peine à concevoir ce que le Poëte veut dire. Ce Magiſtrat avoit fait auſſi imprimer à Toulouſe ſes *Imitations des Pſeaumes* en vers : in 4°. 1612. pag. 72. En liſant les œuvres de Malherbe [Edit. de Ménage, 1666.] j'ai trouvé à la pag. 115. un Sonnet *pour M. de la Ceppede ſur ſon Livre de la Paſſion de N. S.* Ce Livre, que je n'ai point vu, & dont j'ignore la date, eſt loué par Malherbe comme un chef d'œuvre, & ſon Auteur *admiré comme un des ornemens des premiers de nos jours.* Le Sonnet apoſtrophe ainſi la Reine à qui l'ouvrage étoit dédié :

Reine, l'heur de la France & de tout l'Univers,
Qui voyez chaque jour tant d'hommages divers,
Que preſente la Muſe aux pieds de votre image;
Bien que voſtre bonté leur ſoit propice à tous,
Ou je n'y connois rien, ou devant cet Ouvrage,
Vous n'en viſtes jamais qui fuſt digne de vous.

Tout le monde ſçait que Malherbe étoit un Critique fort ſévére; qu'il mépriſoit ſouverainement Ronſard, & qu'il n'eſtimoit guéres Deſportes, Bertaut, ni aucun de nos anciens Poëtes. On pourroit donc s'imaginer ſur ſa parole, que M. de la Ceppede étoit un Poëte d'un mérite très-diſtingué. Mais on doit ſe ſouvenir que nos Ariſtarques, nos Satyriques même les plus fiers, ne ſont pas toujours exemts des foibleſſes de l'humanité. On les accuſe depuis longtems d'avoir double poids & double meſure, tant pour leurs amis, que pour les perſonnes qu'ils n'aiment pas. C'eſt ce qui fait que l'on ſe méfie un peu de leurs cenſures & de leurs éloges; & que l'on croit qu'il faut prendre

des ſuffrages ailleurs, pour juger ſainement des Livres qu'ils approuvent ou qu'ils condamnent.

Voici un autre exemple de la partialité de Malherbe, & c'eſt Racan, ſon Hiſtorien, qui me le fournit. [Malherbe avouoit pour ſes Ecoliers les Sieurs de Touvant, Coulomby, Maynard, & Racan. Il jugeoit d'eux fort diverſement : il diſoit en termes généraux, que Touvant faiſoit fort bien des vers, ſans dire en quoi il excelloit ; que Coulomby avoit bon eſprit, mais qu'il n'avoit point le génie à la Poëſie ; que Maynard étoit celui de tous qui faiſoit les meilleurs vers, mais qu'il n'avoit point de force ; qu'il s'étoit adonné à un genre de Poëſie auquel il n'étoit pas propre, voulant parler de ſes Epigrammes, & qu'il n'y réuſſiroit pas, parce qu'il manquoit de pointes. Pour Racan, qu'il avoit de la force, mais qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers ; que le plus ſouvent pour s'aider d'une bonne penſée, il prenoit de trop grandes licences ; & que de ces deux derniers on feroit un grand Poëte (*a*).] M. Pelliſſon, dans l'article de Maynard, a cité ces mêmes

(*a*) *Vie de Malherbe par Racan*, dans les Mémoires de M. de Sallengre, T. 2. pag. 84.

oles de Racan. Malherbe décidoit
ic, que Colomby, Maynard & Rà-
i avoient chacun leurs défauts, &
e *Touvant faiſoit fort bien des vers*;
turellement on devroit conclure
à, que ce dernier l'emportoit ſur
trois autres, puiſque Malherbe le
e ſans reſtriction. On ſe tromperoit
inmoins; & pour que l'on ſçache à
oi s'en tenir ſur le mérite Poëtique
Sieur de Touvant, je vais tranſcrire
Sonnet qu'il fit *ſur l'accident arrivé*
n 1606.] *à la Reine & à Madame la*
nceſſe de Conty. Ce Sonnet ſe trou-
à la pag. 83. d'un Recueil, intitulé
Delices de la Poëſie Françoiſe.

haëton demy-Dieu n'eut pas cette puiſſance
le guider le Soleil au chemin limité:
omment donc un mortel fragile de naiſ-
ſance
n eût-il mené deux ſi remplis de clarté?

'un a rendu le jour à l'Orizon de France,
'autre qui l'accompagne eſt un Aſtre en
beauté,
ui tient les braves cœurs en ſon obéiſſance,
t qui leur fait haïr le nom de liberté.

es Courſiers reſſentant leur ardente lumiere,
algré leur Conducteur courent dans la ri-
viere
our noyer ces ſujets qui les font conſumer.

Mais l'eau qui les reçoit n'eſt point aſſez profonde :
Car il eût bien fallu tous les flots de la mer
Pour éteindre deux feux qui brûlent tout le monde.

Voilà l'Auteur qui, au jugement de Malherbe, faiſoit fort bien des vers; mais je doute que Nerveze, Corbin, la Morliere, du Souhait & autres Poëtes de cette eſpéce, en ayent jamais enfanté de plus ridicules. Dans le Recueil que je viens de citer, & qui eſt de l'année 1615. il y a à la pag. 873. des *Stances par feu Charles de Piard, Sieur d'Infrainville & de Touvant;* ce qui prouve que cet *Ecolier* de Malherbe mourut long-tems avant ſon maître. *Le Temple d'Apollon*, autre Recueil de 1611. contient depuis la pag. 392. juſqu'à la 437e. *Les Bergeries, par Pierre Pyard de la Mirande.* J'ignore s'il étoit de la même famille que le précédent.

ARTICLE XCV.

Lettres de M. le Duc de Saint-Aignan au Roi, avec les Réponſes. Remarques ſur l'Hiſtoire de Louis XIV. publiée par M. Reboulet.

FRANÇOIS de Beauvilliers, Duc de Saint-Aignan, fut reçu de l'Académie Françoiſe en 1663. & mourut le 16 Juin 1687. âgé de 79 ans accomplis. M. l'Abbé d'Olivet, (*a*) parlant des Poëſies de cet illuſtre Académicien, dit que le peu qu'il en a laiſſé ſortir de ſon Cabinet, montre qu'il poſſédoit les régles de l'Art comme ceux qui en font leur principal objet; mais que par une fineſſe de l'Art même, il y répandoit de ces négligences méditées, qui donnent lieu de croire qu'on n'en fait que ſon amuſement. J'ajoûte que ſi l'on prenoit la peine de ramaſſer les Lettres & toutes les petites Piéces que l'on a de ſa façon, imprimées dans les Mercures Galans & ailleurs, on en formeroit un aſſez gros Volume *in-douze*. On pourroit l'intituler : *Oeuvres Diverſes de M.*

(*a*) Hiſt. de l'Acad. T. II. p. 209, Edit. in 4°.

» Mon Couſin, Vous avez t
» admirable pour me témoigner
» joie dans la proſpérité de mes a
» C'étoit autrefois par des éloges,
» tenant c'eſt par des frayeurs du p
» des fatigues où vous dites que
» ſuis expoſé pour me rendre Ma
» Valenciennes. Mais je n'ai pas d
» ne à démêler ces différens m
» mens; je les réunis tous dans l
» principe de votre zéle pour ma
» ſonne, & je les reçois avec un
» ment dont vous devez être ſat
» Cependant je prie Dieu qu'il vo
» mon Couſin, en ſa ſainte &
» garde. Au Camp devant Caml
» le 27 de Mars 1677. Signé, I

II. *Lettre du Duc de S. Aignan, la priſe de Cambray.*

» Sire, j'oſe me flatter que je
» portunerai point Votre Majeſté,
» donnant l'honneur de lui écrire ſ
» grandes & ſignalées victoires q
» remporte tous les jours. Sera-t
» fatiguée par les marques du zéle

votre gloire m'éblouit, votre épée laſſe ma plume, & le bruit éclatant que fait la Renommée en publiant vos louanges, empêchera peut-être que je ne ſois écouté. Mais quel moyen de pouvoir ſe taire, & comment pouvoir éviter que ma ſatisfaction ne paroiſſe, en voyant mon auguſte Maître le devenir de tant de Nations ? Je n'oſe plus parler, Sire, ſur cette valeur intrépide, mais incorrigible, qui a fait encore pis à Cambray qu'Elle n'avoit fait à Valenciennes, & je vois bien que je ſuis deſtiné à paſſer avec de cruelles inquiétudes dans la paix tous les jours que Votre Majeſté paſſera dans la guerre. Plût à Dieu, Sire, que vous fuſſiez de retour à Verſailles ! vous n'y ſeriez pas moins le Vainqueur de la Flandre, que vous le ſerez à la tête de vos Armées ; & ſans porter vous-même la terreur & la mort à vos ennemis, votre invincible Nom ſuffiroit pour les ſurmonter Cependant, Sire, je ne ſçai quaſi par où louer Votre Majeſté : forcer de toutes parts les meilleures places, gagner des batailles, vaincre partout, n'être jamais vaincu, & ſe voir enfin la crainte ou l'admiration de tout l'Univers ; que peut-on jamais deſirer davan-

» tage ? Et quel bonheur pourra s'éga-
» ler au mien, ſi vous me faites l'hon-
» neur de me croire au point où je le
» ſuis toujours, Sire, de Votre Majeſté,
» le très-humble, &c. » Duc de S.
» Aignan. De Paris le 13 d'Avril
» 1677.

Réponſe du Roi au Duc de S. Aignan.

» Mon Couſin, je connois trop bien
» le fonds de votre cœur, pour douter
» de votre joie dans les favorables
» ſuccès dont il plaît à Dieu de bénir
» mes Armes. Je ne ſuis pas moins per-
» ſuadé de vos inquiétudes pour les
» fatigues & les accidens où l'on eſt
» obligé de s'expoſer en des expéditions
» comme celle-ci. Mais vous jugez bien
» qu'on ne peut réuſſir autrement; &
» après tout vous conviendrez qu'il
» faut toujours faire ſon devoir, & du
» reſte ſe recommander à Dieu. Je le
» prie de vous avoir, mon Couſin, en
» ſa ſainte & digne garde. A Dunker-
» que le 27 d'Avril 1677. Signé,
» Louis.

Il nous reſte pluſieurs Lettres de Louis XIV. qui caractériſent parfaitement ce grand Prince, & que l'on ſeroit charmé de trouver dans ſon Hiſtoire; mais ceux qui l'ont écrite, peu

ſoigneux de le faire connoître par les détails de ſa Vie privée, ſe ſont bornés au récit des grands événemens de ſon Regne, & encore ont-ils mal exécuté leur projet. Car ſans nous apprendre rien de nouveau, ils omettent même des faits curieux, que l'on ſçavoit déja, ſoit par tradition, ſoit à cauſe que des Ecrivains connus de tout le monde nous les ont conſervés. L'Auteur de l'Hiſtoire de Louis XIV. imprimée à Avignon, quoique plus exact & plus attentif que ſes Prédéceſſeurs, n'eſt pas abſolument irréprehenſible à cet égard. Je n'en donnerai que deux ou trois exemples.

La journée de Crémone fut le triomphe de la valeur Françoiſe. L'Auteur auroit dû inſiſter davantage ſur cet événement mémorable, qui eſt rapporté avec ſes principales circonſtances par le dernier Hiſtorien du Prince Eugéne. On dira ſans doute que M. Reboulet a craint de trop s'appéſantir ſur des détails, qui auroient rendu ſon ouvrage d'une longueur exceſſive. Cela ſe peut; mais il ne laiſſe pas de s'étendre quelquefois plus qu'à ſon ordinaire. Par exemple, il emploie 30. pages pour la Relation du dernier ſiége de Barcelonne.

En parlant de la Bataille de Villa-Vi-

cioſa [10 Décemb. 1710.] qui affermit Philippe V. ſur le Thrône d'Eſpagne, l'Hiſtorien pouvoit obſerver que le Général Starenberg écrivit à l'Archiduc & aux Alliés, » qu'il avoit » quitté le champ de bataille avec tou» tes les marques d'une victoire com» plette, à la réſerve de l'Artillerie en» nemie, & de la ſienne propre, qu'il » avoit été obligé d'abandonner faute » de chevaux pour la tirer, mais dont il » avoit brûlé les affuts. » Comme le P. d'Avrigni (*a*) parle de cette Lettre très-ſinguliére du Général Staremberg, je m'attendois à la voir rappellée par M. Reboulet, d'autant mieux, que les Mémoires de cet habile Jéſuite lui ont été d'un grand ſecours; & il eſt louable d'avoir ſuivi un ſi bon guide.

Dans le détail des intrigues de la Cour de Londres, on a omis une Anecdote très-intéreſſante, qui eſt que la Ducheſſe de Marlborough, favorite de la Reine Anne, fut diſgraciée pour une paire de gans : minutie qui décida du ſort de l'Europe, & d'où s'enſuivit la paix d'Utrecht. C'eſt du moins ce que rapporte l'*Anti-Machiavel*, Ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1740.

(*a*) *Mémoires* pour ſervir à l'Hiſt. Univerſ. de l'Europe, T. IV. p. 451.

& qu'on attribue à un des plus grands Hommes & du plus haut rang qu'il y ait dans le monde. Le passage est trop curieux, pour que je perde l'occasion d'en orner ce Recueil.

[La Duchesse de Marlborough, dit l'illustre Ecrivain, (*a*) exerçoit la charge de Grande-Maîtresse de la Maison de la Reine Anne à Londres, tandis que son époux faisoit dans les campagnes de Brabant une double moisson de lauriers & de richesses. Cette Duchesse soutenoit par sa faveur le parti du Héros, & le Héros soutenoit le crédit de son épouse par ses victoires. Le parti des Toris qui leur étoit opposé, & qui souhaitoit la paix, ne pouvoit rien tandis que cette Duchesse étoit toute-puissante auprès de la Reine. Elle perdit cette faveur par une cause assez légère. La Reine avoit commandé des gans, & la Duchesse en avoit commandé en même tems : l'impatience de les avoir, lui fit presser la gantiere de la servir avant la Reine ; cependant Anne voulut avoir ses gans. Une Dame (*b*) qui étoit ennemie de Miledi Marlborough, informa la Reine de tout ce qui s'étoit

(*a*) *Anti-Machiavel*, T. II. p. 183. in-8°. 1741.

(*b*) Madame Masham.

cioſa [10 Décemb. 1710.] qui affermit Philippe V. ſur le Thrône d'Eſpagne, l'Hiſtorien pouvoit obſerver que le Général Staremberg écrivit à l'Archiduc & aux Alliés, » qu'il avoit » quitté le champ de bataille avec toutes les marques d'une victoire com» plette, à la réſerve de l'Artillerie en» nemie, & de la ſienne propre, qu'il » avoit été obligé d'abandonner faute » de chevaux pour la tirer, mais dont il » avoit brûlé les affuts. » Comme le P. d'Avrigni (*a*) parle de cette Lettre très-ſinguliére du Général Staremberg, je m'attendois à la voir rappellée par M. Reboulet, d'autant mieux, que les Mémoires de cet habile Jéſuite lui ont été d'un grand ſecours; & il eſt louable d'avoir ſuivi un ſi bon guide.

Dans le détail des intrigues de la Cour de Londres, on a omis une Anecdote très-intéreſſante, qui eſt que la Ducheſſe de Marlborough, favorite de la Reine Anne, fut diſgraciée pour une paire de gans : minutie qui décida du ſort de l'Europe, & d'où s'enſuivit la paix d'Utrecht. C'eſt du moins ce que rapporte l'*Anti-Machiavel*, Ouvrage imprimé pour la premiere fois en 1740.

(*a*) *Mémoires* pour ſervir à l'Hiſt. Univerſ. de l'Europe, T. IV. p. 451.

& qu'on attribue à un des plus grands Hommes & du plus haut rang qu'il y ait dans le monde. Le passage est trop curieux, pour que je perde l'occasion d'en orner ce Recueil.

[La Duchesse de Marlborough, dit l'illustre Ecrivain, (*a*) exerçoit la charge de Grande-Maîtresse de la Maison de la Reine Anne à Londres, tandis que son époux faisoit dans les campagnes de Brabant une double moisson de lauriers & de richesses. Cette Duchesse soutenoit par sa faveur le parti du Héros, & le Héros soutenoit le crédit de son épouse par ses victoires. Le parti des Toris qui leur étoit opposé, & qui souhaitoit la paix, ne pouvoit rien tandis que cette Duchesse étoit toute-puissante auprès de la Reine. Elle perdit cette faveur par une cause assez légère. La Reine avoit commandé des gans, & la Duchesse en avoit commandé en même tems : l'impatience de les avoir, lui fit presser la gantiere de la servir avant la Reine ; cependant Anne voulut avoir ses gans. Une Dame (*b*) qui étoit ennemie de Miledi Marlborough, informa la Reine de tout ce qui s'étoit

(*a*) *Anti-Machiavel*, T. II. p. 183. in-8°. 1741.

(*b*) Madame Masham.

» mois divers mouvemens pour les en» gager à combattre, & toujours inutile» ment, ſi fort que déſeſpérant de les » y forcer, il détacha divers corps de » troupes, &c. ». *Si fort que* eſt mis là pour en *ſorte que*; cette expreſſion revient pluſieurs fois.

On peut ajouter, que l'Auteur s'eſt trop aſſujetti au ſtyle & aux manieres des Ecrivains, dont il a tiré ſes matériaux. Outre qu'il en réſulte une eſpéce de bigarrure, qu'on doit ſur-tout éviter dans un Ouvrage Hiſtorique, cette imitation preſque ſervile de l'Auteur lui a beaucoup fait perdre de la vivacité & de l'air original, qui caractériſent avantageuſement ſon Hiſtoire des Filles de l'Enfance, & ſes Mémoires du Comte de Forbin. Dans un beau & vaſte ſujet comme la Vie de Louis XIV. on auroit ſouhaité plus de force, plus de chaleur, plus d'imagination, plus d'agrément. La gravité de l'Hiſtoire n'en exclut pas les ornemens; il n'eſt queſtion que de les bien ménager. Que l'on ſoit accuſé de mettre trop de feu, trop d'eſprit, trop d'intérêt dans ſes productions, c'eſt un reproche bien flatteur, & que chacun voudroit partager avec les Auteurs qui nous ont donné la *Vie de l'Empereur Julien*, celle de *Louis XI.* l'*Hiſtoire du Stathouderat* & *du Pa-*

lement d'Angleterre. Au reſte, ce ſeroit une injuſtice que de mettre M. Reboulet dans la claſſe de ſes Prédéceſſeurs, Larrey, Limiers la Hode, ou la Martiniere : il l'emporte ſur eux à tous égards ; mais en lui accordant une ſupériorité entiere, il ſera toujours vrai de dire que cet habile Ecrivain pouvoit faire mieux.

ARTICLE XCVI.

Recueil de Particularités Hiſtoriques & Littéraires.

LE Sieur de Sainville, très-médiocre Auteur de quantité de petites Brochures, fit ce ſixain Acroſtiche pour M. le Cardinal Du Bois :

Du Bois, Premier Miniſtre, éminent Cardinal,
Un caractere heureux, eſprit toujours égal,
Bienfaiſant avec choix, prévenant le mérite ;
On ne pénétre point les deſſeins qu'il médite.
Il falloit ce grand homme aux beſoins de l'Etat :
Sa gloire eſt cependant ſans faſte & ſans éclat.

Ces pitoyables vers valurent au Poëte une gratification de ſix cens livres. Il en marqua ainſi ſa reconnoiſſance à M. le Cardinal :

Ce

Du Bois, qui pour ſix vers m'as donné ſix cens
livres,
Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes
livres !

Peut-être n'y eut-il jamais de plagiat plus groſſier : car perſonne n'ignore que Guillaume Colletet fit autrefois ce Diſtique pour le Cardinal de Richelieu, qui lui avoit donné deux cens écus pour ſix vers très-mauvais de ſon Monologue des Thuilleries :

Armand, qui pour ſix vers, &c.

Le même Sainville eut la hardieſſe de faire préſenter de ſa part au Sénat de Veniſe une Traduction de cette fameuſe Epigramme de Sannazar :

Viderat Hadriacis Venetam Neptunus in undis
Stare urbem, & toti ponere jura mari.
Nunc mihi Tarpeias quantum vis Jupiter arces
Objice, & alta tui mœnia Martis, ait :
Si Pelago Tibrim præfers, urbem aſpice utramque ;
Illam homines dices, hanc poſuiſſe Deos.

Traduction.

Auſſi-tôt que Neptune aux rochers formidable

Sur Veniſe eut jetté les yeux,
Et qu'il eut contenté ſes regards curieux,
En la voyant régner ſur la mer redoutable,
Par un art admirable :
Il parla d'un ton fier à Jupiter tonant.
Venez donc, dit-il, maintenant
Me vanter votre Capitole,
Où plus d'une victime à toute heure on immole,
Et ces murs renommés de Mars,
Où l'on voit vos Romains s'expoſer aux hazards.
Regardez Rome, & contemplez Veniſe :
Voyez celle des deux que le Ciel favoriſe.
Dans Rome on reconnoît l'ouvrage des humains,
Et dans Veniſe on voit les miracles divins.

C'eſt grand dommage que M. l'Abbé Goujet ait oublié cette merveilleuſe piece dans ſon Catalogue des Traductions des Poëtes Latins modernes. Le Traducteur s'eſt vanté d'avoir reçu de la part de la Séréniſſime République des remercimens glorieux & ſolides, dont il avoit lieu d'être content ; libéralité, ſans doute bien placée, ſi l'on eût exigé du ſieur de Sainville, qu'il ne verſifieroit plus. Croira-t-on qu'un Ecrivain de cette eſpéce fut honoré de l'éloge ſuivant par M. l'Abbé de Clérambaut ?

D. D. SANVILLIO, Breve Encomium.

Hiſtoricus, Vates, Rhetor, celebrat, canit, implet,
Geſta, ignes, aures, ore, lyrâ, eloquio.

En voici la Traduction par l'Auteur même ſi bien paranymphé.

Eloge Laconique de M. de Sainville.

L'Hiſtoire, les beaux Vers & la noble Eloquence
De cet Auteur du temps ſont l'aimable ſcience.

¶ Perſonne n'ignore le ſuccès qu'eut *Inès de Caſtro*, Tragédie de M. de la Motte. Jamais Piéce ne ſe ſoutint ſi long tems, & avec un égal empreſſement de la part des Spectateurs; & jamais on ne vit s'élever contre l'Auteur une ſi grande foule de Critiques. M. de la Motte ſe trouva un jour au Caffé de Procope dans un cercle de jeunes étourdis, qui ne le connoiſſoient point & qui déchiroient ſa Tragédie. Après avoir eu la patience de les écouter une demi-heure, & gardé l'Incognito, il ſe leva, & adreſſant la parole à quelqu'un de ſes amis qu'il apperçut dans le Caffé: Allons donc, lui dit-il; Monſieur un tel, nous ennuyer à la ſoixante & douziéme repréſentation de cette mauvaiſe Piéce.

¶ Il m'eſt tombé depuis peu entre les mains un Ouvrage, où l'on peut dire

que tout eſt du dernier ridicule. Il a pour titre, *le Calendrier ſpirituel compoſé d'autant de Madrigaux [ou de Sonnets & d'Epigrammes] qu'il y a de jours en l'an: Pour la conſolation des ames dévotes & curieuſes. Par le R. P. Germain Cortade, Definiteur & Prédicateur Auguſtin.* A Bayonne, 1665. in-12. de 174 pages. Pour donner quelque idée de ce Recueil, je tranſcrirai l'Epigramme adreſſée par l'Auteur, *Au B. Louis de Gonzague, Jéſuite, qui jeune mettoit ſes éperons ſous ſa chemiſe, pour mortifier ſon corps.*

Il ne pourra donc plus ni ruer ni hennir
Sous le rude éperon dont tu fais ſon ſupplice?
Qui vit jamais tel artifice,
De piquer un cheval pour le mieux retenir?

¶ M. Broſſette dans ſes Remarques ſur la 3e Satyre de Boileau dit, que la Serre convenoit lui-même que ſes écrits étoient un galimathias continuel, & qu'il ſe glorifioit d'avoir ſçu tirer de l'argent de ſes Ouvrages tout mauvais qu'ils étoient. Je doute fort que Jean Puget de la Serre fût aſſez humble & même aſſez ſot pour faire un ſemblable aveu. Au contraire ſa vanité fut exceſſive, au moins durant quelques années. J'ai vû de lui un vol. in 8°. de près de 1000 pag.

intitulé, *Les Amours des Dieux*, ouvrage où les Fables ſont moraliſées (*a*). Le portrait de la Serre eſt à la téte. Cet Auteur y paroît avec un air extrêmement fier, & il eſt couronné de lauriers. On voit autour cette légende, dont il y a lieu de croire qu'il eut honte lui-même dans la ſuite : *Ex mortali Divus.* Au deſſous ſont les quatre vers ſuivans :

Regarde ce portrait, lis ce divin ouvrage,
Et tu reconnoitras les plus rares eſprits ;
Car ceux qui n'auront pas les traits de ce viſage,
Ne voleront jamais ſi haut par leurs écrits.

En 1626. la Serre fit imprimer *Les Amours des Deeſſes*, gros in-8°. c'eſt comme une ſuite de l'ouvrage précédent. Il y a un nouveau portrait de l'Auteur, mais ſans couronne, avec les mots, *ex mortali Divus ;* & au bas ces quatre vers :

Celui dont le Graveur a dépeint le viſage,
Doibt par ſes beaux Ecrits ſurmonter le trépas.
Il vit dans ce portrait, & s'il ne parle pas,
C'eſt ſans doute qu'il penſe à quelque grand ouvrage.

En liſant ces huit vers, qui probable-

(*a*) Le Privilege eſt du 5e. Mars 1674.

ment viennent de la Serre lui-même, ſe perſuadera-t-on qu'il étoit convaincu que ſes ouvrages ne valoient rien?

¶ L'Angeli, dont parle Boileau dans ſes Satyres, étoit un fou ſpirituel, mais malin, que le Prince de Condé donna à Louis XIV. & qui divertiſſoit la Cour par ſes ſaillies. Voici un trait de ſa façon. Monſieur de.... ſe diſoit d'une Maiſon très-illuſtre, quoi qu'il tirât ſon origine d'un fou. L'Angeli ſe trouvant dans la chambre du Roi, après lui avoir parlé debout quelque tems, » Aſſeyons-» nous, Monſieur, lui dit-il, on ne » prendra pas garde à nous, & vous ſça-» vez que nous ne tirons pas à conſé-» quence. »

¶ Les Poëſies du *Seigneur de Borderie* furent imprimées à Lyon chez Jean de Tournes en 1547. On m'en a communiqué la piéce ſuivante ſur le Mariage. Elle eſt tournée avec beaucoup de grace & de naïveté; Marot n'auroit peut-être pas mieux réuſſi.

Amy, pourquoy me veux-tu tant reprendre
Que ne devois ſi ſoudain femme prendre?
Ne me fais plus la guerre, je te dis
Que je l'ay fait pour gagner Paradis,
Et ne ſçavois faire un meilleur ouvrage
Pour mon ſalut, qu'entrer en mariage;
Car tous Maris ſont d'un cas ſoucieux,

Qui me rend ſeur d'aller juſques-aux Cieux.
Le grand hazard d'eſtre cocus les fâche ;
Si je le ſuis & que point ne le ſçache,
Innocent ſuis. Or tous les innocens
Seront ſauvez, y en eût-il cinq cents.
Si malgré moy je puis voir & ſentir
Que l'on me fait cocu, je ſuis martyr :
Les bons Martyrs iront là ſus tout droit ;
Et ſi je prends femme ſage & honneſte,
Bienheureux ſuis de ſi rare conqueſte.
Les Bienheureux, ſi l'on croit l'Ecriture,
Iront en gloire, & moy donc par droiture.
Regarde donc ſi je ne ſuis pas ſage
D'avoir au Ciel aſſigné mon partage.

¶ La *Pancharis* de Bonnefons a é imprimée pluſieurs fois avec les *Imit tions* Françoiſes de Gilles Durant, ſie de la Bergerie. J'en ai une édition 1587. in 8º. Paris, Abel Langelie Durant n'y eſt point nommé, ſi ce n' dans des Hendécaſyllabes qui lui ſo adreſſés à la fin du Recueil de ſes *Ga tés amoureuſes*, & ſignés, *J. Jacquer Par.* C'eſt de ce Durant que Rapin da ſa Pompe funebre de Déſportes a di *Gaudebat ſocius Bonefontius eſſe L rando.*

Il y a cinq ou ſix pieces de ſa fac dans le Recueil intitulé, *La main Paſquier.* Sa Lamentation ſur l'Ane

gueur mort en 1590. pendant les Etats, fait un des plus curieux endroits du Catholicon d'Eſpagne, & paſſe pour un chef-d'œuvre de naïveté & de bonne plaiſanterie. Une choſe que peu de gens ſçavent, c'eſt que Durant atteint & convaincu d'avoir écrit contre l'Etat au commencement du Regne de Louis XIII. fut rompu vif. Pierre Boitel en parle ainſi comme témoin oculaire. [Ce Poëte aſſez cogneu dans la Cour..... Penſionnaire de Sa Majeſté, qui avoit receu tant de bienfaits (du Roi)... ſe laiſſe gagner à la paſſion d'autruy..... pour aſſouvir ſon extrême avarice; & non content de ſes penſions & de l'honneur qu'il s'eſt acquis par ſes Vers, fit un méchant & déteſtable libelle contre celui de qui dépendoit toute ſa proſpérité. Je ne veux point faire relation du ſujet de ſa *Rivarographie*; je me contente de raconter ſa mort. Sa malice fut découverte, ſes manuſcrits, coppies trouvées, ſes complices recognus, & lui empriſonné & convaincu de crime de Leze-Majeſté, condamné juſtement à être rompu vif en la place de Greve. Il mourut aſſez conſtamment, & demanda pardon à Dieu & au Roy. Deux jeunes Gentilshommes Italiens, qui s'eſtoient meſlés de tranſcrire & traduire de François en Italien ſon livre diffamatoire,

furent auſſi exécutés. L'un fut pendu; l'autre roué. J'ai été ſpectateur de cette mort tragique.] Pag. 105. du *Théatre Tragique*..... Par Pierre Boitel, ſieur de Gobertin, in-8°. Paris 1622. Privil. du 23 Juillet 1616. Il s'y trouve pluſieurs faits poſtérieurs au Privilege. J'ai déja cité cet (*a*) Ecrivain au ſujet du Duc d'Epernon.

¶ J'ai dans un Recueil de Pieces fugitives une *Lettre en Vers libres à un Amy ſur le retranchement des Fêtes.* Ce ſont huit pages in-8°. en date du 28 Décembre 1666. M. d'Aucour, qui en qualité d'ami de MM. de Port-Royal, n'aimoit guéres M. de Perefixe Archevêque de Paris, fit cette Piéce contre le Mandement que ce Prélat avoit publié le 20 Octobre précédent, pour retrancher quelques Fêtes dans ſon Dioceſe. Le deſſein de cette eſpece de petit Poëme eſt auſſi burleſque que les Vers. Le jeune Poëte y ſuppoſe que M. de Perefixe ne fut porté à ce retranchement que par averſion pour ſainte Catherine, & que ſon mécontentement contre cette Sainte venoit de ce que bien des gens regardoient les Religieuſes de Port-Royal comme autant de ſaintes Catherines. On voit que l'idée

(*a*) T. II. p. 315.

eſt pas des plus riantes ni des plus
ureuſes.

On attribue communément à M.
'Aucour la ſeconde Lettre contre M.
acine, datée du 1. Avril 1666. Je ne
ai qu'en croire. Outre que M. du Pin,
ui étoit ami de M. d'Aucour, n'en dit
ien dans ſa Table univerſelle, le ſtyle
e cette Lettre eſt grave, ſérieux, froid
ême & tout différent, à ce qu'il me
aroît, de la maniere d'écrire ſatyrique,
bre & enjouée, que le jeune Avocat
'Aucour affectoit dans ce tems-là. J'y
ouve d'ailleurs quelques traits qui ne
onviennent guéres à cet Ecrivain.
'Auteur reproche au jeune Racine,
u'il a bien peu de diſcernement, de ne
s ſentir que les *Chamillardes* ſont de
aucoup inférieures aux *Imaginaires*,
l'*Onguent à la Brûlure* (*a*) aux *Enminures*. Voici ſes paroles. [C'eſt une
auvaiſe marque de fineſſe de ſentient, que d'avoir confondu les Chaillardes avec les Héréſies Imaginaires,
les Enluminures avec l'Onguent à la
ûlure; & ſi vous avez eu ſi peu de diſrnement en cela, il eſt difficile que
ous en ayez beaucoup en autre choſe.]
ncore une fois, je doute que M. d'Au-

(*a*) C'eſt ainſi qu'il y a au titre, & non pas Onent *pour* la Brûlure, comme je le trouve écrit rtout.

cour, jeune Poëte alors, & Poëte très-ſatyrique, eût ainſi parlé des *Chamillardes* & *de l'Onguent à la Brûlure*, les propres ouvrages, & dans leſquels on apperçoit ſans peine l'amour propre de leur Auteur. MM. de Port-Royal & leurs amis ont publié tant de livres Anonymes, qu'il eſt bien difficile de ne pas s'y tromper.

¶ Pendant la guerre de Hollande, en 1672. un ſoldat ayant par mégarde lâché un piſtolet près de la maiſon où Louis XIV. avoit établi ſon quartier général, fut condamné à être pendu. Une Liégeoiſe, jeune & jolie, touchée de compaſſion s'alla préſenter au Duc de la Feuillade pour avoir la grace de ce malheureux. Le Duc la renvoya au Roi, devant qui elle ſe mit à genoux, & la lui demanda. Sa Majeſté voulut ſçavoir d'elle par quel motif elle parloit en faveur d'un homme qu'elle ne connoiſſoit point, & ſi c'étoit qu'elle voulût l'épouſer. Elle répondit que non ; que la pure charité la portoit à parler pour lui, & qu'elle avoit un frere dans les Troupes, à qui ſi pareil malheur étoit arrivé, elle auroit été bien aiſe qu'on eût pardonné. Le Roi s'éloigna d'elle, en lui diſant, que qui tiroit près du Louvre, méritoit la mort. La pauvre fille ne ſe rebuta point, & retenant le Monarque

par ſon habit : *N'accorderez-vous pas, Sire*, lui dit-elle, *cette grace à une Liégeoiſe qui vous la demande ?* Elle prononça ces paroles avec tant de naïveté, que le Roi lui répondit en ſouriant : Oui, je vous l'accorde, & je veux qu'il vienne vous en remercier.

¶ Lorſque les dehors de Valenciennes furent emportés d'emblée le neuviéme jour du ſiége (17 Mars 1677.) un des principaux Officiers de la Garniſon qui vit qu'on ne donnoit point de quartier dans la premiere chaleur de l'attaque, s'alla jetter entre les bras d'un Officier Gaſcon. Il ſe rendit ſon priſonnier, & lui offrit une bourſe de trois cens louis, afin qu'il le gardât. Le Gaſcon lui répondit en ſon langage : » Monſieur, » pour votre vie elle eſt ſauve : car je » combas comme le Lion, je pardonne » à celui qui s'humilie ; mais pour vous » garder, j'ai bien d'autres choſes à faire : » je m'en cours à la gloire, & vous laiſſe » vous & votre argent entre les mains » de mon Sergent. »

La Citadelle de Cambray, l'une des meilleures des Pays-Bas, ne tint que douze jours, & ſe rendit à Louis XIV. le 17 Avril 1677. Le Gouverneur Dom Pedro de Savala ſortit à la ſuite de ſa Cavalerie, couché dans ſon carroſſe, parce qu'il avoit été bleſſé. Le Roi lui

dit quelques paroles obligeantes ſur ſes bleſſures ; à quoi il répondit : » Ah, Sacrée Majeſté, qu'un rencontre comme » celui-ci m'auroit fait faire de folies » dans un âge moins avancé ! mais » graces à l'expérience de quelques années, j'ai bien connu le Prince à qui » nous avions à faire, & trouvé qu'il » valoit mieux ſubir le joug de bonne » grace que de prodiguer inutilement le » ſang des nôtres par une plus longue » réſiſtance. »

¶ Scudery étoit un vrai Baladin du Parnaſſe. Jamais Auteur ne fut plus content de lui-même, ni mieux perſuadé que le Public rendoit juſtice à ſes talens. Le premier ouvrage qui ait fait connoître cet Académicien eſt, ſi je ne me trompe, l'Edition des Œuvres de ſon ami Théophile. Il les corrigea ſur le Manuſcrit que l'*incomparable Auteur lui avoit mis jadis entre les mains;* & il corrigea les épreuves de cette Edition qui eſt de 1630. Il y mit en tête une Préface, & enſuite le *Tombeau de Théophile.* La Préface finit par ces mots. [Je ne fais pas difficulté de publier hautement que tous les morts, ni tous les vivans, n'ont rien qui puiſſe approcher des forces de ce vigoureux génie ; (Voilà Théophile devenu le premier génie qui ait jamais paru.) Et ſi parmi les derniers il ſe ren-

contre quelque extravagant qui juge que j'offenſe ſa gloire imaginaire, pour luy monſtrer que je le crainds autant que je l'eſtime, je veux qu'il ſçache que je m'appelle DE SCUDERY.] Le *Tombeau* eſt de cent Vers & de même ſtyle. L'Auteur y ſuppoſe que Malherbe ne pourroit *ſans un excès de vanité* refuſer de reconnoître la ſupériorité de Théophile, &c. Boileau, Satyre IX. a tourné en ridicule ceux qui jugeoient ainſi de ces deux Poëtes, & peut-être avoit-il Scudery en vûe, quand il a dit:

Tous les jours à la Cour un ſot de qualité
Peut juger de travers avec impunité:
A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
Et le clinquant du Taſſe à tout l'or de Virgile.

L'année ſuivante (1631.) Scudery fit imprimer ſa *Tragi-Comédie*, qui a pour titre, *Ligdamon & Lidias, ou la Reſſemblance; & Autres Œuvres de M. de Scudery*, in-8°. pag. 254. L'Auteur y porte partout le caractere de jeune homme plein de lui-même, & il y débite ſes fanfaronades d'un air & d'un ſtyle aſſez réjouiſſant.

Par exemple, dans le Sonnet à M. de Montmorency, notre Poëte ayant dit que tout périt avec le tems,

Obéliſques, Tombeaux ſuperbes en beauté,
Coloſſe, Pyramide en hauteur admirée.

Il ajoute:

Mais ton nom & le mien ſeront bien plus conſtans....
Mes Ecrits immortels les ſauveront du temps.

Et dans la Préface adreſſée plaiſamment, *A qui lit*, l'Auteur commence de cette maniere: [Maintenant que je ſuis devenu livre, & qu'il t'a coûté de l'argent pour ſçavoir mon nom. ... une coûtume auſſi forte qu'une loi entre nous autres Meſſieurs les Autheurs me force à faire le ſot par compagnie. Je m'en vay te prier d'excuſer des fautes que je ne croy pas qui ſoient en mes ouvrages, & me donner moy-meſme une louange que je devois attendre de toy.... Ecoute donc ſi je ſçauray mentir de bonne grace en te parlant de mes écrits, &c. Ne penſant eſtre que Soldat, je me ſuis encore trouvé Poëte; ce ſont deux métiers qui n'ont jamais eſté ſoupçonnés de bailler de l'argent à uſure, & qui voyent ſouvent ceux qui les pratiquent dans la meſme nudité où ſe trouvent la Vertu, l'Amour & les Graces dont ils ſont les favoris. Or ces jeunes Pucelles de trois

ou

u quatre mille ans, qui ne donnent ue de l'eau à boire à leurs nourriſſons .... m'ont dicté les Vers que je t'offre, tc.] Je ſupprime d'autres traits dans e même goût, parce que M. l'Abbé l'Olivet les a rapportés (*a*).

¶ Les Rodomontades de Scudery me appellent celles de Claude Terlon ou Trellon, Poëte Soldat, dont les *Œuvres Poëtiques* furent imprimées à Lyon en 1594. in-12. de 600. pag. (*b*) *La Muſe Guerriere* remplit un tiers de ce volume. L'Auteur commence par avertir que ſi quelqu'un s'aviſe de le cenſurer, il ne ui répondra qu'en mettant l'épée à la nain.

Qui que tu ſois, Lecteur, avant que me reprendre,
Penſe bien ſi je faux en ces vers que j'eſcris;
Je porte à mon coſté ma réponſe pour rendre
Confus en un moment les plus ſçavans eſprits.

C'étoit le vrai moyen de tenir en reſpect les Critiques importuns. Trellon ous apprend qu'il avoit compoſé une artie des vers qu'on trouve dans ce Recueil, à l'âge *de quatorze & quinze ans*; a'il étoit pauvre, quoique Gentilhom-

(*a*) Hiſt. de l'Acad. T. I pag. 305.
(*b*) J'en ai vû depuis une Edition de 1589. à yon ſous le titre de *Muſe Guerriere*.

me , & enfin grand Ligueur & fort attaché à la Maiſon de Guiſe. Il abandonna la Ligue , après avoir *montré les talons* aux batailles de Coutras , d'Arques & d'Ivry , comme il le dit à la pag. 51. de l'ouvrage qu'il fit imprimer à Lyon en 1592. ſous ce titre : *Le Ligueur repenti du ſieur de Trellon* , in 8°. de 60 pages. Quoi qu'il y déclame vivement contre la Ligue , ſon repentir ne l'empêcha pas de refondre ſes premieres œuvres Poëtiques, & de les publier de nouveau avec des augmentations & des retranchemens : *Le Cavalier parfait du ſieur de Trellon, où ſont comprinſes toutes ſes Oeuvres diviſées en quatre livres. Le tout dédié à Mgr le Duc de Guiſe, in-12. Lyon* 1606. Le Privilege du Roi Henri IV. eſt du 20 Mai 1595. Trellon n'y a pas inſéré ſon *Ligueur repenti* , apparemment pour ne pas déplaire à ſon Mécène le Duc de Guiſe. J'ai vû dans un Catalogue une Edition des *Œuvres du ſieur de Trellon* , de 1614. d'où je préſume qu'il vivoit encore en cette année : car il n'y a pas d'apparence qu'après ſa mort un Libraire eût oſé mettre de nouveau ſous preſſe les ouvrages d'un ſi mauvais Poëte. Trellon s'eſt aſſez bien caracteriſé dans un Sonnet qui eſt à la tête de la *Flamme d'amour* , pag. 222. du Recueil de 1594. & qui eſt adreſſé à ſon livre,

Ce n'eſt pas un Pedant qui te met en lumiere ;
C'eſt un eſprit enflé des allarmes de Mars,
Qui maintes fois couvert de ſang & de pouſſiere,
Au milieu des combats a bravé les hazards.

Ce n'eſt pas un Pedant, c'eſt une ame plus fiere,
Dont le beau naturel a ſurpaſſé les Arts,
Qui allant par le monde en mille & mille parts,
Va deſdaignant du tout la vie caſaniere.

Que ſi quelqu'envieux veut gloſer deſſus toy,
Pare-toy de ces Vers qui reſpondent pour moy.
Celuy qui m'a baſti ne m'a mis ſur la terre,
Qu'afin de ſoupirer ſes amis & ſes vers.
Il a plus employé d'années à la guerre,
Que de jours à l'étude & à faire des Vers.

Ce Sonnet prouve aſſez bien que Trellon n'étoit qu'un Poëte fort au deſſous du médiocre.

¶ J'ai vû un ouvrage intitulé, *Le Chanoine, ou Traité du Nom, Dignité, Offices, Vie & Mœurs d'un Chanoine*, par Vital Bernard, *Preſtre & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale du Puy, Docteur ès Droicts, & Prieur de S. Eſtienne.* Au Puy, 1647. gros in-8°. C'eſt un livre aſſez inſtructif, écrit d'ailleurs d'un ſtyle naïf & divertiſſant. L'Auteur étoit Poëte, & il cite beaucoup de vers Latins, qu'il traduit ordinairement en vers François. Par exemple, dans l'endroit où il parle

de la chaſteté des Chanoines, il fait voir les ſuites funeſtes du vice contraire, & la grande difficulté que l'on a d'en faire une véritable pénitence, même à l'article de la mort. Là deſſus il rapporte, pag. 592. ce vieux diſtique :

Dæmon languebat, Monachus tunc eſſe volebat,
Aſt ubi convaluit, manſit ut ante fuit.

& il le traduit ainſi :

Le Diable malade en ſon gîte
Proteſtoit de vivre en Hermite,
Ou bien en Moine de Couvent :
Mais vient-il à convaleſcence ?
N'en ayant plus de ſouvenance,
Il eſt Diable comme devant.

¶ Il y a une vingtaine d'années que M. Desforges Maillard, homme de mérite & Ecrivain eſtimable, fit imprimer des Poëſies de ſa façon ſous le nom emprunté de *Mademoiſelle de Malcrais de la Vigne.* Pluſieurs beaux eſprits ſe réunirent pour lui prodiguer des éloges. M. de Voltaire parut des plus empreſſés à lui faire ſa Cour. Voici le commencement d'une Epitre qu'il adreſſe à cette aimable & ſpirituelle Sapho.

Toi, dont la voix brillante a volé ſur nos rives,
Toi, qui tiens dans Paris nos Muſes attentives,

i ſçais ſi bien aſſocier
la ſcience & l'art de plaire,
les talens de des Houlieres,
les études de Dacier.

Malheureuſement l'énigme fut dévoi-
. On s'apperçut que *Malcrais de la*
gne n'étoit qu'un maſque dont ſe cou-
oit le Poëte Breton ; dès-lors nos ha-
es connoiſſeurs changerent de lan-
ge ſur ſes vers ; & crurent devoir
venger ſur M. Desforges Maillard
piége dans lequel ils avoient donné.
Quelques perſonnes faiſoient mali-
ement courir le bruit, qu'*Alzire*,
agédie, n'etoit pas l'ouvrage de M. de
ltaire. » Je le ſouhaiterois de tout
on cœur, dit un Officier. Et pour-
uoi, lui demanda quelqu'un ? C'eſt,
prit-il, que nous aurions un bon
oëte de plus. »

Le P. N. fameux Prédicateur ſe
menoit un jour dans le jardin des
nds Cordeliers de Paris avec Mar-
nd célébre Organiſte. Ils eurent une
e conteſtation ſur un mauvais mot
e le P. N. laiſſa échapper, & qui fut
evé par Marchand. La diſpute alla
in, qu'après beaucoup d'injures ſui-
s de quelques gourmades, ils convin-
t de ſe retrouver le lendemain au
me endroit, pour y terminer leur

querelle à coups de piſtolet. Le P. N. fut le premier au rendez-vous. Marchand ne vint qu'une heure après. Il avoit tâché de ranimer ſon courage en vuidant une bouteille de vin de Bourgogne. Dès qu'il parut, le Prédicateur ſe poſta derriere un arbre ; Marchand en fit de même : ils étoient à 150 pas de diſtance. Rends-toi, lui cria le P. N. ou tu es mort. Ah, Bête féroce, répondit l'Organiſte, voici ta derniere heure. Tu ne feras plus de Sermons ; tire le premier. Tire toi-même, repliqua le Pere N. je dois faire avantage à un poltron comme toi. A ce mot Marchand ſe mit à blaſphémer, & s'avançant d'un pas, de même que s'il eût voulu fondre ſur ſon ennemi, il jetta le P. N. dans des transes mortelles. Mais cinq ou ſix Religieux qui les examinoient, s'étant approchés pour prévenir les ſuites d'un moment ſi critique, nos deux Braves furent obligés de ſe ſéparer ſans avoir pû *mettre à fin* leur périlleuſe avanture.

¶ Un jeune Séminariſte s'étant échappé pour voir *Zaïre* à la Comédie Françoiſe, devint éperdument amoureux des beaux yeux de la Demoiſelle Gauſſin, en lui voyant faire le rôle de Zaïre : l'eſprit lui tourna au point qu'il s'aviſa

devenir lui déclarer ſon amour publiquement aux foyers de la Comédie, ſe jettant à ſes genoux en préſence de plus de cent perſonnes. Le lendemain il lui écrivit une lettre des plus tendres dans le goût d'un novice amoureux. Mais comme il ſe mettoit en devoir de redoubler les marques de ſon tranſport après la Comédie, il fut arrêté à la réquiſition de ſon pere, qui le fit conduire à Saint Lazare. Ayant paſſé trois jours dans cette retraite ſans vouloir ni boire ni manger, il trouva le moyen de s'échapper d'une maiſon de campagne où on l'avoit mis, & fut à la porte de la Comédie Françoiſe ſe jetter aux pieds de la Demoiſelle Gauſſin comme elle étoit prête d'entrer : l'Abbé tomba évanoui en pleine rue à ſes genoux. On le mena chez un Limonadier vis-à-vis, pour le faire revenir à lui. Il aſſûra que ſon parti étoit pris de ſe poignarder la premiere fois devant cette inhumaine, ſi elle perſiſtoit à ne pas vouloir écouter les propoſitions de mariage qu'il lui faiſoit (a). Apparemment ces idées romaneſques s'effacerent peu à-peu de ſon foible cerveau : car depuis ce tems-là on n'a pas ouï dire qu'il eût donné quel-

(a) *Journal Politique & Littéraire.* Novembre 1736.

que autre ſçène dans le même goût.

§ Le 3. du mois d'Août 1736. l'Académie de Muſique donna la premiere repréſentation des *Voyages de l'Amour*, Opera-Ballet. La Muſique en fut trouvée dure & généralement mauvaiſe. Le Poëme, qui étoit de M. de la Bruere, fit beaucoup de plaiſir, quoique des Cenſeurs chagrins prétendiſſent que ce n'étoit qu'un tiſſu de Madrigaux. M. de Voltaire, plus équitable, gratifia le jeune Poëte des vers ſuivans :

L'Amour t'apprête ſon flambeau ;
Quinaut ſon Miniſtre fidelle
T'a laiſſé ſon plus doux pinceau.
Tu jouiras d'un ſort nouveau,
Sans craindre jamais Boileau,
Et ſans rencontrer de cruelle.

Quelques jours après Mademoiſelle *Quoniam*, Beauté à la mode, ſe trouva dans une loge avec M. de la Bruere, qu'elle ne connoiſſoit pas. Elle liſoit avec attention le nouveau Ballet, & en parloit d'une maniere très-flatteuſe. Le jeune Auteur lui demanda le Livre pour un moment, & le lui ayant rendu, elle y trouva ce Quatrain, qu'il venoit d'écrire avec un crayon :

Si l'Auteur voit ſes vers applaudis en ce jour,

'eſt le Public qui paye ſon ouvrage ;
lais s'il obtient votre ſuffrage,
ſera payé par l'Amour.

'e trait de vivacité & de préſence
prit fit honneur à M. de la Bruere.
ci la réponſe de la Demoiſelle :

uel triomphe flatteur ! le Public en ce jour
ous aſſure de ſon ſuffrage ;
t je voudrois être l'Amour
our pouvoir dignement couronner votre
Ouvrage.

Un jour l'Abbé Desfontaines rencontra M. Piron à la Comédie avec un it d'automne trop ſomptueux, à ce lui ſembloit, pour un Poëte. Il lui en l'abordant : Mon pauvre Piron, érité cet habit n'eſt guéres fait pour s. Cela peut être, répondit M. Pi- ; mais, Monſieur l'Abbé, conve- auſſi que vous n'êtes guéres fait r le vôtre.

On donna le quatre Novembre 6. *les Génies Elémentaires*, Ballet veau, dont la Muſique de la jeune ral ſurprit agréablement tout le ude pour les beautés, le feu, la ſcien- le génie qu'on y trouvoit, juſque- ue l'on doutoit preſque qu'une jeu-

ne fille eût pû produire tant de merveilles de ſon chef, ſans être au moins aidée par quelque habile homme. A l'égard des paroles du Poëte F.***. on les trouva pitoyables; mais on s'y attendoit, après avoir vû ſon Opera de *Biblis*. On appella par dériſion ſa derniere Piéce, *les Génies alimentaires*, au lieu d'*Elémentaires*, à cauſe de la pauvreté de l'Auteur, qui ſoupiroit après cette repréſentation, pour avoir au moins de quoi *vivoter* pendant quelque tems.

On jouoit alors au Théâtre Italien *les Fées*, Comédie en trois Actes, dont Monſieur ***. Médecin étoit l'Auteur. Il avoit donné en 1725. au Théâtre François un Prologue pour *les trois Couſines*, Comédie de Dancourt, qu'on remit dans ce tems-là. La Comédie des *Fées* lui attira l'Epigramme ſuivante :

Un Médecin que cent remords hideux
Alloient rongeant, du vallon Poëtique
Voulut tenter les ſentiers hazardeux,
Pour s'enrôler ſous la Muſe Comique.
Lorſqu'Apollon vit ſa Muſe empirique,
Parbleu, dit-il, cet homme-ci me plaît.
Holà, quelqu'un, qu'on lui donne un brevet.
Grand Apollon, quoi, ce timide Athlète

Sera mêlé parmi le docte eſſain ?
Oui : j'aime mieux le voir mauvais Poëte,
Que le ſouffrir plus longtems Médecin.

¶ Nous avons un *Recueil de Sonnets compoſés par les plus habiles Poëtes du Royaume ſur les bouts-rimés*, Pan Guenuche, &c. *Propoſés par M. Mignon, Maître de la Muſique de l'Egliſe de Paris, pour être remplis à la louange de Sa Majeſté*, in-12. Paris, 1683. pages 193. pour un pareil nombre de Sonnets. M. Mignon avoit propoſé pour prix une Médaille du Roi. Elle fut adjugée à un inconnu ; & M. Mignon n'ayant pû le déterrer après trois mois de recherches, le *ſupplia* dans ſa Préface de ne le *pas priver plus longtems de l'honneur de ſa connoiſſance*, & du plaiſir qu'il auroit à lui délivrer le prix qu'il avoit ſi juſtement mérité. Le Poëte Martinet, Lieutenant des Cérémonies chez le Roi, eut l'*Acceſſit*. Voici le Sonnet de l'inconnu.

Apoſtrophe à l'Eſpagnol.

Joins un courage d'Aigle à la fierté d'un
. . . . *Pan*,
Ibere, fois plus fin qu'une vieille... *Guenuche*,
Si tu romps une fois inſpiré par..... *Satan*,
LOUIS t'aura bientôt ſecoüé la..... *Peluche*.

Le Belgique Lion devant lui n'eſt qu'un...
. . . *Fan ;*
Ce n'eſt plus comme au temps que pillant
notre . . . . . *Ruche*
Et répandant l'effroi de Bruxelles à .... *Lan,*
Tu cherchois à remplir ton eſtomac d'. . .
. . . . . *Autruche.*
Ta défaite en tous lieux aujourd'hui nous
eſt . . . . *Hoc.*
Les Valois ſont paſſés ; & par un heureux.
. . . . . *Troc*
Le plus grand des Bourbons t'a fait niche
ſur . . . . . *Niche.*
Cent peuples diſoient *por*, qui ſous lui di-
ſent . . . . *Par ;*
Ce Heros fait, défait, cultive, met en . .
. . . . . *Friche,*
Sans qu'on oſe alléguer ni ſi, ni mais, ni.
. . . . . *Car.*

Au reſte, le titre de ce Recueil n'eſt qu'une pure *charlatanerie*. On trouve ici beaucoup de Sonnets anonymes, & parmi le grand nombre d'Auteurs qui ſont nommés, il n'y en a pas un ſeul qu'on puiſſe mettre au nombre des *plus habiles Poëtes du Royaume.*

§ *Piéce curieuſe, par M. de M. de G. Gentilhomme Lyonnois, dédiée à Madame de B.* in-4°. de deux feuilles. A

e il y a une Lettre en proſe, où
ur promet à Madame de B. qu'il
ra bientôt une Traduction en
e Dom Quichotte, où elle trouve-
les agrémens de l'Original. En-
vient la *Pièce curieuſe* d'environ
cens vers. Je m'imaginai d'a-
que c'étoit un fragment de Dom
ote. Mais je fus bien ſurpris d'y
r une Lettre Théologique *contre*
ur pur ; matiere qu'apparem-
l'Auteur n'entendoit pas ſi bien,
il avoit moins étudiée que l'Hiſ-
du Héros de Michel de Cervan-
tte Lettre eſt ſans date ; mais je
is de 1699. Sur l'exemplaire qui
la Bibliothèque des Jéſuites de
, on a écrit en marge : *par M.*
ulceau, Sieur de Grigny. Le P.
lonia l'a omis dans ſa Bibliothé-
yonnoiſe, quoi qu'il le connût
ien, & qu'il en ait parlé par oc-
à la pag. 815. où il cite une
ue latine du P. Bimet Jéſuite,
la mort de M. de Puget] impri-
n 1710. *& traduite en vers Fran-*
ar feu M. de Grigni de Moulceaux.
is cette remarque, afin que l'on
ute point au ſçavant Jéſuite, d'a-
gnoré tant d'Ecrivains Lyonnois,
l n'a pas jugé à propos de donner
dans ſon Hiſtoire Littéraire. Le

avoit l'imagination ſi épuiſée, que ſe trouvant hors d'état de produire un ſeul vers, pas même un hémiſtiche, il fut contraint, pour remplir ſon projet, de mettre à contribution ſes anciens ouvrages, & d'en former ce tiſſu de piéces rapportées, qu'on nous donne ſous le titre de *Sibylla Capitolina*. On ne peut nier qu'un pareil avertiſſement ne fût abſolument néceſſaire, quoique peu honorable à Virgile. Il auroit peut-être juſtifié la bonne foi de l'Editeur, & déſarmé les Critiques les plus ſoupçonneux. Ce manque de précaution pourroit autoriſer bien des gens à ſoutenir, que le prétendu Poëme avec la Préface n'eſt qu'une fiction groſſiére, où il n'y a ni eſprit, ni goût, ni jugement. On pourroit même décider ainſi, ſans être du nombre de ceux que le Poëte nomme par-tout *Corvi Capitolini*, expreſſion doctement expliquée dans cette Note du Commentateur (*a*): *Corvi aves Mithræ Deo ſacrati, ceu ſoli. Miniſtri verò Mithræ, Corvi & ſacri Corvi nominabantur. Vide* Diarium Trevoltinum, *Febr.* 1724. *pag.* 304. & 308. & un peu plus bas [pag. 9.] *Fata Paulina, Doctrina Prædeſtinationis adverſùs quam pugnant Pelagius & Molina. Corvorum Doctores dilectiſſimi.*

(*a*) *Sybilla Capit.* pag. 8.

§ Jacques Carel, Sieur de Sainte Garde, natif de Rouen, Prêtre, Prédicateur & Poëte, publia en 1666. un Poëme Héroïque intitulé, *Childebrand, ou les Sarrasins chassés de France.* Despréaux le tourna ainsi en ridicule [*Art Poëtique, chant III.*]

La Fable offre à l'esprit mille agrémens divers.
Là tous les noms heureux semblent nés pour les vers,
Ulisse, Agamemnon, Oreste, Idoménée,
Hélene, Ménelas, Pâris, Hector, Enée.
O! le plaisant projet d'un Poëte ignorant,
Qui de tant de Héros va choisir Childebrand!

Sainte Garde se voyant raillé sur le choix & sur le nom de son Héros, publia *la défense des beaux Esprits de ce tems contre un Satyrique. Par le Sieur de Lerac,* in-12. Paris 1675. *Lerac* est l'anagramme de *Carel.* M. Brossette auroit pû observer que Carel dans une Edition de 1680. ôta le nom de *Childebrand*, & substitua *Charles-Martel*, laissant comme dans l'Edition de 1666. la suite au titre, *ou les Sarrasins chassés de France.*

§ Un des plus curieux ouvrages de l'Abbé de Marolles, ce sont ses *Quatrains sur les personnes de la Cour, & les*

gens de Lettres. in-4°. 1677. Il com
mence par donner un Catalogue d
Curieux d'Eſtampes. Enſuite viennen
les Peintres, Graveurs, Sculpteurs
autres Artiſtes, dont la profeſſion a ra
port au deſſein; toutes les choſes im
ginables qui ſont l'objet de la Peinture
le Roi & la Cour, les grands Officiers
les Parlemens & la Robbe, les Gen
de Lettres, les Théologiens, les Méde
cins, les Mathématiciens, les Juriſcon
ſultes, les Hiſtoriens, les Poëtes Fran
çois, les Poëtes Latins, les Vertueu
& les Sçavans, &c. Tout cela eſt ſuiv
des noms des Evêques de France, d'E
pagne, &c.

On ne peut lire ces Quatrains, ſan
ſe rappeller le vers de Deſpréaux :

Il ſe tue à rimer, que n'écrit-il en proſe?

En effet, le bon Abbé de Maroll
pouvoit s'épargner bien de la peine,
en même tems ſe rendre plus agréab
& plus utile à ſes Lecteurs, s'il eût éc
cet ample Catalogue dans le même go
que les *Mémoires de ſa Vie.* Malheure
ſement pour le Public, & pour ſa pr
pre réputation, il ſe mit en tête ſur
vieux jours de faire autant de vers qu
pourroit. On trouvera dans ſa *Liſte*
Gens de Lettres la preuve de ſon tale

Poëtique. Car il y a tel Quatrain, où l'Auteur gêné par la rime & par la mesure, s'exprime d'une maniere peu correcte, souvent inintelligible, & quelquefois ridicule. Par exemple, dans ses Poëtes, pag. 69. après avoir fait l'éloge de Coras, il dit:

Reviens ici, Coras; ton ami Vaumorieres
Est un sage Critique, & lui-même aujourd'hui
En matiere de vers en fait qui sont de lui.

L'éloge est plaisant; mais l'Abbé de Marolles, qui n'avoit pas senti du Ciel l'influence secrette, ne sçavoit comment s'y prendre pour trouver une rime à *aujourd'hui*.

ARTICLE XCVII.

Extrait des Sermons du P. Philippe Bosquier, Cordelier de l'Observance.

Lorsque j'ai inseré dans ces Mémoires, le Sermon de la Magdeleine, & l'Oraison Funébre du brave Crillon, mon but étoit de procurer quelque délassement à ceux de mes Lecteurs, qu'une trop longue suite de discussions Critiques & Littéraires

roit pû fatiguer. C'eſt dans les mêmes vûes que je vais donner l'Extrait des Sermons du P. Boſquier, *Obſervantin de l'Ordre de S. François en la Province de Flandre.* Ce Réligieux les fit imprimer à Paris en quatre Vol. in 8o. & il les dédia à Louis XIII. n'ayant pas eu la conſolation de faire à Henri IV. *ce préſent, bien qu'indigne de ſa Grandeur, néanmoins futur témoin fort croyable de la grande dévotion d'un étranger vers un Roy étranger, d'un Frere Mineur Flamand vers un Roy de France, qu'il ne veid jamais qu'en pourtrait & ſur les tableaux éternels des Livres & de la Renommée.* Son Epître au Roi eſt datée d'Avennes en Haynault, le 30 Décembre 1611. Une choſe bien ſinguliere, eſt que les 52 Sermons qui forment ce Recueil, ſont tous ſur la Parabole de l'Enfant Prodigue. Trouveroit-on beaucoup d'exemples d'une pareille fécondité? L'Auteur dit dans ſa Préface, qu'il avoit *couvé ce ſien œuf environ huict ans, afin qu'il eût quelque choſe de vital & de vigoureux.* Il m'a paru que cet *œuf* n'étoit originairement que le Sermon, moitié Latin, moitié François, de Michel Menot ſur l'Enfant Prodigue. Le P. Boſquier s'en eſt emparé ſans ſcrupule, apparemment en vertu de cette régle, que tout doit être commun par

mi les Religieux qui ſont du même Ordre. Reſte à ſçavoir, ſi cette communauté de biens s'étend juſqu'aux ouvrages d'eſprit. Quoiqu'il en ſoit, notre Cordelier *Montois* (*a*) a brodé de mille façons differentes le canevas que lui avoit fourni ſon Confrere. Imaginez-vous que cet ample Recueil de Sermons ſur le même ſujet n'eſt qu'une perpétuelle compilation, un vrai *polyanthea*, où ſe trouvent cités à toutes les pages, l'Ecriture S. les Peres, les Rabbins, les Scolaſtiques, les Controverſiſtes, les Juriſconſultes, les Médecins, les Poëtes, les Hiſtoriens, en un mot preſque tous les Auteurs Grecs & Latins. Chaque autorité y eſt rapportée tout au long, mais de maniere, qu'un Texte de l'Evangile, un Paſſage de S. Auguſtin, eſt toujours étayé d'un vers d'Ovide, de Plaute, ou de Terence. D'ailleurs, le P. Boſquier

(*a*) Il ſigne ainſi ſon Epître dédicatoire, parce qu'il étoit natif de Mons en Haynault. En 1589. il fit imprimer une Tragédie intitulée, *Le petit Raſoir des ornemens mondains.* M. de Beauchamps, *Recherches ſur les Théâtres de France*, T. I. pag. 485. nomme cette Piéce, *Le petit Reſaire des ornemens mondains.* C'eſt une autre mépriſe du même Auteur, que de dire que Boſquier *étoit de l'Ordre des Minimes.*

n'a pas négligé ce qu'il nomme *le récréatif honnêtement entreſemé.* Il vouloit ſoutenir l'attention des ſes Auditeurs, en s'efforçant de les faire rire. C'eſt pour y réuſſir, qu'il a mis en œuvre le comique le plus bas, le burleſque le plus groſſier; & on doit avouer qu'il n'eſt point inférieur de ce côté-là aux Maillards, aux Menots, aux Barlettes.

Pour donner une juſte idée de ſon caractere, j'ai choiſi dans tous ſes diſcours les endroits les plus divertiſſans, & j'en ai fait une eſpéce de Sermon, tout compoſé des paroles mêmes de l'Auteur, en écartant néanmoins les citations pédanteſques, les raiſonnemens vagues, ennuyeux, les explications figurées & myſtiques. J'ai penſé qu'il valloit mieux prendre ce parti-là, que d'extraire de chaque Piéce une multitude de Paſſages, qui n'auroient eu ni ſuite, ni liaiſon.

SERMON SUR L'ENFANT PRODIGUE.

Homo quidam habuit duos filios. Et dixit adoleſcentior ex illis Patri : Pater, da mihi portionem ſubſtantiæ quæ me contingit. Quelqu'un avoit deux fils, dont le plus jeune dit à ſon Pere : Mon Pere, donnez-moi la partie du bien qui m'appartient. En Saint Luc, Chap. XV.

CE dévot & doux-coulant Docteur Saint Bernard, écrivant ſur les Cantiques de Salomon, nous montre gentiment quelle méthode ou quel ordre doit ſuivre le Chrétien ſoigneux de ſon ſalut, diſant : Toute ſcience d'elle-même n'eſt que bonne ; mais tu apprendras premierement ce qui eſt plus profitable à ton ſalut, & tu t'étudieras d'un courage plus vif & plus ardent à ce que tu connoîtras le plus te ſervir d'aiguillon d'amour & de dilection.

Or étant la connoiſſance de ſa miſere une ſcience très-ſalutaire & l'entrée de ſalut, & l'intelligence de l'origine des miſeres humaines, qui viennent de nos péchés, étant très-fructueuſe ; la ſcience de bien faire pénitence, & la

grande miſéricorde dont uſe notre Dieu vers les pénitens, étant un lardon délicat pour nous affriander & amorcer à l'amour que nous lui devons, je n'ai pû trouver choſe plus convenable pour m'acquitter de mon devoir d'enſeigner, & pour le vôtre qui eſt d'apprendre, que de vous faire Sermon ſur le texte de l'Enfant prodigue, qu'on appelle ordinairement. Auxquelles choſes raiſon veut que vous prêtiez audience pendant que je ferai mon petit devoir, tant plus que les connoiſſez être ſalutaires. Car ici vous toucherez à pleine main, ici vous connoîtrez à vûe d'œil combien folâtres ſont tous pécheurs, & comme toute leur vie n'eſt fondée qu'en folies: comme Dieu ſçait retrouver ces fous, comme jadis il retrouva le Prodigue, le réduiſant à une extrême pauvreté & ſervitude baſſe & quaſi diſetteuſe de pailles: par quelle voie l'on peut & doit rentrer en grace avecques Dieu après lui avoir montré le dos, pour montrer viſage à ſes créatures: enfin avec quelles accolades, avec quels baiſers, avec quelle miſéricorde la bonté divine reçoit les pénitens. Or en ces miennes leçons n'attendez, mes cheres Ames, tant un ſtyle fardé & bardé, que des diſcours armés: car je ne veux chatouiller les oreilles ſeulement, mais

mais si je puis, c'est mon but de forcer & contraindre les cœurs à haïr les péchés, & réduire sous le joug des loix divines les volontés rebelles & révoltées. Pour lequel but atteindre heureusement, demandons aide & secours d'enhaut par les interceſſions de l'unique patroneſſe de mes deſſeins la ſacrée Mere Vierge Marie, diſant *Ave Maria.*

Le ſage Platon dit que le jeune homme, du tems qu'il n'a encore pleine poſſeſſion de la prudence, qu'il pourroit avoir ci-après, eſt agité de fureurs, & crie ſans ordre quelconque, & enflé d'arrogance & folâtrant ne fait que bondir, & ne ſçait ſur quel pied danſer. Tel étoit ce jeune homme de notre Evangile, qui plein de ſes volontés, volage & léger, ſoudain qu'il eût quelque petite connoiſſance de ſa force, de ſa beauté, de ſa jeuneſſe propre à pratiquer toute malice; mais ne lui étant le paſſe-port donné de librement offenſer en la maiſon paternelle, où tous les domeſtiques avoient les yeux tournés & fichés ſur lui, & lui ſembloient comme des Argus bien enœil'és, veiller trop à ſon gré ſur ſes folies, le ſang & la fureur lui montant au front, rempli d'outrecuidance, réſolu & aſſeuré comme un petit Ceſar, s'approche de ſon pere & lui dit: *Mon Pere, donne-*

moi la portion du bien qui me vient ; comme s'il eût voulu dire : je ne ſuis plus en âge, pour être deſſous la verge ; j'ai paſſé mes quatorze ans de tutelle, je ſuis, ce me ſemble, déſormais ſage aſſez pour être affranchi & mis hors de page ; dorénavant je me régirai bien moi-même : ſeulement je prie, que me faſſiez part des biens, qui me ſont échus par le décès de ma Mere. Nous ne ſommes que deux fils, & je ne ſuis bâtard : j'ai quelque droict à vos biens ; & ſi c'étoit le vouloir de Dieu, de faire par ſa grace [Oyez, oyez ce galant] autant pour vos enfans, que de vous appeller de vie à trépas, vous ne me voudriez, ce crois-je, déſeshériter, mais vous me feriez en partage égal à mon Frere. Il eſt vrai, je le connois, que ſelon les droicts & loix du pays, je n'ai action quelconque ſur vos biens durant votre vie ; ce néanmoins, pour l'amour que me portez, je prie de grace, que partage qu'avez décrété de me laiſſer par le teſtament, me ſoit maintenant mis entre main : ou ſi cela eſt trop, & ſi encore il ne vous plaît d'en défaire ſitôt vos mains, je prie pour le moins qu'il vous plaiſe m'octroyer quelque portion de ma part, que je puiſſe avoir moyen convenable à mon état. Voilà le premier de ſein &

premiere prouëſſe de ce jeune Capi-
ine. Encore va-t-il aucunement bien,
grace à Dieu] que comme quelques-
is il n'a pas robbé ni pillé ſon Pere à
cachette, comme fit jadis notre Pe-
Saint François avant ſa pleine con-
rſion, comme bien que à meilleure
i que ne font pour le préſent nos jeu-
es gens. Tel commencement, telle
i.

Ce prologue & cette harangue ef-
rontée de ce Prodigue, me ſemble un
rtain préſage d'une vie future débor-
e de toute part. Di-moi, pauvre Pe-
, oyant ce mot de *Pater*, eſperois-
telle requête de lui? ou penſois-tu
is qu'il te vint faire quelque honnête
mande, quand le mot ſucré *Pater*
rtit de ſa bouche? O douce parole
ue *Pater*! Oüi, douce, oüi, la paro-
premiere de ce Prodigue; mais qu'ai-
e eſt celle qui la ſuit tout ſoudain!
da mihi, livrez-moi, baillez-moi:
a mihi, mots mal-venus par-tout que
urez, que baillez, donnez. Et quoi?
artem ſubſtantiæ, partie de votre bien.
onnez-moi. Donnez-moi. De quel
roit? *Qua me contingit*, qui m'appar-
ent, qui m'appartient, qui me vient.

O faux belitre, que tu as donné
eu de vin à ton Pere l'appellant Pere!
c que d'eau as-tu braſſé parmi, de-

mandant ſa ſubſtance ! O faux argentier ! que tu as donné peu d'or, & que tu as mêlé beaucoup de paille & d'écume ! O peintre brouillard, que la belle couleur riante dont tu avois fait le fond de ton diſcours, eſt changée ! O faux Apoticaire, que tu as mis peu de douceur, rien qu'une drachme, le ſeul mot de Pere, avec plus d'une livre de rigueurs ! Que de rigueurs en ton *da mihi* ! Que de rigueurs en ton *da partem ſubſtantiæ* ! Que de rigueurs en ton *quæ me contingit* ! Que peu d'infuſion de roſes & de ſucre parmi tant d'aloë ! Pauvre Pere, que penſois-tu, que diſois-tu, voyant que l'Enfant demandoit la bourſe à ſon Pere comme un ſoldat ? Le Fils au Pere demander la bourſe, ah ! à un Pere tant débonnaire, tant facile, tout pardonnant, tout oubliant, cateſſant un Prodigue après avoir tout diſſipé, le défendant contre tous comme Avocat ! O Pere ! ô Fils ! Quel Pere ! quel Fils ! O tout bon ! O tout mauvais ! Bon Pere ! Méchant Fils ! Un Fils à un Pere ſi bon & jà Vieillard, jouer ce tour, à un Pere, peut-être encore tout déſolé de ſa viduité toute fraîche, qui le ſçait ? peut-être accablé d'encore beaucoup d'autres ennuis ? O monſtre ! ô monſtre ! mais que n'eſt-il ſeul ! Las ! il s'en trouve encore beau-

coup de tels, desquels les trente ne valent pas deux bons.

Je ne puis, cheres Ames, estimer autre chose, sinon que comme cornets venoient à ce pauvre pere vieillard d'admiration d'une nouveauté tant maudite & tant inusitée, & qu'il trouvoit force lin en sa quenouille, bien embesoigné sur le fait de la réponse qu'il lui donneroit, comme il en useroit, ce qu'il feroit; & pourtant laissons un peu ce pauvre patron rappeller son sang, & penser à son aise comme il en vuidera. Cependant faisons quelque discours utile aux peres & meres sur le fait de leur trop grande indulgence & nonchalance en l'instruction de leurs enfans.

Si la nature ne peut être changée, & l'accoûtumance est une autre nature, ainsi que vous dresserez vos enfans, ainsi vous les naturaliserez; & à jamais ils demeureront tels. Si vous les accoûtumez au bien & à la vertu de jeunesse, vous les naturalisez tellement à la vertu, qu'ils sont par de-là en après comme impuissans à faire le mal. Si vous les dressez & les accoûtumez à mal, vous banniſſez d'eux à jamais la vertu, & les rendez comme impuissans à faire autrement. O coûtume! O nature!

Que dirai-je de vous autres, peres cruels, non plus peres, mais viperes,

mais Saturnes Lunatiques, qui dévorez ou perdez, ou êtes cause de la perdition de vos enfans, non seulement omettant de les dresser, vous y portant seulement *privativè*, sans rien faire; mais aussi *effivè*, perpetrant devant eux choses par lesquelles vous les rendez corrompus?

O la chose déplorable! O larmes, où êtes-vous retirées? Accourez à la file: fontaines, rivieres, Mers, Océans, accourez & passez par les canaux de mes yeux, pour déplorer dignement une destruction tant lamentable. Déploye-toi, & débande-toi ma langue, pour conteſter contre un massacre si barbare. Que le pere ou la mere soit cause que l'enfant ne vive pas éternellement, ains meure de la plus misérable mort qui soit, prenant la peste & le pernicieux exemple de se damner de la vie pestilente de ses parens? O terre! O ciel! que mieux vaudroit aux enfans n'avoir jamais été nés, que périr ainsi par la vie scandaleuse des parens!

Où n'est-il pas au monde des meres si folles, qui apprennent à leurs filles comme Hérodiade à la sienne, ou par préceptes ou par exemples, à marcher à pas composés & compassés par art, à s'entourer de vertucades, vrayes caches-bâtards, à se frisotter le poil, à faire de leurs cheveux chignons entrelassés, à se

gauderonner, à rétrecir le corps & le rendre plus grêle que jonc, à s'imposer jeûnes & austérités diaboliques, à se pourprer & farder le visage, appliquer je ne sçai quels monstres de couleurs, à se rendre pâles comme bon leur semble, voire à danser, cabrioler, & bien baler. Misérables meres de plus misérables filles, sçavez-vous pas que les singes de nature aiment tant & si follement leurs faons, les accollent, les étraignent & serrent d'embrassemens si fort, que souvent elles les oppressent & les tuent? Et vous, vrayes singesses, craignez-vous pas qu'enfin amignardant si douillettement vos enfans, vous les froissiez & ruiniez, & ici & en l'autre monde? Ah, l'amour aveugle! ah la singerie que *cæcus amor prolis*! Sottes meres, n'aurez-vous pas tant de patience qu'attendre pour les corrompre & les perdre jusqu'aux ans de discrétion? Pourquoi abreuvez-vous de vanités, & de je ne sçai quelles mondanités vos fillettes pendantes encore à la mammelle?

Les enfans cheminent encore à grand peine, & déja ils veulent essayer de ce qu'ils n'entendent encore; & ainsi quand ils viennent en connoissance de la malice du fait, accoûtumés qu'ils sont, ils n'ont le pouvoir de s'en depor-

ter. D'un côté ils nous voyent les peres yvrognes, addonnés aux jeux de hazard, &c. de l'autre, ils apperçoivent la mere goulue, friande, paillarde, & quoi non ? Comment pourroient être autres les enfans, ayant tels exemples domeſtiques? Le pere d'une part regorgera par les yeux un vin indigeſt, il ſe farcira de viandes; & les enfans ſe contenteront-ils de ronger des os comme des chiens ? Seront-ils ſobres ? ouï dea; croyez que voire. La mere d'autre part ſera fameuſe, & péchereſſe notable, comme une Magdeleine, fera mille fois cocu ſon pauvre Jean; & l'on eſpérera que les filles puiſſent être ſous telles diſciplines & tels exemples, des chaſtes Penelopes, ou de publiques Lucreces? Croyez qu'ouï.

Peres & meres, je vous prie, faites & vivez ſi bien, que la famille s'accoûtume à vivre bien, admirant votre vie ſainte & vertueuſe. Si vos enfans vous diſent avec le Prodigue : *Da mihi partem quæ me contingit*, Donnez-moi argent, liberté; voyez comment, à quelle fin, & à qui vous donnez telle choſe : tâtez le pouls avant que leur donner toute choſe indifféremment. Cela eſt de votre devoir. Enſeignez-les, reprenez-les, corrigez-les, & montrez leur exemples tels qu'ils en puiſſent devenir meilleurs.

Or ſus, pauvre Pere, je retourne à vous; nous vous avons donné loiſir pour délibérer ſur une requête tant importante..... Avez-vous pas penſé mordant les ongles à tête appuyée, à la réponſe que vous lui ferez? Que l'Evangeliſte nous die en un mot l'arreſt & le conſeil de votre prud'hommie. *Et diviſit illis ſubſtantiam ſuam*; & ce bon homme, bien que nulles loix le contraigniſſent de défaire ſitôt ſes mains de ſes biens fonciers & autres, ni de ſe dépouiller ſi à coup de ſes Seigneuries d'Argenton & d'Orleans, [pour le dire ainſi gayement] néanmoins pour n'attriſter ce petit folaſtre mignon, qui ne déſiſtoit de lui rompre la tête par ſes requêtes importunes, fit ce que beaucoup de peres ne feroient pas: *Diviſit illis ſubſtantiam ſuam*; il fit partage de tout ſon bien, comme pere juſte, aimant également ceux qu'également il avoit engendrés, ſans faire l'un légitime, l'autre bâtard, ſans femer matiere de diſcorde: il mit la main au bâton, que vous appellez.

Sitôt que le don fut fait, le Prodigue amaſſa tous ſes meubles & immeubles, de la ville & du champ; c'eſt-à-dire, il mit tout à l'encan. Il fit tout priſer, & en fit de la clinquaille, & enferma tout ſon bien dans le clos d'une

bourſe. Il s'achemina dehors en région lointaine ; non trop mal, ſi ce fut pour chercher la ſcience fuyarde, comme les Platons & Pytagores ; ſi ce fut pour faire pénitence inconnue en quelque déſert ; mais qui croira que ce galant penſât aux études ou à la pénitence ? Quant à ſon gouvernement, l'Evangeliſte le dit en un mot qui comprend mille ſegrets, que je voudrois avoir loiſir & licence de découvrir. *Et ibi diſſipavit ſubſtantiam ſuam*, & là il dépendit toute ſa chevance ; & ſi vous demandez comment ? il vous répond, *vivendo luxuriosè* ; ſelon notre verſion Françoiſe, *vivant prodigalement, luxurieuſement*. Là il gaſpilla tout, menant une vie animale & beſtiale, non une vie d'homme & raiſonnable, ayant toûjours à l'entour de ſoi je ne ſçai quelle Laïs & Taïs à dextre & à ſeneſtre. Là, là, pour faire tomber ſes mignones en ſes rets, il fut pompeux, il fit venir à ſoi drappiers, groſſiers marchands de ſoye, ſe fit accouſtrer de pied en cap, qu'il n'y eut que redire ; il ſe fit faire chauſſes bien tirées, fines chemiſes, collets gauderonnés, ouvrés en mille façons diverſes, tocque de Florence, mules à la Vénitienne, toutes ſortes d'amorces de paillardiſe, exquiſes en prix, nouvelles en façon, & ſans nombre. Là, là, pour mieux

faire ſa beſoigne, il diſſipa ſon bien en courtoiſies, donnant à ſes mignones robbes de fin drap, ſatinées, damaſquinées, déchiquetées, martiriſées; cheveux étrangers, oreillettes, attifets, guirlandes, ratepenades, anneaux, perles, joyaux précieux & tout ce que leur cœur ſçauroit déſirer, promettant toujours de plus en plus: *ibi diſſipavit ſubſtantiam ſuam, vivendo luxuriosè.* Là, là, pour ébranler les cœurs de ſes mignones, dépendoit-il ſon bien, leur amenant aux fenêtres un tas de joueurs d'hautbois, de cornets, de luths, de violons, joyeux chantres de ſon doux martyre, faiſant des jeux, des danſes, des luttes, des baſtions. Là, là dépendit-il tout en banquets faits à ſes eſcornifleurs, & veneurs de repeue franche & de nappe miſe; en banquets faits aux Dames, en chambres, en jardins, en la ville, aux champs, depuis midy juſqu'à minuit, & à toute heure il tenoit table ronde: car le proverbe commun eſt véritable, que de la panſe vient la danſe.

Là, là, en ces excès diſſipa-t-il toute ſa chevance. Jamais le Pelerin de Jéricho fut-il ſi dépouillé & rendu ſi pauvre par les voleurs? jamais le Charybde goulu en dévora tant de galeres; jamais le Baratron d'Athenes mit à fin tant de

priſonniers, qu'en telles choſes ſes P. lui dévorerent de ſes écus : tout fut abimé, tout perdu pour lui, non par naufrage, non par maladie, non par fortune ; mais *vivendo luxuriosè*, menant une vie beſtiale avec les....

Ores voyons entre nous quelle juſtice notre Dieu fait de lui. *Et poſtquam omnia conſummaſſet, facta eſt fames valida in regione illâ, & ipſe cœpit egere.* Tout étant par lui dépendu, une forte famine advint en ce pays-là, deſorte que lui-même eut diſette. Après que le ventre de ſa bourſe fut tout vuidé par les clyſteres & rhubarbes de ſes paillardiſes, après que ſes Harpies belles & ſales, vrayes ſang-ſues, ſes baladins & joueurs d'aubades, veneurs de repue franche, de nappe miſe, vous lui eurent comme désentraillé ſes coffres, chauſſes & pourpoints mis à l'encan ; après que ces Galloiſes que tant éperduement il aimoit, vous eurent habillé ce follâtre mugnet en cueilleur de pomes, en brûleur de maiſons, ſi qu'à grand peine il lui reſtoit une chemiſe, autant nette, je crois, que celles des forgerons de Vulcan, nouée ſur l'épaule, pour couvrir ſa pauvre peau ; en ſomme, après que ce paon n'agueres ſi fiérement brave vous fut déplumé, & qu'il n'avoit plus voire un ſeul os à

re ; voici à la bonne heure, l'amie
la virginité, l'ennemie de paillardi-
la famine, qui travailla cette région,
nine ſi grande, que lui-même fut auſſi
néceſſité. *Et abiit, & adhæſit uni Ci-*
m regionis illius. Alors il s'en alla, &
mit avec un des Citoyens du lieu.
Or d'où s'en alla-t-il ? ou de ſa mai-
ı, ſi toutefois il fut ſi ſage que d'en
ɔir eu une certaine, ou plûtôt de la
/erne & infâme Baratre de ſes Hô-
'es, qui l'avoient logé juſqu'alors, ou
ıtôt l'avoient encagé & tenu ſerré à
grands frais, ſi longuement qu'elles
irent ſa clinquaille, & non une mi-
te plus. Il ſortit de ſa tâniere, com-
: um loup affamé. Ou peut-être, de
ı bon gré, bien que non ſans regrets,
yant qu'il n'avoit plus que frire, &
e mettre ſous la dent, & n'ignorant
e ſans argent il n'auroit plus que faire
:lles foires, ni en telles boutiques, qui
ur ne rien gagner, ferment leurs eſta-
rs, & ne font montres que de viſa-
de bois : *Stat meretrix certo cuivis mer-*
ıilis ære. Il ſçavoit, il ſçavoit ſur le
igt que telles garces careſſent leurs
ıguets tant qu'argent dure ; & pour-
ıt peut-être ſe déroba-t-il. *Argent*
rant, douce parole.

Regardez les Mignons paſſer ;

Et ſi vous voyez quelque Sire,
Qui ſoit pour l'argent avancer,
Appellez-le qu'il vienne rire.

Ou peut-être que ces bonnes Hôteſſes ſans crédit lui firent aſſez ouvertement entendre, & par mines renournées & par maigres cheres qu'elles lui faiſoient, non plus ſelon leur ancien uſage, & par un tas de petits propos à deux ententes, qu'il pouvoit bien ſonner la retraite; d'où il ſe trouva conſeillé de les abandonner, & de ſe mêler d'autre métier. Ou peut-être qu'après l'avoir plus écumé, que n'eſt la mer par ſes pirates, plus déplumé, que n'eſt la colombe par le Milan, plus preſſé que n'eſt la grappe de raiſin dans le preſſoir, elles vous le firent ſaillir dehors à grans coups de bâtons & de langues, payemens dignes de tels ſervices faits à telles Maîtreſſes; & que je croirois bientôt, pour ſembler ainſi mieux ſéant à la juſtice de Dieu, de le punir en cette ſorte, & donner exemple aux autres de n'aimer & d'enrichir ces harpies, qui pleines des dépouilles de leurs amans, les déchaſſent honteuſement, veuillent non veuillent, de leur nid, & à grifs & à coups de becs, & diſent avec une riſée cruelle: *Aux autres, ceux-ci ſont bien plumés.*

Ou ſe dérobant de ſon bon gré, il ſur-

tit du lieu déshonnête plus vîte que le pas, à mon avis, vîte, vîte, ſans dire beaucoup d'adieux. Il ne retourna, je crois, pour reprendre ſon petit cas de nuit. Qui ſçait, s'il n'eſt pas dit être délogé & débuſqué d'une telle viteſſe, pour ſignifier l'horreur qu'il avoit déja conçu de ſon état dangereux, & de la compagnie, & vie damnable qu'il avoit entretenu juſques lors?

Ce mouvement fut trés-bon pour lui, ait-il été du tout volontaire, ou forcé par la famine & extrême diſette qu'il endura, ou par les paroles ou mauvaiſes mines de ſes mignones, par leurs baſtonnades. Saillit-il lui-même hors de ce ſale bourbier, ou ait-il été jetté ou tiré dehors, c'eſt tout un, il eſt dehors néanmoins; *abiit, ait*, par quelle occaſion & quelle voye que ç'ait été. Soient les plumes, ſoit la queue perdue, c'eſt aſſez que l'oiſeau ſoit échappé. C'eſt un grand avantage pour ſe guérir, que de n'être plus dans le logis empeſté. O le ſage! O le ſage Prodigue, qui ſçait fuir tant bien à propos!

Mais voici ſon mal, mes cheres Ames: Il ne prit pas la route de la maiſon paternelle; mais il paſſa plus outre. Qui ſçait pourquoi? Peut-être que par une malice envieillie, il jetta, comme l'on dit, le manche après la coignée. Ou

peut-être n'oſa-t-il encore retourner, pour ne croire ſon pere aſſez miſéricordieux. Ou peut-être pour ce que les chemins au pays étoient trop éloignés pour celui qui n'avoit plus nul moyen ; & *ipſe cœpit egere*, qui ne ſçavoit métier quelconque, pour beſoigner une journée en paſſant, ni n'oſoit encore tendre la main. Ou les chemins étoient trop périlleux, & il ne vouloit avoir la gorge coupée des Voleurs. Ou parce que déja ſi attenué & uſé de faim, qu'à grand peine tenoient ſes os enſemble, il n'eût pû faire tant de journées. Ou peut-être par honte de ſa pauvreté & nudité, laquelle lui pouvoit donner cette menace : Ne ſois ſi hardi de retourner en tel équipage : car il feroit beau te voir, tu ſerois bien le jouet & la farce de toute la maiſon de ton pere. Je ne ſçaurois enfin dire certainement, quelle choſe de ſa part le chaſſa plus outre.

Néanmoins quel motif qu'il ait eu de ſon côté, il eſt croyable que le motif de Dieu, qui ne l'inſpira de rebrouſſer chemin vers ſon pere, fut afin qu'il payât ainſi tout au long du bras ce qu'il devoit à la rigueur de ſa juſtice. Dieu le permit aller plus loin, & ſe ſoumettre au ſervice d'un étranger, pour le réformer, & mieux l'apprivoiſer.

Il étoit expédient, que ce jeune Rouſſin débridé paſſât par les mains d'un piqueur plus ſevere que ſon pere, pour le remettre tout maniable & dompté entre les mains du pauvre Vieillard.

Cependant notez comme Dieu très-ſage Médecin, mêle accortement ſes breuvages ! Comment il ſçait larder ſa juſtice de miſéricorde, comme un Juge diſcret ! Car entre les malheurs du Prodigue, voici quelque peu de bonheur. *Et adhæſit uni civium regionis illius.* Bonheur : car en cette même region il trouva Maître ; voire un bourgeois, voire un des principaux de ce pays, peut-être quelque Seigneur ou bon Gentilhomme, ou quelque Sénateur à robbe longue. Gentilhomme, ou bourgeois, ou autre, c'eſt tout un : ce Maître néanmoins avoit des grands moyens, attendu qu'il avoit des métairies pluſieurs. *Miſit eum in villas ſuas.* Puis ſans beaucoup marchander, il ſe joignit à ce Bourgeois, & gagna ſes dépens. Bon rencontre en un tems de famine ſi véhémente : car lors en lieu d'admettre ſerviteurs nouveaux, on caſſe plûtôt les vieux. *Ne fortè non ſufficiat nobis & vobis, ite potiùs.*

Au contraire, il eſt auſſi dépeint miſérable par ce ſeul trait : *adhæſit uni civium.* Car il eſt comparé comme à un

chien ſans maître, qui bien affamé ſuit le premier qu'il rencontre mangeant, lui fait la cour, ſe frotte, & ſe joint impunément à lui, entre effrontément dans la cuiſine, attendant tout hazard.

Il eſt fait auſſi du nombre de ces ſerviteurs pauvres, qui n'ont que les dépens bien maigres & le gîte, & néanmoins mal-menés qu'ils ſoient, n'oſent barboter un ſeul mot, de peur d'être chaſſés. Il ne falloit au Prodigue autre bourſe que la bouche, pour y mettre les gages de ſon ſervice, pour lequel il eut bientôt marchandé, ne demandant rien plus que la repue franche.

Il eſt fait auſſi du nombre de ces garçons ſouillons, plutôt reçus par pitié, que par le beſoin que l'on ait d'eux: ce qui appert aſſez par le peu de cas qu'on tint de lui, le faiſant auſſi-tôt porcher, lui ne l'oſant refuſer, ni gronder, de peur qu'on ne lui donne ſon congé. *Adhæſit uni civium.*

Or je ne ſçai, quand je lis dans Saint Jérôme, *adhæſit uni de Principibus*, le Prodigue ſe joignit à un des Princes de ce quartier, ſi je dois entendre ce mot ſelon le vulgaire, qui appelle Princes ceux qui tiennent grand Cour, & beaucoup de gens à leur ſervice; ou bien ſi je dois prendre ce Prince pour un homme noble & premier entre les ſiens par

la vertu, en quelle sorte Cicéron prend quelquefois la diction *Optimates*, qui est toute semblable. Si le Prodigue choisit tel homme de bien & de marque pour son Maître, pour être comme refondu, réformé & relimé dessous lui, & par lui, enfant gâté qu'il étoit, ô qu'il fit bien! car le serviteur retient toujours quelque trait du Maître qu'il a servi. Tel Maître, tel valet.

Néanmoins, je crois que le Prodigue choisit plutôt un Prince, dit Prince selon le vulgaire, qu'un Prince, dit Prince selon Cicéron; & que l'election d'un tel service procéda de la malice du Prodigue, & de la justice de notre Dieu. De la malice du Prodigue, pour ce qu'il peut sembler avoir espéré y pouvoir entretenir ses pompes en vêtemens, par les livrées & couleurs de son Seigneur: entretenir ses folles amours avec les Courtisanes & filles volontaires de sa Cour, ses dissolutions avec les Pages semblables. Il pensa peut-être triompher encore, & mener la vie gaye aux dépens d'autrui. Ou peut-être il chercha tel service, pour y servir de Vagao, de maquereau & de corrupteur aux autres, comme docte & bien expérimenté en cet art. De la justice de Dieu procéda cette élection, pour le punir par cela-même, d'autrui espéroit tirer ses voluptés. Car

faire ſervice aux Grands eſt une choſe fâcheuſe & ſans fin ; tant de menus ſervices que de merveille, plus fâcheux que laborieux : tantôt il faut marcher devant, tantôt ſuivre & porter une queue traînant à Madame, tantôt il faut porter le chapeau, le manteau, les mules & ſouliers même ; ſervir à pieds baiſer & adorer, ſouvent poſtillonner à pied & à cheval, de nuit, de jour, & quoi non ? Tout cela dut être pénible au Prodigue accoûtumé d'être ſervi lui-même & adoré.

Davantage, là une petite faute contre Monſieur eſt châtiée très-rudement, plus de coups de fouets en l'étable, que de morceaux de pain à table. Battus en Pages, diſons-nous de ceux qui ont été bien étrillés. Tels châtimens pour ſi peu de choſe devoient être grandes croix à ce Prodigue libertin, qui ne ſçut même endurer l'indulgence de ſon pere.

Finalement, aux maiſons des Grands les objets délectables des cinq ſens de notre corps y ſont rencontrés plus que nulle part. Là ſont les viandes & les vins friands ; voilà pour le goût. Là ſont les pompes & toutes moleſſes d'accouſtremens. Là ſont les Helenes, les Courtiſanes ou belles de nature, ou embellies par art ; voilà partie pour les yeux,

irtie pour l'attouchement. Là ſont les
ils, les danſes; là ſont ouïs les violons,
s luths, les cornets, les hautbois, les
inettes; là domine la muſique inſtru-
entale, & la vocale: voilà pour l'ouye:
à ſont les parfums, là ſont les habits em-
umés, emmuſquetés; voilà pour l'o-
orat. Or le Prodigue bien que porcher
ulement, néanmoins allant & venant,
ouvoit ſeulement avoir l'odeur fumeu-
: des bonnes viandes: ſouvent voir &
encontrer les Courtiſanes emplumées
t dorées comme paons, emmuſque-
ées, embaumées, parfumées comme les
muſquets d'Arabie; ſouvent ouïr le
bruit des danſes, les accords doucement
diſcordans des inſtrumens & des chante-
relles pêle mêle, eſquelles choſes il ſe
délectoit de nature, & y étoit fort ac-
coûtumé; & ſi n'en pouvoit aucune-
ment jouir. Car vrayement, il eût fait
beau de voir un porcher baler, cabrio-
ler avec ſes ſouliers gros & fangeux en-
tre les Dames, ce ſale faquin entre les
Courtiſans; & ſi eût-il eu encore plus
belle grace vrayement, d'y vouloir faire
l'amour. Si n'étoient pas les mets friands
pour le bec de celui qui n'avoit pas des
écoſſes de pourceaux. Quelle croix lui
devoit être tout cela! chacun ſens de
ſon corps lui ſervoit de cruel bourreau,
ou de gibet.

Le Texte Grec peut ſembler vouloir dire, que le Prodigue demeurant en la maiſon de ſon Maître, il avoit charge d'aller tous les jours chaſſer & conduire les porcs ſur les champs, & que le ſoir venu, il retournoit derechef en la maiſon du Maître. Mais les Verſions vulgaires, Latine & Françoiſe, nous repréſentent mieux ſa miſérable ſervitude. Car elles ſemblent inſinuer, que lui s'étant donné ou loué pour les dépens à un bourgeois principal, ſous eſpérance de vivre chez lui en ville, il fut après donné à quelque autre Maître ſubalterne pour vivre aux champs & être valet de cenſe, voire non de cenſe, mais peut-être d'une petite méchante maiſonnette, comme je ne ſçai quel bribeur ou caimand très-miſérable. Soit néanmoins qu'il fût envoyé en une logette, ou en une bonne cenſe, tous les Textes ne le font que valet d'un lieu champêtre, non Page ou laquais de ce bourgeois en la Ville, non ſon palfrenier, non cenſier, non bouvier, non berger, mais vils ſerf des plus animaux du champ. O quel abaiſſement! Car ſi c'eût été pour être cenſier ou berger, il n'alloit encore trop mal. Mais hélas! notre Prodigue ne fut qu'un porcher. Quel creve-cœur à ce jeune Prodigue & Gentilhomme peut-être! Voilà deux ou trois

grands points de la misere de ce jeune homme ; à sçavoir d'avoir été comme vendu & revendu d'un Maître à un autre, puis d'avoir été envoyé de la ville résider au village, & enfin d'avoir été mis au cul des porcs, si avec révérence je le puis dire.

Que ce Bourgeois admît un pauvre pelerin égaré, inconnu, en sa maison, & ce durant une cherté véhémente de tous vivres en son pays, il montra grayement qu'il se souvenoit de la nature commune, & des revers de fortune communs à tous. Il ne va pas disant : on ne connoît pas ce jeune homme ; il faut regarder qui l'on loge, qui l'on met céans ; peut-être nous roberat'il nos petits moyens : le tems est fort, la pauvreté pourra le contraindre à cela : que sçait-on d'où il vient. Il ne dit pas : ce garçon déchiré, galeux, roigneux, & peut-être vérolé, & à tête pélée, nous gâtera tous, ou nos petits enfans, non, comme ces Messieurs ; mais simplement, sans beaucoup de propos, il l'admet ; & en fait un de ses serviteurs, sçachant lui & croyant comme nous devons tous croire, que Dieu sauve la vie des Hospitaliers, ou s'il laisse mourir les corps, que ce sera pour ressusciter, & faire vivre les ames à jamais. Ce Bourgeois, ce Bourgeois,

aucune dernière parole injurieuſe
tion rigoureuſe ; je ne lis nulles
nades : ce que ſans faute l'Eva
ajoûteroit, ſi le Prodigue eût re
un tel maître, pour comble
malheur. Mais il eſt dit ſimpl
qu'il l'envoya en ſa Cenſe. *Miſit*
villam ſuam, ut paſceret porcos.
diſant : Mon ami, mon enfant
exercice ſera d'aller aux champs
jours ; faites bonne garde de ce
cela ſera votre beſoigne, en
vous bien, mon enfant ? allez
bien votre devoir. Et ces Meſſ
ſçauroient rien commander q
rieuſement, ni ſans frapper. Va-
champs ; & ce belitre, ce coq
pendart, diſent-ils : Iras-tu ? S
bouge, je te ferai payer le meſ
te frotterai les oreilles, je t'ar

u pour le moins pour une dure parole.
ue ne vous ſouvenez-vous quelques-
ois, Maîtres trop rigoureux, que vos
erviteurs ſont hommes, ſont vos con-
ercs, non ânes & jumens, pour ainſi
s rudoyer?

Or paſſons la louange de ce Maître; oyons s'il n'eſt auſſi rien de bon au fait e ſon valet. Voyez doncques; il aime ncore mieux être porcher, qu'avoir ecours *ad malas artes*, qu'à ſe rendre oldat, ou bien ſuivre la guerre comme ouſar. Il fait honte aux jeunes débauchés de notre tems, qui appauvris par ortune de gueule, ſe veulent enrichir ar fortune de guerre. Avoit-il lû ou eut-être ouï dire qu'il n'eſt foy, ni iété quelconque entre les ſoldats, & ue leurs mains ſont à vendre, & qu'ils ſtiment ce parti être le plus juſte, où : gage eſt meilleur, volant & brigandant auſſi bien l'ami que l'ennemi? Sçaoit-il peut-être que la guerre eſt mere e tous maux; que ſouvent le Colonél ille ſon ſoldat & ſon Roi; le ſoldat illé, pille ou exactionne le pauvre euple: l'un par famine & diſette exrême de toute choſe; l'autre pour raporter ſon butin, comme dans un renlez-vous, entre les mains crochues de ales Harpies de camp, qui riches de a pauvreté d'autrui, s'appauvriſſent de

là en après par mille prodigalités.

De ma part, j'ai opinion que toutes ces choſes l'en déconſeillerent. Car ſi ce n'étoit quelque choſe de tel, pourquoi ne ſe fût-il pas rendu ſoldat, preſſé comme il étoit, & idoine à la guerre comme il étoit? En premier lieu, l'âge le rendoit très idoine: car il étoit jeune homme de 20 ans. Jeunes ſoldats, vieux Capitaines ſont bons en guerre. Puis il étoit aſſez accûtumé d'endurer froid & chaud, ayant maintes fois pourſuivi de nuit, à la roſée, à la pluye, aux frimats & aux vents, aux portes, aux fenêtres, le fruit aigre-doux de ſes folles amours; ayant pourmené maintes fois faiſant ſes ſentinelles & ſes rondes à l'entour de la maiſon de ſon amie, comme le ſoldat à la porte de ſon Colonel. Davantage, il étoit déja aucunement accoûtumé à la faim & à la ſoif, *Et ipſe cœpit egere*, pour les pouvoir endurer ès champs & ès villes cloſes. Néanmoins, ayant toutes ces belles conditions, il ne voulut ſuivre la guerre. Fort ſagement: car pour dire vrai, je ne voudrois être à aucun homme de bien auteur, ou conſeiller de ſe mettre à la ſouldée, ains de garder les porcs, comme le Prodigue, plutôt que d'être ſoldat. Mais touteoy, tout bas, on n'en oſe parler; car on nous dit que c'eſt ma-

tiere d'Etat, laquelle comme une choſe ſacrée, les gens d'Egliſe ne peuvent toucher : plus outre donc.

Je ſuis encore bien édifié d'un ſi bon ſerviteur : car on l'employe où l'on veut, on fait tout ce que l'on veut de lui ; il va ſans gronder, ſans murmurer, ou faire un double mur, comme l'on dit, ſans demander pourquoi cy, pourquoi là, pourquoi il a plutôt cette charge, & ſale métier de porcher, qu'un autre : *miſit eum ut paſceret porcos.*

Davantage, je le trouve ingénieux, en ce qu'il oſe entreprendre de pouvoir faire apprentiſſage, & paſſer maître en un métier jamais exercé par lui. Il ne dit pas tout déjetté : Que penſai-je faire ? où aurois je appris ſi la paille fraiche, & ſouvent renouvellée, engraiſſe cet animal, ou le contraire ? ou ſi leur auge doit être entretenu nettement ou ſalement ? Que ſçai-je moi, s'il faut avoir en réſerve force glands, febves, pommes ou poires de bois, ou autre fruitage pourri, ou légumes, ou lavûres d'écuelles ; ou ſi à faute de ce, l'orge détrempée avec ſon & des choux leur eſt bonne, ou naveaux cuits, ou groſſes raves ? Que ſçai-je ſi quelque friandiſe chaude leur eſt bonne au retour des champs, afin qu'ils retournent plus volontiers ſans s'égarer, & pour échauffer

leurs maigreures champêtres, froides, pour mieux repoſer la nuit, & être moins maladifs ? Non, non tout cela; mais il dit: J'apprendrai ſous l'inſtruction d'une famine ingénieuſe, mere de tout art, ce que jamais je ne fis, ni ne ſçus faire.

Or maintenant nous ſommes parvenus à l'endroit où l'Evangeliſte déclare notre Prodigue avoir été porcher. *Miſit illum ut paſceret porcos.* Ce Bourgeois mit le Prodigue au métier le plus vil qu'il ſoit, pour la vileté de l'animal; au plus dégoûtant, pour la ſaleté de l'animal; au plus fâcheux, pour le peu d'obéiſſance, & l'inquiétude de cet animal. Car la brebis ſuivant volontairement le berger marchant devant, le porc chaſſé à grands coups de fouets, à grande peine veut-il marcher. Métier maigre ſur tous, pour la ſtérilité de l'animal, qui ne donne laict, comme la vache, ni laine, comme la brebis, ni comme le chien, ſentinelle fidelle; ni ſervice, comme le cheval, ni port à dos, comme l'âne, ni labourage, comme le bœuf. Métier mal-plaiſant ſur tous: car cet animal eſt toûjours murmurant, grondant, grommelant, mutinant, ſoit il marchant, ſoit-il couchant, ſoit dormant, ni donne paſſetems quelconque à ſon paſteur, ainſi

que les chevaux par leur galop, les chiens par leurs chaſſes, les brbis par eur entrechoc, les ſinges par leur imiation de tout.

Prodigue! que cela te dut être amer! toi jadis tant emmuſqueté, iſſu de ſi onne maiſon, & Juif de Nation, comme je ſuppoſe] qui abhorroit par ature & par Loy & porchers & pourraux. C'eût été choſe tolérablé, ſi ton aître t'eût dit ſeulement: Va, donne ien à manger à mes levriers, & à mes os mâtins d'Angleterre. Mais on te it: [O le pauvre garçon!] Va, prens oin d'engraiſſer bien mes porcs. Quel baiſſement! mais digne de ſa peronne. Car avec qui envoyeroit-on ieux une perſonne qu'avec ſes ſemblaes? Il avoit vêcu une vie de porc: ieu permet auſſi qu'il eſt colloqué avec s porcs. Il avoit ſervi les truyes à fas humaines; il ſert les truyes aux ignes de truyes. Il avoit vêcu goument, il compagne & ſert un animal ès goulu.

Or maintenant pour venir de l'hiſtoiau vrai ſens conçû & ſous-ſignifié, on ntend par les porcs toutes ſortes de ces, qui d'eux ſont immondes devant ieu, comme les porcs devant les hommes. Et ceux-là paiſſent les porcs, qui andaliſent les autres, frayent le chemin

les premiers à quelque péché; & ceux qui entretiennent les méchans en leur malice, ſelon cette expreſſion : O que nous avons en tout état beaucoup de porcs & de porchers ! Ni les foreſts Ardennoiſes, ni les bois de Mormat ont aſſez de glands, pour en pouvoir donner un ſeul à chaque de ces porcs. Je ne ſçai ſi le ciel a tant d'étoiles, la mer tant de grains de ſable; l'océan tant d'ondes ou de poiſſons, les poiſſons tant d'écailles, les champs Artoiſins tant d'epis, la France tant de grains de raiſins, les Alpes tant de neiges, le jardin de Haynaut tant de fleurs, ni ſes Mons tant de grands eſprits, ni ſon Orland tant de fugues, comme il eſt de porcs & de porchers par tout, qui ne le penſent nullement être : car autant d'hommes qu'il eſt, deſquels on peut dire, qu'ils ont la tête de l'ame, [je dis l'entendement, *caput enim animæ mens eſt*] toujours pendante après les choſes terriennes, ſans jamais regarder le Ciel, d'où ils ſont, d'où tout leur bien procéde, & où ils ſont appellés : autant avons-nous de porcs. Or voyez combien il eſt de tels galands. Autant d'hommes que je verrai ne ſe plaire qu'en l'ordure des voluptés charnelles, & ne pouvoir ni ſentir, ni ouïr parler, ni lire rien de la vertu, autant eſtimerai-je être des porcs. O que

de porcs il y a au monde, qui maintenant n'eſt plus que chair! Principalement ès Villes opulentes, ès grandes Cours, où il devroit avoir plus d'hommes, là, là eſt ce qu'il y a plus de porcs. Là regnent les Circées, qui changent les hommes en porcs: là ſont les Epicures, Verrats qui les engendrent. Tant d'hommes que je verrai n'avoir non plus d'ames que les porcs, qui n'ont l'ame qu'en lieu de ſel; ni cuider qu'il y ait une ſeconde vie, ou que les ames ſoient immortelles, [quels ſont maintenant nos Athées,] autant penſerai-je être de porcs. O Dieu! O Dieu! qu'eſt la terre pleine de tels porcs! La truye qui ſervit d'enſeigne au grand Enée, pour ſçavoir en quel lieu il devoit bâtir ſon Albe, [jaçoit qu'elle eût trente cochons blancs pendans à ſa mammelle, ſous l'ombre des chênes marins] ne cochonna jamais ſi nombreuſement, comme cet Atheïſme nous cochonne maintenant de porcs, qui ne connoiſſant point d'immortalité, concluent de ſe patouiller en tous plaiſirs, concluent de tout violer, tout forcer, tout engloutir. Autant eſtimerai-je encore voir des porcs, que je verrai d'hommes, auſquels le ventre eſt tendu & enflé comme un tabourin bien cordé, de commeſſations opportunes & importunes, ſans avoir

pitié ni de l'étranger, ni du domeſtique, ni du pauvre affamé. Or les commeſſations regnent au poſſible, & l'immiſéricorde. Donc le nombre des porcs eſt très grand. De nulle bête, crois-je, y a-t-il tant d'individus au monde : & tous ne ſont vendus en boucherie, non tous ne ſont à la ſuite d'Uliſſe, tous ne ſont ſur les champs ſous les chênes, tous ne ſont mangeans aux auges communes, non ; mais les Villes, mais les Cours, mais les tables & les cabinets des Rois alimentent ces porcs. Mais je crois qu'il eſt encore plus de porchers que de porcs, & ne leur vaut pas mieux d'être porchers que porcs, comme l'on dit. O que de porchers ! O que de porcs ! Mais ces porchers ſont pires que les porcs mêmes, & pires que le Prodigue porcher. Car que ces porcs furent porcs, & ainſi conditionnés, ce fut nature & création ; pourtant ſont-ils excuſables ; mais que les hommes le ſoient, c'eſt malice & corruption ; pourtant ſont-ils inexcuſables. Que le Prodigue le fut, ce fut force & pauvreté ; mais que ces hommes le ſoient, c'eſt volontairement, & de leur pure liberté.

Mes cheres Ames, ah ! que ne regardons-nous un peu mieux à notre nobleſſe & à notre deſcente, pour ne nous pas abbaiſſer ſi coquinement juſqu'à

aître les pourceaux, animaux ſi vils & ſales? Ne tenons, ne tenons école uverte de malice. N'enſeignons pas ux autres ce qu'ils ne ſçavent enco- e: ne ſcandaliſons les petits; gardons- ous d'être porchers tel qu'étoit Epicu- e, qui repaiſſoit de doctrines ſales un is de pourceaux libertins & charnels, onnant à telles levres telles laictues. ſſez ſoit, aſſez ſoit; ce qui eſt trop, ue tu ailles te perdant, ſans perdre & orrompre auſſi les autres plus qu'ils ne nt. *Unum pro multis detur caput.* Reſ- rons un peu.

Après que l'Evangile a parlé de la mine de la région, & de la diſette du odigue même, de ſa ſervitude & très- le condition, il montre encore l'ex- ême néceſſité qui le preſſa finalement à ſa dure & vile ſervitude, ajoûtant itre, qu'il déſiroit de remplir ſon ven- e d'écoſſes que les pourceaux man- oient. Il déſiroit, dit le Traducteur rançois. *Cupiebat*, dit la Verſion vul- ate avec Vatablus. *Concupiſcebat*, dit Syriaque; quelqu'autre avec Arias s Montagnes, *Deſiderabat.* Nulle erſion exprime ſuffiſamment ce que mot Grec veut dire: car c'eſt un mot gnifiant plus que ſimplement déſirer convoiter quelque choſe. Il ſignifie éſirer avec véhémence, mélancolie &

grande ardeur ; brûler après, être affamé après une choſe. Donc en lieu de ces Verſions, il déſiroit ou convoitoit, pour encore mieux exprimer le prétendu de l'Evangeliſte, & la famine grande de ce porcher, il faudroit traduire par ces mots, ou ſemblables, il brûloit d'un deſir, il convoitoit au poſſible, il mouroit de deſir, les vives lui en venoient comme aux chevaux, qui voyent & convoitent les rivieres, & cependant on les empêche d'en boire.

Mais que deſire-t-il tant ? de remplir ſon ventre. *Implere ventrem*, dit le Latin. Il mouroit d'un deſir, non ſeulement de remplir, mais d'avoir déja rempli ſon ventre, façon de parler, qui montre encore ſon deſir impatient d'attente. Et notez bien ce remplir : il ne dit pas manger, ou ſe ſaouler, ou ſe farcir, ou s'engraiſſer : car ceux qui ſont affamés, deſirent bien auſſi tout cela ; mais emplir, dit-il, ſon ventre, pour ce que ceux qui ſont fort affamés ne deſirent que d'emplir leur ventre vuide de choſe telle quelle, ils ne font choix de viandes, moyennant qu'ils appaiſent leur faim enragée. Mais que veut-il remplir ? *Ventrem*, *ventrem*, ſeulement ſon ventre. Il ne ſe ſoucie donc plus, comme ci-devant, de ſatisfaire au goût, au palais, à la bouche, par

je ne ſçai quelles friandiſes. Non, non; mais du ventre, mais du ventre évuidé de longtems, & par ſes incontinences volontaires, & par ſes longues abſtinences involontaires, pour bien tôt éloigner ſes harpyes, & pour bien-tôt trouver un bon maître; ſon ventre, ſon ventre, plus lâche que celui d'une accouchée de deux jumeaux, veut-il remplir. *Ventrem, ventrem, non mentem: Ventrem meum doleo, ventrem meum doleo.* Il eſt du nombre de ceux, *Quorum Deus venter eſt. Ventrem, ventrem:* il ne cherche plus de paître ſes yeux par ces boiſſons & viandes coulorées, ſafranées, écarlatées, verdiſſantes, perſes, azurées, &c. quelles maintenant nous font nos Peintres de cuiſine, qui ne nous ſervent plus de mets, mais plûtôt de tableaux, non plus ſeulement de ſaveurs, mais auſſi de couleurs, comme ſi nous vouluſſions peindre quelque idole en notre ventre. *Ventrem, ventrem;* car il ne demande plus remplir ſes narines de bonnes odeurs, & douces haleines des viandes bien accouſtrées: il ne veut plus remplir ſes narines, non, non; mais rien plus que *ventrem, alvum, ventriculum*, ſon eſtomach, ſon ventre bas & haut: à tous côtés étoient vuidanges. Ores de quoi le veut-il remplir? Ceci eſt fort nota-

ble : *de ſiliquis, de ſiliquis*, d'écoſſes ſeulement. Ah le pauvre Prodigue! mais après quelles écoſſes, penſez-vous, ſoûpiroit-il tant ? Non après celles que Columelle nomme fenegrec, & Varron *Siliculas* : non, comme penſe Maldonat & ſon compagnon Emmanuël Sa, après les Algarronas : non, non, la carube, ou carobe ou caraboſe de Genua, ou la febvre de Grece, l'Algarrona ou Alfarobas des Eſpagnols ſont bien auſſi, voire en bon temps, le manger des gens honnêtes & d'hommes philoſophans. Voire telles écoſſes bien téchées deviennent fort douces & ſouëves au goût de l'homme; & ainſi le Prodigue affamé après telles écoſſes ne ſeroit encore trop miſérable. Non les Egyptiennes, qui peut-être ſont appellées figues d'Egypte, pour être douces comme figues ; ou *caſſiæ fiſtulares*, pour être d'un goût approchant celui de la caſſe, & ainſi ne ſont point le vivre propre des porcs. Non les pelures de raves ſauvages, ou de pain de pourceau; car ce vivre ſeroit aſſez tolérable. Quelles écoſſes donc ? *Quas porci manducabant.* Il convoitoit celles-là mêmes que les porcs mangeoient actuellement durant le temps d'une famine ſi véhémente, à ſçavoir ou les gouſſes de febves, de

pois, ou peut-être les côtes des chataignes, des marons, des noix, des febves ou nôtres ou Romaines, les côtes des pois, champêtres ou domestics, les côtes des glands, & de toutes telles choses, le Maître mangeant ou vendant les fruicts, & les potages intérieurs, & ne livrant rien aux serviteurs que les pailles ou les côtes nues pour les porcs & pour le porcher.

Il semble que la pauvreté ait fait le Prodigue Médecin, parce que il ne desira qu'une sorte de viande. Je crois qu'il sçavoit que le vivre simple & uniforme sans pluralité de mets, est salubre au corps; mais pauvre Médecin, puisque tout son récipé n'étoit que d'écosses: *Recip. de siliquis.* Ah! le pauvre porcher que celui-ci, qui n'a pour son chien, non même pour soi, un seul brin de pain, & est si difetteux, qu'il ne se soucie de quoi son ventre vuide soit rempli? Pauvre Prodigue! tu as bien mangé ton pain blanc devant le bis. Pauvre garçon! que diroit de toi le mocqueur Diogène, si d'aventure il te rencontroit, & si tu lui disois que tu meurs après une viande si maussade? Je crois, je crois qu'il te diroit, qu'il attendoit plutôt de toi un vomissement, qu'un tel appétit de remplissement. Car à dire vrai, maintenant à chaque fois

que tu reſpires & ouvres la bouche, tu devrois vomir toutes cenſes, toutes maiſons de plaiſance, & tous châteaux dorénavant hors de ta bouche devroient couler des Pactoles, & des torrens de fin or, que tu as gourmandé & dévoré ſi gouluement. *Devoravit ſubſtantiam ſuam cum meretricibus*, dit ton frere; & tu demandes encore après tout cela de remplir ce ventre d'écoſſes? As-tu mangé tant d'héritages, & il y a encore ſi grand place en ton eſtomach? La région certainement avoit dequoi craindre d'être en par fin auſſi engloutie de toi, puiſque l'abîme de ton ventre goulu n'étoit encore plein, après tant de biens & de châteaux paternels y abîmés.

O que Dieu te rend bien change ſelon ton or! Tu étois nagueres plus gourmand que le ſanglier ou l'élephant, qui pluſieurs enſemble ſe contentent d'une ſeule forêt, ſans picorer les mers, & ſans proyer aux autres forêts. Tu étois plus inſatiable que le taureau, qui ſe contente de peu d'arpens de terre. Comme un loutre, tu étois plus gourmand que les baleines, qui ne cherchent proye qu'en une mer, outre ce que tu étois l'abîme engloutiſſant toute la boucherie: *Baratrumque macelli*, comme dit l'autre. Tu proyois en

faire, tu pêchois en la mer, tu chassois sur la terre, & je crois si le feu eût nourri quelque animal autre que la salemandre pour manger, tu l'eusses aussi butiné. Maintenant tu as disette d'un vil fruict de la terre, d'écosses, de glands, de peaux de febves & de pois, &c. Du tems passé, le Soleil n'avoit encore dépêché sa belle avant-courriere, & tu soulois avoir déja le ventre à table, le dos au feu. Les veilles, les jeûnes étoient noms barbares, noms inconnus. Tu étois plus friand qu'un chat l'ermite, comme l'on dit: tu donnois 50 drachmes pour une perdrix, comme Aristipe. Tu ne te contentois de la substance simple des viandes: il te les falloit accidenter, & changer la substance en accident, & la nature en art, afin que saoulé, tu eusses encore faim: tu convoitois plus de nouveauté qu'une femme enceinte: tu mangeois par les yeux, tu mangeois par les narines; tu aimois mieux un bon cuisinier qu'un bon Pédagogue. Tu ne sçavois boire ton vin, s'il n'étoit brûlé, ou mêlé de gros éclats de sucre: ton vin, ta viande n'étoient pas bons, si tu ne les beuvois & mangeois en or & en argent; il te falloit baiser souvent les éguillons de vin; tu eusses bien voulu que ton gozier fût de la longueur de celui de la

gruë, pour te durer plus le plaiſir de telles délices. Tu tenois table depuis le midi juſques à la minuit, comme un autre Néron ; & peut-être le Soleil levant du lendemain ne te trouvoit encore levé de table : le Soleil ſe levant, tu t'en allois coucher, renverſant le cours bien ordonné de nature. Meſſe de chaſſeur & long dîner te plaiſoient à merveille, & ce vulgaire : *Fiat Miſſa brevis, prandia longa ſatis.* Maintenant Dieu t'envoye change : pour tes ſuperfluités, il te fait patir une diſette extrême, pour avoir hâté & provoqué l'appetit de manger après être plein, il te fait avoir faim, & n'avoir dequoi te raſſaſier. Il envoye pour tes délices ces ordures ; *à luxu ad ſordes.* Pour avoir cherché de repaître en mangeant, & les yeux & les narines, il permet que tu n'as rien pour repaître le ventre. Pour n'avoir ſçu boire ni manger, qu'en or & en argent, il te fait manger en la porcherie, mettre ton nez en l'auge des pourceaux. Pour avoir voulu avoir un goſier plus long, & un ventre plus grand & à bouclette, pour y abîmer plus de biens & les goûter plus longuement, maintenant tu deſires un ventre étroit & un goſier plus court, pour contenir de tant moins ta faim enragée, pour ne ſentir ſi longuement la mer-

tume de tes viandes. Tant de tourmens que de délices. *Quantùm in deliciis fuit, tantum date ei tormentum; tantùm, quantùm.*

Vrai eſt ce que la populace dit, que le cheval qui fait la peine, ne mange pas toujours l'avoine. Si jamais nul ne l'éprouva, certes, mes cheres Ames, le Prodigue l'a trouvé ce jourd'hui. Car après avoir porté les incommodités du Ciel, à l'ombre d'un buiſſon, erré & couru après ſon bétail, & rapportant au logis un ventre plus affamé que dix, il voit que l'on donne largement des écoſſes à ſon bétail déja tout ſaoul, & à lui point. *Nemo illi dabat.* Pauvre Prodigue! voici bien ton Maître changé! Au commencement de ton ſervice c'étoit tout or qui reluiſoit, ton Maître t'admettant doucement, te commandant doucement, & choſes propres à toi: maintenant quelle rigueur! *Nemo illi dabat.* Voilà bien la ſtatue de Nabuchodonoſor à tête d'or & à pieds de terre. Tête de brebis, queuë de loup, face de Vierge, pieds de Harpye; le venin eſt à la queuë. Notez, jeunes débauchés, l'extrême miſére de cetui votre patron. Il eſt croyable que les ſerviteurs portant relavûres & légumes aux porcs, ce Prodigue étendoit pitoyablement ſon écuelle, pour y avoir

part, & que l'on lui en refuſoit : *Nemo illi dabat ;* ou ſi l'on lui en donnoit, c'étoit rarement, non tant qu'il en demandoit : car il en vouloit emplir ſon ventre. Je ne ſçai quel *Nemo*, méchant Maître d'hôtel, ſemblable à celui qu'avoit le faux-riche, ne lui en donnoit, & s'il en donnoit, c'étoit d'une main fort avare : peut-être le Maître le voulant ainſi ; peut-être ce *Nemo* lui retranchant de la liberale ordonnance de ſon Maître, comme il advient ſouvent ès grandes Cours.

Or il eſt fort à noter, qu'il n'eſt pas dit ſeulement, & ſon Maître ne lui en donnoit ; mais *Nemo illi dabat.* Perſonne ne lui en donnoit : *Nemo*, ni ſon Maître : *Nemo*, ni ſa Dame, bien que ce ſexe ſoit plus pitoyable : *Nemo*, ni ſes conſerviteurs & camarades, qui de coûtume ont pitié l'un de l'autre : *Nemo*, ni ſervantes ni chambrieres, qui d'ordinaire font beaucoup de courtoiſies aux bons ſerviteurs : *Nemo*, ni ſes amis ni ſes amies du tems paſſé : *Nemo*, ni aucun bourgeois ou autre habitant de la région : *Nemo*, ni Dieu même, qui par ſa Providence miraculeuſe traita jadis les Hélies au déſert, les Daniels au lac des Lyons : *Nemo*, ni le Diable même, qui apparoit quelquefois aux déſeſpérés, & leur promet tout ſecours,

Il étoit réduit à ces termes, que *Nemo illi dabat.* Il voyoit force écosses être données à ces porcs, bien que crevés de la pâture des champs; mais à lui tant affamé, rien du monde; en quoi il expérimentoit encore ceci être vrai, que, *Dantur opes nullis nunc nisi divitibus* : à pourceaux gras encor oinct-on le derriere.

Ce grand Dieu le permettoit ainsi, afin que délaissé de tous, il retournât à son Pere; & voici l'Evangéliste qui en dit les bonnes nouvelles : *In se autem reversus*, étant donc retourné en soi ou à soi-même, c'est-à-dire, s'étant mis à considérer son état présent, l'état où il avoit jadis été, & n'étoit plus, il s'écria bien haut avec puissante expression de sa perturbation véhémente : *Quanti mercenarii in domo Patris mei abundant panibus, ego autem hîc fame pereo!* Ah! las! hélas! Combien y a-t-il de mercénaires en la maison de mon Pere, qui ont force pains; & moi cependant je meurs ici de faim. Pausons & pesons un petit, mes cheres Ames, chaque parole de ce garçon, je vous en prie : faisons un peu alte ici, & nous verrons qu'il n'y a ici mot qui n'ait son emphase & son poids, voire & son antithese.

Car il oppose, premierement nombre grand à petit nombre ou à unité. *Quanti, quàm multi; ego autem unicus &*

ſolus. Combien de mercénaires, non un ou deux, mais par eſcadrons; & moi tout ſeul cependant, &c. mon Pere en nourrit tant ſi libéralement, & cettui-ci n'en nourrit pas un bien! Là il y a tant d'heureux, & moi ſeul ici je ſuis ſi malheureux!

Secondement, il compare *état à état*, ou qualité à qualité : ceux-là ne ſont que mercenaires, manœuvres, louagers, ſerviteurs gagés & gagnes-deniers, non ſes domeſtiques, non mon frere, non mon couſin, mais les étrangers même, & qui ſervent à journées; & moi fils de bon Maître, ſon propre fils, non adoptif, ſon fils puiné & dernier né, que j'aye pire traitement qu'eux!

Tiercement il confronte *place à place.* Ceux-là ſont *in domo Patris mei*, en la maiſon de mon Pere; & moi en l'auge & au derriere de ces porcs, couchant ſur la paille ou ſur la dure, où les poux & les puces me mangent, & j'y péris de faim.

Quatriémement, il parangonne *quantité à quantité*, abondance à extrême diſette. *Abundant*, ils abondent, ils ont trop & du ſuperflu, ils ont pour ſe crever, s'il veulent. Et moi j'ai une diſette ſi grande, que je m'en vais tout mourant de male faim! Ceux-là ſe tuent

de faire bonne chere, & moi de jeûner !

Cinquiémement, il oppoſe *les pains à une faim mortelle.* Ceux-là, dit-il, ont force pains, & moi force faim : ceux-là ont des pains que trop, & moi trop de faim : trop, dis-je, car ils regorgent ; voilà un trop, quand ce ne ſeroit que d'un genre de pain ; & ils regorgent *panibus*, de toutes ſortes de pains, de blanc, de bis : ils mangent à tire-panſe, du mol, du dur, du frais, du vieux, du chaud, du froid ; du pain de froment, de ſeigle, d'orge ; tel pain bluté, tel criblé, tel ayant la fleur & le ſon, tel avec levain, tel ſans levain, tel cuit en fourneau, ou ſous la cendre, ſur une lame de fer, ou dans un poële, comme les pains crottés, ou pains de Nonnains. Ces mercénaires, force d'abondance, & force de variété, ſont comme en peine de choiſir ; & moi pauvre gueux que je ſuis, ſi j'ai du trop, c'eſt de faim, c'eſt de ſanglante faim ; mon ventre en hurle & abboye comme un loup qui n'a mangé depuis les vielles guerres : je mangerois preſque la terre comme un loup affamé, ou comme le ſerpent condamné de Dieu à être mange-terre toute ſa vie : *Terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.* Encore ſi je périſſois d'un beau coup d'épée, voire

ſur une roue, ou ſous une fourche, ſauf le déshonneur, & le ſalut de l'ame; mais de faim! j'endure autant de fois les tranſes de la mort, que de fois mon ventre m'abboye. Ce languir m'eſt pis que la mort même, & ce mourir de faim, pire que toute autre mort.

Or puiſque tout notre texte eſt parabolic, & allégoric, il eſt raiſonnable de hauſſer maintenant le maſque de la Parabole, après l'avoir aſſez conſidéré par le dehors. Vous noterez donc, que par *mercénaires*, nous entendons toute perſonne qui ſe cherche ſoi-même & ſon propre profit en tout exercice: nous entendons les louangers de leurs actions vertueuſes, leſquelles ſeroient autrement bonnes, ſi ne fût certe intention du louage. Qui ne dira, par exemple, ces Chicaneurs & Advocats mercénaires, qui en eſpece & en apparence font œuvres de miſéricorde, étans ſecourables aux pauvres oppreſſés, aux procès des uns & des autres; mais à la vérité font mille cruautés, & ne diroient ou écriroient un petit mot, que pour un grand argent, & le plus ſouvent ne s'employent pas pour celui qui a plus de droit, mais pour celui qui a plus d'or & de crédit. *Ibi fas, ubi maxima merces.* Leurs langues, leurs plu-

mes, leurs consciences, leurs cœurs, leurs ames sont vénales, à qui en donnera le plus. Cuidez-vous qu'ils n'en soient point de tels ? Voire il s'en trouve par formilieres. *Quanti*, dit le Prodigue. Qu'il y en a beaucoup, jaçoit que le proverbe ancien die : un Advocat en une ville, un noyer en une vigne, un pourceau en un bled, une taupe en un pré, & un Sergent en un bourg, c'est pour achever de gâter tout. Ces plaidoyeurs mercénaires & pensionnaires, si la vache ne vient de ta part, c'est-à-dire les présens, ne feront rien pour toi ; & encore ta vache prise, & vache & bœuf, & dons plus grands donnés par autre, ils te manqueront au besoin, voire te nuiront peut-être, produisant tes piéces & ton sac dessous-main, & éventant la mine à ton adverse partie : ils seront tes Advocats de profession & ouvertement ; mais de fait, & couvertement, tes ennemis capitaux. Ce n'est merveille s'ils sont si riches, & *abundant panibus*, s'ils tiennent bonne table, s'ils sont satinés, damasquinés, velousés, s'ils sont logés comme Rois, & si à rebours tant de menue populace dit : *Ego autem hic fame pereo.* Ces Messieurs ne sont que sang-sucs, & que moudeurs de Républiques, & méchans meûniers, qui prennent d'un sac deux

Encore font ces galands bi
que les mercénaires, dont parl
Prodigue. Ceux ci ne ſe font p
coûtume qu'à jour failli, &
achevé. Le ſoir venu, le Pere
mille paye ſes vignerons; le
capitaines & ſoldats au moi
ſix ſemaines, & ſouvent à gue
ſi encore on les paye alors; le
ſon Maître, après qu'il a e
tout Maître ſon valet, l'anné
Mais nos Chicaneurs, Advo
Patrons mercénaires ne font rie
diſent leur *ar-ſus*, ou *or-ça* po
mencer à beſoigner, qu'ils n'a
ou touché argent, & prennent
ſens, non tant pour avoir déja b
que pour bien faire. Les autres
naires ſe cuident être larrons, &
s'ils ne gaignent bien l'argent

comme à Breton larron, il y a peut-être plus de raiſon.

Je viens maintenant à aucuns, que le commun penſe être mercénaires, & ne le ſont pas néanmoins. On dit merveille, quand on eſt bien aſſis, des Chanoines & Chanoineſſes, qui ſont ſi chauds aux diſtributions & petits accidens qui ſurviennent quelquefois par-deſſus le gros de leurs prébendes, deſquels jouiſſent ſeulement ceux qui ſont préſens à tel ou tel Office, ou à telle & telle Heure. Aucuns les diſent ſemblables à un porc, qui toutes & quantes fois qu'il entendoit la cloche de Meſſe ou de Vêpres ſonner ſur l'arriere-ſaiſon, ne failloit d'accourir ſous le pommier d'où elle pendoit, pourtant que par ſon branle elle ne failloit de lui abbatre quelque nombre de pommes; mais de-là en après, les pommes cueillies, ou la cloche étant rependue dans ſon clocher, il ne s'y trouvoit plus, dût la cloche ſe caſſer à ſonner, pourtant qu'il ne lui tomboit plus nulles pommes: car quand il y a quelque *Promus*, qu'on appelle en quelque lieu un pain, ou quelque autre diſtribution à donner aux ſeuls préſens, ces Meſſieurs y accourent tous au premier ſon; rarement, ou bien tard, quand il n'y a que prendre, ſinon chanter. Or

moi deſireux de parler de ceci, & avec honneur, & avec conſcience, je dis avec une gloſſe très-célébre, que celui-là péche, ouï, qui ſe leve pour l'Office de Matines, pour les diſtributions quotidiennes principalement; mais non pas celui qui ſe leve principalement pour ſervir Dieu, & moins principalement, ou avec une ſeconde intention, pour gaigner leſdites diſtributions. Il vous plaira noter cela, mes vénérables Dames, pour le repos de vos conſciences, & pour toujours bien dreſſer vos premieres intentions, & principalement à la réception de vos Prébandes Chanoiniales; & vous auſſi, très-chers Auditeurs, afin de ne point facilement mal-interpréter les actions des ſerviteurs & ſervantes de Dieu, & n'en jaſer mal-à propos à l'ombre d'un fagot & à la table, comme, hélas! nous y ſommes tous par trop enclins. Enfin, & pour fermer l'eſtomach, retenons tous, qu'il importe outre meſure, que l'intention ſoit bonne, ſainte & droite en toutes nos œuvres, pourtant que telle les aſſaiſonne fort, & rend très-agréables au palais de Dieu; mais autre, ou mauvaiſe, ou méchante, elle les dégoûte, voire de nos plus belles vertus.

Qui vit jamais, comme une mon-

taigne de bois, ou un grand navire en haute mer, battu d'une furieuſe tempête; les Nautonniers & le Pilote à la déſeſpérade, chacun à qui mieux mieux, invoquant ſon meilleur ami de tous les Saints de Paradis, & ne ſçachant enfin à quel port, ou vers quelle côte de mer on doive tourner, pour mouiller l'ancre & prendre terre, & réſoudant enfin pour un mieux de rebraquer d'où on eſt venu : celui-là peut dire qu'il voit en quelle perplexité eſt maintenant notre Prodigue, combattu de miſéres ſur miſéres, d'une famine publique, d'une pauvreté particuliere, d'une ſervitude très-vile & très-mal récompenſée. Il en eſt déja ſur le point de rendre l'ame : *Pereo*, je meurs, dit-il, je me meurs. Où ira-t-il donc ? & où ſe rendra ce bâteau ſi déchiré, & ſi près de ſon naufrage ? Ira-t il à ſon frere aîné, à ſes parens, à ſes anciens amis ? mais il les a maintefois irrités, & les coleres des freres, parens & amis, ſont de plus longue durée & plus difficilement placables que celles des étrangers. Où donc ? Aux ſerviteurs de ſon Pere ? aux ſerviteurs de ſon Pere ? Ah ! non, non : car ſa ſuperbe & ſon inſolence de jadis ſe les a tous rendus contraires. Mais enfin, où donc ſe jettera-t-il ? Entre les bras

de ſon Pere ? Mais le Pere voudra-t-il bien le voir, ou le reconnoître? Ne lui fera-t-il pas auſſi tôt un viſage d'acier, ou une mine de fer. S'il l'admet en ſa maiſon, ſera-ce point pour le ſerrer en une priſon bien étroite, ou pour le battre à ſon aiſe ſelon ſes mérites?

Le Prodigue diſpute tout cela à part lui, & après avoir tout chancelé & varié, cet avis lui ſemble le meilleur; *Surgam & ibo ad patrem meum*, je me leverai & m'en irai à mon pere. Comment! Il ſe feroit beau voir. Avec quel front, & avec quel viſage l'approcheras-tu? Quel maintien tiendras-tu ? Par quel bout commenceras-tu ? Quel ſera ton diſcours ? J'irai, ce dit-il; mais avec un front abbatu, avec un viſage de pénitent, avec un maintien de ſuppliant. Je commencerai par ce doux mot perce-cœur de pere diſant, *Pater*, mon Pere. Tout mon diſcours ſera bâti ſur l'accuſation véhémente & forte déteſtation de mes fautes : je lui dirai cent fois ce mot tout conquerant. Je lui promettrai & vouerai tout amandement, & lui jurerai que je lui ſerai déſormais un enfant de cire toute molle & ployable, & qu'il fera de moi, me pliera, me dépliera, me repliera comme il voudra. Voire je lui dirai que je ſuis bien content qu'il

m'emploie comme un de ſes mercenaires, à tout tel ſervice & ſienne beſoigne que bon lui ſemblera, comme ſi je n'étois ſon fils. *Fac me ſicut unum ex mercenariis tuis.* Ainſi l'approcherai-je.

Ouï, cela va fort bien. Te voilà brave & bien hardi. C'eſt toujours toi, ouï. Mais pourquoi n'écris-tu pas premiérement à ton pere ta réſolution, ou n'emploies-tu pas quelqu'un, pour t'être médiateur, pour t'abbattre la roſée, & te rompre la glace ? Pratiquant ainſi ton pere, tu pouvois retourner mieux en ordre, mieux refait & plus commodément : car entendant ton pere ta bonne volonté, il t'eût pû envoyer quelques nouveaux moyens pour te revêtir de pied en cap, & retourner en enfant de bonne maiſon. Au lieu que tu t'iras préſenter vêtu en belître, avec ce petit méchant craſſeux roquet, qui ne te bat que juſques aux jarrets ſur des vieux haillons, & que tu lui feras peut-être honte. Tu pouvois lors porter un reître long ou mieux. Au lieu que tu t'iras maintenant préſenter aux tiens, auſſi ſec que braſil, & qu'un ſquelette ; auſſi jaunâtre que pied d'écouſſe & qu'un harang eſſoré, pour dégoûter de toi tout ton lignage. Tu pouvois quelque tems devant partir, reprendre chair & couleur petit à petit par meil-

leur traitement. Au lieu que tu iras à grand peine traînant les reins, appuyé peut-être ſur un petit bâton de méplier, dormant de buiſſon en buiſſon. Tu pouvois revenir en coche ou à cheval, argent en bourſe, preſqu'auſſi brave, auſſi riche, & auſſi joyeux à ton retourner, qu'à ton partir.

Par votre foy, mes cheres Ames, ce Prodigue ne vous ſemble-t-il pas ou très-mal conſeillé, ou animé d'une merveilleuſe eſpérance? Quant à moi il me le ſemble. Voyons donc un peu quelles choſes lui firent cette ſi grande aſſurance, ou le firent procéder de cette façon.

Je pourrois répondre premiérement, que cela procéda de ſa très-grande ignorance. Car ce garçon peut-être fut ſi bien appris, que graces à Dieu il ne ſçavoit ni lire, ni écrire; non peut-être par faute que le pere ne l'eût mis aux écoles, & bien tenu la main à lui pour le faire profiter; mais par ſa nonchalance, pour ſe fier trop en ſes moyens futurs, pour avoir toujours ſuivi ſes volontés, pour avoir toujours (ſi petit bout d'homme & ſi jeune qu'il fut jamais) été auſſi indiſciplinable aux lettres qu'un âne à la lyre, qu'une truye à la quenouille, ou qu'un porc à la trompette. Or qu'il ait été du tout ignare ou d'écrire, ou de bien écrire, je le crois.

aſſément, tant parce que ſon maître n'en fit ni ſécretaire, ni ſous-ſécretaire, mais le fit juſtemeut garder les pourceaux, comme homme groſſier & hébeté; que pour autant que s'il eût eu les lettres, croyablement il eût dédaigné ce ſale métier, & eût plutôt ouvert & tenu pour le moins quelque méchante école d'écriture.

Que s'il ſçut fort bien écrire, peut-être que pour ne point écrire il eut telles ou ſemblables raiſons. Les lettres ne ſont que comme des ſimulacres tronqués, & comme des corps ſans ame; elles n'ont jamais l'énergie, l'éloquence ni la force, non à la moitié près, d'émouvoir, qu'a la parole de l'homme même. La vive voix a je ne ſçai quoi de plus vigoureux que l'écriture, & puis, barbe d'homme fait ſouvent miracle. *Surgam* donc, *& ibo ad patrem*; je m'en vais droit à mon pere, lui dire, *peccavi*, non lui écrire.

De plus les lettres ſont ſouvent interceptées, ou perdues, ou rendues trop tard par la nonchalance des meſſagers. Et quand bien elles ſeroient rendues, peut-être mon pere, devant que répondre, fera ſes récolemens & confrontations de témoins, peſera ſes griefs, examinera les ſalvations, contredits, avertiſſemens, interrogations, incidens de

faux, foles intimations, demandera des interlocutoires, & que les Noraires écriront, apoſtilleront; & que les meſſagers iront & viendront pour les repliques & dupliques; un an s'écoulera, & cette male faim en laquelle je ſuis, m'oppreſſera, & me mettra au ſépulchre, *Ego autem hîc fame pereo.* Lettres de ma rémiſſion viendront le jour qu'on chantera mon ſervice & mes funérailles, comme un chaudeau au malade après ſa mort, *Periculum, periculum in morâ.*

Il me ſemble que le Prodigue fit encore bien, d'aller plutôt lui-même trouver ſon pere d'un plein ſaut, que d'entremettre interceſſeur quelconque, fût ſon frere même, fuſſent les ſerviteurs & favoris de ſon pere, voire les parens & amis. Les Courtiers, Agens & facteurs d'autrui ne procèdent pas toujours de bonne foy pour ceux qui les employent. Tel fait grand ſemblant de nous être bon ami, & de vouloir heureux ſuccès à nos affaires, qui voudroit que tout fût renverſé, & que le droit fût accommodé en faucille. Tel promet montagnes d'or, & de vous être fort ſecourable, qui ne voudroit ſonger d'en bouger ſeulement ſon doigt. Partant qui peut lui-même beſoigner à ſes pieces, & faire ſes affaires en perſonne, c'eſt bien le meilleur. Qui panſe ſon cheval par

procureur, eſt ſouvent en grand hazard de marcher à beaux pieds en propre perſonne, dit-on communément. Si l'œil du Maître engraiſſe le cheval, la préſence du ſuppliant hâte auſſi bien les affaires.

Puis il n'ignoroit pas que nul ne ſe plaint mieux, & n'émeut mieux à compaſſion, que celui qui ſent les maux. Partant il fut mieux conſeillé de dire, *Surgam & ibo ad patrem, & dicam ei.* Je ferai mieux trembler le bâton, ni que mon frere, ni que nul de nos ſerviteurs, ni que nul de nos parens qui ne ſentent mes peines. Ils ne feroient que conter, comme je ſuis déchiré de vêtemens, défiguré de viſage, dépouillé de toute force. Mais moi, je lui ferai voir mon méchant *cento*, & le lodier de toutes pieces & de toute couleur que je porte en lieu de ma bellote capote de pourpre : je lui ferai voir le ſac & la haire que je porte nouée ſur l'épaule auſſi nette que le torchon de cuiſine, auſſi fine que rets à prendre poiſſon ou que ſacs à houblon, en lieu de la fine chemiſette de toilette de Flandres, que je ſoulois porter, tous les jours une nouvelle. Je lui ferai voir ma chair de deſſous auſſi noire & ſi brûlée que la Mommie des Plaines du grand Caire, auſſi ſeiche que breſil ou qu'un harang bien ef-

ſoré, en lieu de mon embonpoint du tems paſſé. Je lui ferai voir ma tête chauve, pelée, & ſurcroûtée de miſeres, en lieu de ma blonde chevelure, tantôt ondoyante, tantôt perruquée de jadis. Je lui ferai manier mes os brochants & tous dénués de chairs; toucher mes côtes toutes comptables, & mon échine toute décharnée; mes hanches & poteaux de mon corps tous brochans dehors, les nœuds de mes bras & de mes genoux tranſparants outre leur peau toute uſée. Je lui ferai voir que je ne ſuis plus un homme, mais un fantôme, ſi fantômes ſe peuvent manier comme moi; ou une vraye image de mort, voire mort dès devant le Déluge.

Que ne ferai-je pour combattre & vaincre mon pere? Je hauſſerai tantôt les mains & les yeux au Ciel; tantôt je les abbaiſſerai aux pieds de mon pere. J'embraſſerai & ſerrerai ſes genoux, criant à pleine tête, *non dimittam te, niſi benedixeris mihi*. Mon pere, je ne vous quitterai, ni la porte de votre château, que vous ne m'ayez beni, & reçu en grace. Je baignerai & laverai ſes pieds au torrent de mes chaudes larmes. Je les eſſuyerai avec mes longs cheveux: longs, non maintenant comme jadis par vanité, comme un tas de jeunes muguets; longs, non maintenant comme jadis par

eſpece de Majeſté, comme les anciens Rois de France; longs, non par ſainteté, comme jadis les Nazaréens, & les Peres Ermites; mais par extrême pauvreté, n'ayant une ſeule pitte pour me faire teſtonner. Je ferai tout cela moi pour moi, voire non moins chaudement que la Magdeleine en plein banquet de Simon le Lépreux. Et ſi peut-être je n'obtiens rien le matin, je recommencerai à faire de même le midy; ſi rien auſſi le midy, je m'irai proſterner le ſoir venu aux pieds de ſon lit: s'il m'eſt inexorable toute cette journée, demain, après-demain, tant de jours & tant de fois l'irai-je retrouver & importuner, qu'enfin par mon importunité je le vaincrai. *Surgam* donc, *& ibo ad patrem meum.* Je ne lui demanderai que pardon & ſa grace par mon *peccavi*, & pour vivoter qu'il me traite en mercenaire ſeulement: *Fac me ſicut unum ex mercenariis tuis.*

O Prodigue! que tu es bienheureux d'être échu à ſi bon pere! à un pere comme tout aveuglé d'amour de ſes enfans! à un pere comme emboiſſonné de poiſons amoureuſes, qui font aimer les choſes de très-mauvaiſe grace, comme ſi ce fuſſent Pandores comblées de toutes graces! Auſſi te falloit-il un tel aveuglé, puiſque tu voulois vivre une vie

ſi peu gracieuſe, pour ainſi diſſimuler avec tant & tant de tiennes turpitudes & vilenies. Il t'en falloit un tel ſi ſottement enyvré de ton amour, puiſque tu voulois commettre tant de gros crimes, pour ainſi te les pardonner ſitôt, te recevoir ſitôt en grace, voire auſſitôt te faire toutes les mêmes careſſes que puiſſe faire un ami à ſon meilleur ami? Que dis-je un ami à ſon ami? voire qu'un amant le plus paſſionné du monde puiſſe faire à ſa plus chere Maîtreſſe; ou un ſire de nôces à ſon épouſe, le premier jour de ſon mariage. S'il te découvre, voire de bien loin, il court auſſitôt au devant de toi : *Cùm adhuc longè eſſet, vidit eum pater, & accurrens*; l'ayant approché, il ſe jette comme à ame fondue deſſus ton col, & te ſerre entre ſes bras de deux tenailles diamantines, *cecidit ſuper collum ejus*; & au milieu de ſes accollades ſi étroites, il y entrelace mille & mille baiſers damerets, & ne s'en peut ſaouler, *& oſculatus eſt eum*; & pour tant mieux jouer le perſonnage d'un amant ou d'un époux, il te fait brave, & te fait affubler d'une damaſquinée ou autre, de la meilleure & de la plus riche de toute ſa garde-robbe, *citò proferte ſtolam primam, & induite eum.* Il te fait mettre l'anneau à table de diamant au doigt, *date annulum in manum ejus*;

il te fait chauſſer des brodequins ou des mules a la Vénitienne, *date & calceamenta in pedes ejus* : s'il y a une bonne bête en ſon troupeau, il t'en feſtoye, *occidite vitulum ſaginatum* : il loue les violons, les cornetteaux d'Angleterre ; on balle, on danſe à ſon retour tant qu'à des nôces, *audivit frater ſymphoniam & chorum* ; & n'eſt pas ſon bon ami, qui ne s'éjouit lors avec lui. Lorſque ton frere ainé, trop envieux de ce recueil Royal, ne veut entrer, ton pere ſort pour le convier à une joie commune. Et comme il réplique choſes fort mordantes & ignominieuſes contre toi, & parle de gaſpilleur & de putier, *diſſipavit ſubſtantiam ſuam cum meretricibus*, ton pere tâche toujours de le gagner ; il fait comme ſemblant de n'avoir point ouï ces paroles cuiſantes, & il parle d'homme eſtimé mort, ou eſtimé perdu par les pays étranges : *epulari & gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat & revixit, perierat & inventus eſt.* O que ce proverbe fut véritable en lui, *cœcus amor prolis !* Amour de parens vers leurs enfans ne voit goutte ! Il ſemble aux ſinges qu'il ne ſoit animal au monde qui porte plus beaux faons que ne ſont les leurs : auſſi ſemble-t-il à ce pere, que ce ſien fils ſoit le plus beau & plus vertueux du monde,

Quel pere, mes cheres Ames! Quel pere!

Mais que nous ſignifie cette ſienne ſi rare bonté, ſinon l'immenſe miſéricorde de Dieu envers tous pécheurs, quels qu'ils ſoient, & qui eſt auſſi prêt, voire plus à nous pardonner, que nous à lui demander pardon. Relevons donc nos eſpérances, & lorſqu'un reſſouvenir trop mélancholique de nos péchés ſaiſit nos ames, reſſouvenons-nous auſſi quel Pere nous avons, devant quel Juge nous avons à tranſiger, à ſçavoir devant celui qui a traité ce Prodigue pénitent, tout couvert de péchés très-énormes, autant doucement & amoureuſement, que pourroit faire le meilleur époux du monde ſon épouſe bien-aimée, voire le premier jour de ſes nôces. Et ſous cette confiance de trouver ſemblable grace devant ſon trône, ſi nous l'approchons avec ſemblable pénitence que ce Prodigue, revenons auſſi à la parfin à nous comme lui, & de nous à Dieu, & le plûtôt ſera le meilleur. A quel propos couver ſi longuement ſur le fumier pourri de nos ordures? Sus, ſus, pécheurs, ſus, ſus, mes cheres Ames, puiſque les péchés nous aviliſſent ſi fort; retirons-nous en plus vîte que le pas. Debout, debout, qui dormez. Voici notre Prodigue l'un

des plus endormis, des plus poltrons & pareſſeux qui fut onc, déja réveillé. *In ſe reverſus.* Debout, debout, auſſi nous tous. Il eſt plus qu'heure : *hora eſt, hora eſt jam ſomno ſurgere.* Si pour chaſſer de nous ou des nôtres je ne ſçai quelle rage, qui toutefois peut être en quelqu'un ſans péché, nous faiſons des voyages à S. Hubert ; ſi un Oreſtes courut bien loin à la Diane Taurique, pour ſe délivrer de ſes furies; voire qui ſeroit-ce qui n'iroit aux Anticyres, & n'y mangeroit volontiers cent plantes d'Hellebore, ou ne boiroit alaigrement les eaux mêmes de Marath ; voire ne ſe laiſſeroit ouvrir & mi-partir la tête pour y inſérer quelques filets de la ſainte étole de ſaint Hubert ? pourquoi, pour une plus périlleuſe furie, qui ou n'eſt ſans péché, ou eſt le péché même, ou procéde de péché, ou cauſe le péché, ne daignons-nous bouger le pied, non pas de la largeur de notre ongle ? Quelle pitié ! que d'être ſot, & ne vouloir retourner en ſon bon ſens ? Il ne tient qu'à nous d'être à délivre de nos fureurs. Allons, allons, & vîte, vîte à ce grand œuvre de pénitence avec notre Prodigue, & nos ames en rapporteront un embonpoint meilleur que jamais. Allons à ce Pere de miſéricorde ; allons, il nous appelle, il nous crie : allons ; &

nos vieux haillons du vieil Adam mis bas, il nous revêtira tout neufs du riche vêtement du nouvel Adam, & nous fera en ce monde ſi braves, & ſi bien équipés de toutes pieces de ſes ſaintes graces, que nous oſerons hardiment nous trouver après cette vie entre les plus braves de Paradis, aux nôces toujours durantes de l'Aigneau comme vêtus nuptialement : Dieu nous en faſſe la grace à tous. Ainſi-ſoit-il.

F I N.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A

Belly. (Louis) Epoque de ſa mort, & ſon âge, 172. Sa *Medulla Theologica*, *ibid.* Bon mot de M. l'Abbé le Camus au ſujet de ce livre, *ibid.*
lancourt, (M. d') travaille à épurer & à perfectionner la Langue Françoiſe, 82. Amitié que Richelet lie avec lui, *ibid.* D'Ablancourt lui recommande ſa traduction de Marmol, 84
gnan. (François de Beauvilliers Duc de St.) Epoque de ſa réception à l'Académie & de ſa mort, 309. Son talent pour la Poëſie, *ibid.* Recueil que l'on pourroit faire de ſes Ouvrages en ce genre, *ibid. & ſuiv.* Lettres qu'il écrivit au Roi ſur la priſe de Cambrai & de Valenciennes, avec les réponſes, 310. *& ſuiv.*
:man. (Louis Auguſtin) Ses Obſervations, ou Guerre civile des François ſur la Langue, 99. Ce qu'il y dit de Richelet, *ibid.*
:elot de la Houſſaie, ennemi déclaré de Richelet, 83. Ce qu'il dit de lui dans ſon Tacite, *ibid.* Reproches ſanglans qu'il lui fait au ſujet de ſon Dictionnaire burleſque, 93. Origine de l'animoſité qu'il y avoit entr'eux, *ibid.*

Ancre. (le Maréchal d') Aſcendant que lui & ſa femme avoient pris ſur l'eſprit de la Reine Marie de Medicis, 39. Ecrit ſanglant publié contre eux, *ibid.*

Anceau. (Barthelemi) Sa traduction Françoiſe de l'Utopie de Thomas Morus, 169

Angeli. (l') Caractere de ce fou, 327. Bon mot dont il uſa envers un Seigneur de la Cour, *ibid.*

Angely, (St. Jean d') aſſiegé par le Roi Louis XIII. 50. Priſe de cette place, 51

Antheaume, (Denis) *Voyez* Fiacre.

Anti-Machiavel. (l') Anecdote, qui y eſt rapportée au ſujet de la diſgrace du Duc & de la Ducheſſe de Marlborough, 306. *& ſuiv.*

Antonin. (St.) Priſe de cette place par Louis XIII. 175. Epitaphe du Miniſtre de cette ville qui avoit été Moine, & qui fut pendu, *ibid.*

Arnaud, (M.) n'eſt point Auteur du livre de la Perpétuité de la Foi, 180. *& ſuiv.*

Arnaud d'Andilly. Combien ſon pere eut d'enfans, 89

Autriche. (la Reine Anne d') Comment elle ſe trouva impliquée dans l'affaire de Chalais, 211, Origine de la méſintelligence qu'il y avoit entr'elle & la Reine mere de Louis XIII. *ibid.* Elle devient ſuſpecte au Roi, 212. Si elle fut d'intelligence avec Chalais, *ibid. & ſuiv.* Elle eſt chargée par la dépoſition de celui-ci, 214. Fermeté avec laquelle elle ſoutint ſon innocence en plein Conſeil, 215. Sa juſtification, 218

B

Baillet. Jugement qu'il porte du Dictionnaire de Richelet, 98

Ballesdens, Jean) de l'Acad ies quali-

tés, 185. Ouvrage dont on le croit Editeur, *ibid.*
Ilzac. Epoque de sa mort, 89. En quel tems il publia son Prince & son Aristippe, 90
Ilzac. (Louis de) Qui il étoit, 293. Volume de ses Poësies Latines & Françoises qu'il a publié, *ibid.*
vante, (Claude Ignace Breugieres sieur de) Auteur d'un Recueil des plus belles Epigrammes des Poëtes François, 92. *& suiv.* Qui il étoit, 93. N'est point auteur des libertés contenues dans ce Recueil, *ibid.* N. (*a*)
rdin, premier Commis de Beaumarchais, exhorte celui-ci à restituer ce qu'il a volé, 56. Il se sauve avec lui dans l'isle de Marmoutier, 57
rrozzio. (Jacques) Qui il étoit, 2. Pourquoi plus connu sous le nom de Vignole, *ibid.*
rry, commande dans Leucate assiegée par les Espagnols, 66. Belle défense qu'il y fait, *ibid.*
autru. (Guillaume) est aggregé aux premiers Académiciens, 183. Epoque de sa mort, *ibid.* Satyres qu'il avoit faites dans sa jeunesse, *ibid. & suiv.* Ses relations de ses Ambassades, 184. Il est placé entre les meilleurs Epigrammatistes François, *ibid.* Lieu de sa naissance, 185
ayle. Sa Réponse aux questions d'un Provincial, 125. Il y blame avec raison l'Abbé Cotin, *ibid.*
eaumarchais, (le Sr. de) Trésorier de l'Epargne, attaqué dans un Mémoire adressé au Roi, 55. Réponse qu'il fit à une exhortation de Bardin son premier Commis, 56. Il se sauve dans l'isle de Marmoutier, 57 Est pendu par effigie, *ibid. & suiv.*
enoît XIV. (le Pape) Lettre qu'il écrit à M. Muratori, à quel sujet, 6. *& suiv.* Ce qu'il

trouve de réprehenſible dans ſes Ouvrages, 8

Berey, (Nicolas) Graveur. Carte de l'Europe qu'il dédia à Jean Ballesdens de l'Académie, 185.

Bernard, (M.) ami de F. Fiacre, 76. Celui-ci lui communique ſa prétendue viſion au ſujet de la longue ſtérilité de la Reine Anne d'Autriche, *ibid.* Viſion pareille de M. Bernard, *ibid.*

Bernard. (Vital) Qui il étoit, 339. Son Traité du nom, office, &c. du Chanoine, *ibid. & ſuiv.*

Berruyer. (le Pere) Réflexion de cet Ecrivain au ſujet des Abregés de l'Hiſtoire ſainte, 138. Regle qu'il preſcrit en cette matiere, 149. Eloge de ſon Hiſtoire du Peuple de Dieu, 150. *& ſuiv.* Caractere qu'il a tracé lui-même de ſon Ouvrage, *ibid.*

Beze. (Théodore de) Ouvrage qu'on lui attribue ſans aucune preuve, 179. *& ſuiv.*

Blond, (Me. Jehan le) d'Evreux. Sa traduction Françoiſe de l'Utopie de Thomas Morus, 169. Titre de cet Ouvrage, *ibid.* Dixain que l'Auteur a mis à la tête, 170. Comment il s'excuſe d'avoir paraphraſé ſon Auteur, & de s'être ſervi d'anciens termes, *ibid & ſuiv.*

Boiſrobert, (François le Metel Abbé de) avoit pris d'abord le parti du Barreau, 189. Où ſe trouvent ſes premiers vers, *ibid.* Recueil qu'il publia, *ibid. & ſuiv.* Gratification qu'il demanda au Cardinal de Richelieu, 190. Réponſe de ce Miniſtre, 191. Réplique ingénieuſe de l'Abbé, *ibid.* Epoque de ſa mort, 192. Il n'eſt point l'Auteur des Contes d'Ouville, *ibid.*

Boitel. (Pierre) Ce qu'il rapporte de Gilles Durant, 329. *& ſuiv.* Son Théâtre Tragique, 330

mnefons. Diverſes éditions de ſa *Pancharis*, 328
orderie. (le Seigneur de) Edition de ſes Poëſies, 327. Piece de cet Auteur ſur le mariage, *ibid. & ſuiv.*
rromée, (le Comte Charles) protege les Lettres & les Sçavans, 4. Il appelle M. Muratori à Milan, *ibid.*
oſquier, (le P. Philippe) Cordelier. Ses Sermons, 356. Caractere de cet Ouvrage, *ibid. & ſuiv.* Tragédie publiée par ce Religieux, 357. N. (*a*) Son Sermon de l'Enfant Prodigue, 359. *& ſuiv.*
oſſuet, (M.) Evêque de Meaux, eſt fait Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, 82. Qui il eut pour Sous-Précepteur, *ibid.*
outhrais. (Raoul) Qui il étoit, 179. Son Livre *De rebus in Galliâ & penè toto orbe geſtis*, *ibid.* Ouvrage qu'il y attribue à Crucé, *ibid.*
roſſette. (M.) Examen d'une de ſes remarques au ſujet de la Serre, 325. Omiſſion de cet Ecrivain, 353
uere, (M. de la) Auteur des *Voyages de l'Amour*, Opera-Ballet, 344. Compliment qu'il en reçut de M. de Voltaire, *ibid.* Aventure gracieuſe que cette Piece lui procura, *ibid & ſuiv.*
uckinghan, (le Duc de) fait une deſcente dans l'Iſle de Ré, 60. Mauvais ſuccès de ſon entrepriſe, *ibid. & ſuiv.* Sonnet ridicule fait au ſujet des Drapeaux enlevés aux Anglois en cette occaſion, 61. *& ſuiv.*
urnet. (M.) Indécence qui regne dans ſes Ouvrages, 173

C

Cabinet satyrique. (le) Date & caractere de ce Recueil, 104. Vers de Collet qui s'y trouvent, *ibid.*
Calogera, dédie ses Ouvrages à M. Muratori, 6
Campanella, établi Modérateur ou Président de l'Académie formée par le Cardinal de Richelieu, 200. Qui il étoit, *ibid.* Epoque de son arrivée à Paris & de sa mort, , *ibid.*
Canus. (M. l'Abbé le) Bon mot de cet Abbé au sujet de la *Medulla Theologica* d'Abelly, 171
Carel, (Jacques) Sr. de Ste Garde, tourné en ridicule par Despreaux au sujet de son Childebrand, 353. Défense qu'il publia, *ibid.*
Célestin. Fable rapportée par Richelet sur l'origine du Proverbe, *Voilà un plaisant Célestin*, 87
Ceppede. (Messire Jean de la) Ses qualités, 304. Ses Théorémes & ses Imitations des Pseaumes, *ibid.* Son livre de la Passion de N. S. loué par Malherbe, *ibid.* Sonnet que ce Poëte lui adressa à ce sujet, 305
César, imposteur insigne. Par quel art il s'enrichit, 44. Il est mis prisonnier à la Bastille *ibid.* Détail de ses fourberies, 45. *& suiv.*
Chalais. (Henri de Tallerand Comte de) Détail de son affaire, 203. *& suiv.* Son caractere, 205. Devient l'espion du Cardinal de Richelieu auprès de Monsieur frere du Roi *ibid.* Comment il s'y conduit, *ibid. & suiv.* Aveu important que le Cardinal tire de lui 207. Repentir que Chalais en témoigne, 209. Ses liaisons avec Louvigni 210. Accusation portée contre lui par celui-ci, 211. Il est arrêté prisonnier, *ibid.* Charge la Reine

onſieur, 214. Témoins qu'on emploie contre lui, 216. Il juſtifie Monſieur, 217. it demander pardon à la Reine étant ſur chaffaut, 218. Perſonnage odieux qu'il nit joué, & ſon mauvais naturel, *ibid. & v.* Placet préſenté pour lui au Roi par ſa re, 220. *& ſuiv.* Modération de ſon Arrêt accordée par Louis XIII. 222. Circonſtances de ſa mort, *ibid. & ſuiv.* Vers faits ſujet, 22
ier, (le Miniſtre) tué d'un coup de canon au ſiege de Montauban, 176. Vers burlesques faits ſur ſa mort, *ibid. & ſuiv.*
ien, (Florent) a employé dans des vers tins le nom de Cujas ſans le latiniſer, 297
ini, (M.) eſt en relation avec M. Muratori, 5
(M. l'Abbé le) Sa Bibliotheque du Richelet, 124. Ce qu'il y rapporte de l'Abbé Co-, *ibid.*
nbaut. (M. l'Abbé de) Eloge dont il honora le Sr de Sainville, 323. *& ſuiv.*
eux. (le Préſident le) Lettre qu'on lui attribue. 23
t. (M. l'Abbé) Sa réception à l'Académie, 123
et, (François) fils de Guillaume. Epoque ſa naiſſance, 104. Age auquel il commença à verſifier, *ibid.* Ce que Richelet dit de lui, *ibid. & ſuiv.* Traité de Paraſite Deſpreaux, 115. Sa conſolation dans ſa ere, *ibid.* Epigramme dont ſa belle-mere égaia, *ibid & ſuiv.* Réponſe qu'il y fit, 5. Livre d'énigmes qu'il a publié, 119
et (Guillaume) Epoque de ſa naiſſance, ſa réception à l'Académie Françoiſe & de mort, 104. Ses premieres Poëſies, *ibid.* rs qu'il fit à la louange du Zodiaque Poe-

tique, & qu'il rétracta depuis, 105. Son Discours de la Poëſie morale, *ibid.* Publication de ſes Déſeſpoirs amoureux, *ibid.* Reproche qu'elle lui attira, *ibid.* Poëtes célébres avec leſquels il fut en liaiſon, 106. Louanges que Malherbe lui donna, *ibid. & ſuiv.* Il étoit très-verſé dans l'hiſtoire de notre Parnaſſe, 107. Vies des Poëtes François qu'il avoit compoſées, *ibid. & ſuiv.* Son Art Poëtique, 111. *& ſuiv.* Ce qu'il contient, & ſon caractere, 112. Prix de Poëſie que Colletet remporta, *ibid. & ſuiv.* Il eſt l'inventeur des Sonnets en bouts rimés, 113. Ses mariages, *ibid.* Vers faits par ſa troiſiéme femme peu de tems avant ſa mort, *ibid.* Nom de famille de cette femme, 114. Miſere de Colletet à ſa mort, *ibid.*

Colomby. Jugement que Malherbe portoit de lui, 306

Comacchio. Conteſtation entre le St. Siege & les Ducs de Modene au ſujet de cette ville, 16. *& ſuiv.* Divers écrits publiés à ce ſujet. *ibid. & 21*

Comte, (le Pere le) Céleſtin. Fait ſingulier rapporté au ſujet de ce Religieux, 86. Ce que Richelet lui attribue, 87

Conrart, Epoque de ſa mort, 89

Conſtitution. (la) Poëme ſingulier imprimé au ſujet de cette Bulle, 350. *& ſuiv.*

Cortade, (le P. Germain) Auguſtin. Son Calendrier ſpirituel, 325. Idée de cet Ouvrage burleſque, *ibid.*

Cotin. (l'Abbé) Epoque de ſa mort, & de ſon âge, 89. *&* 124 Il eſt le pere de l'Enigme entre les Poëtes François, 117. Son Recueil d'Enigmes, *ibid.* Diverſes Editions de cet Ouvrage, 118. *& ſuiv.* Nouveau Recueil de divers Rondeaux qu'il publia, 119. Ce qui a pû

pû l'empêcher de mettre son nom à la tête de ce livre, 120. Sa réception à l'Académie, *ibid.* Il est satyrisé par Despreaux, & joué par Moliere, *ibid.* Pourqnoi il se produisit plus rarement depuis cette époque, 121. Espece d'enfance dans laquelle il tomba, *ibid.* Ce que le Mercure Galant dit de lui, 122. Tems auquel il prêchoit encore, *ibid.* Quand il abandonna la Chaire, 123. Vers qu'il fit depuis, *ibid.* Tems auquel il figuroit encore, 124. Date de sa premiere piece, *ibid.* En quel tems il fut Aumônier du Roi, *ibid.* De quoi blâmé par Bayle, 125. Ce n'étoit pas un Ecrivain si méprisable, *ibid.*

Cousin. (l'Abbé Philippe) Epoque de sa mort, 296. Son Epitaphe à Ste Genevieve, *ibid.*

Cromé. S'il est Auteur du Dialogue d'entre le Maheustre & le Manant, 179

Crucé. Qui il étoit, 179. Ouvrage qu'on lui attribue, *ibid.*

Cupif, (Mc. François) Docteur de Sorbonne & Curé du Diocese d'Angers, embrasse publiquement le Calviniſme, 71. Décret de la Sorbonne qui le retranche de son Corps, 72. *& suiv.*

D

D'Angeau, (le Marquis de) traite tous les Académiciens ses confreres à Versailles, à quelle occasion, 122

Daquin. (Philippe) Qui il étoit, 295. Titre d'un de ses Ouvrages, *ibid.* Son nom employé dans des vers Latins sans être latinisé, *ibid.*

D'Aucour. (M.) Sa lettre en vers libres sur le retranchement des Fêtes, 330. Occasion & dessein de cette piece, *ibid. & suiv.* S'il est l'Auteur de la seconde lettre contre M. Ra-

cine, 331. *& ſuiv.*
Davity. Année de la naiſſance de ce Poëte, 111.
Délices de la Poëſie Françoiſe. (les) Vers de Colletet qui ſe trouvent dans ce Recueil 104. Sa date, *ibid.*
Desfontaines. (l'Abbé) Sa rencontre avec Piron, 345
Desforges Maillard. (M.) Sort de ſes Poëſies, 340. *& ſuiv.*
Deſpreaux. Commentaire que Richelet avoit fait ſur les Satyres & les Epîtres de ce Poëte, 97. Critique que l'Auteur de la Pſycantropie fait de lui, 161
Dolet. En quelle année il fut pendu & brûlé, 110
Dougat, (M.) entre auprès de Monſeigneur le Dauphin en qualité d'homme de Lettres, 83. Donne à ce jeune Prince les premiers élémens de l'Hiſtoire, 84
Droyn, ou *Drouin.* (Jean) Qui il étoit, 237. Il met en proſe le Roman des trois Maries; *ibid.* En quel tems il l'acheva, 238
Du Mas, (M.) Auteur de l'Hiſtoire des cinq Propoſitions, 181. *& ſuiv.*
Du Monin. (Jean Edouard) Son Uranologie, 184. Vers qu'il y adreſſe au pere de M. de Bautru, *ibid. & ſuiv.* Noms François qu'il a employés dans ſes vers ſans les latiniſer, 297. *& ſuiv.* Sa naiſſance, 298. A quel âge il commença à verſifier, *ibid.* Fécondité de ſa veine, *ibid.* Sa connoiſſance des Langues, *ibid.* Eloges que la plûpart des Auteurs de ſon tems ont faits de lui, *ibid.* Son caractere, *ibid. & ſuiv.* Fragment de l'Epître Dédicatoire de ſon Uranie à Philippe Deſportes, 299. Il eſt aſſaſſiné, 301. A quoi on peut attribuer les regrets de tous les Poëtes de ſon tems ſur ſa mort, *ibid. & ſuiv.* En quoi il l'emportoit

sur Ronſard, 303
Dupleix. (Scipion) Ses *Mémoires* des Gaules, 294. Vers Latins dont ils ſont précedés, & où ſon nom eſt employé ſans être latiniſé, 295
Durant. (Gilles) Ses Imitations Françoiſes jointes à la *Pancharis* de Bonnefons, 338. Ce que le Poëte Rapin a dit de lui, *ibid.* Pieces de ſa façon, *ibid.* Sa Lamentation ſur l'âne Ligueur, *ibid. & ſuiv.* Il eſt rompu vif, 339
Duval. (la jeune) Sa Muſique des Génies élémentaires applaudie, 345

E

Enigme. (l') Quel en a été le pere parmi les Poëtes François, 117. Ce mot fait maſculin, *ibid.* N. (*a*) & 118
Eſpagne, (l') n'a gueres produit de Philoſophes, de Mathématiciens, ni de gens illuſtres dans les Beaux-Arts, 156. N. (*a*)
Eſpiard, (Jacques) Médecin. Epitaphes qu'il a faites pour Genebrard, 295. Il y a employé ſon nom ſans le latiniſer, *ibid. & ſuiv.*
Eſtoile, (Mémoires de l') cités au ſujet du Roi Henri IV. 38. *& ſuiv.*

F

Fay. (M. du) Eloge de ſa Bibliotheque, 178. Ouvrages qu'on y donne à des Sçavans qui n'en ſont pas les Auteurs, *ibid. & ſuiv.*
Fiacre. (Frere) Son vrai nom, 75. Sa vie, *ibid.* N. (*a*) Sa viſion au ſujet de la longue ſtérilité de la Reine Anne d'Autriche, *ibid. & ſuiv.* Il en fait confidence à M. Bernard, 76. Suites de cette affaire, *ibid.*
Fontanini, (M.) ſoutient les droits du St. Siege ſur Comacchio, 17. Son Traité *della Elo-*

quenza Italiana, 27. Critiques qu'il lui attira, *ibid*

G

Garnier. (Robert) Epoque de ſa mort; 111
Gelais. (Mellin de St.) Epoque de ſa mort, 111
Génies élementaires, (les) Ballet. Jugement que le Public porta de cette piece, 346
Giraudiere. (Mademoiſelle de la) Qui elle étoit, 80. Elle eſt nourrice de Louis XIV, *ibid.*
Godeau. (M.) Sur quoi Ménage s'eſt fondé pour dire que ce Prélat avoit fait des vers de galanterie étant laïque, 196. Sa Paraphraſe du Cantique des Cantiques, *ibid.* Reproche que le P. Vavaſſeur lui a fait, *ibid.* Origine de ſa diſpute avec ce Pere, 197. *& ſuiv.* Combien ce Prélat fut ſenſible à ſes attaques, 199. Ce qu'on peut penſer de ſon génie Poëtique, *ibid. & ſuiv.*
Gori, (M.) eſt en relation avec M. Muratori, 5
Goulet. (Robert) Titre d'un de ſes Ouvrages, 294. Vers faits en ſon honneur, *ibid* Qui il étoit, *ibid.*
Goulu. (le Pere) Epoque de ſa mort, 90
Grotius. Nom propre François qu'il a employé dans des vers Latins ſans le latiniſer, 197
Gueudeville. (Nicolas) Sa traduction Françoiſe de l'Utopie de Thomas Morus, 169. Caractere de cet Ouvrage & des autres du même Auteur, 171

H

Hallwin. (le Duc d') Sa naiſſance, 66. Pourquoi il prenoit le titre de Duc, *ibid.* N. * Il marche au ſecours de Leucate aſſié-

gée par les Eſpagnols, *ibid. & ſuiv.* Succès de ſon expédition, 67. *& ſuiv.* Sa valeur dans l'attaque du camp ennemi, 68. Il eſt fait Maréchal de France, 70. Lettre que Louis XIII. lui écrivit à cette occaſion, *ibid.* Titres qu'on lui donna dans ſes Proviſions, *ibid. & ſuiv.*

Halluin. (Anne Ducheſſe d') Sa naiſſance, 66. N.* Qui elle avoit épouſé en premieres nôces, *ibid.*

Harlai. (Achilles de) Epoque de ſa mort, 203. Sa traduction de Tacite, *ibid.* Verſion de Lucain en Vers François qu'il avoit entrepriſe, *ibid.* Autres Ouvrages qu'on a de lui, *ibid.*

Harlai, (François de) Archevêque de Paris, mene l'Académie en corps à Verſailles, à quelle occaſion, 121. Epoque de ſa réception à l'Académie & de ſa mort, 202. Obligation que lui a l'Académie, *ibid.* Sa Famille, 203

Harlai, (François de) Archevêque de Rouen. Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, 200. Académie qu'il avoit formée à ſon Abbaye de St. Victor de Paris, *ibid.* Son Avis aux Curieux ſur les communications de du Moulin & de Balzac, 201. Eloge que MM. de Ste. Marthe ont fait de lui, 202

Henri IV. (le Roi) Recherches curieuſes ſur le nombre de 14. par rapport à ce Prince, 38. *& ſuiv.*

Huet, (M.) devient Sous-Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, 82. Ce qu'il rapporte du nom de Goullart employé comme un mot Latin, 292

I

Jannin. (le Préſident) Eloge de la conduite qu'il tint tandis qu'il fut Surintendant des Finances, 54

Inès de Caſtro. Anecdote ſinguliere au ſujet de cette Tragédie de M. de la Mothe, 324
Jodelle. Année de la mort de ce Poëte, 111
Joly. (M. l'Abbé) Ses Eloges de quelques Sçavans, 81
Joſeph, (le Pere) Capucin. Louis XIII. ſollicite en vain pour lui le Chapeau de Cardinal, 231. N. (*b*) Le Cardinal de Richelieu y met obſtacle, *ibid.*
Ynard, (le Pere) Jéſuite. Eſpece de ſatyre qu'il publia contre les Miniſtres du Dauphiné, 172. Titre comique de ſon livre, *ibid. & ſuiv.* Forme que l'Auteur lui a donnée, 173. Extrait de cet Ouvrage, *ibid. & ſuiv.*
Juge. (Pierre le) Ses Antiqnités de Ste. Genevieve citées, 297
Jurieu. (le Miniſtre) Indécence qui regne dans ſes Ouvrages, 178

L

Lagomarſini, dédie ſes Ouvrages à M. Muratori, 6
Languet, (Aubert) crû communément Auteur des *Vindiciæ contra Tyrannos*, 180
Lannel. (Jean de) Son Roman ſatyrique, 44. *& ſuiv.* Autre Ouvrage de cet Ecrivain, *ibid.* N. (*c*) Particularités du regne de Louis XIII, qui ſe trouvent dans cet Auteur, 48. *& ſuiv.*
Lanſac. (la Marquiſe de) Sa naiſſance, 80. Elle eſt nommée Gouvernante de Louis XIV. *ibid.*
Lempereur, (le Pere) Jéſuite. Sa Vie de M. Bernard, 77. Ce qu'il y rapporte au ſujet de la naiſſance de Louis XIV. *ibid. & ſuiv.*
Lenglet du Freſnoy, (M. l'Abbé) donne une nouvelle édition de l'Hiſtoire de la Floride traduite par Richelet, 86. Ce qu'il dit de ſon Dictionnaire Burleſque, 94. Remarque qu'il

fait au ſujet de cet Auteur, 98. Ce qu'il rapporte des circonſtances de ſa mort, 105
Leucate. Courte deſcription de cette place, 65. Elle eſt aſſiegée par les Eſpagnols, *ibid. & ſuiv.* Secours qu'y porte le Duc d'Halluin, 66. *& ſuiv.* Particularités de la levée de ce ſiege, 68. *& ſuiv.*
Long. (le Pere le) Table qu'il a donnée des Vies des Poëtes François compoſées par Richelet, 108. Elle n'eſt pas complette, *ibid. & ſuiv.* Autres défauts de cette Table, 110. *& ſuiv.* Ouvrage que cet Auteur donne mal à propos à Guillaume Roſe, 178. Sa conduite au ſujet de l'hiſtoire des cinq propoſitions par M. Du Mas, 181
Lorme. (Thomas de) Différend qu'il eut avec Richelet, 101. *& ſuiv.* Epoque de ſa naiſſance & de ſa mort, *ibid.*
Louis XIII. (le Roi) Epoque de ſon mariage avec Anne d'Autriche, & de celui de Madame Eliſabeth de France ſa ſœur avec le Prince d'Eſpagne, 36. Mécontens que fit cette double alliance, *ibid. & ſuiv.* Divers écrits publiés pour & contre, 37. Impertinence d'un Auteur à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Nom que les Proteſtans rébelles de Languedoc donnoient à Louis XIII. 49. Paroles de ce Prince dignes d'un bon Roi, 50. Tempête horrible élevée ſous ſon regne contre les Financiers, 53. Chambre de juſtice qu'il établit contre eux, 57. Quel en fut le ſuccès, *ibid. & ſuiv.* Entrée de ce Prince à la Rochelle après la réduction de cette ville, 63. Vers chantés devant lui à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.* Inſcription dédiée à ſon honneur par ſon armée, 65. Lettre qu'il écrivit au Duc d'Halluin en le faiſant Maréchal de France, 70. Agitation de ſa Cour ſous le Miniſtere de

Cardinal de Richelieu, 204. *& ſuiv.*
Louis XIV. (le Roi) Epoque du jour qu'il dut être conçu, 76. *& ſuiv.* Si ſa naiſſance fut miraculeuſe, 77. *& ſuiv.* Prédictions faites au ſujet du jour qu'elle devoit arriver, 79. Témoins qui y aſſiſterent, 80. Par qui il fut ondoyé, *ibid.* Noms de ſa Gouvernante & de ſa Nourrice, *ibid.* Lettres qui nous reſtent de ce Prince, 314. Défaut de ceux qui ont écrit ſon Hiſtoire, 315. Grace qu'il accorde à une Liégeoiſe, 332. *& ſuiv.*
Louvigni. Sa naiſſance, 210. Ses liaiſons avec Chalais, *ibid.* Complot dont il l'accuſe 211. Il juſtifie Monſieur Frere du Roi dans ſa confrontation avec Chalais, 217
Lubin, (le Pere) traduit en François partie de l'Hiſtoire de la Laponie de Scheffer, 87

M

Mabillon, (le Pere) Bénédictin, eſt en correſpondance avec M. Muratori, 5
Maffei, (M.) eſt en relation avec M. Muratori, 5
Magi, ou *Maggi.* Qui il étoit, 14. Diverſes éditions qu'il y a eu de ſes Poëſies, *ibid.*
Magliabecchi, (M.) eſt en relation avec M. Muratori, 5
Malherbe. Louanges qu'il donna à Colletet, 106. Epigramme qu'il lui adreſſa ſur la mort de ſa ſœur, 107. Eloge qu'il fait du livre de la Paſſion de N. S. par la Ceppede, 304. *& ſuiv.* Autre exemple de ſa partialité, 306. *& ſuiv.* Jugement qu'il portoit de Touvant, Colomby, Maynard & Racan, *ibid.*
Marchand, Organiſte, Son aventure avec le P. N fameux Prédicateur, 341. *& ſuiv.*
Maries. (les trois) Auteur de la Vie ou du

Roman des trois Maries, 237. Par qui mis en proſe, *ibid.* Editions qui s'en ſont faites, *ibid. & ſuiv.* Extrait de cet Ouvrage, 239. *& ſuiv.*

Marillac. (le Maréchal de) Conduite que tint le Cardinal de Richelieu dans le procès qui lui fut fait, 233

Marillac, (M.) eſt fait Surintendant des Finances, 57

Marlborough. (le Duc & la Ducheſſe de) Anecdote ſinguliere ſur la cauſe de leur diſgrace, 317. *& ſuiv.*

Marolles, (l'Abbé de) place M. de Bautru entre les meilleurs Epigrammatiſtes François, 184. Un de ſes plus curieux Ouvrages, 353. *& ſuiv.*

Marot (Jean) Epoque de ſa mort, 111

Martiniere. (M. Bruzen de la) Son Recueil des Epigrammatiſtes François, 87. A qui il attribue l'Hiſtoire d'Abyſſinie tirée de M. Ludolph, *ibid. & ſuiv.* Ouvrage qu'il donne fauſſement à Richelet, 92

Maynard. Jugement que Malherbe portoit de lui, 306

Médicis, (Côme de) Grand Duc de Toſcane, négocie le double mariage de Louis XIII. avec Anne d'Autriche, & de Madame Elizabeth de France avec le Prince d'Eſpagne, 36

Médicis. (la Reine Marie de) Son Oraiſon funebre par l'Abbé de Morgues, 39. Aſcendant que le Maréchal d'Ancre & ſa femme avoient pris ſur l'eſprit de cette Princeſſe, *ibid.* Origine de ſa brouillerie avec la Reine Anne d'Autriche, 211. *& ſuiv.*

Ménage. (l'Abbé) Comment il prouve que tous les Poëtes ont fait des vers d'amour, 105. *& ſuiv.* Ses obſervations ſur Malherbe, 109. Ce qu'il y dit des Vies des Poëtes François compoſées par Colletet, *ibid.* Jugement

qu'il porta des vers publiés par la femme de ce Poëte peu de tems avant sa mort, 113. Editions différentes de sa Requête des Dictionnaires, 164. *& suiv.* Sur quoi il s'est fondé pour dire que M. Godeau avoit fait des vers de galanterie étant laïque, 196. Ses Observations sur la Langue Françoise, 291. Ce qu'il y pense d'une Histoire de France écrite en Latin, & remplie de noms propres Frãnçois, *ibid. & suiv.*

Ménagiana. (le) Erreur des premiers Editeurs de ce Recueil, 104

Mesnardiere. (Hippolyte Jules Pilet de la) Epoque de sa réception à l'Académie & de sa mort, 185. Ce qui est dit de lui dans l'Histoire de l'Académie, *ibid. & suiv.* Si la mort du Cardinal de Richelieu l'empêcha de mettre la derniere main à sa Poëtique, 186. *& suiv.* S'il y a exécuté ce qui regarde la Tragédie, 188

Métel, (Antoine le) frere de l'Abbé de Boisrobert, Auteur des Contes d'Ouville, 192. Autre Ouvrage de cet Ecrivain, *ibid.*

Mimeure. (Jacques - Louis de Valon Marquis de) Ses titres & qualités, 125. Sa naissance, *ibid.* Ce que le Mercure Galant dit de lui, *ibid. & suiv.* Estime que le Grand Condé fit de lui, 126. Il est placé auprès de Monseigneur le Dauphin, & y fait de grands progrès, *ibid.* Vers irréguliers qu'il fit pour le Roi, 127. *& suiv.* Autres Poësies de sa façon qui n'ont jamais paru, 129. Il est fait Gentilhomme de la Chambre de Monseigneur, 130. Grades militaires par où il passa, *ibid.* Occasions où il se distingua, *ibid.* Il passe au service de M. le Duc de Bourgogne, *ibid.* Sa réception à l'Académie Françoise, & sa mort, 231. Erection de sa terre de Mimeure en Mar-

quiſat 132. Ancienneté de la Maiſon de Valon, *ibid.*
Modene, (Rainauld d'Eſte Duc de) fait M. Muratori ſon Bibliothécaire, 4. *& ſuiv.*
Moliere, joue l'Abbé Cotin dans ſa Comédie des Femmes ſçavantes ſous le nom de Triſſotin, 120
Monnoye. (M. de la) Remarque de cet Auteur ſur les différentes éditions de la Requête des Dictionnaires, 164. Son obſervation ſur Priezac ou Prieuzac, 168
Montfaucon, (le Pere) Bénédictin, eſt en correſpondance avec M. Muratori, 5
Montmorency, (le Duc de) n'étoit point innocent, 233. Ce qui empêcha Louis XIII. de lui accorder ſa grace, 234
Montreuil. (l'Abbé de) Edition qu'il a donnée de la Requête des Dictionnaires de l'Abbé Ménage, 164
Montreuil. (Matthieu de) Epoque de ſa mort, 89
Morgues. (l'Abbé de) Trait ridicule de ſon Oraiſon funebre de la Reine Marie de Médicis, 39. Où elle ſe trouve, *ibid.* Libelle où il parle mal de l'Académie naiſſante, 194. *& ſuiv.*
Mornay, (Philippe du Pleſſis) crû par quelques-uns Auteur des *Vindiciæ contra Tyrannos*, 180
Mothe. (M. de la) Anecdote plaiſante au ſujet de ſa Tragédie d'Inès de Caſtro, 324
Motteville. (Mad. de) Ce qu'elle rapporte dans ſes Mémoires au ſujet de la naiſſance de Louis XIV. 77. Citée au ſujet de l'affaire de Chalais, 212. *& ſuiv.* & 215.
Muratori. (Louis-Antoine) Son éloge hiſtorique, 1. *& ſuiv.* Sa naiſſance & ſon éducation, 2. *& ſuiv.* Il prend le degré de Docteur

à Modene, 3. Ses études, *ibid. & suiv.* Il eſt fait Bibliothécaire de la Bibliothéque Ambroſienne à Milan, 4. Le Duc de Modene le nomme ſon Bibliothécaire, 5. Ses Bénéfices, *ibid.* Liaiſons qu'il eut avec les Sçavans de ſon tems, *ibid.* Académies où il fut reçu, 6. Sçavans qui lui dédierent leurs Ouvrages, *ibid.* Lettre qu'il écrit au Pape, & réponſe qu'il en reçoit, *ibid. & ſuiv.* Sa ſanté s'affoiblit, 9. Sa mort, *ibid.* Son épitaphe, *ibid.* Inſcription érigée en ſon honneur par ſes neveux, 10. Premier Ouvrage que l'on connoiſſe de lui, 11. *& ſuiv.* Ce qu'il contient, 12. *& ſuiv.* Autre Ouvrage du méme, 14. *& ſuiv.* Il entre dans les diſputes ſur la Grace, 15. Ouvrages qu'il publia au ſujet de *Comacchio*, 16. *& ſuiv. & 21.* Ses *Anecdota Græca*, & ſon édition des Poëſies de Petrarque, 18. *& ſuiv.* Sa Généalogie hiſtorique de la Maiſon d'Eſte, 21. Sa collection des Ecrivains de l'Hiſtoire d'Italie, 22. *& ſuiv.* Titre de cet Ouvrage, 24. Défauts qu'on y a remarqués, 25. Autres Ouvrages du même Auteur, *ibid. & ſuiv.* Ses Antiquités d'Italie, 28. Son Recueil d'Inſcriptions anciennes, 29. Critiques qui en furent faites, *ibid. & ſuiv.* Ses Annales d'Italie, 32. Ecrits de ce Sçavant qui ſe trouvent dans d'autres Auteurs, 33. *& ſuiv.* Ses Ouvrages manuſcrits, 35. *& ſuiv.*

N

Niceron. (le Pere) A qui il attribue l'Hiſtoire d'Abyſſinie tirée de M. Ludolph, 88. Combien il compte de traductions Françoiſes de l'Utopie de Thomas Morus, 169

Nicole. (M.) Auteur du livre de la Perpétuité de la Foi, 181

Noms. Des noms propres François, que quel-

ques Poëtes Latins ont employés ſans leur donner une terminaiſon Latine, 291. *& ſuiv.* Cas où ils ſont ſupportables, 297
Noris, (le Cardinal) eſt en relation avec M. Muratori, 5

O

Orléans. (Gaſton Duc d') Bon mot de ce Prince au ſujet de la retraite du Duc de Soubiſe après la bataille de l'iſle de Ré, 53. Haine qu'il avoit pour le Cardinal de Richelieu, 204. Ce Miniſtre le rend ſuſpect au Roi, *ibid. & ſuiv.* Il refuſe d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, 206. Eſt chargé par la dépoſition de Chalais, 214. Son mariage avec Mademoiſelle de Montpenſier, 215. Il eſt juſtifié par Chalais & par Louvigni, 217
Ornano, (le Maréchal) détourne Monſieur frere du Roi d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, 206. Il eſt envoyé priſonnier à Vincennes, 207
Ouville. (les Contes d') Qui en eſt l'Auteur, 192

P

Papebroch, (le Pere) Jeſuite, eſt en correſpondance avec M. Muratori, 5
Parnaſſe ſatyrique (le) Date de ce Recueil, 105. Par quel endroit devenu fameux, *ibid.*
Pelletier. (du) Epoque de ſa mort, 89
Périgny, (le Préſident de) eſt fait Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, 82. Epoque de ſa mort, *ibid.* Son éloge, *ibid.*
Perrault. (M.) Fait dont il convient au ſujet de l'Abbé Cotin, 121. Ce qu'il dit au ſujet de ſes Sermons, 123
Philippe, (le Pere) Carme déchauſſé. Son *Voyage d'Orient*, 13[illegible] Caractere de ſon Abregé Chronologique, *ibid. & ſuiv.* Idée géné-

rale & extrait de cet Ouvrage, 133. *& ſuiv.*
Pibrac. Epoque de ſa mort, 111
Piron. (M.) Sa rencontre avec l'Abbé Desfontaines, 345
Pluche. (M. l'Abbé) Eloge de ſon Spectacle de la Nature, 152
Pſycantropie. (la) Qui ſont ceux que l'Auteur de ce livre place au nombre des grands Hiſtoriens, 151. *& ſuiv.* Titre & deſſein de cet Ouvrage, 152. *& ſuiv.* Eloge qu'en fait l'Auteur lui-même, 153. Titre de l'Ouvrage entier, *ibid.* N. (a) A qui il eſt dédié, *ibid.* Contenu & ſujet du premier livre, 154. Carte Géographique qu'on y trouve de l'Eſprit humain, 155. *& ſuiv.* Idée de la façon de décider de cet Ecrivain, 160. Caractere qu'il fait de l'Eſprit dominant, *ibid. & ſuiv.* Il donne la préférence aux Modernes ſur les Anciens, 161. Critique qu'il fait de Deſpreaux, 162. Biſarrerie & irrégularité de ſon Orthographe, 163.
Pyot, (Anſelme-Léonard) Seigneur de Vauginois, épouſe la ſœur du Marquis de Mimeure, 131. Ancienneté de ſa Maiſon, *ibid.*

Q

Querini, (le Cardinal) eſt en relation avec M. Muratori, 5
Queſnel, (le Pere) revoit, retouche, augmente & fait imprimer l'Hiſtoire de la Congregation *de Auxiliis* du P. Serry, 183.

R.

Racan. Jugement que Malherbe portoit de ce Poëte, 306
Rapin. Sa Pompe funebre de Deſportes citée.

328. Mention qu'il y fait de Gilles Durant, *ibid.*

Réboulet, (M.) Remarques ſur ſon Hiſtoire de Louis XIV. 315. *& ſuiv.* Expreſſions peu dignes de la majeſté de l'Hiſtoire dont il uſe quelquefois, 319. *& ſuiv.* Autres défauts de ſon Ouvrage, 320.

Reginaldus, (Guillelmus) Auteur d'un Ouvrage attribué à Guillaume Roſe, 178. *& ſuiv.* Qui il étoit, *ibid.* Pourquoi il a pris à la tête de ſon Livre la qualité de Pélerin Romain, 179.

Rémond, (le Pere) Jéſuite. Son Poëme de ſaint Alexis, 105.

Renaud. (André) Qui il étoit, 99. Epoque de ſa mort, *ibid.* Ouvrage de cet Auteur, *ibid.* Jugement qu'il y porte du Dictionnaire de Richelet, *ibid.*

Richelet. (Céſar Pierre) Particularités ſur ſa Vie & ſur ſes Ouvrages, 81. *& ſuiv.* Sa naiſſance & ſa famille, *ibid.* Ses premieres occupations, *ibid.* Il eſt reçu Avocat au Parlement de Paris, *ibid.* Eſt admis à l'Académie des Belles Lettres, 82. Etude particuliere qu'il fait de notre Langue, *ibid.* Rayon de fortune qui lui luit ſans ſuccès, *ibid. & ſuiv.* Il prend des Penſionnaires, 84. Son mariage, *ibid.* Ce qui a fait dire qu'il n'avoit point été marié, *ibid.* Il perfectionne les dernieres traductions de d'Ablancourt, *ibid.* Son Dictionnaire de Rimes, 85. Publication de ſon Art Poëtique, *ibid.* Titre de ce Livre & ſon caractere, *ibid. & ſuiv.* Son Hiſtoire de la Floride, 86. Nouvelle édition de cet Ouvrage, 87. Il traduit une partie de l'Hiſtoire de la Lapponie de Scheffer, *ibid.* S'il eſt Auteur de l'Hiſtoire d'Abyſſinie tirée de M. Ludolph,

ibid. & ſuiv. Son Recueil des plus belles Lettres Françoiſes, 88. Vies & notes dont il eſt accompagné, *ibid.* Fautes qu'on y remarque, *ibid. & ſuiv.* Autres Ouvrages qu'il avoit compoſés, 90. Deux Ouvrages de lui ſur la Grammaire, 91. S'il eſt Auteur du Recueil des plus belles Epigrammes des Poëtes François, *ibid. & ſuiv.* Sort de ſon Dictionnaire burleſque, 93. *& ſuiv.* Publication de ſon Dictionnaire François, 94. *& ſuiv.* Diverſes éditions de cet Ouvrage, 95. *& ſuiv.* Autres Ouvrages de lui qui n'ont point été imprimés, 97. *& ſuiv.* Auteurs qui ont parlé de lui 98. *& ſuiv.* Source de l'animoſité qu'il y avoit entre lui & Amelot de la Houſſaie, 101. Origine de l'aigreur qu'il fait paroître contre les Dauphinois, *ibid. & ſuiv.* Sa mort, 102. Maniere dont elle arriva, 103. Ce qu'il a dit de Colletet le fils, 114. *& ſuiv.*

Richelieu. (le Cardinal de) Satyre des plus violentes publiée contre lui, 39. Réponſe qu'il fit à Boiſrobert qui lui demandoit une gratification, 191. Agitation de la Cour de Louis XIII. ſous ſon Miniſtere, 204. Il rend Monſieur ſuſpect au Roi, *ibid. & ſuiv.* Aveu important qu'il tire de Chalais, 207. Réflexions déſintéreſſées ſur ce Miniſtre, 223. *& ſuiv.* Ce qui lui a fait le plus d'honneur, 214. S'il avoit du penchant pour les Prétendus Réformés, 225. *& ſuiv.* Obligation que lui a la Maiſon de Bourbon, 227 Son amour pour les Sciences & pour les Sçavans, 228. Crimes dont on l'a accuſé, *ibid. & ſuiv.* Son ambition, 229. *& ſuiv.* Moyens odieux auxquels il eut quelquefois recours, 230. Libelles publiés contre lui, 231. Il traverſe le Pere Joſeph

dans ſes prétentions au Cardinalat, *ibid.* N. (b) Sa dureté & ſon inflexibilité naturelles, 232. Sa conduite dans les procès du Maréchal de Marillac & du Duc de Montmorenci, 233. *& ſuiv.*
Rochelle. (la) Siege de cette place par Louis XIII. & ſa réſiſtance, 62. Sa réduction, 63
Roſe, (Guillaume) Evêque de Senlis. Ouvrage qu'on lui attribue mal à propos, 178
Roux. (Philibert Joſeph le) Dictionnaire Comique, &c. dont il eſt Auteur, 94. Caractere de cet Ouvrage, *ibid.*
Ruggieri. (Côme) Qui il étoit, 40. Son arrivée en France, *ibid.* Il eſt mêlé dans le procès de la Mole & de Coconas, *ibid.* Comment il s'en tira, *ibid.* Nouvelles accuſations intentées contre lui, *ibid.* Sa réponſe à ſon interrogatoire, 41. *& ſuiv.* Il eſt mis en liberté, 43. Ses Almanachs, *ibid.* Il meurt en athée, *ibid. & ſuiv.*
Ruiter. (l'Amiral) Epitaphe badine faite à l'occaſion de ſa mort, 297

S.

Sabliere. (M. de la) Ses Poëſies attribuées à ſa femme, 180
Sainville. (le Sieur. de) Sixain acroſtiche qu'il fit pour le Cardinal Dubois, 321. Comment il en fut payé, *ibid.* Son remercîment, 322. Vers qu'il oſa adreſſer à la République de Veniſe, *ibid. & ſuiv.* Eloge dont il a été honoré, 323. *& ſuiv.*
Savala, (Dom Pedro de) Gouverneur de la Citadelle de Cambrai. Son compliment au Roi lors de la reddition de cette place, 334

Scheffer. Son Hiſtoire de la Laponie par qui traduite, 87
Scudery, vrai Baladin du Parnaſſe, 334. Premier Ouvrage qui l'ait fait connoître, *ibid.* Fragment de ſa Préface, *ibid. & ſuiv.* Sa Tragédie de Ligdamon & Lidias, 335. Ses fanfaronnades à ce ſujet, *ibid. & ſuiv.*
Serbellon, (le Comte) commande les Eſpagnols au Siege de Leucate, 66 Mauvais ſuccès de ſon expédition, *ibid. & ſuiv.*
Serre, (Jean Puget de la) Preuves de ſa vanité exceſſive, 325. *& ſuiv.* Ses Amours des Dieux & des Déeſſes, 326
Serry. (le Pere) Son Hiſtoire de la Congrégation *de Auxiliis* par qui revûe & imprimée, 183.
Siſſet, Chanoine de Troyes. Son épitaphe, 298
Sirmond, (le Pere) Jéſuite, eſt fait Confeſſeur de Louis XIII. 76. *& ibid.* N. (a) En quoi on prétend qu'il contribua à la naiſſance de Louis XIV. 77. *& ſuiv.*
Sorbiere. (Samuel) Sa traduction de l'Eutopie de Thomas Morus, 169
Sorel. (Charles) S'il eſt Auteur du Rôle des préſentations faites aux grands jours de l'Eloquence Françoiſe, 193. *& ſuiv.* Ouvrages qu'il a faits, *ibid. & ſuiv.* Si ſon Diſcours ſur l'Académie Françoiſe eſt contre elle, 195. Ce qu'il y dit de l'Académie formée par M. de Harlai, 200
Soubiſe, (le Duc de) défend Saint Jean d'Angely contre Louis XIII. 50. Sa réponſe à la ſommation que ce Prince lui fait faire de rendre la place, 51. Il obtient ſa grace du Roi, *ibid.* Railleries des Courtiſans ſur ſes retraites, 52. Mauvaiſe équivoque & bon mot à ce ſujet, 53

Staremberg. (le Général) Lettre qu'il écrivit à l'Archiduc & aux Alliés après la bataille de Villaviciosa, 316

T.

Talon. (le Pere Nicolas) Son Hiſtoire Sainte, 137. Talens de cet Auteur, & caractere de ſon Livre, *ibid. & ſuiv.* Fragmens de cet Ouvrage, 138. *& ſuiv.* But que ce Pere s'y eſt propoſé, 148
Taureaux. (M. des) Qui il étoit, 88. Ouvrage qu'on lui attribue, *ibid.*
Teiſſier. (Antoine.) Son *Catalogus Catalogorum*, 90. Ce qu'il dit de Richelet dans ſon *Appendix*, *ibid.*
Terlon, ou *Trellon.* (Claude) Edition de ſes Œuvres Poëtiques, 337. Ses fanfaronnades, *ibid. & ſuiv.*
Théophile. Epoque de ſa mort, 90. Il n'eſt point Auteur du Parnaſſe Satyrique, 180
Thou, (le Préſident de) commis par le Roi Henri IV. pour informer contre Côme Ruggieri, 41
Titon du Tillet. (M.) Son Parnaſſe François, 180. Ce qu'il y dit des poëſies de M. de la Sabliere, *ibid.*
Tournerocke. (Jean de) Qui il étoit, 292. Ses Commentaires ſur Perſe, *ibid.* De quoi il eſt accuſé, *ibid. & ſuiv.*
Touvant. (le Sieur de) Jugement que Malherbe portoit de lui, 306. Sonnet de ce Poëte, 307. *& ſuiv.* Ses autres Poëſies, 308

V

Valenciennes. Aventure d'un de principaux Officiers de la Garniſon avec un Officier Gaſcon à la priſe des dehors de cette place, 333

Vaſſor (Michel le) Indécence qui régne dans ſon Ouvrage, 178. Il excuſe la priſe d'armes du Duc de Montmorenci, 234. *& ſuiv.* Caractere de ſon Hiſtoire de Louis XIII. 231. *& ſuiv.*

Vavaſſeur, (le Pere) Jéſuite, traduit en Latin les vers publiés par la femme de Colletet peu de tems avant la mort de ce Poëte, 114. Reproche qu'il a fait à M. Godeau, 196. Origine de leur diſpute, 197, *& ſuiv.* Ouvrages qu'il publia contre ce Prélat, 198

Vendome, (le Duc & le Grand-Prieur de) détournent Monſieur d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier, 206. Maniere dont ils furent arrêtés, 207. *& ſuiv.*

Venette, (Frere Jean) Auteur de la Vie des trois Maries, 237. Son Prologue, 239. *& ſuiv.* Comment il brode les Hiſtoires de l'ancien Teſtament, 240. *& ſuiv.*

Verſé. (Pierre de) Son épitaphe, 296

Vieville, (le Marquis de la) fait Surintendant des Finances, 53. Ennemis puiſſans qu'il s'attire, *ibid.* Satyre publiée contre lui, *ibid.* Ce qu'on lui reprochoit, *ibid. & ſuiv.* Mémoire adreſſé au Roi contre lui, 55. Il eſt envoyé priſonnier au Château d'Amboiſe, 57. Se ſauve de priſon, & paſſe dans les pays étrangers, 58. Obtient ſa grace, & revient en France, 59. Nouvelle cauſe de ſa diſgrace, 60. Son apologie, *ibid.*

Z

Zaccaria, (le Pere) Jéſuite. Sa *Storia Letterar ia d'Italia*, 2.
Zaïre. Aventure d'un jeune Séminariſte à une des repréſentations de cette Piéce. 342. *& ſuiv.*

Fin de la Table des Matieres.

Faute à corriger.

Page 194. ligne antépen. Matthieu de Mourgues, *liſez* Matthieu de Morgues.

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier le ſixiéme Volume des *Nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Cri-*

eique & de Littérature, par Mr. l'Abbé d'Artigny; & je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris le premier Décembre mil ſept cens cinquante-deux.
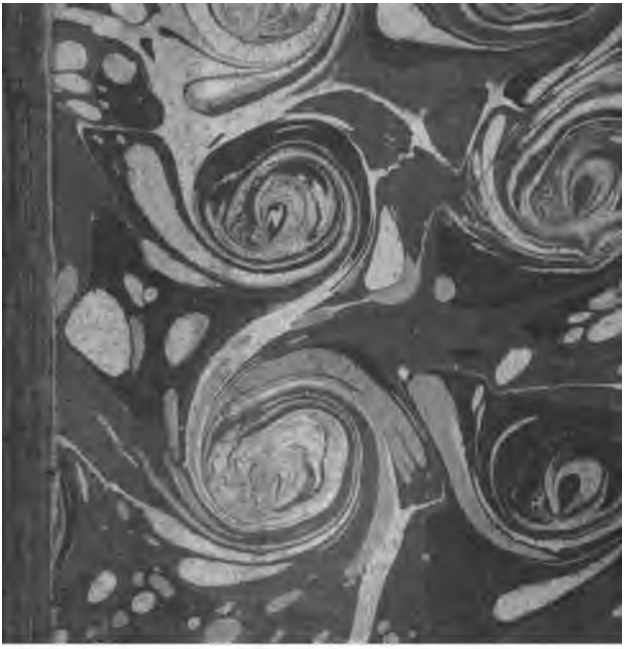
SECOUSSE.